saint alphonse-marie de liguori

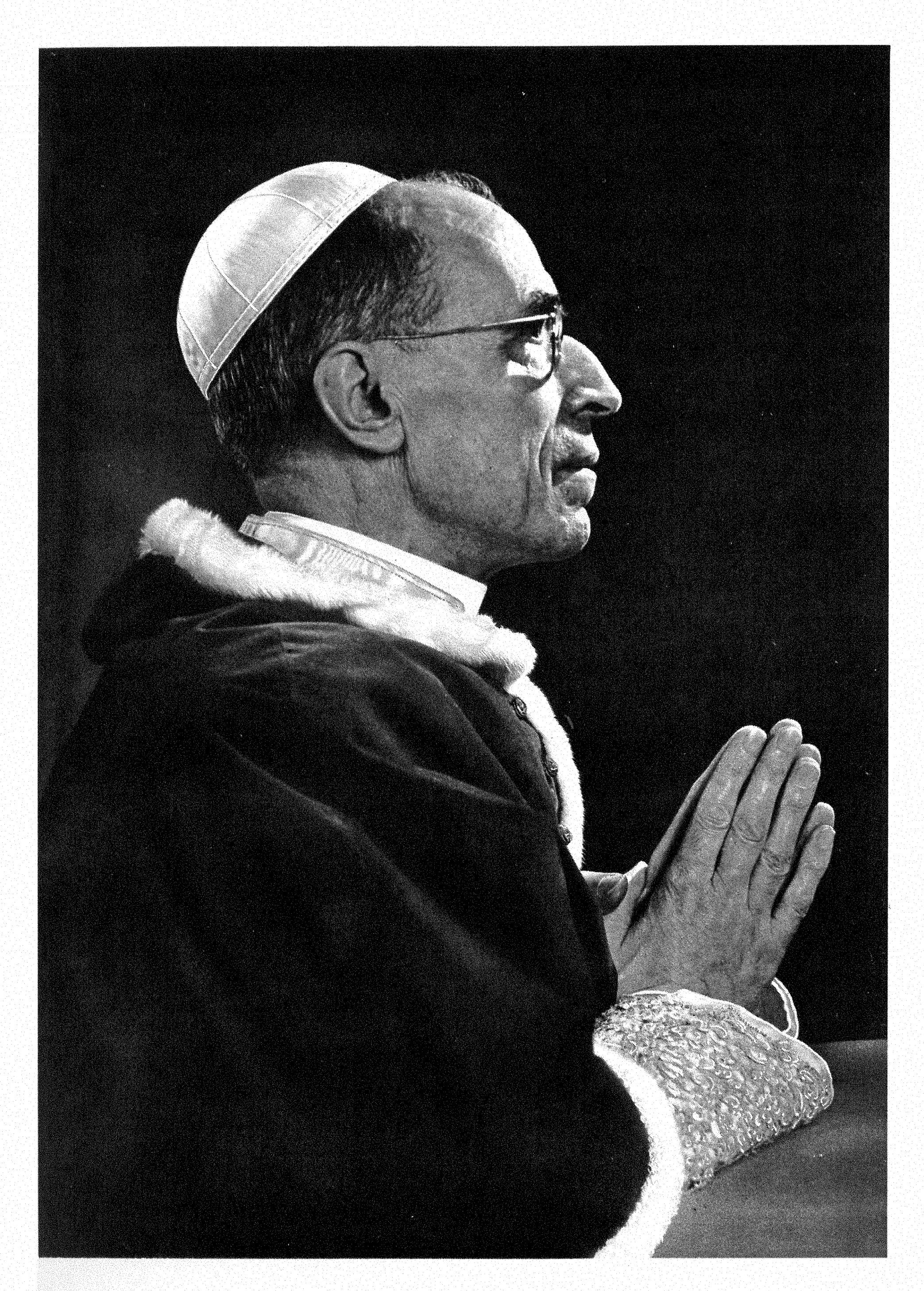
DOCTEUR DE L'IMMACULÉE

STATUE COLOSSALE DE
SAINT ALPHONSE
PAR PIETRO TERENANI (1789-1869)
À SAINT-PIERRE-DE-ROME.

Le négatif pour la vignette frontispice a été gracieusement fourni par la revue "Marie" du Centre Marial Canadien. Nicolet, P.Q., Canada.

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

Docteur de l'Immaculée



SA SAINTETÉ LE PAPE PIE XII

Le Pape de l'année mariale, 1954

DAVID LEVACK, c.ss.r.
Missionnaire
Saint-Alphonse d'Youville
Montréal

PAUL-ÉMILE VADEBONCŒUR, c.ss.r.
Professeur en Théologie
Membre de la Soc. canadienne d'Etudes Mariales
Scolasticat d'Aylmer, Prov. Québec

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

Docteur de l'Immaculée



Études et principaux écrits
à l'occasion
du centenaire de la proclamation du dogme de
l'Immaculée Conception



1954

Sainte-Anne-de-Beaupré, P.Q.
Canada

Nihil obstat:

ROSAIRE LESIEUR, p.s.s.,
Montréal, le 10 juin 1954.

Imprimi potest:

J.-GILBERT MORIN, c.ss.r., Prov.,
Sainte-Anne-de-Beaupré,
27 mai 1954.

Imprimatur:

P.-E. CARDINAL LÉGER,
Arch. de Montréal,
11 juin 1954.

TABLE DES MATIÈRES

Hommage

des

Rédemptoristes

de la

Province Canadienne-Française de

Sainte-Anne-de-Beaupré

à

Saint Alphonse-Marie de Liguori

Docteur de l'Église

et

Fondateur de la Congrégation du Très Sain tRédempteur

établie en 1732, sous le patronage de la Vierge Marie,

Immaculée dans sa Conception

en cette Année Mariale

proclamée par Sa Sainteté le Pape Pie XII,

glorieusement régnant,

en souvenir de la proclamation,

le 8 décembre 1854, du dogme de

l'Immaculée Conception de Marie

PRÉFACE

L'année mariale, proclamée par le Pontife glorieusement régnant, Pie XII, se signalera moins peut-être par ses congrès et pèlerinages à Rome, que par la prière à Marie Immaculée et l'approfondissement doctrinal de l'insigne prérogative, tant de la part des théologiens que chez les âmes dévotes.

D'ailleurs, notre Pape marial, indiquant le but à poursuivre, dans son Encyclique Fulgens corona gloriae, du huit septembre mil neuf cent cinquante-trois, ne mettait-il pas l'accent sur l'enrichissement spirituel des âmes, plutôt que sur les grandioses manifestations ? Par la prière, par l'étude, par les efforts généreux, les chrétiens doivent s'appliquer à suivre de plus près les pas de la Divine Mère et à accroître le nombre de ses serviteurs.

D'autre part, le « Comité de l'année mariale », pour concrétiser les directives générales du Père commun des fidèles, a précisé certaines suggestions, à l'adresse des Ordinaires du monde entier (lettre du 19 novembre 1953). On recommande spécialement « que soient organisées . . . des séries de conférences et des prédications . . . que soient répandus les livres sur Marie ».

Une autre lettre (18 novembre) trace des directives adaptées aux religieux. On les presse, eux également, d'intensifier leur dévotion envers la Vierge Immaculée et de se faire apôtres, afin de gagner des âmes à Jésus et à Marie, et de rendre plus fervents les chrétiens déjà fidèles à leurs devoirs religieux.

Dans le moment, nous voulons appuyer sur la recommandation: « que soient répandus les livres sur Marie » !

Parmi les livres qui circulent dans le peuple, celui de Saint Alphonse de Liguori, « Les Gloires de Marie », joue un rôle marquant: nul ouvrage marial n'a connu une telle expansion dans l'histoire.

Il s'en faut toutefois que le Saint Docteur ait limité à cet écrit son apostolat marial par la plume. A travers son œuvre si riche, si variée, touchant tous les domaines du savoir ecclésiastique, foison-

nent les passages sur la Très Sainte Vierge, et en particulier, sur l'insigne prérogative de son Immaculée Conception.

C'était donc entrer dans le courant marial, dont la source jaillit au Vatican même, que de réunir ces principaux écrits de Saint Alphonse-Marie, et de les publier en cette année jubilaire.

Saint Alphonse n'a peut-être pas connu, en notre pays, la popularité et le prestige dont on l'honore ailleurs. Se mettre à son école, étudier son esprit, lire et méditer ses écrits, c'est pourtant choisir un guide sûr en dévotion mariale, et un chef qui entraîne irrésistiblement à sa suite.

Le volume que nous présentons au public aujourd'hui aura donc sa petite mission à remplir, son apostolat marial à exercer.

Des études font ressortir en Saint Alphonse, ses droits au glorieux titre de Docteur de l'Église qu'il s'est acquis; elles nous montrent en lui particulièrement un Docteur marial qui ne le cède à aucun autre en mérite, en science et en zèle; et en outre, en rapport plus immédiat avec le centenaire que l'année mariale veut commémorer, elles font ressortir le rôle prépondérant qu'il a joué, en regard du dogme de l'Immaculée Conception, et démontrent qu'il a effectivement, et de façon très efficace, concouru à la proclamation du dogme en mil huit cent cinquante-quatre; enfin, elles nous le présentent comme un modèle accompli de dévotion à Marie Immaculée.

Ces études n'épuisent cependant pas le contenu du volume. On pourra y lire les propres textes de Saint Alphonse sur l'Immaculée Conception. Aux exposés plus techniques, s'adjoignent des écrits pieux, et même l'un ou l'autre cantique dû au talent poétique du saint et zélé Docteur.

C'est donc avec confiance que nous présentons ce volume et en recommandons la lecture. Ceux qui l'aborderont, éclairés au flambeau du Docteur de l'Immaculée Conception du 18e siècle, connaîtront mieux la prérogative insigne de l'auguste Vierge, et, entraînés par sa piété communicative et si filiale, ils voueront un culte intensifié à Marie Immaculée dans sa Conception.

Que ce soit la modeste contribution des Rédemptoristes canadiens-français au succès durable de l'année mariale.

J.-Gilbert Morin, c.ss.r.,
sup. prov.

Sainte-Anne-de-Beaupré,
11 mai 1954

INTRODUCTION

Le projet de publier les ÉCRITS DE SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI *sur* L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE *est né de l'ouvrage du cardinal G.-M. van Rossum, c.ss.r., intitulé:* S. Alphonsus M. de Ligorio et Immaculata Conceptio B.V.M. *Ce livre reproduisait, en italien et en latin, dans une édition critique, tous les textes de saint Alphonse concernant l'Immaculée Conception. Son but était de marquer le cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie et de souligner la part prise par le saint Docteur, dans le développement de la doctrine catholique touchant ce dogme marial.*

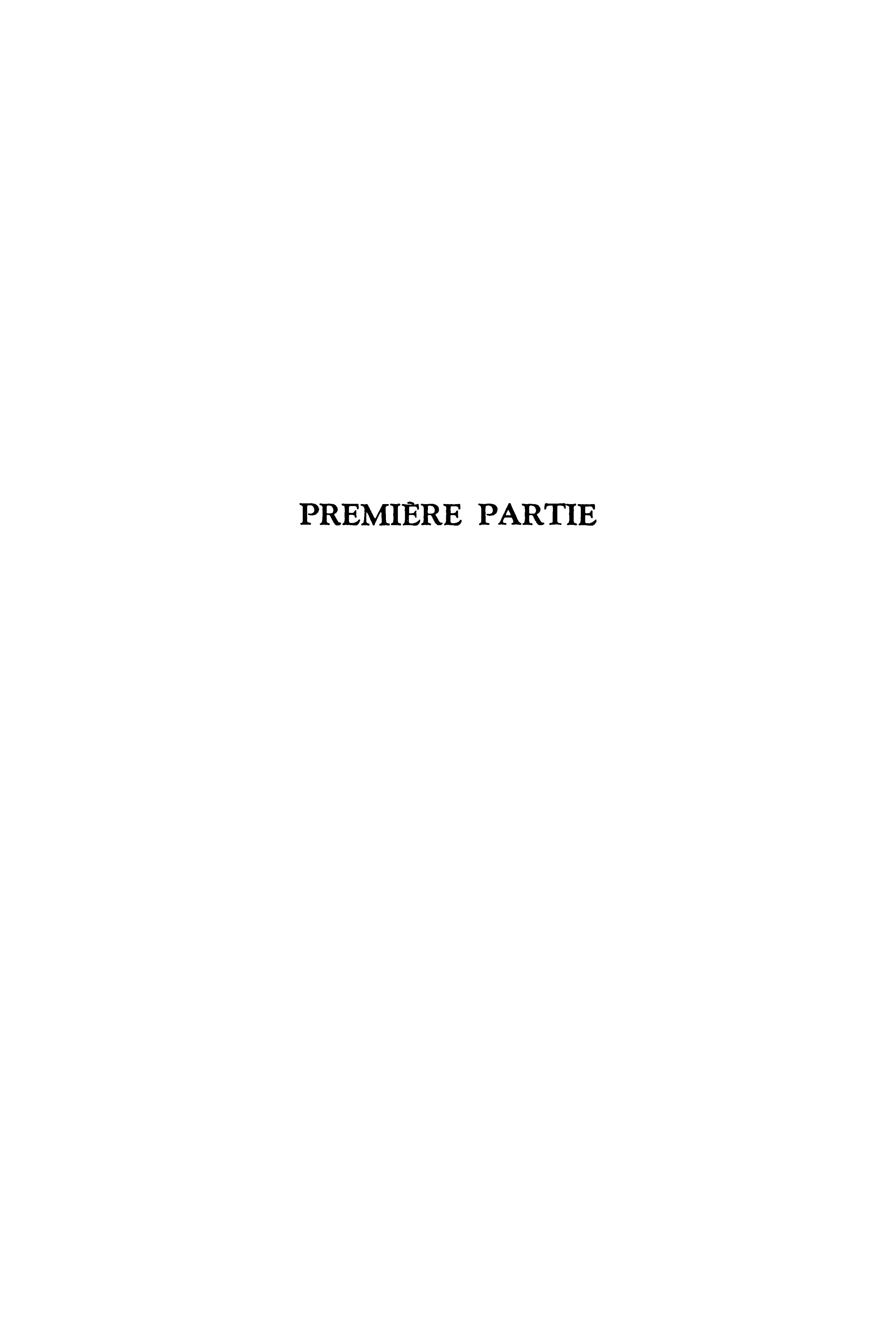
Le centième anniversaire de cet événement mémorable, avons-nous pensé, offrait une occasion opportune de reprendre, sous une autre forme, l'initiative de cet illustre fils de saint Alphonse, le cardinal van Rossum.

Nous présentons au lecteur une édition nouvelle des principaux textes de saint Alphonse-Marie de Liguori, sur l'Immaculée Conception de la divine Mère. Nouvelle, cette édition l'est par la traduction, reprise en grande partie; nouvelle, elle l'est également par ses annotations qui ont été soumises, autant que possible, à un contrôle critique, par confrontation avec les textes originaux; nouvelle, elle l'est enfin par sa présentation.

Comme préambule aux textes alphonsiens, en effet, nous offrons des études sur saint Alphonse-Marie de Liguori, Docteur de l'Église, Docteur de Marie et Docteur de l'Immaculée. Ce préambule, d'allure historique surtout, nous a paru utile pour préparer à la lecture des textes alphonsiens eux-mêmes, en leur donnant plus de relief, et aussi pour faire ressortir l'influence exercée dans l'Église par ces écrits.

Tout en reconnaissant eux-mêmes les lacunes de cet ouvrage, qu'ils auraient voulu plus parfait, les auteurs espèrent qu'il servira à faire mieux connaître les mérites de leur glorieux Père, et à rendre un modeste hommage à LEUR MÈRE, LA VIERGE IMMACULÉE.

LES AUTEURS



PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE PARTIE

PRÉSENTATION

•

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

sur

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

Docteur de l'Église

Docteur de Marie

Docteur de l'Immaculée

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES
sur
SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

CHAPITRE I. — Saint Alphonse-Marie de Liguori DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Art. 1. — Conditions exceptionnelles que ce titre suppose.
Art. 2. — Liste complète des Docteurs de l'Eglise.
Art. 3. — Mérites particuliers de saint Alphonse au titre de Docteur de l'Eglise.

BREF de sa Sainteté le Pape Pie IX.

COMMENTAIRE de ce bref:
- Abondance et variété des écrits de saint Alphonse.
- Force extraordinaire de sa doctrine.
  - Force de l'argumentation dogmatique.
  - Force de la pondération de son jugement dans les questions morales.
  - Force de son esprit extrêmement lucide.
  - Force de son cœur tout brûlant de charité.
  - Force de l'onction d'une âme toute entière sous l'emprise du Saint-Esprit.

CHAPITRE II. — Saint Alphonse-Marie de Liguori DOCTEUR DE MARIE

Art. 1. — MARIE DANS SA VIE
- Une heure décisive dans la vie d'Alphonse: heure mariale.
- Enfance et jeunesse sous l'égide de Marie.
- Le prêtre de Marie.
- Le religieux-missionnaire de Marie.
- L'évêque de Marie.
- L'apothéose d'une vie mariale.

Art. 2. — MARIE DANS SON ENSEIGNEMENT
- MISSION MARIALE de saint Alphonse
- Doctrines opposées à Marie au XVIe et au XVIIe siècle.
- Effets désastreux de ces oppositions sur la doctrine et la piété mariales.
- Précurseurs de saint Alphonse dans la revendication des privilèges de la Vierge Marie.
- Rôle particulier de saint Alphonse dans la réaction catholique contre les oppositions antimariales de la réforme et du jansénisme.
- « LES GLOIRES DE MARIE », le chef-d'œuvre par lequel saint Alphonse exerça principalement sa mission mariale.
  - Origine et diffusion des *Gloires de Marie.*
  - Doctrine des *Gloires de Marie.*

CHAPITRE III. — Saint Alphonse-Marie de Liguori DOCTEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Art. 1. — ROLE DE SAINT ALPHONSE DE SON VIVANT
- Par l'exemple de sa dévotion.
- Par son apostolat populaire.
- Par sa plume de théologien.
  - Exposé de la Grande Morale.
  - Le sermon dogmatique.
  - Dissertation théologique.

Chapitre I

Saint Alphonse-Marie de Liguori

DOCTEUR DE L'ÉGLISE

David Levack, c.ss.r.

Sommaire

Article Premier

DOCTEUR DE L'ÉGLISE :

conditions exceptionnelles que ce titre suppose

L'Église est chargée par Dieu de continuer l'enseignement du Christ sur la terre pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations » [1].

Parmi les interprètes autorisés de la pensée de l'Église, après les Souverains Pontifes et les Conciles Généraux, on place au premier rang: les Écrivains Ecclésiastiques, les Pères de l'Église et les Docteurs de l'Église.

Les ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES méritent ce titre par les services signalés qu'ils ont rendus à la science chrétienne. Cette qualification leur est attribuée lors même qu'ils n'auraient pas brillé par une éminente sainteté et ne seraient pas demeurés toujours dans les limites de l'orthodoxie en soutenant certaines doctrines qu'ils ne présentaient pas comme des dogmes de foi ou sur lesquelles l'Église n'avait pas encore prononcé. Tels sont par exemple: Papias, Tertullien, Origène, Eusèbe de Césarée, Théodoret de Cyr, Rufin d'Aquilée. Leurs écrits constituent un témoignage autorisé sur certains points de la doctrine de l'Église.

Les PÈRES DE L'ÉGLISE sont des écrivains ecclésiastiques de l'antiquité chrétienne que l'Église considère comme des témoins *particulièrement* autorisés de sa doctrine. Les théologiens ont précisé les notes qui caractérisent un Père de l'Église et les ont ramenées à quatre: l'orthodoxie de la doctrine, la sainteté de vie, l'approbation de l'Église et l'ancienneté. *L'orthodoxie de la doctrine*: sans cela il ne serait pas un témoin particulièrement autorisé de la foi de l'Église. Mais il n'est pas nécessaire que cette orthodoxie se manifeste dans tous les détails de leur enseignement. *La sainteté de la vie*: ce que les Pères enseignent c'est la science du salut. Cette science n'est pas simple affaire de spéculation. La sainteté de la vie

[1] S. Matt. 28, 18.

apparaît dans l'acquisition de cette science comme une garantie de compréhension plus exacte des choses enseignées. *L'approbation de l'Église:* cette approbation peut être explicite ou implicite par le fait que cet écrivain est cité avec honneur par un concile œcuménique ou un autre document officiel de l'Église. *L'ancienneté:* on convient généralement d'arrêter cette limite patristique, en Orient, à saint Jean Damascène mort vers 749, et, en Occident, à saint Grégoire le Grand mort en 604.

Les DOCTEURS DE L'ÉGLISE sont des écrivains ecclésiastiques qui, non seulement à cause de leur vie très sainte et de leur orthodoxie parfaite, mais encore et surtout à cause de leur science considérable et leur profonde érudition, ont été honorés de ce titre par une approbation solennelle de l'Église. Les Docteurs de l'Église se distinguent donc des Pères de l'Église pour trois raisons: 1° il n'est point requis pour être Docteur de l'Église d'appartenir à une époque très reculée, tandis que l'antiquité est une condition nécessaire pour le titre de Père de l'Église; 2° chez les Docteurs de l'Église la science brille d'un éclat vraiment extraordinaire, en sorte qu'elle soit la note particulière de leur mission; chez les Pères de l'Église, au contraire, il n'est point nécessaire que leur science, tout en étant remarquable, atteigne ce degré exceptionnel; 3° pour consacrer le titre de Docteur de l'Église il faut qu'une approbation solennelle intervienne de la part de l'Église, quoique la forme de cette approbation n'ait pas toujours été définie comme elle l'est aujourd'hui. Le Pape seul ou un concile général peut conférer le titre de Docteur de l'Église.

Sainteté éminente, science extraordinaire et approbation solennelle de l'Église: telles sont les conditions exceptionnelles que suppose le titre de Docteur de l'Église.

Article Deuxième

LISTE COMPLÈTE DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE

Le petit nombre de ceux qui ont mérité ce titre de Docteur de l'Église manifeste à lui seul les conditions rigoureuses et les qualités exceptionnelles que ce titre comporte. On peut appliquer aux Docteurs de l'Église la parole du Cantique des cantiques: *Electus ex millibus: choisi entre mille.*[2] On compte exactement, jusqu'à nos jours, 29 Docteurs de l'Église. En voici la liste complète d'après l'ordre de la promulgation de leur Doctorat.

Nom du Docteur	*Dignité*	*Mort*	*Doctorat*	*Pape*
1. — Ambroise	Évêque	397	1295	Boniface VIII
2. — Jérôme	Prêtre	420	1295	Boniface VIII
3. — Augustin	Évêque	430	1295	Boniface VIII
4. — Grégoire le Grand	Pape, o.s.b.	604	1295	Boniface VIII
5. — Thomas d'Aquin	Prêtre, o.p.	1274	1567	Pie V
6. — Athanase	Évêque	373	1568	Pie V
7. — Basile	Évêque	379	1568	Pie V
8. — Grégoire de Nazianze	Évêque	389	1568	Pie V
9. — Jean Chrysostome	Évêque	407	1568	Pie V
10. — Bonaventure	Cardinal, o.f.m.	1274	1588	Sixte V
11. — Anselme	Évêque, o.s.b.	1109	1720	Clément IX
12. — Isidore d'Espagne	Évêque	636	1722	Innocent XIII
13. — Pierre Chrysologue	Évêque	450	1729	Innocent XIII
14. — Léon le Grand	Pape	461	1754	Benoit XIV
15. — Pierre Damien	Cardinal, o.s.b.	1072	1828	Léon XII
16. — Bernard	Abbé, Cistercien	1153	1830	Pie VIII
17. — Hilaire	Évêque	368	1851	Pie IX
18. — Alphonse-Marie de Liguori	Évêque, c.ss.r.	1787	1871	Pie IX
19. — François de Sales	Évêque	1622	1877	Pie IX
20. — Cyrille de Jérusalem	Évêque	386	1882	Léon XIII
21. — Cyrille d'Alexandrie	Évêque	444	1882	Léon XIII
22. — Jean Damascène	Prêtre, Moine	749	1890	Léon XIII
23. — Bède le Vénérable	Prêtre, o.s.b.	735	1899	Léon XIII
24. — Ephrem	Diacre	373	1920	Benoit XV
25. — Pierre Canisius	Prêtre, s.j.	1597	1925	Pie XI
26. — Jean de la Croix	Prêtre, Carme	1591	1926	Pie XI
27. — Robert Bellarmin	Cardinal, s.j.	1621	1931	Pie XI
28. — Albert le Grand	Évêque, o.p.	1280	1931	Pie XI
29. — Antoine de Padoue	Prêtre, o.f.m.	1231	1946	Pie XII

En jetant un coup d'œil sur ce tableau des Docteurs de l'Église on constate que de tous les Docteurs de l'Église saint Alphonse est le seul à être proclamé Docteur de l'Église moins d'un siècle après sa mort. Hilaire dont la proclamation comme Docteur précéda immédiatement celle de saint Alphonse en 1851 était mort en 368.

---

[2] Cant. 5, 10.

ARTICLE TROISIÈME

MÉRITES PARTICULIERS DE SAINT ALPHONSE AU TITRE DE DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Les mérites particuliers de saint Alphonse-Marie de Liguori au titre de Docteur de l'Église furent célébrés de la manière la plus autorisée par le Pape Pie IX dans le Bref de proclamation solennelle. Après avoir reproduit en entier le texte de ce document nous y adjoindrons un commentaire succinct.

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX PROCLAMANT SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Pour mémoire perpétuelle

Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a promis de ne jamais abandonner son Église, suscite, surtout lorsqu'il le juge utile aux intérêts de l'Église son Épouse sans tache, des hommes éminents par leur piété et leur doctrine; *remplis de l'esprit d'intelligence ils répandent dans les esprits comme une pluie abondante les paroles de sagesse* [3]. En effet, ce n'est pas sans un dessein tout à fait providentiel du Tout-Puissant, qu'à l'époque où la doctrine des jansénistes attirait sur elle les regards des amis de la nouveauté, séduisait un grand nombre par l'appât spécieux de l'erreur, et les jetait dans une fausse voie, on vit apparaître ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, fondateur de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur et Évêque de Sainte-Agathe des Goths, appelé à *combattre le bon combat* [4], à *élever la voix au sein de l'Église* [5], à anéantir complètement et à extirper du champ du Seigneur, à l'aide de ses savants écrits, cette peste suscitée par l'enfer.

---

[3] Eccli. 28, 8.
[4] II Tim. 4, 7.
[5] Eccli. 15, 5.

Mais tel ne fut pas le seul rôle d'Alphonse: uniquement préoccupé de la gloire de Dieu et du bien spirituel des hommes, il a composé un grand nombre de livres, pleins de science sacrée et de piété, soit pour frayer une route sûre entre les opinions des théologiens trop laxes ou trop rigides, voie dans laquelle les pasteurs spirituels peuvent s'avancer d'un pas assuré; soit pour former et instruire le clergé, soit pour confirmer la vérité de la foi catholique et la défendre contre les hérétiques de tout genre et de toute dénomination, soit pour soutenir les droits du Saint-Siège Apostolique, soit pour exciter les cœurs des fidèles à la piété. Ce qu'on peut affirmer en toute vérité, c'est qu'il n'est aucune erreur, même de notre époque, qui n'ait été refutée, du moins en grande partie, par saint Alphonse. Enfin, il convient de rappeler ici que les vérités relatives à la *Conception Immaculée de la Sainte Mère de Dieu* et l'infaillibilité du Pontife Romain enseignant *ex cathedra,* vérités auxquelles Nous avons donné une sanction définitive, aux applaudissements du peuple chrétien et avec l'approbation des Évêques de l'univers catholique réunis en très grand nombre, se trouvent exposées avec la plus grande clarté et démontrées par les plus solides arguments dans les œuvres de saint Alphonse.

C'est pourquoi on peut lui appliquer parfaitement ce sublime éloge exprimé par la divine sagesse:

> Sa mémoire ne s'effacera jamais de l'esprit des hommes, et, son nom sera honoré de siècle en siècle: les nations publieront sa sagesse et l'assemblée des fidèles célébrera ses louanges [6].

Pie VII, Notre Prédécesseur de pieuse mémoire, plein d'admiration pour la haute sagesse d'Alphonse, a rendu ce témoignage de haute portée:

> Il s'est servi de la parole et de la plume pour montrer à ceux qui errent dans la nuit ténébreuse du monde, la voie de la justice, par laquelle ils peuvent passer des ténèbres à la lumière du royaume de Dieu [7].

De même, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, après avoir honoré des plus grandes louanges la *force extraordinaire,* l'*abondance* et la *variété de la doctrine* d'Alphonse [8], a inscrit son nom dans les fastes des saints du ciel.

---

[6] Eccli. 39, 13.
[7] Décret du 21 décembre 1815.
[8] Bulle de canonisation, 26 mai 1839.

Enfin, de nos jours, un grand nombre de cardinaux de la sainte Église Romaine, presque tous les évêques du monde entier, les Supérieurs généraux des Ordres religieux, des Collèges éminents de théologiens, des Chapitres illustres et des membres de tous les Corps savants, Nous ont adressé d'instantes requêtes pour que Nous décernions à SAINT ALPHONSE DE LIGUORI le titre et les honneurs de Docteur de l'Église. Voulant donc répondre de grand cœur à ces pieuses supplications, Nous avons confié, selon la coutume, l'examen de cette affaire d'une grande importance à Nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, préposés au maintien des Rites Sacrés. Or, dans la réunion ordinaire, tenue au Vatican, le 11 mars de cette année, cette même Congrégation a entendu le rapport de notre vénérable Frère Constantin Patrizi, cardinal de la sainte Église romaine, Évêque d'Ostie et Velletri, Préfet de la Sacrée Congrégation et Rapporteur de la Cause. Elle a également pris en considération les objections de Notre cher Fils, Pierre Ninetti, Promoteur de la Foi, ainsi que les réponses du Défenseur de la Cause et les opinions consciencieuses des Théologiens. Enfin, après avoir pesé soigneusement toutes les raisons, la Congrégation a décidé, à l'unanimité, qu'il fallait adresser au Saint-Père un avis favorable, pour accorder, promulguer et étendre à l'Église universelle le titre de Docteur en faveur de saint Alphonse-Marie de Liguori, en maintenant l'Office et la Messe déjà accordés, en ajoutant le *Credo,* et en prenant l'antienne *O Doctor* pour le *Magnificat* des premières et deuxièmes Vêpres, les leçons *Sapientiam* pour le premier Nocturne, et *In medio Ecclesiæ* pour le VIIIe Répons. En conséquence, Nous avons cru devoir approuver et confirmer ce Rescrit par un décret général pour Rome et le monde entier, sous la date du 23 du même mois et de la même année.

Notre bien-aimé Fils Nicolas Mauron, Supérieur Général et Recteur Majeur de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, a adressé une supplique aux cardinaux de la même Congrégation des Rites pour que, le jour de la fête de saint Alphonse, élevé au rang de Docteur de l'Église par le décret dont il est fait mention ci-dessus, on ajoutât après ces mots du Martyrologe romain: *Il* (Grégoire XVI) *a inscrit son nom dans les fastes des saints,* les paroles suivantes: *Et le Souverain Pontife Pie IX, sur l'avis de la Sacrée Congrégation des Rites, l'a déclaré Docteur de l'Église universelle.* On demandait également que toutes les concessions faites sur ce point fussent confirmées par Nos Lettres Apostoliques. Or, après que la même

Congrégation des cardinaux eut donné une réponse favorable dans une réunion ordinaire du 22 avril de cette année, Nous avons ratifié cette réponse le 27 du même mois, et avons fait publier les Lettres Apostoliques en forme de Bref.

Dans ces circonstances, Nous déférons aux vœux de notre bien-aimé Fils Nicolas Mauron, d'après l'avis de Nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine chargés des causes relatives aux Rites Sacrés, Nous confirmons par Notre autorité Apostolique et par la teneur des présentes, le titre de DOCTEUR conféré à SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, Fondateur de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur et Évêque de Sainte-Agathe des Goths; et, pour autant qu'il en est besoin, Nous le lui accordons et décernons de nouveau; et cela de telle manière qu'il soit toujours tenu pour Docteur de toute l'Église Catholique, et qu'au jour de sa fête annuelle, qui doit être célébrée par le clergé régulier comme par le clergé séculier, l'Office et la Messe se disent conformément au Décret et au Rescrit de la Sacrée Congrégation des Rites, mentionnés ci-dessus.

De plus, Nous voulons et décrétons que les livres, les commentaires, les opuscules, en un mot, tous les ouvrages de ce Docteur, comme ceux des autres Docteurs de l'Église, soient cités, allégués, et, lorsque la chose le demandera, employés, non seulement en particulier, mais en public, dans les Gymnases, les Académies, les Écoles, les Collèges, les leçons, les controverses, les interprétations, les discours, les sermons et dans toutes les autres études ecclésiastiques et exercices chrétiens.

Enfin, pour que la piété des fidèles soit excitée davantage à célébrer dignement la fête de ce Docteur et à implorer pieusement son secours, Nous confiant dans la miséricorde du Dieu Tout-Puissant et l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur *à perpétuité* une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, ce jour de la fête de ce Docteur, ou l'un des sept jours qui suivent immédiatement, au choix de chacun, pourvu que, repentants et après avoir fait précéder la confession sacramentelle, ils reçoivent la sainte Eucharistie, visitent dévotement une église quelconque de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, et y adressent de pieuses prières à Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre Mère la sainte Église. Cette indulgence est aussi

applicable, par manière de suffrage, aux âmes des fidèles qui seront partis de ce monde unis à Dieu par la charité.

En conséquence, Nous ordonnons par les présentes à tous nos vénérables Frères, les Patriarches, les Primats, les Archevêques, Évêques et à nos bien-aimés Fils préposés aux autres Églises dans l'univers entier, de publier solennellement dans leurs provinces, villes, Églises et diocèses, les décisions énoncées ci-dessus, et de les faire observer inviolablement et perpétuellement, dans quelque lieu que ce soit, par tous les ecclésiastiques du clergé séculier comme du clergé régulier de tous les Ordres religieux. C'est ce que Nous prescrivons et ordonnons nonobstant les Constitutions et Ordonnances générales et spéciales publiées soit par le Siège Apostolique, soit dans des Conciles généraux ou provinciaux, soit dans des assemblées synodales, et nonobstant les autres dispositions contraires, quelles qu'elles soient. Nous voulons en outre que les exemplaires transcrits ou imprimés de ces présentes Lettres, pourvu qu'ils soient signés de la main d'un Notaire public et munis du Sceau d'une personne constituée dans une dignité ecclésiastique, jouissent absolument de la même autorité que ces présentes, si elles étaient elles-mêmes produites ou exhibées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 juillet 1871, vingt-sixième année de notre Pontificat.

Pour le Cardinal PARACCIANI CLARELLI
FELIX PROFILI, Substitut.

COMMENTAIRE DU BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

De toutes les paroles élogieuses adressées par le Pape Pie IX à saint Alphonse-Marie de Liguori, Docteur de l'Église, nous voulons uniquement souligner la suivante:

> De même, Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, après avoir honoré des plus grandes louanges la *force extraordinaire, l'abondance* et la *variété* de la doctrine d'Alphonse, a inscrit son nom dans les fastes des saints.

Cet éloge est d'autant plus magnifique qu'il est consacré par l'autorité de deux Souverains Pontifes: Grégoire XVI et Pie IX.

Abondance et variété des écrits de saint Alphonse

Un des fils de saint Alphonse, le R. P. De Meulemeester, a consacré tout un fort volume à la bibliographie de notre saint Docteur. D'après ce savant chercheur on doit ramener à une centaine les diverses compositions du saint auteur publiées de son vivant et parvenues jusqu'à nous.

Saint Alphonse consacra quarante-cinq années de sa vie à ce travail ardu, consciencieux et souvent minutieux de composition.

Le nombre colossal de citations qui se trouvent dans les écrits de notre saint Docteur — près de 80,000 dans la Théologie Morale — rend témoignage du soin qu'il mettait à se documenter sur chaque matière traitée.

L'édition critique d'une partie de son œuvre littéraire a permis de juger le contrôle sévère qu'exerçait l'écrivain sur les matériaux réunis.

Soucieux avant tout du fond, saint Alphonse ne négligeait pas pour autant la toilette extérieure de ses livres. Il veut de beaux caractères, un bon papier « qui donne du lustre à l'impression » (Lettre du 30 mars 1756), et il se préoccupe aussi du format.

> Peu d'auteurs connurent des succès de librairie pareils à ceux de saint Alphonse.
>
> Il les dut avant tout à l'excellence intrinsèque de ses compositions, au caractère pratique de ses œuvres de théologie morale, à la clarté et au style populaire, prenant, réel de ses écrits [9].

La seule nomenclature des ouvrages de saint Alphonse suffira d'ailleurs à établir et leur abondance et leur variété.

---

[9] Bibliographie générale des écrivains rédemptoristes par Maur. De Meulemesster, c.ss.r. Première partie. Bibliographie de S. Alphonse-Marie de Liguori. p. 25.

I

Ouvrages dogmatiques

1. - Courte dissertation contre les matérialistes et les déistes (1756, 133 p.).

2. - Dissertation sur la juste condamnation des livres dangereux (1759, VI-135 p.).

3. - La vérité de la foi (1762, 192 p.).

4. - La vérité de la foi contre les matérialistes (1767, 2 vols 291-292 p.).

5. - Réfutation d'un livre français intitulé: De la Prédication (1767, 80 p.).

6. - Réfutation d'un livre français intitulé: De l'Esprit (1767, 20 p.).

7. - L'infaillibilité du Pape défendue contre Fébronius (1768, 161 p.).

8. - Ouvrage dogmatique contre les prétendus réformateurs (1769, 478 p.).

9. - Comment la grâce opère la justification du pécheur (1769, 32 p.).

10. - L'obéissance due aux définitions des Conciles (1769, 20 p.).

11. - Le triomphe de l'Église ou Histoire des Hérésies (1772, 999 p. en 3 vols).

12. - Réflexions sur la vérité de la Révélation divine contre les principales objections des Déistes (1773, 69 p.).

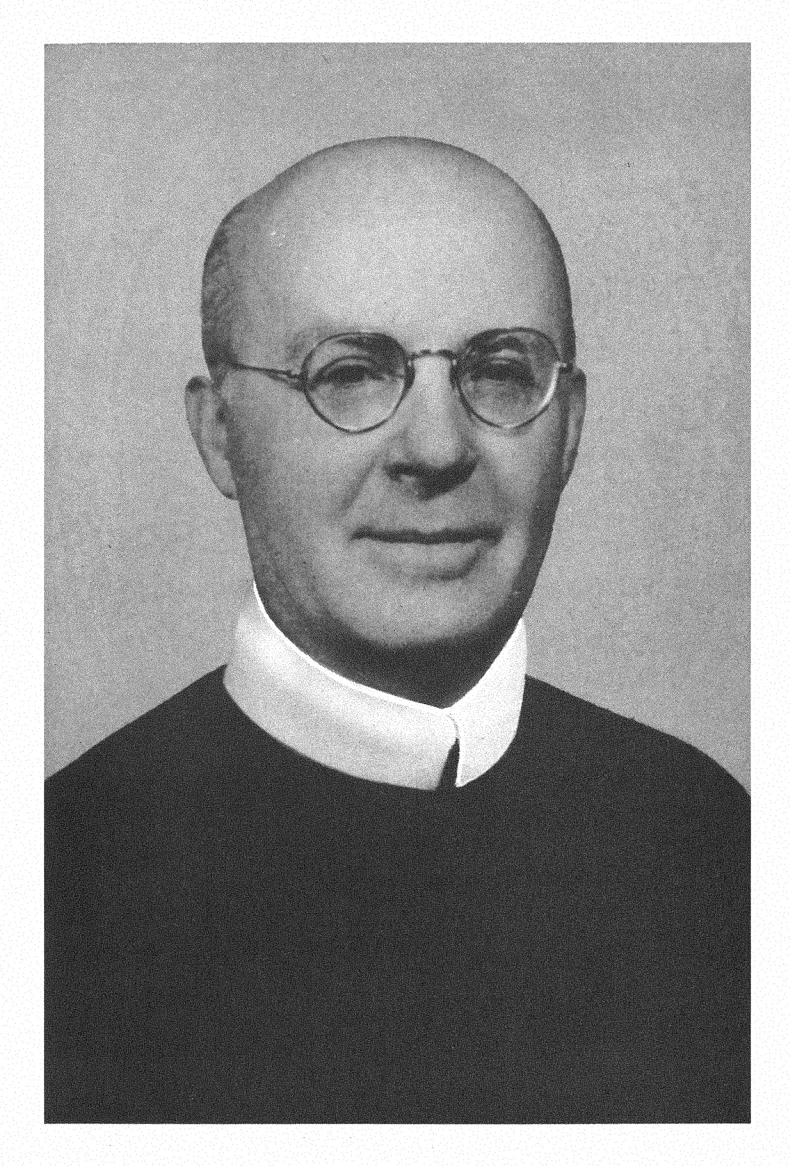
13. - L'œuvre admirable de la divine Providence (1775, 2 vols, 99 et 170 p.).

14. - Courte réponse à la réforme de l'abbé Rolli au sujet de la dévotion à Marie (1775).

15. - Dissertation sur les vérités éternelles (1776, 235 p.).



SON ÉMINENCE LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER
Archevêque de Montréal
"Le cardinal du chapelet"



Le Révérendissime
PÈRE GUILLAUME GAUDREAU, c.ss.r.
Supérieur général
de la Congrégation du Très Saint Rédempteur

II

Ouvrages de morale

1. - Lettre ou dissertation concernant l'abus de maudire les morts (1746).
2. - Théologie morale (1748) publiée en latin sous le titre suivant: Medulla theologiæ moralis R. P. Hermanni Busembaum Societatis Jesu Theologi, cum adnotationibus per Rev. P. Alphonsum de Ligorio, Rectorem Majorem Congregationis SS. Salvatoris. C'est le principal ouvrage de saint Alphonse et son mérite principal c'est d'indiquer la voie moyenne entre le rigorisme et le laxisme.
3. - Réponse à certaines critiques au sujet de ma lettre sur la malédiction des morts (1748, en latin, quelques pages seulement).
4. - Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable (1749, en latin, 47 p.).
5. - Dissertation sur le refus de l'absolution Clerico habituato in vitio turpi cupienti statim initiari in sacris (1751, quelques pages en latin).
6. - Pratique du confesseur pour le bon exercice de son ministère (1755. Ce petit volume en italien fut traduit en latin, en 1757, sous le titre de: Praxis confessarii).
7. - Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable (1755, en latin, 144 p.).
8. - Conseils aux jeunes confesseurs (1766, en italien, 32 p.).
9. - Instruction et pratique pour le confesseur (1757, trois gros volumes en italien).
10. - Aide au prêtre qui assiste les mourants (1757, en latin, 68 p.).
11. - L'examen des candidats pour l'Ordination (1757, en latin, 68 p.).
12. - Note ou supplément au sujet de la malédiction des morts (1757).
13. - Une réponse au sujet de l'abus de maudire les morts (1758, 21 p.).
14. - Réponse aux critiques touchant son enseignement sur la Communion fréquente (1762).

15. - Courte dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable (1762, 96 p.).
16. - Guide pour les confesseurs de la campagne (1764, 455 p.).
17. - Nouvelle réponse aux critiques de son enseignement sur la Communion fréquente (1764, 23 p.).
18. - Questions pour les examens des confesseurs (1764, 24 p.).
19. - Questions à poser aux prêtres qui désirent entendre les confessions (1764).
20. - Réponse à un religieux sur l'usage modéré de l'opinion probable (1764).
21. - Une apologie en faveur de la dissertation sur l'opinion probable (1764).
22. - Sur l'usage modéré de l'opinion probable (1764, 344 p.).
23. - Encore au sujet de la Communion fréquente (1765, 15 p.).
24. - Une loi douteuse ne peut imposer une obligation certaine (1765, 30 p.).
25. - Instructions populaires sur les commandements (1767, 248 p.).
26. - Réponse à une dissertation sur les honoraires de messes (1769, 30 p.).
27. - Une défense de la Théologie Morale (1769, 70 p.).
28. - Une opinion douteuse en faveur de la loi ... n'oblige pas (1770, 8 p.).
29. - Avis au sujet de savoir si l'usage des opinions probables est licite oui ou non (1773).
30. - Une déclaration sur le Système au sujet de la Règle des actions morales (1774).
31. - Instruction pour les prêtres qui assistent les condamnés à mort (1775).

III

Ouvrages ascétiques

1. - Maximes éternelles (1728, 24 p.).
2. - Cantiques et poésies (1732).
3. - Prières à Notre-Dame pour tous les jours de la semaine (1734).
4. - Considérations sur les vertus de sainte Thérèse et prières en son honneur (1743).

5. - Un résumé de la doctrine chrétienne (1743).
6. - Réflexions utiles aux évêques (1745, 104 p.).
7. - Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge (1745).
8. - Règles et Constitutions de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur (1749).
9. - Les Gloires de Marie (1750, 2 vols, 15 éditions du vivant de saint Alphonse).
10. - Avis sur la vocation religieuse (1750, 234 p.).
11. - L'amour des âmes ou Réflexions et affections sur la Passion (1754, 200 p.).
12. - La paix pour les âmes scrupuleuses (1751, 12 p.).
13. - Vies du Père Sarnelli et du Frère Vitus Curtius (1752, 31 p.).
14. - Comment converser continuellement avec Dieu (1754, 48 p.).
15. - Comment bien vivre (1754, 12 p.).
16. - Conformité à la volonté de Dieu (1755).
17. - Réponse à un critique anonyme des Gloires de Marie (1756, 24 p.).
18. - Un Règlement pour les Séminaires (1757, 45 p.).
19. - Court traité sur la nécessité, l'efficacité et les conditions de la prière (1757).
20. - Préparation à la mort (1758, 130 p.).
21. - Discours pour un temps de calamité (1758, 130 p.).
22. - Neuvaine de Noël (1758, 570 p.).
23. - Neuvaine en l'honneur du Sacré-Cæur (1758, 10 p.).
24. - Méditations sur saint Joseph (1758, 43 p.).
25. - Préparation à la Messe et actions de grâces pour les prêtres (1758, 78 p.).
26. - Le grand moyen de la prière (1759,384 p.).
27. - La véritable épouse de Jésus-Christ (1760, 2 vols de 415 et 504 p.).
28. - Selva ou Collection de matériaux pour les prêtres (1760, 388 p.).
29. - Courte instruction sur les règles à suivre pour une Mission (1760).
30. - La Messe et l'Office expédiés (1760, 154 p.).
31. - Méditations pour une retraite solitaire de huit jours (1761, 40 p.).

32. - Considérations et affections sur la Passion (1761).
33. - Le Chemin de la Croix (1761, 24 p.).
34. - Lettre à un religieux sur la prédication apostolique (1761, 72 p.).
35. - Vie et mort de la Servante de Dieu, Sœur Thérèse de Liguori (1761).
36. - Courte explication de la doctrine chrétienne (1762).
37. - Instruction sur la méditation pour les enfants à faire durant la Messe (1762).
38. - Règlement pour le Monastère de Marie, Reine du ciel, à Airola (1764).
39. - La voie du salut (1766, 380 p.).
40. - Courte biographie du Père Cafaro (1766).
41. - Pratique de l'amour envers Jésus-Christ (1768, 325 p.).
42. - Cinq points sur lesquels un prédicateur de Mission doit avertir le peuple (1768).
43. - Les Cérémonies de la Messe (1769, 151 p.).
44. - Sermons pour tous les dimanches de l'année (1771, 326 p.).
45. - Lettre à un nouvel évêque sur l'utilité des Missions (1771).
46. - Lettre à un étudiant sur le choix d'un état de vie et sur l'utilité des retraites (1771).
47. - Sermons pour la fête de Saint Joseph, de l'Annonciation et des Sept-Douleurs (1771).
48. - Entretien familier avec une jeune personne prenant l'habit religieux (1772).
49. - Réflexions sur la Passion de Jésus-Christ (1773, 214 p.).
50. - Réflexions dévotes sur différents sujets spirituels (1773, 176 p.).
51. - Un compte-rendu sur la manière dont furent retrouvées les Hosties consacrées dans le diocèse de Naples (1773, 12 p.).
52. - Méditations sur la Passion pour chaque jour de la semaine (1773).
53. - Traduction des Psaumes (1774, 500 p.).
54. - Victoire des Martyrs (1775, 2 volumes de plus de 500 p.).
55. - Le Sacrifice de Jésus-Christ. Les prières de la Messe (1775).
56. - Exhortation à un religieux pour avancer dans les voies de la perfection (1775).

57. - Exhortation à une religieuse pour avancer dans la voie de l'amour de Jésus-Christ (1775).
58. - Conseils sur le salut dans tous les états de vie (1775).
59. - Neuvaine aux âmes du Purgatoire (1775).
60. - Un petit traité de l'amour divin et sur les moyens de l'acquérir (1775).
61. - Conseils pour donner courage et confiance à une âme désolée (1775).
62. - Le sujet fidèle à Dieu sera fidèle à son Prince (1777).
63. - Avis aux prédicateurs (1778).
64. - Derniers conseils adressés aux Religieuses du Très-Saint-Rédempteur à Sainte-Agathe des Goths.

Force extraordinaire de la doctrine de saint Alphonse

Abondance et variété des écrits de saint Alphonse: c'est un fait hors de tout doute. Mais, en plus, le Bref Apostolique de Pie IX loue la force extraordinaire de ces mêmes écrits. Louange bien méritée assurément.

Force de l'argumentation dogmatique

Saint Alphonse a été le défenseur de la vérité catholique par la vigueur extraordinaire de son argumentation toute pénétrée de la sève traditionnelle de l'Église. Le nombre de citations que l'on rencontre dans les ouvrages de saint Alphonse déroute à première vue et donne le change aux esprits superficiels. Mais le théologien averti y voit l'effort constant de saint Alphonse pour faire entendre sur chaque question de doctrine catholique un écho substantiel de toute la tradition de l'Église. C'est toute l'Église qu'on entend dans sa voix. Pie VII a appelé notre saint: *Lucidissima militantis Ecclesiæ stella:* étoile de première grandeur au firmament de l'Église militante [10]. En union avec toute l'Église enseignante Alphonse a combattu victorieusement toutes les erreurs religieuses, comme l'a proclamé Pie IX, dans le Bref cité plus haut. Il a été particulièrement le chevalier de l'Église dans la lutte contre une des erreurs les plus dangereuses et les plus perfides: le jansénisme.

> Ce n'est pas sans un dessein tout à fait providentiel du Tout-Puissant, qu'à l'époque où la doctrine des jansénistes

[10] Décret du 21 décembre 1815.

attirait sur elle les regards des amis de la nouveauté, séduisait un grand nombre par l'appât spécieux de l'erreur et les jetait dans une fausse voie, on vit apparaître ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI, appelé à *combattre le bon combat* (II Tim. 4, 7.) à *élever la voix au sein de l'Église,* (Eccli. 15, 5.) et à extirper du champ du Seigneur, à l'aide de ses savants et solides écrits, cette peste suscitée par l'enfer [11].

Force de la pondération de son jugement dans les questions morales

En morale, saint Alphonse a été le Docteur du juste milieu. Il écrivait lui-même au Pape Benoit XIV en lui présentant sa Théologie Morale:

> Ayant pendant plusieurs années lu et relu les auteurs portés les uns à l'indulgence, les autres à la sévérité, j'ai constaté que les premiers poussent trop loin l'indulgence, que les autres sont sévères à l'excès. C'est pourquoi j'ai cru faire une chose utile en composant un livre, qui, tenant le juste milieu, s'arrête aux opinions les plus conformes à la vérité [12].

Le célèbre cardinal Dechamps, archevêque de Malines, caractérisait ainsi le mérite particulier de saint Alphonse comme moraliste:

> Sa grande Théologie fut un vrai don de la Providence au moment où les écoles en avaient besoin. L'hérésie perfide du jansénisme, comme toutes les hérésies, à défaut de raisons pour se justifier, cherchait des prétextes. La casuistique était devenue une véritable forêt d'opinions où se réfugiaient les fausses consciences pour se cacher à elles-mêmes. Or, c'est dans les profondeurs et les ombres de cette forêt que saint Alphonse, par un labeur immense, fit pénétrer la lumière; c'est à travers ces broussailles des systèmes que d'une main ferme il traça la voie sûre, ce grand chemin de la vérité entre les aspérités du rigorisme et les pentes du relâchement [13].

Ce même témoignage fut rendu à saint Alphonse d'une manière particulièrement éloquente par le Souverain Pontife Pie XII, alors

---

[11] Bref de Pie IX, 17 juillet 1871.

[12] L. Gaudé, c.ss.r., *Opera moralia Sancti Alphonsi Mariæ de Ligorio, Theologia Moralis,* t. 1, Romae 1905, p. LII.

[13] *Oeuvres complètes,* Malines, t. 10, 2e éd., p. 215.

qu'il était Secrétaire d'État de Sa Sainteté le Pape Pie XI. Dans un sermon donné le 14 mai 1933, dans l'église Saint-Alphonse à Rome, le futur Pape s'exprimait en ces termes:

> Il est une chose que je ne puis passer sous silence, qu'il me faut célébrer devant vous, chers auditeurs, comme le plus grand titre à sa gloire, même si mes louanges y doivent ajouter peu de poids; une chose que vous n'ignorez pas et que connaît le monde profane. Inclinez vos fronts, ô sages du siècle et vous ministres de la réconciliation de l'homme avec Dieu, à l'heure du doute, du repentir et du pardon, offrez l'hommage de votre vénération et les applaudissements de votre reconnaissance à Alphonse de Liguori, le Docteur de la Théologie Morale, le Restaurateur du juste milieu, au secret tribunal des âmes. Scrutant tous les secrets des lois divines et de la conscience humaine avec cette prudence surnaturelle que Dieu refuse aux superbes et accorde aux humbles, il sut tracer et affermir la route sûre entre les opinions trop larges et celles qui sont trop étroites. Alphonse s'élève jusqu'à une sphère lumineuse et de là, comme un Thomas d'Aquin et comme les esprits les plus perspicaces, il examine à leur origine les voies de la vertu et du vice; il contemple la pauvre humanité rachetée par le Christ, exposée aux embûches de la chair, du monde et du démon; et il la guide vers le bien, en lui montrant le Maître bien-aimé qui est venu lui apporter la lumière et le salut [14].

La force de son esprit extrêmement lucide

Une extraordinaire clarté est une des notes caractéristiques de tous les ouvrages de saint Alphonse. Il a l'art de ramener aux données essentielles les problèmes les plus ardus du dogme et de la morale. A cause de cette lucidité d'esprit il a été appelé avec raison « un vulgarisateur de génie » [15]. Saint Alphonse confiait lui-même, un jour, à un intime: « Mes œuvres ont quelque mérite parce que chacun y trouve exposées clairement les choses les plus difficiles » [16]. Saint Alphonse a composé une foule de petits livres pour mettre à la portée de tous les vérités les plus sublimes. Et pour composer ces opuscules il a parcouru et étudié une multitude d'ouvrages plus étendus dont il synthétise la doctrine en quelques phrases lumineuses

---

[14] Brochure reproduisant le texte de ce sermon du cardinal E. Pacelli et publiée par Typographie Firmin-Didot et Cie, Mesnil (Eure) 1939.

[15] Keusch, *Spiritualité de S. Alphonse*, p. 35.

[16] Lett. 18 février 1766, dans Correspondance Gén., P. II.

que la pauvre femme du peuple peut comprendre aussi bien que l'esprit cultivé. « J'ai condensé en quelques pages ce que plusieurs auteurs ont écrit en plusieurs volumes. Cet ouvrage m'a coûté beaucoup de labeur » [17]. Cette phrase saint Alphonse l'a répétée en substance au sujet de plusieurs de ses opuscules.

La force de son cœur tout brûlant de charité

Saint Alphonse n'a été asservi, dans la recherche de la vérité, à aucune école, à aucun système. Son école, son système, c'est la charité. Il recherche en tout et toujours la gloire de Dieu et le salut des âmes. Le P. Desurmont a fort bien décrit cet éclectisme de la charité.

> Dans l'immense trésor de vérités certaines et d'opinions dont se compose le patrimoine de la doctrine chrétienne, Alphonse se fit une loi non pas d'exploiter exclusivement un seul côté de la mine, mais de puiser partout selon son goût; et ce goût, loin d'être capricieux, fut au contraire réglé par une loi intransigeante, celle de la charité. Nous avons donc, en la personne de ce saint Docteur, un homme qui a employé soixante années d'études à chercher, à choisir, pour le service des prêtres et des fidèles, ce qu'il a trouvé de plus conforme aux exigences de la gloire de Dieu et du salut des âmes, sans jamais écouter ce qu'on appelle les préjugés d'école ou les passions du parti-pris. Partout et toujours, dans les différentes branches, Alphonse choisit, en fait de vérités et d'opinions, ce qu'il y a de plus utile; il se fait savant, non pour l'amour de la science, mais pour l'amour de Dieu et des âmes [18].

La force de l'onction d'une âme toute entière sous l'emprise du Saint-Esprit

Un autre caractère des écrits de saint Alphonse, et qui indique bien ce que nous pourrions appeler *sa manière à lui,* c'est L'ONCTION. Comme le proclament les Actes de son Doctorat,

> ses écrits renferment une vertu mystérieuse et divine qui d'une manière ineffable pénètre l'âme du lecteur, l'enchante,

---

[17] Lett. 7 juillet 1756, dans Correspondance Gén., P. II.

[18] Cité p. 53, dans l'ouvrage intitulé: La Congrégation du T.S. Rédempteur (Collection des Ordres Religieux).

la transforme et l'illumine, et, peu à peu, la conduit où elle veut [19].

Une vertu mystérieuse et divine émane des écrits d'Alphonse parce qu'il est devenu instrument docile sous l'action du Saint-Esprit, l'Esprit de lumière, d'amour et de force. Sous cette action divine, la parole humaine devient cette eau claire et limpide qui désaltère, qui purifie et féconde; elle devient ce pur froment que savants et ignorants savourent en y trouvant rassasiement et réconfort.

Combien d'âmes de tout état social ont trouvé dans les ouvrages ascétiques de notre saint Docteur cet enchantement, cette émotion religieuse, cette transformation morale, cette illumination dont parlent les Actes du Doctorat ! Combien d'âmes ont été conduites, doucement captives, sur le chemin de la perfection, par ces écrits ascétiques de saint Alphonse.

L'onction céleste de ces écrits se manifeste, de plus, par l'accent de supplication qui les pénètre. Toute considération, si haute soit-elle, est une semence qui s'épanouit en une fleur de prière. On a rempli tout un volume des plus belles prières de saint Alphonse. On remplirait plusieurs autres volumes à les publier toutes. Saint Alphonse, selon le précepte du Christ, était sans cesse en prière. Ses écrits ascétiques sont le miroir de son âme.



[19] Acta processus peracti occasione Concessionis tituli Doctoris. Hilaire Alibrandi dans sa réponse au Promoteur de la Foi. p. 39, n. 85. *Latet occulta quædam ac divina virtus, quæ in animos legentium sensim illabitur; eos lenit suaviter, flectit, immutat, illutrat, et eo quo constituit, impellit.*

CHAPITRE II

Saint Alphonse-Marie de Liguori

DOCTEUR DE MARIE

DAVID LEVACK, c.ss.r.

Sommaire

Art. 1 — MARIE DANS SA VIE

Une heure décisive dans la vie d'Alphonse: heure mariale.

Enfance et jeunesse sous l'égide de Marie.

Le prêtre de Marie.

Le religieux-missionnaire de Marie.

L'évêque de Marie.

L'apothéose d'une vie mariale.

Art. 2 — MARIE DANS SON ENSEIGNEMENT

MISSION MARIALE de SAINT ALPHONSE

Doctrines opposées à Marie au XVIe et au XVIIe siècle.

Effets désastreux de ces oppositions sur la doctrine et la piété mariales.

Précurseurs de saint Alphonse dans la revendication des privilèges de la Vierge Marie.

Rôle particulier de saint Alphonse dans la réaction catholique contre les oppositions antimariales de la réforme et du jansénisme.

« LES GLOIRES DE MARIE » le chef-d'œuvre par lequel saint Alphonse exerça principalement sa mission mariale.

Origine et diffusion des *Gloires de Marie.*

Doctrine des *Gloires de Marie.*

Article Premier

MARIE DANS SA VIE

Une heure décisive dans la vie d'Alphonse: heure mariale

Alphonse était avocat au barreau de Naples depuis six ans et cependant il n'avait que vingt-sept ans. Tous les regards se tournaient vers ce brillant avocat, tout particulièrement en cette année 1723, alors qu'on lui avait confié la cause du duc Orsini contre le grand-duc de Toscane, au sujet d'un domaine évalué à $500,000 selon la valeur actuelle de notre monnaie. Alphonse avait préparé cette cause avec tout le soin habituel. Pourtant un document décisif avait échappé à son attention. L'avocat de la partie adverse ne manqua pas de le produire devant la Cour. Sa cause était perdue.

Ce fut le coup de la grâce pour Alphonse. Il laissa le prétoire en disant: « Tribunaux, vous ne me verrez plus. » Il chercha refuge dans la solitude. Peu à peu la paix revint dans son âme. Alphonse tenait l'oreille au guet pour connaître la volonté de Dieu sur lui. La volonté de Dieu sur lui se manifesta par Marie.

Le 28 août 1723, comme il faisait du service bénévole à l'Hôpital des Incurables, une lumière céleste l'enveloppa soudain et une voix lui dit: « Laisse là le monde et donne-toi à moi. » A trois reprises le phénomène surnaturel se renouvela. Atterré, Alphonse se dirige vers l'église de Notre-Dame de la Merci qu'il avait fréquentée assidûment depuis un certain temps à l'occasion de la neuvaine à l'Assomption. La célèbre Madone était encore exposée dans le sanctuaire. Instinctivement, Alphonse alla se jeter à ses pieds pour lui demander la grâce de connaître et d'accomplir la volonté de Dieu. A l'instant, il se voit, de nouveau, investi d'une lumière céleste et ravi hors de lui-même. Ce fut le dénouement du drame qui se jouait dans son âme depuis quelque temps. Un vœu héroïque sortit de son cœur: Alphonse se consacra totalement au service de Marie et au service de l'Église. Comme gage de sa double consécration il détacha son épée de gentilhomme et la déposa sur l'autel de Notre-Dame de la Merci. Ce geste chevaleresque Alphonse ne le démentit jamais: il restera à jamais le chevalier de Marie et le

chevalier de l'Église. Ce geste est le point culminant de la vie d'Alphonse: il résume le passé et laisse présager l'avenir.

Enfance et jeunesse sous l'égide de Marie

Alphonse est né, le 27 septembre 1696, un samedi. Il reçut le saint baptême dans l'église de Notre-Dame des Vierges. On lui donna le nom d'Alphonse-Marie pour le consacrer d'une manière toute spéciale à la Mère de Dieu. Dès sa naissance, Alphonse porte, pour ainsi dire, le sceau de la Vierge.

Vers l'âge de douze ans, Alphonse fit partie de la Congrégation des jeunes nobles dirigée par les Pères de l'Oratoire. Un dimanche, Alphonse prenait part à une excursion à la campagne sous la surveillance des Pères. A la suite d'une petite querelle d'enfants, au sujet d'un jeu, on blâma Alphonse, bien à tort, va sans dire. L'enfant se retira à l'écart. Au moment du départ, quel ne fut pas l'étonnement de ses petits compagnons étourdis de retrouver Alphonse au pied d'un vieux laurier aux branches duquel il avait attaché l'image de la Madone qu'il portait toujours sur lui. Depuis ce moment, les jeunes congréganistes le regardèrent, non sans raison, comme le privilégié de la Madone.

Le 15 août 1715, Alphonse, âgé de dix-huit ans et déjà brillant avocat, passa de la Congrégation des jeunes nobles dans celle des docteurs, également dirigée par les Pères de l'Oratoire. Le souvenir des secours spirituels qu'il trouva dans cette Congrégation lui inspira plus tard ce beau passage des Gloires de Marie:

> Les Congrégations, en effet, surtout les Congrégations de la sainte Vierge, sont autant d'arches de Noé, dans lesquelles les pauvres séculiers trouvent un refuge à l'abri du déluge de tentations et de péchés qui submerge le monde. Par la pratique des missions, nous avons pu constater l'utilité de ces associations pieuses. En général, on trouve plus de péchés dans un homme étranger à la Congrégation que dans vingt autres qui la fréquentent. On peut dire d'elles, comme de la tour de David: *Mille boucliers y sont suspendus, et toute l'armure des vaillants* (Cant. 4, 4.). Et c'est précisément la raison des grands avantages qu'on en retire: dans la Congrégation, les associés s'arment de nombreuses défenses contre l'enfer, et ils mettent en pratique, pour se maintenir en état de grâce, des moyens dont les séculiers font difficilement usage [20].

---

[20] Les Gloires de Marie, Trad. du P. Favre, c.ss.r., p. 427.

Le prêtre de Marie

Une des premières résolutions prises par Alphonse dès le moment où il orienta définitivement sa vie vers le sacerdoce ce fut la suivante: « Le clerc doit . . . honorer d'un culte particulier la très sainte Vierge Marie, mère et reine de l'Église » [21].

Sa vocation sacerdotale, d'ailleurs, Alphonse l'attribuait à la sainte Vierge: « C'est elle, disait-il un jour en montrant l'image de Notre-Dame de la Merci, c'est elle qui m'a tiré du monde et m'a fait entrer dans l'état ecclésiastique » [22].

A la veille de son ordination sacerdotale, Alphonse fut sauvé de la mort par l'intervention miraculeuse de Notre-Dame de la Merci, celle-là qui avait reçu ses vœux et ses serments.

A l'automne de 1726, par suite de surmenage apostolique, Alphonse tomba gravement malade. Au dire des médecins il ne restait aucun espoir de guérison. Les syncopes se succédaient les unes aux autres. On décida de lui administrer les derniers sacrements. Alphonse était seul à ne pas s'alarmer. Soudain il demanda qu'on lui apporte une statue de Notre-Dame de la Merci, la Madone au pied de laquelle il s'était décidé irrévocablement à quitter le monde et à se donner à Dieu. On se rend au désir du mourant. A peine Alphonse a-t-il contemplé la Madone et formulé une courte prière qu'il se trouve subitement hors de danger à la grande stupéfaction des médecins qui l'avaient condamné.

Trois mois plus tard, un samedi, le 21 décembre 1726, le protégé de Marie recevait le sacerdoce.

Alphonse consacra les prémices de son sacerdoce à évangéliser le pauvre peuple et, sans le savoir, à se préparer à l'œuvre principale de sa vie: l'évangélisation des pauvres par les missions populaires.

A cette période d'initiation apostolique se rapporte la merveille de la Vierge de Foggia. Quarante-cinq ans après l'événement, Alphonse attesta lui-même sous serment le miracle dont il avait été témoin dans sa jeunesse sacerdotale.

> Nous déclarons sous la foi du serment, qu'en l'année 1732, pendant que nous annoncions la parole sainte dans la ville de Foggia, nous avons vu, plusieurs fois et en des jours différents, la face de la très sainte Vierge apparaître dans le tableau connu sous le nom de Vieille-Image. La Vierge avait les traits d'une jeune fille de treize à quatorze

---

21 Saint Alphonse de Liguori, P. Berthe, c.ss.r., t. 1. p. 41.
22 Saint Alphonse de Liguori, P. Berthe, c.ss.r., t. 1. p. 35.

> ans. Sa tête était couverte d'un voile blanc, son visage saillant et mobile comme celui d'une personne vivante. Nous ne pouvions considérer cette céleste apparition sans verser des larmes d'attendrissement. Nous attestons de plus que nous n'avons pas été le seul témoin de ce prodige: il a été vu de tout un peuple qui, par ses cris et ses larmes, se recommandait à la Mère de Dieu [23].

Par ce prodige, sans nul doute, la Vierge voulait accréditer aux yeux de tous, son prêtre qui allait poser quelques mois plus tard les fondements d'un Institut voué, sous le patronage de Marie, à l'apostolat populaire.

Le religieux-missionnaire de Marie

Le 5 novembre 1732, Alphonse quittait la ville de Naples et s'en allait, vêtu d'une soutane râpée, monté sur un âne, vers une petite ville nommée Scala. Sise sur le versant d'une montagne cette ville domine bourgs et villages disséminés sur la côte d'Amalfi. Au loin, on aperçoit à travers un pli du terrain les flots de la Méditerranée. Ce fut le berceau de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur fondée en 1732 par Alphonse-Marie de Liguori. Cette Congrégation qui devait se propager dans toutes les parties du monde prit naissance dans ce petit coin de montagne, et, comme l'Église, dans une grotte.

A proximité de Scala se trouvait, en effet, une grotte naturelle que le saint aimait à fréquenter pour y prier et pour y travailler. C'est dans cette petite grotte de Scala que la Vierge Marie, dans des colloques d'ineffable tendresse, confia à son serviteur Alphonse, les vues de Dieu sur l'Institut naissant.

> L'année qui précéda sa mort, raconte le Père J. B. Costanzo, témoin au procès de canonisation de saint Alphonse, je lui demandai, après l'avoir confessé, s'il n'éprouvait pas le désir de voir la sainte Vierge au moment de sa mort et de se sentir soutenu par elle à l'heure dernière.
>
> — Comment la sainte Vierge, me répondit-il, accorderait-elle une pareille faveur à un pécheur comme moi ?
>
> — La sainte Vierge, répliquai-je, a daigné faire visite à un grand nombre de ses serviteurs: pourquoi n'apparaîtrait-elle pas à celui qui a tant travaillé pour sa gloire ?

---

[23] Saint Alphonse de Liguori, P. Berthe, c.ss.r., t. 1. p. 101.

A cette pensée, le visage du saint s'illumina.

Écoutez-moi, me dit-il, lorsque j'étais jeune encore, je me suis souvent entretenu avec la Mère de Dieu; elle m'a donné beaucoup de conseils concernant les affaires de la Congrégation.

— Et que vous a dit cette Mère ? demandai-je.

— Beaucoup de choses, dit-il, et de bien belles choses.

J'insistai, mais il refusa d'en dire davantage [24].

Rien d'étonnant, dès lors, si dans la Règle qu'il donna à sa Congrégation le nom de Marie revient souvent. Alphonse voulut que Marie fut la patronne principale de la Congrégation sous son titre de l'Immaculée Conception.

Fondateur d'un Institut missionnaire, Alphonse donnait le ton à tous ses Pères en fait de zèle et de soucis apostoliques. Et la Vierge était toujours là pour soutenir les efforts apostoliques de son serviteur par des prodiges de toutes sortes. Un jour, pendant qu'il prêchait, un rayon de lumière jaillit d'une image de la Madone et vint se reposer sur le visage du prédicateur qui parut aux yeux de tous complètement transfiguré. A la veille de l'arrivée d'Alphonse à Nocera pour la mission, un jeune homme, tenté de commettre pendant la nuit une action criminelle, éprouva soudain un sentiment de honte à la vue de son scapulaire. Il s'en dépouilla et alla le déposer dans un creux de muraille. Mais à ce moment il se sentit fortement tiré par le bras. Saisi de terreur, il remit son scapulaire à son cou, et s'enfuit hors de sa chambre. La nuit suivante, la sainte Vierge lui apparut: « Malheureux enfant, lui dit-elle, tu respectes mon scapulaire, et tu ne crains pas d'offenser mon divin Fils ! Demain, le Père Alphonse viendra prêcher la mission: va lui confesser tes péchés et remets-toi dans le chemin de la vertu. » Le jeune homme ignorait tout de l'arrivée d'Alphonse à Nocera. Le lendemain, il alla le trouver, lui fit sa confession et demeura toute sa vie sur le chemin de la vertu.

Et nous pourrions allonger la série de ces faits prodigieux: Marie secondait les efforts apostoliques de son missionnaire.

L'Évêque de Marie

C'est dans un climat totalement marial qu'Alphonse arrivé au sommet du sacerdoce déploya son activité apostolique.

---

[24] Déposition du P. Jean-Baptiste de Costanzo. Summarium, p. 287, 28.

Et tout d'abord c'est sous la protection toute spéciale de Marie qu'il voulut établir son épiscopat en allant faire un pèlerinage à Lorette.

> Les trois jours consacrés à Notre-Dame de Lorette furent pour lui trois jours d'ineffables consolations. On peut dire qu'il établit sa demeure dans la Santa Casa. Il observait, ou plutôt il méditait jusqu'aux plus petites circonstances locales. On l'entendait répéter sans cesse dans un ravissement extatique: *C'est donc ici que le Verbe de Dieu s'est fait homme ! C'est ici que Marie le tenait dans ses bras* [25] !

Il passa ces trois jours en prière sans dormir et presque sans manger. C'est dans cette union intime avec Marie qu'il inaugura son ministère épiscopal.

Le nouvel évêque de Sainte-Agathe des Goths profita de la fête de l'Assomption, le 15 août 1762, fête patronale de la cathédrale, pour officier pontificalement la première fois dans son diocèse.

Le programme marial de l'évêque fut en tout conforme au programme marial de sa vie religieuse: nombreuses prières à Marie, en particulier, la récitation du rosaire de quinze dizaines, tous les jours, récitation à laquelle il s'était engagé par vœu jusqu'à sa mort; le jeûne tous les samedis et la veille des principales fêtes de Marie. Dans sa chambre d'évêque comme autrefois dans sa cellule de religieux il voulait de belles images de Marie et tout spécialement celle de Notre-Dame du Bon-Conseil.

L'apothéose d'une vie mariale

Cette vie vécue dans le rayonnement de la piété mariale s'acheva dans l'éclat éblouissant de la lumière mariale.

Dans une prière composée par lui-même Alphonse avait dit souvent à Marie:

> Ô consolatrice des affligés, consolez une âme qui, dans son affliction, se recommande à vous. Quand je me trouverai aux prises avec les suprêmes angoisses de la mort, ô Marie, mon espérance, ne m'abandonnez pas.
>
> Ô Reine, pardonnez ma hardiesse: venez vous-même alors me consoler par votre présence. A tant d'autres vous avez fait cette grâce, je la veux, moi aussi. Bien grande est ma hardiesse, mais plus grande est votre bonté, qui s'en va cherchant les plus misérables pour les consoler: cette bonté fait toute ma confiance.

---

[25] Saint Alphonse de Liguori, P. Berthe, t. 2, p. 16.

> Que ce soit éternellement votre gloire d'avoir sauvé de l'enfer un misérable damné et de l'avoir introduit dans votre royaume: là, je l'espère fermement, j'aurai le bonheur de me tenir sans cesse à vos pieds pour vous remercier, vous bénir et vous aimer durant les siècles des siècles [26].

L'attente d'Alphonse ne fut pas vaine. Marie lui donna la consolation demandée. Marie exauça de façon merveilleuse le vœu de son fidèle serviteur ainsi que l'attestent plusieurs témoins oculaires.

> La veille de sa mort, vers les sept heures du soir, raconte le père Criscuòli, nous fûmes témoins, mes compagnons et moi, d'un fait qui nous jeta dans la stupeur. Pendant son agonie, le serviteur de Dieu ouvrit tout à coup les yeux, et attacha fixement son regard sur l'image de la très sainte Vierge. A l'instant nous vîmes son visage se colorer et s'enflammer; ses yeux paraissaient sortir de leur orbite, attirés par un aimant irrésistible, et en même temps un sourire céleste éclaira toute sa physionomie. Il semblait hors de lui et comme entraîné vers la Vierge bénie. Ce ravissement dura près d'un quart d'heure, et nous jugeâmes tous qu'en ce moment la Vierge Marie lui apparut visiblement pour l'inviter au paradis. Il était retombé dans son état de prostration, les yeux fermés, la face décolorée: quelques minutes après, ses yeux s'ouvrirent de nouveau et se fixèrent une seconde fois sur l'image vénérée. Derechef sa face s'illumina, ses yeux s'animèrent et le sourire joyeux de l'extase se dessina sur sa figure. Cela dura moins longtemps que la première fois [27].

Ce prodige se renouvela encore le jour même de la mort du saint Docteur.

Et à midi, le premier jour du mois d'août, tenant sur son cœur le crucifix et l'image de Marie, Alphonse s'endormit doucement entre les bras du Seigneur au moment où la cloche du couvent sonnait l'*Angelus*.

Pendant qu'autour de sa couche funèbre, ses confrères et ses fils égrenaient les Ave, l'âme du saint saluait avec les anges et les saints sa Mère et la Reine du ciel: *Ave Maria !*

Vraiment toute la vie de saint Alphonse-Marie de Liguori, du premier au dernier instant, porte en filigrane le nom de Marie.

---

[26] *Les Gloires de Marie,* Trad. du P. Favre, c.ss.r., p. 62.
[27] Saint Alphonse de Liguori, P. Berthe, c.ss.r., t. 2, p. 607.

ARTICLE DEUXIÈME

MARIE DANS SON ENSEIGNEMENT [28]

⚜

1 — MISSION MARIALE DE SAINT ALPHONSE

Tous les Docteurs de l'Église ont reçu de la Providence une mission particulière et grandiose, proportionnée aux besoins de l'Église à l'époque précise où ils ont vécu. Ils sont les témoins de première ligne de la tradition catholique. Parmi les missions dévolues à saint Alphonse, il en est une qui se rapporte à la Vierge Marie. Pour mieux comprendre cette mission mariale de saint Alphonse, il nous faut jeter un rapide coup-d'œil sur les oppositions antimariales du XVIe et du XVIIe siècle et sur les revendications catholiques qui s'ensuivirent.

Doctrines opposées à Marie au XVIe et au XVIIe siècle

Pour bien saisir la mission mariale de saint Alphonse il faut d'abord se faire une idée du climat marial dans les différents pays d'Europe et tout spécialement en Italie, au XVIIe siècle. Sous la rafale desséchante du protestantisme et du jansénisme, du gallicanisme et du régalisme, la doctrine mariale avait subi des éclipses considérables chez les théologiens catholiques, et le culte de Marie était sujet à des critiques d'envergure qui jetaient l'émoi dans l'âme des simples fidèles.

---

[28] Cet article: MARIE DANS SON ENSEIGNEMENT résume à grands traits un remarquable ouvrage intitulé: La Mariologie de Saint Alphonse de Liguori. Son influence sur le renouveau des doctrines mariales et de la piété catholique après la tourmente du protestantisme et du jansénisme, par le R.P. Clément Dillenschneider, c.ss.r., professeur de théologie dogmatique au scolasticat de la province de Strasbourg, Fribourg (Suisse) 1931. Etude approfondie, historique et théologique tout ensemble, fruit d'une vaste science et d'une critique impartiale, publiée dans la savante collection des Studia Friburgia de l'Université de Fribourg.

Opposition de la réforme

L'enseignement de Luther sur certains points de la doctrine catholique coupa à sa racine même la dévotion à Marie. Pliant l'Écriture au gré de ses préjugés et de ses passions, Luther, sinon au commencement de sa carrière de réformateur du moins à la fin, attaqua de front la dignité, la perfection et la médiation de Marie. *Sa dignité:* tout en reconnaissant que Marie est la Mère de Dieu, il n'admet pas que ce titre justifie un culte à part. "Nous ne pouvons pas tous être mères de Dieu comme Marie, mais, à part cela, nous sommes ses égaux" [29]. *Sa perfection:* "Marie, proclame-t-il, est née de parents pécheurs et dans le péché autant que nous" [30]. *Sa médiation:* comme raison péremptoire de son opposition à la médiation universelle de Marie, Luther affirme que "la sainte Vierge ayant bénéficié elle-même des grâces divines, ne saurait en être la dispensatrice" [31].

Et tout le protestantisme fera écho à son fondateur pour abaisser Marie, les fils ajoutant aux blasphèmes du père. Ces attaques ouvertes que le protestantisme multiplia contre le culte marial, le jansénisme les continuera par ses attitudes sournoises.

Opposition du jansénisme

Au lieu d'attaquer directement les dogmes, le jansénisme préféra se donner comme mission de réprimer les prétendues exagérations dans le culte envers Marie.

Un livre publié par un protestant converti, Adam Widenfeldt, avocat de Cologne, lui servit d'instrument utile. Ce livre avait pour titre: *Avis salutaire de la Vierge à ses dévots indiscrets.* A quoi rimaient, en fait, ces avertissements prétendus salutaires ? Ils constituaient une série de griefs contre la mariologie catholique, composés sans lien apparent, mais avec une habileté à laquelle un lecteur non averti et quelque peu simpliste pouvait se laisser prendre. A vrai dire, les deux tiers des accusations formulées dans ce libelle étaient des imputations malveillantes d'abus généralisés à plaisir ou qui n'existaient que dans l'imagination de l'auteur. Le livre était nettement d'inspiration protestante mais avec l'hypocrisie en plus.

---

[29] Luther, Werke, Weimar, t. 10, p. 113.
[30] Luther, Werke, Weimar, t. 6, p. 433.
[31] Luther, Werke, Weimar, t. 6, p. 80.

Comme les protestants, il ne nie pas le dogme de la maternité divine de Marie, mais il trouve qu'on exagère la portée de ce privilège et que l'interprétation catholique porte atteinte à la dignité même de Dieu . . .

Après avoir porté une main sacrilège sur la haute dignité de la sainte Vierge, sous le spécieux prétexte de venger l'honneur de Dieu, l'auteur des *Avis salutaires* ne nous surprend plus lorsqu'il condamne la vénération dont nous entourons les images de Marie et les longues prières que nous lui adressons . . .

Là où l'auteur des *Avis salutaires* donne sa mesure c'est lorsqu'il s'évertue à tuer dans les âmes la confiance en Marie. Triste besogne mais dans laquelle le jansénisme s'est acquis une réelle virtuosité. Widenfeldt décourage le pécheur, soit indirectement, en diminuant à ses yeux la puissance d'intercession de Marie et l'universalité de sa médiation miséricordieuse, soit directement en lui représentant l'inutilité de ses prières, tant qu'il n'aurait pas quitté le péché. Le moyen après cela, de ne pas sombrer dans le pessimisme le plus absolu [32] !

Le jansénisme se fit le propagateur insigne d'un livre qui reflétait si bien sa doctrine pessimiste. Ce livre inspira la réforme gallicane et porta son poison dans la plupart des pays d'Europe contribuant à corrompre la doctrine mariale des théologiens et à refroidir la dévotion des fidèles envers Marie.

Opposition de Muratori

Muratori fut un prêtre savant et zélé. Né à Vignola, aux environs de Modène, le 21 octobre 1672, il mourut à Modène le 23 janvier 1751. Il s'était donné pour mission de réfuter les critiques des protestants contre les doctrines et les pratiques de l'Église catholique, critiques qui l'avaient vivement impressionné. Il partit en guerre contre les exagérations doctrinales et les pratiques superstitieuses. Malheureusement son sens théologique ne fut pas à la hauteur de son érudition historique. En ce qui concerne la dévotion mariale, Muratori donna dans les erreurs de Widenfeldt. Cela parut surtout dans un opuscule intitulé: *De la dévotion bien réglée.* Les griefs de Muratori se ramènent aux trois suivants: premièrement,

---

[32] La Mariologie de S. Alphonse par le P. Cl. Dillenschneider, c.ss.r., pp. 44, 46, 47.

dévotion indiscrète celle qui exagère le pouvoir d'intercession de Marie; secondement, dévotion indiscrète celle qui prône une médiation spéciale de Marie au risque de compromettre celle du Christ; troisièmement, dévotion indiscrète enfin celle qui, dans l'économie du salut, donne une importance excessive au recours à Marie.

Si les idées de Muratori ne trouvèrent guère d'écho chez le peuple, il n'en fut pas de même dans les milieux savants et ecclésiastiques, vu le prestige scientifique du personnage.

On ne peut ranger, sans plus, Muratori parmi les jansénistes, mais on ne peut s'empêcher par contre de trouver une étrange parenté entre ses ouvrages sur la sainte Vierge et les *Avis salutaires* de Widenfeldt.

Effets désastreux de ces oppositions sur la doctrine et la piété mariales

Les ravages causés par ces oppositions de la réforme et du jansénisme à la doctrine et à la piété mariales se firent sentir dans tous les pays d'Europe où ces fausses doctrines pénétrèrent. Nous nous bornons à faire ici un tableau des conséquences funestes de cette opposition antimariale en Italie, patrie de saint Alphonse.

Mieux défendue du protestantisme que la France, l'Italie eut son jansénisme, qui, dans ses tendances extrêmes du moins, ne fut que la triste réplique du jansénisme français. Deux provinces furent particulièrement touchées: la Toscane et le royaume de Naples, la petite patrie d'Alphonse.

C'est en Toscane qu'eut lieu le concile de Pistoie (1786) fortement entaché de jansénisme. Quatre-vingt-cinq propositions extraites des Actes de ce synode furent condamnées par le Pape Pie V. Une de ces propositions condamnées portait sur les prétendus abus dans la dévotion mariale, prétendus abus d'ailleurs approuvés par la liturgie catholique.

Mais le jansénisme s'introduisit beaucoup plus tôt dans le royaume de Naples. Du temps de saint Alphonse on enseignait publiquement à Naples l'émancipation à l'égard du Saint-Siège, le premier pas vers l'hérésie. Les meilleurs esprits se défendaient de croire à l'infaillibilité personnelle du Pape. « Pauvre pouvoir du Pape ! écrivait saint Alphonse. Comme tout le monde le foule aux pieds, même les catholiques italiens » [33]. Et il jetait ce cri d'alarme:

---

[33] Corr. Spéc. t. 1, p. 334.

> Mon Dieu, où en sommes-nous ? Enseigner à de pauvres jeunes gens qu'il faut suivre Jansénius et Quesnel, voilà donc jusqu'où descendent les savants de notre siècle de lumière ! Siècle de lumière, oui ! En attendant, les âmes courent à leur ruine. Naples est perdue, on ne s'y confesse plus, on n'y écoute plus de sermons et tous les séculiers parlent de théologie et interprètent à leur façon l'Écriture, le dogme et la morale [34].

Cependant cette infiltration du jansénisme ne réussit pas, en Italie, à ruiner la dévotion populaire à la Vierge Marie. Le culte marial s'y était enraciné dans l'âme populaire grâce à ces mariologues de premier ordre qui avaient précédé le courant janséniste: un Bernardin de Sienne, un Laurent de Brindes, un Léonard de Port-Maurice. Le clergé par contre ne donnait pas les mêmes garanties. Plusieurs subissaient l'influence du savant Muratori, propagandiste inconscient des théories antimariales des jansénistes.

Précurseurs de saint Alphonse dans la revendication des privilèges de Marie

C'est toute une phalange de défenseurs de la Vierge qui se levèrent au dix-septième siècle pour refouler les attaques venues du protestantisme et du jansénisme contre les prérogatives augustes de la Vierge Marie. On peut les grouper sous trois chefs: les controversistes, les théologiens et les auteurs spirituels. Une brève analyse de leurs travaux servira à mieux définir la mission spéciale de saint Alphonse.

Les controversistes

En tête des champions qui se lançèrent dans la mêlée pour revendiquer les privilèges de Marie attaqués par les réformateurs protestants il convient de placer ce vigoureux polémiste qui s'appelle: Pierre Canisius, religieux Jésuite et Docteur de la sainte Église. Il a le mérite exclusif d'avoir écrit une apologie classique et complète de toute la doctrine catholique sur la Mère de Dieu.

---

[34] Corr. Spéc. t. 1, p. 454.

Là où ce polémiste donne toute sa mesure c'est lorsqu'il réfute les accusations protestantes contre les abus de la dévotion envers Marie.

> Mais en quoi ces abus sont-ils préjudiciables à la religion et à la légitimité de la dévotion à Marie ? Il faut en accuser l'humaine faiblesse, et les corriger avec prudence, comme nous le recommande le Concile de Trente. La belle méthode de guérison, qui consisterait à aggraver le mal, grâce à des médecins inhabiles, et à couper, avec des parties gangrenées, les parties saines et salutaires à la dévotion ! On a parfois attribué à Marie des miracles supposés. Est-ce une raison pour ne plus ajouter foi aux miracles vrais et éprouvés, que Dieu a opérés et opère encore par son entremise ? D'aucuns ont peut-être honoré les images de Marie plus que de raison. Il y a eu en cela certains excès. Faut-il, pour autant, bannir de nos églises toutes les représentations de la Vierge, et renouveler l'hérésie de Félix ? De quelle loi, de quel motif, de quelle sage coutume se prévaut-on, pour écarter, parce que nuisible aux mauvais, ce qui est avantageux et salutaire aux bons. Quand le ruisseau s'est trop éloigné de son point de départ, il a besoin d'être épuré, non pas d'être coupé de sa source [35].

Parmi les apologistes de Marie qui livrèrent combat à cette époque, il convient de citer un autre Jésuite, le père Jean Crasset, un auteur que saint Alphonse lisait volontiers et qu'il recommandait beaucoup aux autres. A l'encontre des positions rigoristes des jansénistes, le savant Jésuite met en évidence le rôle miséricordieux de Marie dans son livre resté classique: *La véritable dévotion envers la sainte Vierge établie et défendue* (1679). Trois vérités, est-il dit dans ce livre, sont incontestables en même temps qu'elles sont de nature à rassurer le pécheur. Première vérité: Quoique la Vierge haïsse le péché, elle aime cependant le pécheur et a beaucoup de tendresse pour lui. Seconde vérité: La Vierge n'a point horreur des louanges, des prières et du culte des pécheurs. Troisième vérité: La Vierge exauce les pécheurs qui la prient avec humilité et confiance, bien loin d'avoir leurs prières en horreur.

C'est sans doute parce qu'il s'était fait l'apôtre du pécheur dévot à Marie que le père Crasset fut au nombre des mariologues les plus sympathiques à saint Alphonse. Lui-même reprendra ce plaidoyer en faveur des pécheurs dans les *Gloires de Marie*.

---

[35] Summa aurea, t. 9, col. 187-88.

Les théologiens

Les controversistes avaient répondu victorieusement aux attaques de la Réforme contre la doctrine et la dévotion mariales des catholiques. L'erreur en avait fait une caricature, la controverse catholique leur restitua leur vraie physionomie. La doctrine mariale catholique n'était que le développement légitime des données de l'Écriture et de la Tradition; quant aux abus du culte marial, lorsqu'ils existaient réellement, ils tenaient à la faiblesse humaine d'un certain nombre de fidèles et non pas à une déviation doctrinale authentique.

Une fois passée l'urgence de la lutte, les théologiens mirent leurs efforts à approfondir la doctrine mariale sur les trois principaux fronts attaqués par les protestants et les jansénistes: la dignité de Mère de Dieu, la perfection immaculée de Marie et sa médiation universelle. La raison théologique contribua à mettre en lumière plus que jamais la suréminente dignité de la maternité divine. Le sentiment commun des fidèles, comme argument théologique, prit alors un essor définitif pour établir en particulier l'Immaculée Conception de Marie et sa médiation universelle.

Parmi les principaux théologiens de cette période on relève les noms de Suarez, s.j., Novato, Petau, s.j., Théophile Raymond, s.j., Vega, s.j., Georges de Rhodes, s.j., Contenson, o.p., Louis-François d'Argentan, capucin.

Les auteurs spirituels

L'influence des controversistes et des théologiens catholiques au XVIIe siècle s'est limitée au monde savant. Les auteurs spirituels se sont chargés de vulgariser leur enseignement. La littérature mariale catholique au XVIIe siècle connaît une efflorescence non pareille en France et en Italie. Il ne revient pas à notre but de faire une étude détaillée de ces auteurs spirituels. Il suffira au dessein que nous poursuivons de mentionner quelques noms pour l'Italie. *Laurent de Brindes, capucin* (1559-1619). Théologien rompu au métier, exégète raffiné, hébraïsant à tel point que les juifs le croyaient de leur race, Laurent de Brindes sut mettre dans son enseignement marial les trésors de sa vaste érudition. Prédicateur entraînant et goûté dans toutes les grandes villes d'Italie, son influence sur le peuple fut profonde. Il perpétua dans sa patrie l'enseignement de son confrère: saint Bernardin de Sienne. *Angelo*

Paciuchelli, o.p. Dans son ouvrage: *Excitationes dormitantis animæ,* il paraphrase le *Salve Regina* et traite au long, avec clarté et vigueur de la médiation de Marie. Saint Alphonse s'inspirera de cette méthode. *Paul Segneri,* s.j. (1624-1694). Son ouvrage intitulé: *le dévot serviteur de la Vierge Marie* eut une diffusion merveilleuse dans toutes les régions de l'Italie. Il y souligne avec toute la science théologique requise le rôle miséricordieux de la médiatrice de toutes les grâces envers les pauvres pécheurs. *Saint Léonard de Port-Maurice,* capucin (1676-1751). Ce prédicateur populaire eut l'influence la plus heureuse sur la piété des fidèles italiens envers Marie. Pendant quarante-quatre ans il se dévoua à répandre, en Italie, particulièrement dans la Toscane, les dévotions au Saint-Sacrement, au Sacré-Cœur, au Chemin de Croix et à la Sainte Vierge. Il rappelle par son éloquence, son genre de prédication et son emprise sur les âmes, son compatriote saint Bernardin de Sienne. Sa prédication répond au genre populaire. Rien de compliqué mais du concret, du solide, du prenant.

> Le vrai serviteur de Marie est moralement sûr de son salut. Savez-vous en quoi consiste la vraie dévotion à Marie ? Elle consiste à vouloir ce que veut Marie. Or que veut-elle ? Elle veut que vous mettiez fin au péché, elle veut que vous vous décidiez une bonne fois à changer de vie [36].

Saint Léonard de Port-Maurice fut un des modèles que saint Alphonse eut à cœur d'imiter dans ses missions populaires.

Rôle particulier de saint Alphonse dans la réaction catholique contre les attaques antimariales du protestantisme et du jansénisme

Dans la pléiade des bons serviteurs et défenseurs de la Vierge contre l'opposition doctrinale des protestants et des jansénistes, saint Alphonse occupe une place éminente et résume, pour ainsi dire, dans son œuvre, l'effort marial du siècle qui l'a précédé.

Nous avons vu comment, tour à tour, dans des domaines différents, les controversistes, les théologiens et les auteurs spirituels avaient rendu à la Mariologie catholique les plus signalés services.

---

[36] Oeuvres de saint Léonard de Port-Maurice, trad. Labis, t. 6, p. 59.

Les *controversistes* s'étaient attachés à dissiper les préjugés et les interprétations tendancieuses que les adversaires avaient accumulés autour des privilèges de Marie et de son culte. Les *théologiens* avaient jeté de nouvelles lumières sur les thèses mariales traditionnelles. Enfin les *auteurs spirituels* en s'appuyant sur la doctrine traditionnelle de l'Église sur Marie s'employèrent par leurs ouvrages pleins d'onction à donner à la piété catholique un regain de ferveur pour la Reine du ciel.

Ce fut la MISSION SPÉCIALE de saint Alphonse de condenser dans son œuvre cet effort séculaire: il exploita les acquisitions du passé et prépara les développements de l'avenir. Il marqua le point culminant dans le renouveau de la théologie mariale après la tourmente du protestantisme et du jansénisme. Saint Alphonse fut à la fois le polémiste, le théologien et l'apôtre populaire de Marie. *Polémiste* de Marie il le fut surtout contre les attaques de Muratori. Celui-ci, renouvelant inconsciemment les procédés jansénistes s'en prenait directement aux abus du culte marial, mais indirectement il sapait des thèses fondamentales de la théologie mariale comme l'Immaculée Conception et la médiation universelle de Marie. Saint Alphonse fut le défenseur infatigable de ces deux vérités. *Théologien de Marie,* saint Alphonse le fut avec une clarté et une solidité louées par les Souverains Pontifes. Il contribua notamment au développement de la thèse de l'Immaculée Conception devenue en 1854 un dogme de foi; il mit également en vedette cette vérité si chère à son zèle pastoral de la médiation universelle de Marie. On se rappelle aussi que, lors de la proclamation du dogme de l'Assomption, le Pape Pie XII a mentionné le témoignage de saint Alphonse en faveur de ce dogme. Enfin et surtout saint Alphonse a été l'*apôtre populaire* de Marie par son zèle à publier la puissance et la bonté de Marie de manière à soutenir l'espérance de tous et en particulier des pauvres pécheurs. A ce titre, son œuvre par excellence, c'est ce livre universellement connu: LES GLOIRES DE MARIE.

Pour présenter sous son vrai jour le Docteur de Marie, il nous reste à étudier succinctement ce chef-d'œuvre marial qu'on a appelé à juste titre « une réplique aux rigueurs du jansénisme » [37].

---

[37] La Mariologie de S. Alphonse, P. Cl. Dillenschneider, c.ss.r., p. 328.

II — « LES GLOIRES DE MARIE »
principale réalisation de la mission mariale de saint Alphonse

Origine et diffusion des « Gloires de Marie »

Le livre des *Gloires de Marie* parut à Naples en 1750, mais non sans avoir subi les assauts des censeurs royaux. Saint Alphonse écrit au chanoine Fontano, le 12 octobre 1750, et lui parle de son pauvre petit livre sur la Madone qui a été l'objet de bien des contradictions: *il mio povero contradetto libro della Madona*[38]. Mais ce n'était pas le premier livre d'Alphonse à passer par ce baptême de sang. « Qui veut imprimer, écrivait-il un jour, doit se préparer à mourir de chagrin » [39].

Mais après avoir triomphé de ces premières attaques le livre connut un succès inespéré. En 25 ans, Alphonse le fait réimprimer 10 fois dans la ville de Naples. Puis pour le lancer dans toute l'Italie il recourt au célèbre éditeur de Venise, Remondini. En quarante-deux ans, Remondini écoule douze éditions. Le livre pénètre partout en Italie, fortifiant dans les âmes la croyance à l'universelle médiation de Marie compatissante à toutes les âmes même les plus pécheresses.

Bientôt les éditions se multiplient dans les différentes langues de l'Europe. En *France,* alors que la Morale de saint Alphonse rencontre des oppositions, les *Gloires de Marie* connaissent un succès merveilleux, une vogue inouïe. On y compte de 1828 à 1882, vingt-huit éditions françaises complètes; et de 1827 à 1898, quatre-vingt-dix-neuf éditions de la paraphrase du Salve Regina.

> Mgr d'Hulst a appelé la théologie morale de saint Alphonse la théologie morale du Sacré-Cœur, qui fit entrer dans notre pays avec les doctrines romaines l'esprit doux et humble du pur catholicisme. Le digne pendant de cette morale chrétiennement indulgente furent les *Gloires de Marie,* la théologie du cœur miséricordieux de la Reine du ciel. Accueillies en France comme nulle part ailleurs elles y payèrent généreusement l'hospitalité reçue, en ressuscitant dans les âmes l'antique confiance du moyen âge en Celle qui est notre douceur [40].

---

[38] Corr. gén. t. 1, p. 208.
[39] Corr. gén. t. 1, p. 446.
[40] La Mariologie de S. Alphonse, P. Cl. Dillenschneider, c.ss.r., p. 287.

En *Allemagne,* les *Gloires de Marie* connnurent une large diffusion grâce aux soins du R. P. Diesbach, s.j., un grand admirateur de saint Alphonse. Les *Gloires de Marie* ravivèrent dans l'Allemagne catholique la flamme de la dévotion mariale. En *Belgique,* les *Gloires de Marie* connurent une fortune prodigieuse en même temps que les autres œuvres ascétiques de saint Alphonse. De 1771 à 1921, on a vu paraître 700 éditions des œuvres de saint Alphonse en Belgique, et dans ce nombre les *Gloires de Marie* figurent en bonne place. Un père Jésuite, le père Boone réveilla les Congrégations Mariales en Belgique à partir de 1840. Le père Boone estimait que le meilleur manuel à mettre entre les mains des congréganistes c'était les *Gloires de Marie.*

La doctrine des « Gloires de Marie »

Dans son livre des *Gloires de Marie,* saint Alphonse revendique tour à tour la *dignité souveraine* de Marie, Mère de Dieu, la *perfection incomparable* de la Vierge Immaculée, et la *miséricordieuse médiation* de la Mère des hommes, la Coopératrice du salut: les trois aspects de la doctrine mariale les plus en butte aux attaques de la réforme protestante et du jansénisme. A revendiquer toutes ces gloires de Marie il emploie au besoin toutes les ressources du polémiste, du théologien ou du pasteur d'âmes, avide de la conversion des pécheurs.

La dignité de la Mère de Dieu, dans les « Gloires de Marie »

Les Gloires de Marie débutent par la proclamation sans ambages de la royauté universelle de Marie comme conséquence de sa maternité divine.

> L'auguste Vierge Marie a été élevée à la dignité de Mère du Roi des rois; dès lors et avec juste raison, la sainte Église lui décerne et demande à tous les fidèles de lui décerner le titre glorieux de Reine.
>
> Si le Fils qu'elle a mis au monde est roi, dit saint Athanase, la Vierge sa Mère, doit, en toute rigueur de vérité, être tenue pour Reine et Souveraine et en porter le nom [41]. C'est, remarque saint Bernardin de Sienne, à partir du moment où elle consentit à devenir la Mère du Verbe

[41] Sermo in Annuntiationem.

éternel, que Marie mérita d'être constituée Reine du monde et de la création tout entière. Son consentement, dit-il, lui valut le sceptre du monde, l'empire de l'univers, et la souveraineté sur toutes les créatures [42]. Voici comment raisonne Arnauld de Chartres: la chair de Jésus et celle de Marie sont une seule et même chair, comment donc la Mère pourrait-elle ne point partager la souveraineté de son Fils ? Ce n'est pas assez dire qu'elle la partage: la gloire royale du Fils et celle de la Mère sont une seule et même gloire [43].

Par cette citation des Gloires de Marie,[44] on peut saisir sur le vif la méthode de saint Alphonse. L'argument par excellence dans la théologie mariale c'est le sentiment de l'Église, la Tradition. Saint Alphonse cherche à s'en faire l'écho tout au long de son livre des *Gloires de Marie.* Il le fait à dessein et il déclare que pour composer son livre il a « recueilli, durant plusieurs années, tout ce que les Saints Pères et les auteurs les plus célèbres ont dit de la bonté et de la puissance de Marie » [45]. Et dans tous ces écrits sur Marie il a choisi les citations les plus probantes et comme avec autant de pierres précieuses il en a formé des couronnes à sa Mère du ciel. La science la plus solide unie à l'humilité la plus profonde: voilà à quoi se résume la manière de saint Alphonse tout spécialement dans les *Gloires de Marie.* Il entend bien chanter les gloires de Marie et non la sienne. Et les gloires de Marie il les fait reposer sur les fondements théologiques les plus solides, avant tout sur son incomparable dignité de Mère de Dieu et de Mère des hommes.

La perfection incomparable de Marie, dans les « Gloires de Marie »

La dignité de Mère de Dieu surpasse toutes les dignités de la terre et du ciel; elle touche aux confins de la divinité. La sainteté de la Mère de Dieu doit l'emporter sur toute autre sainteté. Dès le premier instant de sa Conception, Marie surpassa par sa plénitude de grâce tous les saints et tous les anges, pris ensemble et arrivés à leur perfection consommée. Telle est la proposition que soutient saint Alphonse dans les *Gloires de Marie,* en s'appuyant, selon sa

---

[42] Sermo de Nativitate B.V.M. cap. III.
[43] Libellus de laudibus B.V.M.
[44] *Les Gloires de Marie,* trad. P. Favre, p. 3.
[45] *Les Gloires de Marie,* trad. P. Favre. Introduction, p. XI.

méthode habituelle, sur la Tradition. Voici quelques extraits de son sermon sur la Nativité dans lequel le saint Docteur développe sa pensée sur la sainteté initiale de Marie.

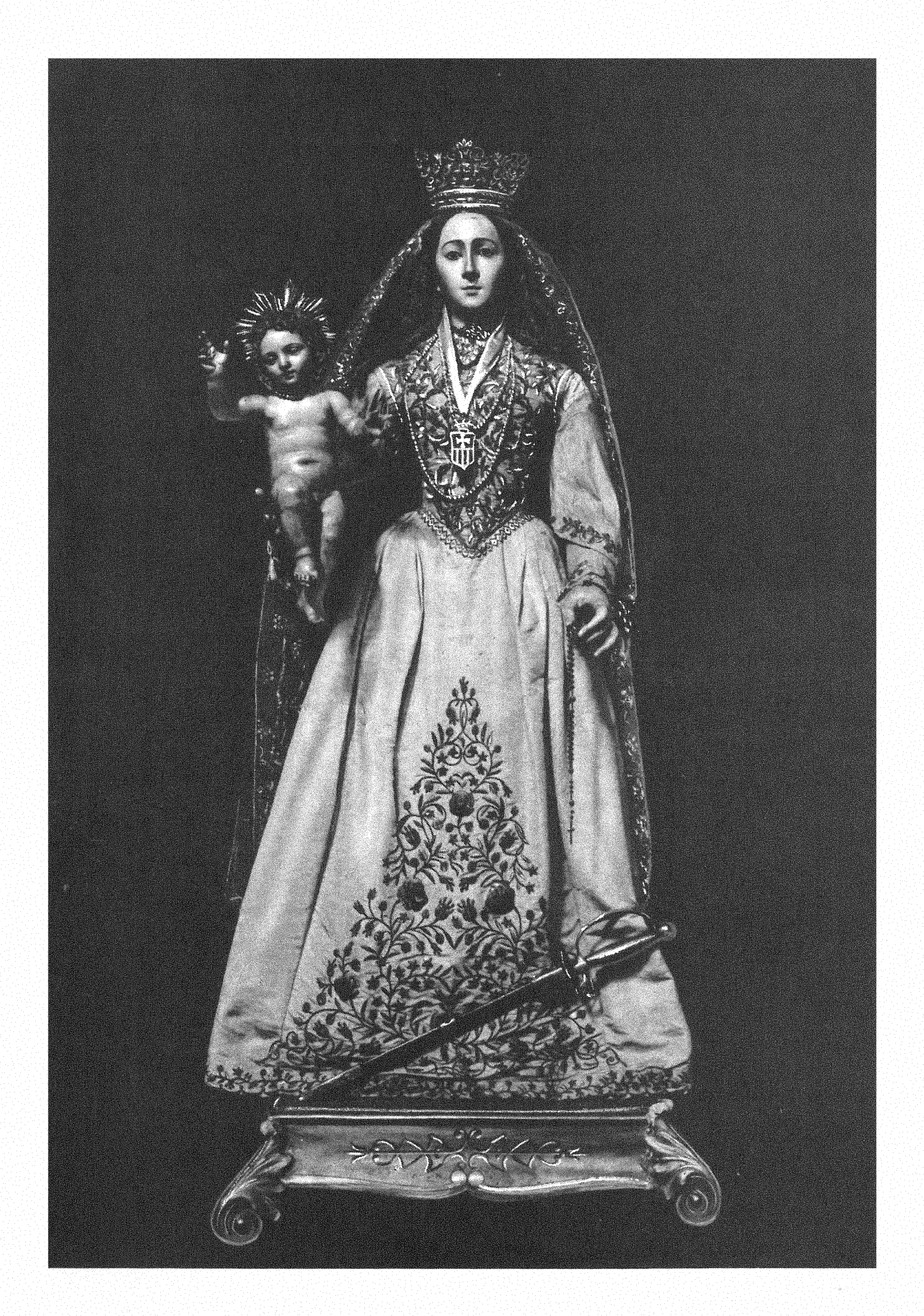
> Pour commencer, disons qu'entre toutes les âmes créées par Dieu, celle de Marie fut certainement la plus belle. Disons mieux: cette âme bénie est, après l'Incarnation du Verbe, l'œuvre la plus grande, la plus digne de lui que le Tout-Puissant ait faite en ce monde. En Marie, dit saint Pierre Damien, nous voyons un chef-d'œuvre qui n'est surpassé que par Dieu seul.[46]. C'est pourquoi la divine grâce ne descendit pas en elle goutte à goutte comme sur les autres saints, selon la prophétie de David, mais comme une pluie abondante sur une toison: *sicut pluvia in vellus.* (Ps. 71, 16). L'âme de Marie fut semblable à une toison de laine qui absorba, heureusement, sans en rien perdre, toute cette pluie céleste, toute la grâce du Saint-Esprit, explique saint Basile [47]. Aussi a-t-elle pu dire par la bouche de l'Ecclésiastique: *Ma demeure est dans la plénitude des saints,*[48] c'est-à-dire, selon le commentaire de saint Bonaventure, ce que les saints ne reçoivent qu'en partie, je le possède en plénitude [49]. Et saint Vincent Ferrier, parlant de la sainteté de Marie avant sa naissance, affirme qu'elle était supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints [50].
>
> Et ce n'est pas seulement chaque saint en particulier que la bienheureuse Vierge surpassa dès lors en grâce, mais tous les saints et tous les anges ensemble, comme le prouve le savant Père François Pépé, de la Compagnie de Jésus. Il assure que cette proposition, si glorieuse à notre Reine, est aujourd'hui communément admise et tenue pour certaine par les théologiens modernes, comme Carthagena, Suarez, Spinelli, Recupito, Guerra et beaucoup d'autres, lesquels ont traité expressément ce point, chose que les anciens n'avaient pas faite.
>
> Or, si cette proposition communément admise, est certaine, il en est une autre, très probable elle aussi, suivant laquelle cette grâce, supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints ensemble, Marie la reçut dès le premier instant de son immaculée conception. Cette seconde proposition, Suarez la soutient fortement, et, à sa suite, les

---

[46] Sermo de Nativitate B.V.M.
[47] Catena aurea Divi Thomæ, in Luc. I, 47.
[48] In plenitudine sanctorum detentio mea. Eccli. 24, 16.
[49] De assumptione B.V.M. Sermo 4.
[50] In Festo Nativitatis B.V.M. Sermo I.



STATUE DE LA VIERGE IMMACULÉE
dans la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré



NOTRE-DAME DE LA MERCI

Statue devant laquelle saint Alphonse déposa son épée de gentilhomme et se voua au service de Dieu

Pères Spinelli, Recupito et de la Colombière. Mais outre l'autorité des théologiens, il y a deux grandes et solides raisons qui suffisent, à elles seules, à la démontrer.

La *première,* c'est que Marie fut choisie de Dieu pour être la Mère du Verbe divin. Par le fait de cette élection, observe Denis le Chartreux, elle est entrée dans un ordre supérieur à toutes les créatures, attendu, remarque Suarez, que la dignité de Mère de Dieu, appartient en quelque sorte, à l'ordre de l'union hypostatique. Il est donc juste que dès le premier instant de sa vie, elle ait reçu des grâces d'un ordre également supérieur et qui surpassent incomparablement celles accordées à toutes les autres créatures.

La *seconde* raison qui prouve que Marie, dès le premier instant de son existence, surpassa en sainteté tous les saints ensemble, c'est le grand office de Médiatrice des hommes dont elle se trouva dès lors investie. C'est donc dès ce premier instant qu'elle dut recevoir un capital de grâce plus riche que celui de tous les hommes ensemble [51].

Cette opinion de saint Alphonse sur la sainteté initiale de Marie dénote une fois de plus le sens affiné du théologien. Combattue jadis par un célèbre théologien, cette opinion alphonsienne a rallié depuis le sentiment du plus grand nombre des théologiens. Sur ce point comme sur plusieurs autres, saint Alphonse, avec l'audace commune aux humbles, aura indiqué la voie à la théologie contemporaine.

La médiation universelle de Marie, dans les « Gloires de Marie »

On a appelé, avec raison, les *Gloires de Marie* de Saint Alphonse « le code de la confiance salutaire en Marie » [52]. Dans ce livre, en effet, les préoccupations pastorales du saint prédominent sur celles du polémiste et du théologien.

Cette confiance salutaire en Marie repose avant tout sur son rôle de médiatrice universelle du salut. Après avoir rappelé les fondements théologiques de cette vérité, saint Alphonse en tire les conclusions les plus capables d'éveiller la confiance dans les âmes à l'égard de Marie, tout spécialement dans les âmes pécheresses.

---

[51] *Les Gloires de Marie,* trad. P. Favre, c.ss.r. p. 234 et ss. Sermon sur la Nativité.

[52] Mariologie de S. Alphonse, P. Cl. Dillenschneider, c.ss.r. p. 329.

Médiation universelle de Marie: vérité certaine

Saint Alphonse, dans les *Gloires de Marie,* commence par bien préciser l'état de question. Pour remédier à la confusion semée par les protestants et les jansénistes, saint Alphonse ne se lasse pas de répéter que Marie est Médiatrice de grâce seulement en second, en dépendance du Christ. Jésus est le médiateur de justice par voie de mérite strict. Marie est Médiatrice de grâce par voie d'intercession et de convenance, médiatrice subordonnée au Médiateur de justice. De plus il ne s'agit pas de savoir si Dieu aurait pu se passer de Marie pour la distribution des grâces, il s'agit de savoir si, *en fait,* Dieu a *décrété* qu'il n'accorderait aucune grâce si ce n'est à la prière de Marie.

Cette médiation universelle de Marie, saint Alphonse l'appuie sur l'Écriture, la Tradition et la raison théologique.

Saint Alphonse rattache la doctrine de la médiation universelle de Marie au *Fiat* de l'Incarnation. Dieu a voulu faire dépendre la rédemption des hommes du consentement de Marie. Corédemptrice dans l'acquisition des grâces, la sagesse divine exigeait qu'elle le soit aussi dans la distribution de ces grâces.

C'est d'ailleurs ce qu'atteste la Tradition catholique. Parmi les Pères et les Docteurs de l'Église, partisans de la médiation universelle de Marie, S. Bernard tient un rang à part. On reconnaît à saint Alphonse le mérite d'avoir, dans les *Gloires de Marie,* revendiqué pour saint Bernard le haut patronage de la médiation universelle de Marie.

Enfin, saint Alphonse invoque en faveur de la médiation universelle de Marie l'argument théologique. Le point de départ est inattaquable et rejoint la Tradition primitive. Marie est la nouvelle Ève; nouvelle Ève, Elle est la Corédemptrice du genre humain; corédemptrice par un mérite réel de convenance dans l'acquisition des grâces de salut, elle doit être médiatrice universelle dans la répartition de ces mêmes grâces. La doctrine de la médiation universelle de Marie manifeste une parfaite cohésion dans le plan divin pour le rachat de l'humanité.

Médiation universelle: source de confiance

Cette médiation universelle de Marie est une médiation toute de miséricorde et de bonté qui doit inspirer à tout cœur chrétien, même au pécheur, des sentiments d'inaltérable confiance. Et l'on

reconnaît ici le Docteur très zélé, soucieux avant tout du salut des âmes.

Des huit chapitres qui composent la paraphrase du *Salve Regina* dans les *Gloires de Marie,* comme le suggère le Père Dillenschneider, on pourrait composer les plus belles litanies qui soient de la confiance chrétienne, à l'usage des âmes pécheresses [53].

Confiance en Marie, parce qu'elle est à l'égard des plus malheureux Reine et Mère de miséricorde.

Confiance en Marie, parce qu'elle suit, attentive et protectrice dans toutes les étapes de son retour, l'âme tombée qui la prie.

Confiance en Marie, parce qu'elle peut tout contre Satan.

Confiance en Marie, parce qu'elle peut tout sur le Cœur de son Fils.

Confiance en Marie, parce que Marie est, en quelque sorte, l'obligée des pécheurs.

« Prêcher Marie et la confiance en son intercession voilà de quoi dépend le salut des âmes » [54]. Maxime de saint Alphonse qui livre la véritable intention secrète des *Gloires de Marie.*

Saint Alphonse-Marie de Liguori fut en vérité le Docteur de Marie: il le fut par son ardente piété envers Marie; il le fut par son enseignement dans lequel il a déployé au service de sa Reine toutes les ressources du polémiste, du théologien et du pasteur d'âmes.



---

[53] Mariologie de S. Alphonse, P. Cl. Dillenschneider, c.ss.r. p. 330.

[54] *Les Gloires de Marie,* trad. P. Favre, c.ss.r. Introduction. p. XIII.

CHAPITRE III

Saint Alphonse-Marie de Liguori

DOCTEUR
de
L'IMMACULÉE CONCEPTION

PAUL-ÉMILE VADEBONCŒUR, c.ss.r.

Sommaire

LE DERNIER DOCTEUR

de

L'IMMACULÉE CONCEPTION

SON RÔLE - SON INFLUENCE

INTRODUCTION

« La lumineuse couronne de gloire dont Dieu a ceint le front très pur de la Vierge Mère de Dieu resplendit davantage . . . lorsque Nous Nous reportons par la pensée au jour où . . . Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX . . . déclara, prononça et définit solennellement le dogme de l'IMMACULÉE CONCEPTION » [1]. Une excellente manière de nous reporter à cette date mémorable, selon le vœu du Souverain Pontife, se réalise dans l'étude du privilège singulier que le « Dieu ineffable » dans son amoureuse libéralité pour la future Mère de son Fils Unique, lui a départi, de sorte que « toujours libre de la moindre tache de tout péché, toute belle et parfaite, elle portât en elle cette plénitude d'innocence et de sainteté » [2] qui nous permet de la saluer avec l'interprète de Dieu: Ave gratia plena [3].

La présente étude ambitionne de répondre au souhait du Père commun des fidèles.

Sans doute, elle n'envisage pas directement la nature du privilège marial; mais elle prend place au chapitre de l'histoire du dogme. Mettre en lumière l'*apport du dernier Docteur de l'IMMACULÉE CONCEPTION,* nous semble une étude assez vaste et importante pour qu'on s'y attarde. Elle ne manque d'ailleurs pas d'intérêt, et, en somme, peu d'auteurs ont exploré cette mine. Toutefois, la monographie bien connue du P. Clément Dillenschneider, c.ss.r., nous suggérait d'envisager un aspect différent du sien, même si parfois nos sentiers débouchent dans la même prairie.

---

[1] Trad. publiée dans « MARIE » 7 (1953-54, n. 4) 10.

[2] Trad. du P. A. Malo, o.f.m., dans La Vie des Communautés religieuses 16 (1954) 2 s.

[3] Luc 1, 28.

Tout récemment, l'Osservatore Romano remarquait, par rapport au numéro de « MARIE » consacré au dogme de 1854: « Il paraîtrait étrange que parmi tant de chœurs qui magnifient l'Immaculée, manque la voix de saint Alphonse-Marie de Liguori, le remarquable Docteur, Défenseur, et Prophète de l'Immaculée Conception. Par sa parole et par ses écrits, par sa Congrégation du T.S. Rédempteur et ses missions, par sa poésie et ses chants, il a propagé et affirmé dans le monde la vérité et l'attente du futur Dogme, surtout à une époque où les adversaires, de tous côtés, hérétiques ou catholiques, niaient ou mettaient en doute le haut privilège de la Vierge Marie » [4].

Paroles fort élogieuses ! Notre intention, dans cette étude, se limitera à justifier cette assertion, aux nuances nombreuses, et à mettre en évidence le rôle joué par saint Alphonse de Liguori en fonction du dogme marial défini par l'immortel Pie IX, le huit décembre mil huit cent cinquante-quatre.

Une randonnée, même rapide, à travers son œuvre, en effet, pourvu qu'elle soit attentive, révèle que le dernier Docteur de l'Immaculée Conception a *rempli une véritable mission,* a joué un rôle important, varié, dont l'influence ne s'est pas amortie avec sa disparition du milieu terrestre.

Dans ce travail, nous distinguerons dans la mission remplie par saint Alphonse, à l'égard du dogme de l'IMMACULÉE CONCEPTION, en premier lieu, son rôle de son vivant; puis son influence après sa mort.

---

[4] « Parebbe strano se fra tanti cori inneggianti all'Immacolatà mancasse la voce di Sant'Alfonso M. dei Liguori, l'esimio Dottore, Difensore et Profeta dell'Immacolata Concezione di Maria. Il quale con la voce et gli scritti, con la sua Congregazione Redentorista e le sue missioni, con poesie e canti tanto propagò e affermò nel mondo la verità e l'ansia del futuro domma, proprio in quel tempo, nel quale gli avversari d'ogni sponda eretici e cattolici negavano o ponevano in dubbio l'eccelso privilegio di Maria Vergine » (Osservatore Romano, 11 dicembre 1953, pag. 3. — La trad. franç. a été publiée dans « MARIE » 7 (1953-54, n. 6) 124).

ARTICLE PREMIER

RÔLE DE SAINT ALPHONSE DE SON VIVANT

Le dogme catholique n'est pas une formule figée, rigide, dont les vocables furent irrémédiablement enfilés dans les énoncés jaillis de la plume des hagiographes. On a eu raison d'écrire une œuvre entière sur l'évolution homogène du dogme catholique. En fait, un nombre imposant de vérités de foi n'ont reçu une formulation adéquate qu'avec l'écoulement des siècles, ou à l'issue de pénibles discussions théologiques, voire d'hérésies.

Cette observation d'ordre général, s'impose sans conteste à l'égard de l'Immaculée Conception. Aux premiers si,cles, on n'insistait guère sur la sainteté *intégrale* de la Vierge Marie; certaines voix, que nos oreilles trouvent discordantes aujourd'hui, ont même imputé de sérieuses imperfections à Marie. Mais le sens catholique, n'a pas tardé à étouffer ces accents. Est-ce lui qui aiguilla par la suite le cheminement de la pensée ? Toujours est-il qu'on insista désormais sur la pureté insigne de la Mère de Dieu, de celle qui, Nouvelle Ève, coopérait à l'œuvre de notre rachat.

Comme on taille et polit un rubis, les formules se dégagèrent plus nettes, plus affirmatives, plus absolues: on découvrait en Marie une pureté parfaite, seule compatible avec les énoncés bibliques; on en venait même à considérer cette pureté parfaite comme inconciliable avec la présence du péché originel, fût-ce en un seul instant.

Les Pères moins anciens, les théologiens, les prédicateurs, les ascètes, le peuple également, dans son sens inné qui se développe selon le courant du Magistère enseignant et de la Tradition vivante: tous progressivement tendaient à soustraire entièrement la Vierge Marie à l'ombre même d'une souillure et à la soumettre, dès sa conception, à l'influence préservatrice d'une grâce souveraine.

Quel était le climat marial au siècle de saint Alphonse de Liguori ? A quel niveau avait monté la reconnaissance du privilège par les théologiens, à quelle température la dévotion populaire, en

ce qui regarde l'Immaculée Conception se tenait-elle ? Saint Alphonse pouvait-il, comme en notre siècle, laisser son âme baigner paisiblement dans une atmosphère saturée d'un culte définitif envers l'Immaculée ? Ou bien, pour se hisser à la hauteur de sa mission, dût-il prêcher de parole et d'exemple, et conquérir, de haute lutte, de nouveaux adeptes à la Vierge sans tache ?

En réponse à ces questions, qu'il suffise de rappeler qu'un siècle s'écoulera encore de saint Alphonse en pleine maturité à la définition de notre dogme. Or, parlant des années immédiatement antérieures à la définition, Mgr J. B. Malou observait encore: « Des amis sincères de Marie ont douté, pendant ces dernières années, que la croyance à l'Immaculée Conception fut arrivée au degré de certitude voulu par l'Église, pour procéder à une définition dogmatique » [5]. Qu'on évoque d'ailleurs, par comparaison, les années qui précédèrent la définition du dogme de l'Assomption !

Si donc en véritable serviteur de MARIE IMMACULÉE, la proclamation dogmatique de la prérogative mariale lui tient à cœur, l'attitude de notre Saint s'affichera autre qu'une dérobade devant les tâches qui s'imposent.

Par l'exemple même de sa dévotion, par son apostolat populaire, par sa plume de théologien autorisé, le chevalier napolitain, transformé en chevalier de la Vierge Immaculée, facilitera, hâtera la reconnaissance officielle du dogme marial.

Nous voudrions établir ces avancés.

Par l'exemple de sa dévotion

Le nom de saint Alphonse est associé au culte marial. Personne ne prononce le nom du Saint, personne n'évoque les grands traits de sa vie, sans que ne s'accuse aussitôt la caractéristique de sa physionomie: *la dévotion à la Sainte Vierge.* Le nom de saint Alphonse, pas plus que celui du grand saint Bernard, ne se dissocie dans la pensée d'un culte singulier envers l'auguste Mère de Dieu.

Mais les prérogatives de la Divine Mère s'égrènent sur un long chapelet; ses titres s'éternisent en une interminable litanie. Si les saints ne sont pas exclusifs, ils nourrissent tout de même leur préférence. Saint Alphonse professait donc un culte de choix à l'égard

---

[5] Histoire de la définition dogmatique, art. II, dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, éd. Migne, 1866, col. 492.

de diverses madones; *c'est pourtant la* VIERGE IMMACULÉE *qu'il vénérait de préférence* [6].

Aussi bien, sa biographie regorge-t-elle de traits qui illustrent cette singulière dévotion. Ce n'est pas ici le lieu de les relater en série. Mais l'influence d'un saint, par les seuls exemples de sa vie, par ses attitudes et ses gestes, par ses pratiques de piété, atteint déjà une dimension qui nous justifierait de rappeler quelques faits à l'appui de notre assertion.

Cependant, vu l'abondance de la matière, et le but doctrinal de ce chapitre, il nous a paru préférable de consacrer à ce thème édifiant un chapitre entier [7]. Nous pourrons ainsi être plus complet et ne pas surcharger la présente étude.

On s'y reportera donc pour connaître dans le détail les faits et gestes plus révélateurs de cette dévotion, et qui servent de base aux conclusions que nous annotons ici.

En outre, de toute évidence, nous ne connaissons pas tous les sentiments des saints, encore moins la prolifération de leurs actes privés et intérieurs. Mais les particularités que nous avons groupées nous certifient que saint Alphonse, dans sa vie intime, *cultivait la dévotion à l'Immaculée*. Or une dévotion si profonde se trahit, rayonne, édifie. Les contacts du Saint avec ses confrères et sujets, avec les âmes nombreuses qui l'approchaient, lui ont certes permis d'intensifier chez tous la dévotion à MARIE IMMACULÉE. C'est cette influence qu'il nous suffisait de souligner ici.

Par son apostolat populaire

Alphonse ne comprimait pas sa dévotion en des pratiques privées. Il s'est en outre constitué d'office *l'apôtre de* MARIE IMMACULÉE. Pas plus que dans le cas précédent, nous n'insisterons sur cet aspect de son rôle. Il faut tout de même ne pas en sous-estimer l'importance, car la piété des fidèles joue un rôle prépondérant dans

---

[6] Dans un rapport lu au premier Congrès marial breton, le P. F. Sachot, o.m.i., mentionnait tout juste s. Alphonse parmi les fondateurs spécialement dévots à Marie Immaculée (Premier Congrès Marial breton, 1904, p. 274 s.).

« Tous les autres bienheureux placés sur nos autels par l'Eglise, et surtout s. Ignace de Loyola, s. François Xavier, ste Thérèse, *s. Alphonse de Liguori,* ont professé hautement et propagé parmi les fidèles, et la croyance à l'Immaculée Conception et la dévotion la plus tendre envers la Vierge Immaculée (Mgr J. B. Malou, L'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de foi, t. 2, Bruxelles 1857, p. 157).

[7] Voir Appendice, ch. I.

l'évolution des vérités dogmatiques. Ainsi cette conception était-elle nettement gravée dans la pensée du Président de la Société canadienne d'Études Mariales lorsqu'il rédigeait les lignes suivantes, avant la définition de l'Assomption: « Organisons des croisades de prières . . . Aux ferventes supplications, joignons l'étude et *la prédication* de cette doctrine » [11].

C'est dans ce même esprit, et par dévotion personnelle à l'Immaculée, que saint Alphonse entretint et développa le culte populaire envers la Vierge Immaculée.

Il voulut d'abord que son Institut, voué à l'évangélisation des âmes abandonnées dans le bas peuple, se confiât à cette protectrice puissante: de par la volonté du Fondateur, la première patronne de la Congrégation du T.S. Rédempteur a toujours été et demeure la Vierge Marie sous le vocable de l'IMMACULÉE CONCEPTION. Et lui-même témoignait de son bonheur à cette pensée, quand il écrivait vers la fin de son sermon sur l'Immaculée Conception: « Je me suis étendu dans ce discours plus que dans les autres, parce que notre petite Congrégation du T.S. Rédempteur a pour patronne principale la très sainte Vierge Marie, *précisément sous le titre de son IMMACULÉE CONCEPTION* » [12]. C'est encore à sa demande formelle que dès le berceau de l'Institut s'implanta l'usage d'invoquer l'IMMACULÉE CONCEPTION avec le peuple dans les prédications évangéliques.

Et que de fois il a prêché lui-même sur sa MADONE ! Que de fois, comme ses Pères, il en a recommandé la dévotion, ainsi qu'il l'insinue à la fin de son sermon sur l'Immaculée Conception, à propos de nombreuses faveurs obtenues [13] !

Durant son épiscopat, alors qu'il résidait à Sainte-Agathe, tous les samedis, il assumait personnellement à l'église des Pères Conventuels un sermon sur le singulier privilège de l'IMMACULÉE CONCEPTION; dans son diocèse encore, il institua une congrégation de jeunes filles spécialement consacrées à honorer cette prérogative mariale [14].

---

[11] M. Aug. Ferland, p.s.s., dans Le Droit, Ottawa, 11 sept. 1946, p. 3.

[12] « . . . questo discorso, in cui mi son diffuso più che negli altri per ragione che la nostra minima Congregazione ha per sua principal protettrice la SS. Vergine Maria appunto sotto questo titolo della sua Immacolata Concezione » (Opere Ascetiche, t. VII, Le Glorie di Maria. Parte Seconda, Roma 1937, p. 32. — Trad. Favre, Bar-le-Duc 1945, p. 226).

[13] Le Glorie di Maria, éd. Rom. (indiquée dans la note précédente), p. 40.

[14] Berruti, Ouvr. cité, ibid.

Pendant une cinquantaine d'années, saint Alphonse, apôtre du peuple, a prêché beaucoup; il a, en particulier, prêché des neuvaines en l'honneur de l'Immaculée Conception. Quel zèle n'a-t-il pas déployé pour éclairer la foi des fidèles en cet insigne privilège de Marie, *pour répandre ou intensifier le culte envers cette prérogative de la Mère de Dieu !* L'évêque de Nicotera et Tropea (Sicile), Mgr Philippe de Simone, dans sa fervente pétition au Souverain Pontife, pour solliciter la concession du doctorat à notre Saint, soulignait cet aspect de son ministère: « Votre béatitude n'ignore pas combien il a mérité de l'Église . . . par sa science . . . dont il a usé . . . pour promouvoir, augmenter et défendre la dévotion des fidèles envers l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu » [15].

Sans nous y attarder plus longuement, il convenait, nous semble-t-il, de tirer légèrement de l'ombre cet aspect de son rôle.

Par sa plume de théologien

Mais nous le concédons sans ambages, ce qui conquiert à saint Alphonse de Liguori le titre de DOCTEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, ce ne peut être ni sa dévotion personnelle qui s'épanouit tout au cours de sa longue carrière, si vive qu'on la suppose; ni même son inlassable apostolat à la gloire de l'Immaculée. L'auréole des Docteurs de l'Église ne couronne pas la tête de tous les grands dévots de la Vierge, ni des missionnaires au zèle intense. Comme condition prérequise, la sainteté — et toute sainteté s'épanouit en zèle — est indispensable; mais à l'éclat de la sainteté doit s'adjoindre la solidité et l'éminence de la doctrine.

Or, tout juste, saint Alphonse a voué sa plume et sa belle intelligence au service de Marie, et en particulier à la *revendication de sa prérogative d'Immaculée dans sa Conception.* Attardons-nous ici, puisque nous sommes au cœur de notre sujet: analysons les écrits du champion de l'Immaculée, du chevalier qui naguère, à une heure décisive, au pied de la Madone, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Merci, à Naples, troquait son épée pour la plume du théologien.

---

[15] « . . . ad promovendam, augendam ac defendendam devotionem fidelium erga Immaculatam Deiparæ Virginis Mariæ Conceptionem » (Actus Doctoratus, Supplementum ad Litteras, n. 4, p. 94). Voir aussi le Bref de Pie X, 6 déc. 1904; A.S.S. 37 (1904-05) 369.

Exposé de la grande morale

La première étude approfondie du saint Docteur sur l'Immaculée Conception remonte à l'année 1748; il n'était plus jeune homme, ayant doublé le cap de la cinquantaine (52 ans). Dès la première édition de sa Grande Morale, il l'intercala au livre septième, consacré aux Censures et Irrégularités; puis, au cours des années suivantes, sans omettre quelques autres publications, il revisait son œuvre principale, élaborait plus soigneusement la présente étude, et, dans la seconde édition (1753-55), il lui imprimait sa forme pratiquement définitive, sous le titre: « Brevis dissertatio super censuris circa Immaculatam B. V. Mariæ Conceptionem » [16].

On le constate, sa teneur, que nous révèle le titre, cadre bien avec le traité où elle figure, et tempère le jugement d'un confrère « anachronisme logique et littéraire » [17]. Mais l'histoire du dogme marial peut seule dissiper notre surprise à la lecture d'un tel entête. C'est qu'au fait, les joutes théologiques sur l'Immaculée Conception ne furent pas toujours amènes; elles s'envenimèrent souvent, devinrent discourtoises, et, parfois, même violentes. Les papes durent intervenir à plusieurs reprises par des lois, des prohibitions, des censures, afin de contenir ou de ramener dans les bornes de la charité les natures en ébullition.

À ce plan, le contexte historique où s'insère l'œuvre alphonsienne connaissait déjà une sensible accalmie. Il fallait tout de même une main sûre pour prendre la plume sans se compromettre en cette matière. Et notre théologien le sentait bien lorsque, en toute prudence, il glissera cette déclaration au cours de son exposé: « Protestor quidem, nullatenus me recedere velle a pontificiis decretis, quibus obœdiens subscribo » [18].

Et d'autre part, il ne se croisera pas les bras, abandonnant à autrui le risque de se débattre au large, ou de guerroyer dans l'arène pour sa Dame. Mû par son zèle, l'esprit richement meublé, après

---

[16] Theologia Moralis, éd. L. Gaudé, t. 4, Rome 1912, n. 244, p. 398. — Dans la suite du travail, nous nous référerons toujours à cette édition pour la « Theologia Moralis » (ou GRANDE MORALE). Le texte est publié également dans le volume du Card. van Rossum, mentionné à la note 10; voir p. 21 à 35. On pourra s'y retrouver facilement.

[17] A. M. Santonicola, c.ss.r., Doctrine mariale de saint Alphonse, dans « MARIE » 5 (1951-52, n. 3) 55.

[18] Gaudé, n. 250, p. 401.

une étude exhaustive, avec courage, il se déblaiera une voie jusque dans la clairière, où, avec les adeptes qu'il espère entraîner à sa suite, il contemplera la vérité, le grand privilège de son auguste Reine: « Protestor . . . velle . . . tantum in meæ Reginæ obsequium, hic rationes promovere sententiæ piæ, ad mentem alicujus dilucidandam qui contrarium sentiret » [19].

Dans l'étude qu'il entreprend, il manquerait de droiture s'il n'alignait, en tête du débat, les décrets des Papes, favorables ou non, à la thèse qu'il défendra.

Une fois que le lecteur voit sous ses yeux les pièces du procès, le saint Docteur procède à leur analyse. Que faut-il retenir de cet amoncellement de prescriptions, de prohibitions, de censures variées, tantôt favorables à l'Immaculée Conception, tantôt barrières à ses protagonistes ?

En des paragraphes successifs, très nets, et avec la clarté d'un avocat consciencieux, il infère chacun des points interdits aux opposants de la thèse immaculiste, et y adjoint la peine correspondante. Toutefois, les partisans de l'Immaculée Conception n'ont pas pour autant le champ libre. Aussi, en esprit clair et sagace, le canoniste réduit-il à deux points les directives qui les concernent: « sententiam oppositam censurare » et « piam sententiam asserere tamquam dogma fidei » [20]. Il confesse que les textes allégués pourraient donner le change; mais, par un raisonnement serré, il établit que là se limitent les entraves pour les défenseurs de l'Immaculée Conception.

Puis, entouré d'un nombre imposant de théologiens, il emprunte à chacun son opinion favorable à l'Immaculée, accumule toutes les concessions, et fait siennes les plus libérales, pour conclure: « Reapse mihi videtur pia sententia, licet usque adhuc non sit de fide declarata, esse hodie luce meridiana clarior» [21]. *Clausule fameuse, qu'évêques et théologiens lui emprunteront à souhait !*

Il s'agit maintenant de justifier son élection. Ici débute donc la démonstration même de sa thèse.

Dès l'entrée en matière, contrairement à d'autres, il refuse de tabler sur les révélations privées qu'on allègue. Sans doute, les respecte-t-il; mais il exige des bases plus fermes pour son opinion.

---

19 Ibid.
20 Gaudé, n. 248, p. 401.
21 Gaudé, n. 250, p. 401.

C'est la Bible qu'il ouvre en premier lieu, pour y lire des textes dont la portée oriente incontestablement vers le privilège insigne de la Vierge. Le « Tota pulchra es . . . et maculata non est in te » [22], auquel même de nos jours on peut attribuer une vraie portée mariale; et les paroles plus probantes encore de l'Annonciation et de la Visitation: « Ave gratia plena . . . Benedicta tu inter mulieres . . . Fecit mihi magna qui potens est » [23].

Il est remarquable que le Protévangile n'entre pas en ligne de compte. Sans doute, saint Alphonse trouvait-il qu'alors sa signification mariale n'avait pas encore la garantie de notre siècle; remarquable aussi qu'au lieu de citer « Benedicta tu in mulieribus » [24] sur les lèvres de l'ange, il recourt de préférence aux paroles d'Elizabeth. Etait-il déjà conscient de refuser une interpolation ?

Avant de fermer la Bible, il réfute la contre-preuve scripturaire qu'on oppose souvent à la possibilité de l'Immaculée Conception dans les passages sur l'universalité du péché et de la rédemption.

Viennent ensuite quelques affirmations des Souverains Pontifes dont il met en lumière le sens complet, qui aboutit à l'Immaculée Conception; puis les positions prises par les Pères du second Concile de Nicée et de celui de Trente sont l'objet de commentaires pertinents et probants. A mettre en vedette cet argument qu'on n'a pas souvent allégué, mais qui s'impose à l'attention, et qui s'appuie sur le Canon 23 de la Session 6 [25]: D'après le Concile de Trente, et c'est de foi, la Mère de Dieu n'a commis aucun péché actuel; or, il est impossible, avec le péché originel et la concupiscence d'éviter absolument toute faute actuelle, au moins vénielle, durant sa vie entière. Donc la Mère de Dieu n'a pas contracté le péché originel et la concupiscence [26].

La quatrième preuve est constituée par des textes peu nombreux des Pères de l'Église.

Le cinquième argument reçoit un développement plus élaboré; le théologien y attache visiblement une souveraine importance: il s'agit du sens commun des fidèles.

---

22 Cant. 4, 7. — Cet argument tiré du Cantique des cantiques est une ajoute de l'auteur faite pour la seconde édition (Cf. van Rossum, ouvr. cité, n. 36, p. 26, note 3).

23 Luc 1, 28. 42. 49.

24 Luc 1, 28.

25 Denz., Ench. Symb. n. 833.

26 Gaudé, n. 256, p. 403 s.

Ex quo enim, écrit-il, nisi ex communi fidelium sensu, hauritur certitudo quod Deipara, saltem ante nativitatem, fuerit sanctificata ? Ex quo certi sumus, quod eadem B. Virgo in anima et corpore fuerit in cœlum assumpta ? Si ergo de his nemo dubitat, quomodo dubitari potest de Conceptione immaculta, quam fideles omnes tenent et defendunt [27] ?

A cette argumentation, les adversaires ne manquaient pas d'opposer deux noms autorisés, que le saint Docteur vénérait profondément: saint Bernard et saint Thomas. Va-t-il esquiver l'objection ? Au contraire il ripostera d'aplomb: « ex iisdem sanctis Doctoribus magis nostra sententia valide firmatur » [28]. Non pas qu'il tente vainement de nier les textes ou de fermer obstinément les yeux sur les uns pour en gober d'autres aveuglément, d'authenticité douteuse, mais favorables à sa thèse. Oh ! non pas. Sans doute, saint Alphonse ne possédait pas le sens critique qui, de nos jours atteint aux limites du légitime; cependant, il procédait avec discernement.

Saint Bernard a réprouvé qu'on célébrât la fête de l'Immaculée Conception sans le recours au S. Siège; mais il a encouragé la célébration d'autres fêtes mariales, toujours de par la volonté de l'autorité suprême. « Ex hoc eodem arguitur, conclut saint Alphonse, . . . quod si S. Bernardus nunc videret festum Conceptionis immaculatæ ex auctoritate Romanæ Ecclesiæ celebrari, ipse quoque libentissime celebraret » [29].

Sur saint Thomas, le jeu de passe lui semble plus délicat: « revera adhuc incertum est, de qua sententia fuerit S. Doctor » [30]. A cette époque, il était impossible de prendre une position plus sage sur la question. En fait, on manquait d'édition critique, et saint Alphonse, comme tout le monde, à côté de textes défavorables, en avait lu d'autres absolument sympathiques à son opinion. Il les allègue donc, les commente, et, par rapport à ceux qui portent sur la liturgie, il termine, comme pour saint Bernard, par l'opinion présumée de saint Thomas: « Hinc patet, quod si S. Thomas nunc temporis scriberet . . .certe aliter sentiret ac scriberet » [31], comme le pensent également plusieurs auteurs, surtout des thomistes, qu'il cite.

---

[27] Gaudé, n. 258, p. 404.
[28] Gaudé, n. 259, p. 404.
[29] Ibid. — Présomption justifiée par la lettre de s. Bernard même. Cf. ML t. 182, col. 336.
[30] Gaudé, n. 260, p. 404.
[31] Gaudé, n. 260, p. 405.

Tout cela s'intègre à l'argument du sens commun des fidèles, qui repose sur l'autorité de l'Église. L'auteur insiste sur sa force probante, par l'autorité de saint Augustin, et conclut: « nostram sententiam esse proxime de fide definibilem » [32].

Mais il reste encore l'un ou l'autre corollaire à dégager de cette démonstration. Si la preuve est valable, en effet, le saint Docteur ne peut concéder en aucune façon que l'Église pourrait un jour définir que la conception de Marie fut souillée de la faute originelle. Étrange conclusion, direz-vous ! Mais le siècle la justifie. En fait, un théologien avait récemment tenu la thèse contraire. Le Saint tait son nom ici, mais il s'agit bien du célèbre Ludovic Muratori, muré derrière le pseudonyme Antonius Lampridius; et c'est contre lui que s'insurge notre théologien: « Non satis pie, nec probabiliter (lisez, selon la formule de l'auteur, nec cum aliqua probabilitate), quidam recentior scripsit . . . » [33].

Nier toute probabilité à la thèse de son antagoniste, c'était un coup dûr et frappé haut, car Muratori passait avec raison pour une gloire en Italie. Il semble cependant que l'histoire fut son vrai domaine; en théologie, ses interventions se révèlent moins heureuses [34]. Son zèle contre certains excès, à supposer qu'il fut pur au début, l'a entraîné dans des compromissions qu'une science théologique plus poussée, qu'un sens catholique plus averti lui eût épargnées.

Au demeurant, dans sa passion de prémunir ses lecteurs contre la superstition, il semait le doute; il osait prétendre que la doctrine de l'Immaculée Conception, dressée sur un échafaudage branlant, restait vacillante, et douteuse au point que l'Église pourrait un jour se prononcer catégoriquement contre elle: *position diamétralement contraire à celle de notre Docteur*. Muratori dépassait vraiment les bornes; et c'était déjà lancer de la boue sur la robe immaculée de la Divine Mère que de soulever des doutes sérieux sur sa prérogative insigne, et plus encore, de les proposer avec cette vigueur et cet aplomb excessifs. Ne s'attachait-il pas « à démontrer que l'Immaculée Conception n'était tenue que par l'école Scotiste et qu'elle

---

[32] Ibid.

[33] Gaudé, n. 261, p. 406.

[34] Cf. Cl. Dillenschneider, c.ss.r., La Mariologie de Saint Alphonse, t. I, Paris 1931, ch. 3, p. 68 ss.

avait contre elle l'antiquité chrétienne et l'école Thomiste » [35] ? Notre preux chevalier était donc pleinement dans son droit de venger l'honneur de sa *glorieuse Dame,* en réfutant victorieusement son adversaire. ·

Mais on a insisté. Dans l'hypothèse de l'IMMACULÉE CONCEPTION, Marie échapperait à la Rédemption du Christ. Alphonse répond et explique « quod ... vere et modo nobiliori redempta fuit » [36].

Un second corollaire retient assez longuement le lecteur: « deducitur piam sententiam ... tenendam ut certam, et oppositam non esse amplius probabilem » [37]. En effet, il est de foi que l'Église ne peut errer en matière de mœurs; or le *culte rendu à l'Immaculée Conception concerne les mœurs.*

Mais le théologien pousse plus loin ses assertions: « Licet nostra sententia ab Ecclesia nondum sit definita, bene tamen potest de fide teneri » [38]. Dans sa première édition, il justifiait cet avancé en distinguant, avec Bannez (2-2, qu. 11, a. 2) et quelques autres, entre la *foi catholique* et la *doctrine catholique* [39]; par la suite, il préféra, en compagnie d'autres auteurs, interpréter un texte de saint Thomas, d'une exégèse qui ne s'impose tout de même pas; et nous n'y mettrons pas d'insistance [40].

Dans sa première édition également, le saint Docteur terminait ici sa dissertation. Or, avant la parution de la seconde édition, une polémique soulevée par des publications assez récentes l'astreignit à rédiger un complément sur le *célèbre vœu sanguinaire.* Nous ne pouvons passer cette question sous silence [41].

Par culte envers la Vierge Immaculée, plusieurs personnes dévotes et savantes émettaient le vœu de défendre la vérité de ce

---

[35] E. Campana, Marie dans le Dogme catholique (trad. A. M. Viel, o.p.) t. 3, Montréjean 1913, p. 256.

« Tout en ayant l'air de n'attaquer que l'opinion scotiste, la négation de la dette du péché originel en Marie et le vœu sanguinaire dont nous venons de parler, il accumule avec ardeur toutes les difficultés possibles contre la pieuse croyance elle-même, il les exagère, il les grandit » (Mgr Malou, ouvr. cité, p. 491).

[36] Gaudé, n. 261, p. 406.

[37] Gaudé, n. 262, p. 406.

[38] Gaudé, n. 262, p. 407.

[39] Van Rossum, ouvr. cité, n. 56, p. 35, note 1.

[40] In 3 Sent., Dist. 23, qu. 3, a. 2, ad 1. — Cf. Dillenschneider, ouvr. cité, ch. 9, p. 299 s.

[41] Cf. Le Bachelet, dans Dict. Théol. Cath., t. 7, 1e Partie, art. « Immaculée Conception », col. 118.

glorieux privilège marial au prix de leur sang, s'il le fallait; en d'autres mots, on se déclarait prêt à subir le martyre, si l'occasion s'en présentait, pour attester l'Immaculée Conception [42]. Saint Alphonse lui-même avait émis ce vœu. Pour l'amour de l'Immaculée, il avait engagé ses sujets à suivre cet exemple. Bien plus, au Chapitre Général de 1749, sur sa proposition, on avait voté à l'unanimité qu'après ses études, chaque Père formulerait le vœu sanguinaire en faveur de l'Immaculée Conception.

Trois auteurs: Lamindus Pritanius, dans le *De ingeniorum moderatione in religionis negotio* (Paris 1714), au livre II, ch. 6; Antonius Lampridius, dans son *De superstitione vitanda, sive censura voti sanguinarii* (Venise 1740); enfin Ferdinandus Valdesius, dans un écrit au titre interminable: *Ferdinandi Valdesii epistolæ seu appendix ad librum Antonii Lampridii De Superstitione vitanda, ubi votum sanguinarium recte oppugnatum, male propugnatum ostenditur* (Milan 1743) s'en étaient pris à cet acte de culte. Remarquons que ces trois auteurs s'identifient dans l'unique personne de Ludovic Muratori. Le premier volume remontait déjà assez loin; mais des écrits récents avaient attisé la polémique. Dans son premier écrit, ressuscité pour ainsi dire grâce aux suivants, Muratori avait osé publier des jugements comme ceux-ci:

> Quid aliud restat, nisi temeritatis et sceleris reum esse, qui pro ejusmodi sententia tutanda sanguinem et vitam fundere velit (ch. 6, p. 42) ? Scelus erit, et a pietate alienum atque adeo imprudens facinus, simulque peccatum, sanguine suo eamdem propugnare sententiam (ch. 7, p. 45). Dico primo, impie et temere emitti votum de sanguine fundendo pro tuenda sententia, asserente sine labe originali sanctissimam Virginem (ch. 13, p. 92) [43].

Devant cette levée de boucliers, *le champion de l'Immaculée* se devait d'entrer en lice. Dans une première réplique, il fait res-

[42] Gravois en cite plusieurs exemples, des catégories entières. Voir « De ortu et progressu cultus ac festi Immaculati Conceptus B. Dei Genitricis V. Mariæ », dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, Migne 1866, col. 440, n. 245. — Dillenschneider, ouvr. cité, mentionne en particulier le célèbre Boudon, p. 133.

« I teologi raddoppiarono le loro fatiche per difendere il singolare privilegio e per appianare la via alla definizione. Molti giunsero fino al punto di obbligarsi con voto a versare il proprio sangue, over occorresse, per la difesa del medesimo, p. es., san Alfonso. Quest'atto di filiale amore denominato « voto sanguinario », fortemente impugnato da L. Muratori, *l'ultimo grande avversario . . .* » (G. Roschini, dans Enciclopedia cattolica, Città del Vaticano, t. 6, 1951, art. Immacolata concezione, col. 1656).

[43] Cités par Gravois, ouvr. cité, n. 244.

sortir comment la présente question, contrairement à la prétention de Muratori, n'est pas purement humaine. Sans doute, l'Immaculée Conception n'est pas de foi; mais le culte des saints se rapporte à la foi à travers la question des mœurs, « et præsertim Reginæ Sanctorum, quæ præ omnibus sanctis veneranda est » [44].

En second lieu, à supposer qu'en elle-même cette question soit purement humaine, le vœu resterait licite, car par son ordination elle s'intègre au culte rendu à Dieu, « qui vult ut fideles sanctos suos, et præcipue Matrem honore prosequantur » [45]. Et pour étoffer son argumentation, il analyse un enseignement du Docteur Angélique [46], communément reçu, par rapport au martyre. Rendre un culte à Marie, en célébrant la fête de l'Immaculée Conception est certes un acte religieux, or, il est indubitable, d'après saint Thomas,

> hujusmodi cultum bene posse causam esse martyrii. Ergo licitum et meritorium est cuique vitam prodere, ne ab exhibitione hujus cultus desistat; tanto magis licitum et meritorium erit mortem subire pro tuendo hujus cultus objecto, nempe pro B. Virginis a labe originali præservatione, ad quam ipse cultus refertur [47].

Cette argumentation résolvait l'objection de Muratori.

Voilà donc la première étude de notre Docteur sur l'Immaculée Conception. On concédera qu'elle n'est pas terne, qu'elle ne s'égare pas hors du contexte historique. La marche est rigoureuse et progressive; les positions prises ne manquent pas de courage et accusent de l'aplomb en théologie.

Nous n'ajouterons pas ici qu'une telle œuvre a rempli sa mission. Nous nous réservons de revenir plus loin sur l'influence de cet enseignement. Mais il est incontestable que, du vivant même de saint Alphonse, une foule de théologiens sont venus y fourbir leurs armes, qu'une multitude de prêtres ou d'évêques ont puisé là leurs raisons de croire à l'Immaculée Conception, ont ancré là leurs convictions antérieures, ont trouvé là les preuves qu'ils cherchaient, y ont élargi leur champ de vision sur le privilège marial et ses conséquences.

---

44 Gaudé, n. 263, p. 407.
45 Ibid.
46 Sum. 2-2, qu. 124, a. 5.
47 Gaudé, n. 263, p. 408.

L'étude plus détaillée de cette dissertation nous autorisera à feuilleter plus rapidement les autres compositions de notre saint Docteur.

En 1758, soit dix ans après la première édition de la Grande Morale, et un an après sa troisième édition, le Docteur très zélé publiait, à Naples, pour l'usage des prêtres, un compendium en italien de cet ouvrage volumineux: *Istruzione e Practica per li Confessori*. Un an plus tard, une seconde édition sortait des presses de Remondini, à Venise; et cette fois, en même temps qu'en italien, le Compendium paraissait aussi en latin sous le titre: *Homo Apostolicus* [48].

En rapport avec notre sujet, il se contente ici de résumer le texte des déclarations pontificales promulgant des censures, et d'en dégager clairement les conclusions. Pour le reste, il renvoie à l'œuvre maîtresse [49]. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter.

Le sermon dogmatique

Chronologiquement, le second exposé de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception n'est postérieur à la Grande Morale que de deux ans. C'est en 1750, en effet, à Naples, que sortait des presses d'Alessio Pellecchia le chef-d'œuvre, en deux tomes, « *Le Glorie di Maria* » [50], fruit d'un labeur assidu pendant seize ans. Le développement principal consiste en un abondant commentaire du *Salve Regina*. La seconde partie, où nous entrons de plain-pied, offre d'abord des sermons pour les principales fêtes mariales liturgiques. Le premier seul nous intéresse ici, car il traite de l'IMMACULÉE CONCEPTION, et sa richesse théologique s'avère inépuisable. Procédons à son analyse pour en percevoir au moins l'ossature.

Après un court exorde, l'auteur annonce le développement en trois points. Il exposera, avec ingéniosité et par des arguments solides, les raisons théologiques ou de convenance qui exigent de la part du Père, du Fils et du Saint-Esprit, la collation à Marie de la grâce insigne de l'Immaculée Conception. Regardons le déroulement de sa démonstration.

---

[48] Cf. van Rossum, ouvr. cité, n. 57 ss., p. 36 ss.

[49] « Nell' Opera poi (Lib. VII, n. 248 ss.) v'è la difesa della sentenza pia . . . » (van Rossum, ouvr. cité, n. 66, p. 39 s.).

[50] Cf. D. Capone, c.ss.r., Il libro delle Glorie di Maria, dans Pietas Alfonsiana, Louvain 1951, p. 15.

Convenance du côté du Père

Du côté du Père, l'auteur découvre quatre motifs qui réclament l'exemption du péché originel. Marie, en effet, est la fille première-née de Dieu; or ne convenait-il pas que son Créateur la possédât lui seul et toujours [51] ? Elle apparaissait aussi, dans les décrets éternels, destinée à devenir la réparatrice du monde perdu et la médiatrice de la paix entre Dieu et les hommes [52]. Or, pour négocier la paix, on doit n'être pas l'ennemi de l'offensé, encore moins avoir trempé dans l'offense [53]. Une autre mission attendait Marie: celle d'écraser la tête du serpent [54]; dès lors, Dieu ne pouvait absolument pas permettre qu'elle fût d'abord vaincue par lui [55]. Mais, c'est ailleurs qu'il faut chercher le principal motif (Ma sopra tutto): Dieu destinait Marie pour Mère à son Fils; or, elle n'aurait jamais été la digne Mère d'un tel Fils si la souillure du péché l'avait atteinte [56].

Vu sa priorité d'excellence, cette preuve reçoit un long développement. Elle est corroborée par l'opinion commune en théologie suivant laquelle Dieu a conféré à Marie les privilèges octroyés aux autres créatures [57]; or, les bons anges ont été préservés de la ruine, Ève également a vu le jour immaculée; donc aussi Dieu a bien pu préserver sa fille, il l'a préservée de la tache originelle [58].

---

[51] « Ben fu conveniente che Maria non fosse mai stata schiava di Lucifero, ma solo e sempre posseduta dal suo Creatore » (éd. Rom. p. 10). — Nous citerons toujours d'après cette édition (voir note 12); on trouve également le texte italien dans van Rossum, ouvr. cité, p. 43 ss., n. 72 ss. — La traduction française entre guillemets est celle de Favre, déjà signalée.

[52] « l'Eterno Padre . . . la destinò per riparatrice del mondo perduto, e mediatrice di pace tra gli uomini e Dio » (p. 10).

[53] « Or a chi tratta la pace, non certamente conviene ch'egli sia nemico dell'offeso, e tanto meno che sia complice dello stesso delitto » (p. 11).

[54] « Dio . . . la destinava a schiacciare la testa al serpente infernale » (p. 12).

[55] « al certo non conveniva ch'ella fosse prima da Lucifero vinta » (ibid.).

[56] « Se non per altro motivo dunque, almeno per onor del suo Figlio ch'era Dio, fu ragione che'l Padre la creasse pura da ogni macchia » (p.13).

[57] « E' assioma commune tra' Teologi, non essere stato mai conceduto alcun dono ad alcuna creatura, di cui non sia stata anche arricchita la B. Vergine » (p. 15).

[58] « Ha potuto già Dio . . . conservare illesi gli angeli del cielo nella rovina di tanti . . . Ha potuto Dio . . . dar la grazia anche ad un' Eva di venir al mondo immacolata, e poi non ha potuto darla a Maria ? Ah no, che Dio ha potuto ben farlo e l'ha fatto » (p. 16).

Convenance du côté du Fils

Du Père Éternel, notre Saint passe au Verbe de Dieu qui s'incarnera. Quelle attitude prendra-t-il à l'égard de sa future Mère ? On ne peut imaginer un Dieu se choisissant une mère souillée: tout le développement se ramène à cette idée maîtresse [59].

Si un enfant, écrit le prédicateur de l'Immaculée, pouvait choisir sa mère, combien il la prendrait parfaite ! Mais le Verbe, et lui seul, jouit de cette faculté; or, le Verbe c'est la pureté infinie; seule lui convient donc une Mère sans tache aucune [60]. Une autre idée prend un relief très accusé. La chair de Jésus, c'est la chair de Marie; voilà d'ailleurs pourquoi Jésus ne permit pas à la corruption du tombeau d'atteindre sa Mère; or, la corruption du péché, même originel, souillant l'âme, répugne bien davantage encore [61].

Renchérissement sur l'idée foncière: Marie ne fut pas seulement Mère de Dieu, elle se présente comme *sa digne Mère*: telle est la clameur de toute la Tradition [62]; la raison d'ailleurs l'impose; or, d'après saint Thomas, un seul péché véniel répugne à cette dignité; donc à plus forte raison, lui répugne aussi le péché originel [63].

Une nouvelle idée introduit encore la convenance du privilège: Dieu a prescrit aux enfants d'honorer leurs parents; or, le Verbe se serait-il montré soucieux de cet honneur s'il n'avait pas préservé sa Mère du péché d'Adam [64] ?

Enfin, pensée où l'auteur se complaît visiblement, c'est avant tout pour opérer le rachat de sa Mère que le Verbe a assumé la nature humaine [65]; or, la rédemption la plus parfaite sans contredit

---

[59] « Convenne al Figlio di preservar Maria dalla colpa, come sua madre » (p. 17).

[60] « Ed essendo ben decente ad un Dio purissimo l'avere una madre pura da ogni colpa, tale appunto se la fece » (p. 17).

[61] « Quanto più [sarebbe stato obbrobrio di Gesu Cristo] il nascere da una madre che avesse avuta l'anima infetta dalla putredine del peccato » (p. 20).

[62] « Non solo fu madre, ma degna madre del Salvatore . . . Cosi la chiamano tutti i Santi Padri » (p. 20).

[63] « Or se Maria, peccando con un sol veniale, che non priva già l'anima della divina grazia, non sarebbe stata Madre idonea di Dio; quanto più se Maria fosse stata rea della colpa originale, la quale l'avrebbe renduta nemica di Dio » (p. 22).

[64] p. 24 s.

[65] « venne al mondo più per redimer Maria, che tutti gli altri uomini » (p. 25).

est celle qui ne se contente pas d'effacer la faute, mais qui la prévient [66]. On reconnaît dans ces lignes l'argument cher à l'école scotiste [67]; et effectivement, c'est à elle que saint Alphonse emprunte les principaux textes d'une démonstration élaborée.

Et pour conclure ce point: si l'Agneau fut toujours immaculé, il faut bien que sa Mère également l'ait toujours été [68].

Convenance du côté du Saint-Esprit

Le Saint-Esprit à son tour apporte son témoignage et ses exigences. Saint Alphonse a cependant développé cette partie plus rapidement et avec une rigueur fort réduite. Il puise à deux sources d'argumentation qu'il se contente d'adapter.

Le Saint-Esprit, comme le pourrait l'artiste sur sa toile, avait le privilège de se créer une épouse selon son goût et sa convenance; qui donc opinerait qu'il s'en est abstenu [69] ? En outre, indubitablement il a aimé son épouse plus que toute autre créature [70]; or, c'est dès sa conception même que Marie reçut cet Esprit, son Divin Époux, c'est donc dès lors qu'il la combla de la sorte.

Telles sont, réduites à de sèches propositions, *les convenances qui exigent, de la part de Dieu, la préservation en Marie de la faute originelle.* Le saint Docteur les a accumulées dans ce sermon; mais nous avons conscience d'avoir complètement débilité l'argumentation. C'est dans le texte même qu'on saisira, qu'on admirera la vigueur de sa structure. Chaque proposition se base sur l'Écriture, sur les textes patristiques, des raisonnements empruntés en tout ou en partie aux Docteurs de l'Église: saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure; des raisons de bon sens. Après cette lecture attentive et pieuse, on ne peut récuser la conclusion d'aucun argument: la foi et la charité sont emportées dans un même mouvement, dans un

---

[66] « Altri hanno avuto il Redentore, che gli ha liberati dal peccato già contratto; ma la Santa Vergine ebbe il Redentore, perchè figlio, che la liberò dal contrarre il peccato » (p. 27).

[67] Voir en particulier L.-M. Puech, o.f.m., dans Vers le Dogme de l'Assomption, Montréal 1948, p. 357 ss. — L. M. di Fonzo, o.f.m. conv., dans « MARIE » 5 (1951-52, n. 3) 70 s.

[68] « Se l'Agnello fu sempre immacolato, sempre immacolata dovette essere ancora la Madre » (p. 27).

[69] « Chi dunque può dire che lo Spirito santo . . . potendo egli stesso farsi questa sua sposa tutta bella quale gli conveniva, non l'abbia fatto » (p. 29).

[70] « amò più Maria che tutti gli altri santi ed angeli insieme uniti » (p. 31).

prodigieux élan vers l'Immaculée Conception. Mais il nous était impossible de fournir tout le texte ici, et surtout d'exprimer l'*onction pénétrante qui le baigne.* Nous donnons le texte au complet dans la seconde partie de ce volume.

On s'attendrait alors que l'auteur enchaîne avec la péroraison: il n'en est rien pourtant. C'est que le théologien a sans doute justifié l'insigne privilège de la Vierge, mais sans fournir pourtant la preuve apodictique que Dieu l'a effectivement concédé. Il y pourvoit donc dans cet appendice, où il va « indiquer brièvement les raisons qui établissent ... la certitude du privilège ... et qui devraient ... convaincre tout le monde de cette doctrine si pieuse en elle-même et si glorieuse pour la Divine Mère » [71]. L'art oratoire n'en souffrira pas d'ailleurs, car, si la matière est abondante, le sermon n'a vraisemblablement jamais été débité sous cette forme.

Une première affirmation: beaucoup d'auteurs soutiennent comme probable l'opinion d'après laquelle Marie aurait été exempte de la dette du péché; pour sa part, il souscrit à cette opinion [72]. *Quant à l'Immaculée Conception elle-même,* il la tient pour une doctrine à laquelle rien ne manque pour qu'elle devienne un dogme [73].

Avec une prodigalité que n'a pas connue la dissertation précédente, saint Alphonse enfile ici, comme des perles, les textes patristiques afin de produire un effet imposant par leur nombre [74]. Après l'argument d'autorité, *les deux raisons qu'il déclare décisives* [75]. Ces deux raisons sont « le consentement universel des fidèles » [76], et « la fête de l'Immaculée Conception célébrée dans toute l'Église », raison plus forte encore que la première [77].

---

[71] Trad. Favre, p. 226; texte italien p. 32.

[72] « Questa opinione è solamente probabile, ed a questa io aderisco come più gloriosa per la Signora mia » (p. 33). — Sur le *debitum peccati,* voir J. Schwane (trad. A. Devert), Histoire des Dogmes, t. 6, Beauchesne 1904, éd. 2, p. 284 ss.

[73] « Ma poi tengo per certa la sentenza che Maria non ha contratto il peccato di Adamo, siccome la tengono per certa, anzi per prossimamente definibile di fede ... » (p. 33).

[74] « ma a patto veruno lasciar non posso di notar qui le sentenze de' SS. Padri su questo punto, per dimostrare quando essi sono stati uniformi in accordar tale privilegio alla divina Madre » (p. 34).

[75] « Ma i motivi che finalmente della verità di questa pia sentenza assicurano son due » (p. 37).

[76] « il consentimento universale su questo punto de' fedeli » (p. 37).

[77] « L'altro motivo più forte del primo » (p. 38).

Ce double argument, nous l'avons rencontré déjà dans la précédente dissertation; mais ici, le théologien les distingue nettement l'un de l'autre; par ailleurs, le développement suit, dans les deux cas, des lignes parallèles.

Les faveurs obtenues par l'intercession de l'Immaculée Conception apportent une confirmation à cette doctrine.

Deux exemples et une prière terminent ce discours.

Cet écrit, tout le monde le sait, a connu une fortune exceptionnelle, avec l'ensemble du livre, puisqu'il a compté « le plus fort tirage de tous les ouvrages marials de tous les temps » [78]. Que de personnes du peuple, que de religieux l'ont médité ! Que de prêtres s'en sont inspirés dans la composition de leurs sermons sur l'Immaculée Conception ! C'est donc dire qu'il a grandement concouru à répandre, à intensifier la croyance et le culte envers l'Immaculée Conception.

Quoi qu'il en soit, personne n'étudiera ce texte sans apprécier le savoir, l'érudition, le sens théologique profond du saint Docteur; sans reconnaître l'inébranlable solidité de la structure qu'il a érigée, et le discernement ou l'habilité avec lesquels il exploite l'Ange de l'École.

Nous ne croyons pas céder à l'emballement par l'affirmation que cette seule production suffirait à établir la maîtrise de saint Alphonse en cette matière. Aussi estimons-nous très justifié l'éloge décerné naguère à ce sermon doctrinal, par un Père Lazariste: il remarque

> qu'on trouverait difficilement pour le bréviaire des leçons plus adaptées à la fête de l'Immaculée Conception que le sermon de saint Alphonse sur cette matière. Dans ce sermon, dit-il, certant utriusque Testamenti paginæ, certat Ecclesia latina cum græca, certant doctores magni et plurimi sive orientales sive occidentales, melius forsan et felicius quam in ipsa Bulla Ineffabilis, cum qua gradu dicam parallelo sermo procedit [79].

McKenna partageait sans doute le même sentiment quand il insérait dans son recueil de documents de valeur sur l'Immaculée

---

[78] R. Laurentin, Court traité de Théologie mariale, Paris 1953, p. 50, note 70.

[79] Cité dans un article: Quelques notes sur saint Alphonse, dans Ami du Clergé 30 (1908) 642, note 1.

Conception, le texte complet de ce sermon; il y occupe effectivement une large place [80].

À son tour, le P. Dillenschneider, qui connaît si bien saint Alphonse, pour l'avoir étudié à fond, affirme justement: « À part les pages consacrées par Bossuet à ce thème, nous ne connaissons rien d'aussi prenant dans toute la littérature mariale immaculiste » [81].

Comme la Grande Morale s'est enrichie d'un compendium dans l'*Homo Apostolicus,* ainsi peut-on dire, le sermon dogmatique a-t-il connu comme une espèce d'abrégé. Dès les premières années de son épiscopat, le Docteur très zélé avait rêvé de mettre entre les mains de ses prêtres des matériaux de prédication; mais il dut ajourner jusqu'à 1767 la réalisation de son vœu. Alors il publia des *Instructions au peuple* [82].

Dans l'*Instruction pratique* il touche, en quelques paragraphes, la question du privilège marial et y résume, très succinctement son sermon dogmatique. Ce court travail, nouvelle preuve de son zèle et de son culte pour l'Immaculée Conception, ne retiendra pas notre attention ici. Saint Alphonse se contente d'y exposer en quelques mots la nature du péché originel; d'y fournir, en faveur de l'Immaculée Conception l'argument déjà rencontré: la préservation de tout péché véniel suppose la conception sans péché; et d'y répéter que Marie fut rachetée plus excellement que les autres [83].

Dissertation théologique

Le Docteur Napolitain a composé un troisième écrit important sur la prérogative mariale alors contestée; cependant on ne saurait le déclarer entièrement neuf, comme nous le constaterons.

En 1769, en effet, il rédigea, en italien, contre les pseudo-réformateurs, un traité qui se ramène à un *Commentaire des Décrets et Canons du Concile de Trente.* Il parut à Naples, et dès l'année

---

[80] B. A. McKenna, D.D., The Dogma of the Immaculate Conception. Historical Development and Dogmatic Fulfilment, Washington 1929, p. 127-156.

[81] Pietas Alfonsiana, Louvain 1951, p. 75.

[82] Istruzione al popolo sopra i Precetti del Decalogo per bene osservarli, e sovra i Sagramenti per ben riceverli. Van Rossum, ouvr. cité, p. 40, n. 67. — A vrai dire, il existe un autre résumé du sermon, et plus rapproché encore de ce texte. C'est la méditation pour la fête de l'Immaculée Conception. Mais comme ce texte se rapporte à la partie ascétique, nous en parlerons dans l'Appendice.

[83] Van Rossum, ouvr. cité, p. 40 ss., n. 68 ss.

suivante, une seconde édition s'imprimait à Venise, chez Remondini [84].

À la cinquième Session, le Concile avait étudié le péché originel, et il avait finalement décidé que, par une restriction explicite, il n'engloberait pas Marie dans son universalité. C'est donc sur cet article que, fort à propos, notre vieillard (il comptait ses soixante-treize ans) greffa le nouvel exposé [85]. Alors que d'autres se reposent, lui, qui pourtant voit toute une carrière dans son passé, s'acharne héroïquement au bon combat, et adapte à son temps et à l'ensemble de son livre la section mariale qui nous occupe.

La première partie traitera de façon nouvelle le privilège même de l'Immaculée Conception. Comme entrée en matière, il *retrace l'histoire du texte conciliaire* et des vains efforts tentés en vue d'une formulation plus affirmative, plus explicite encore à l'égard de l'Immaculée Conception. Mais sur ce point la question n'était pas assez mûre [86].

Or, cette position des Pères, pourtant modérée, suscita des attaques violentes, absolument démesurées, de la part du Servite

---

[84] Opera Dogmatica contra gli eretici pretesi riformati. Van Rossum, ouvr. cité, p. 5, n. 2. — D'après le P. M. De Meulemeester (Bibliogr. gén. des écrivains rédemptoristes, t. I, Louvain 1933, p. 145), cet « Ouvrage [est] dirigé spécialement contre la *Storia* . . . publiée à Londres en 1619 (?) » et dont nous parlerons. — D'ailleurs, s. Alphonse ne le cachait pas dans une lettre au P. E. Longobardi: « J'imprime en ce moment un ouvrage fort utile: c'est l'abrégé de l'Histoire du Concile de Trente, du cardinal Pallavicini, laquelle est fort embrouillée. Le P. Morelli . . . a déjà publié, je le sais, un abrégé de cet ouvrage; mais cet abrégé est également embrouillé » (Dumortier, Correspondance spéciale, t. I, Lille 1891, p. 386. — Lettre du 13 mars 1769). H. Alibrandi, postulateur dans la cause du Doctorat de s. Alphonse, écrivait: « Dilucida inibi expositio omnium articulorum fidei, quos Concilum Tridentinum definierat; et quoniam decreta sanctæ illius Synodi nequissimus Paulus Sarpi, ficto nomine Petri Soave, acerbissime discerpserat, Vir sanctus ea qua præstabat gravitate et scientia, audaciam hominis temere effutientis perculit, infregit, compressit » (Actus Doctoratus, p. 8, n. 18).

[85] Van Rossum, ouvr. cité, p. 5 ss., n. 3 ss. présente le texte italien, auquel nous référerons toujours, et la traduction latine. Voir aussi Contra Hæreticos pseudoreformatores, Opera Dogmatica S. Alphonsi, éd. Walter, Rome 1903, t. I, p. 492 ss. n. 19 ss. où l'on a le texte latin seul. On trouve enfin la traduction française dans J. Jacques, c.ss.r., Oeuvres dogmatiques de S. Alphonse, t. VI, p. 81 ss.

[86] Tel est bien l'avis d'Alphonse: « il Concilio niente volle decidere, secondo dal principio si era già risoluto di non intricarsi a decidere le questioni scolastiche ». Et contrairement à beaucoup d'autres, il ne jette pas sur les Dominicains toute la responsabilité: « E lo stesso vescovo Bitontino, benchè Francescano, fu di consiglio, che il Decreto si lasciasse come stava » (Van Rossum, p. 5, n. 4). — En confirmation de ce point de vue, voir M. Tognetti, o.s.m., L'Immacolata al Concilio Tridentino, dans Marianum 15 (1953) 555 ss.

plus ou moins passé au protestantisme, fra Paolo Sarpi, courageusement caché sous le pseudonyme Soave [87]. Cet écrivain ridiculisa même les Pères du Concile, sous prétexte que leur attitude rendait incertaines toutes les assertions générales de l'Écriture. La riposte ne se fait pas attendre: Ridiculiser les membres du Concile, c'est également jeter le ridicule sur saint Augustin dont un texte, s'il n'exempte pas Marie du péché originel, à tout le moins l'exempte certainement du péché actuel. Or, les textes bibliques nous affirment non moins catégoriquement l'universalité du péché actuel que celle de la faute originelle. Cette réplique aurait certes beaucoup de valeur si Soave reconnaissait l'autorité de saint Augustin. Mais nous ignorons ce qui en est.

À l'argument d'autorité, succède la réponse directe et indéniable: une affirmation générale souffre des exceptions, même si on ne juge pas opportun de les mentionner.

Mais Soave se hasardait plus avant encore. D'après lui, la Maternité divine ne constitue aucunement un titre à la préservation du péché originel; et il ose bâtir son argumentation boiteuse sur une lettre de saint Bernard.

Si doux que soit notre Saint, il n'en taxe pas moins cette prétention de son opposant d'énorme sottise [88]; aussi récuse-t-il son raisonnement faux et mensonger [89], pour lui substituer une explication bien à point du texte que l'autre a tripatouillé. Les destinataires de la lettre rédigée par saint Bernard prétendaient ceci: Si l'on célèbre la Nativité de Marie, on doit également célébrer sa Conception, car l'une présuppose l'autre. S. Bernard leur rétorque un argument ad hominem [90]: si ce raisonnement était concluant, il établirait qu'on doit célébrer la naissance du père et de tous les aïeux de Marie, puisque sans leur naissance Marie n'aurait jamais vu le jour. Là, de conclure saint Alphonse, se limitent les dires de saint Bernard, dans le texte en question [91].

L'entrée de saint Bernard dans la discussion y a introduit également la fête de l'Immaculée Conception. Saint Alphonse con-

---

87 Sur cet étrange personnage, voir l'article qu'on trouve sympathique à l'extrême, d'E. Aman, dans le Dict. Théol. Cath., t. 14, 1e Partie, col. 1115 ss.

88 « Dice anche il Soave ma molto inettamente ... » (Van Rossum, n. 8, p. 8).

89 « Ma il Soave o erra o vuole ingannarci » (Ibid.).

90 Voir le texte de la lettre dans ML t. 182, col. 332 ss.

91 « San Bernardo non dice quel che egli intende di fargli dire » (van Rossum, ibid.).

firme donc sa riposte par la portée authentique donnée à la célébration de cette fête, d'après les Souverains Pontifes eux-mêmes.

Le cas de Soave a reçu une solution adéquate. Avant de passer à la démonstration même de la thèse immaculiste, le champion des gloires mariales touche un problème nettement théologique, où le dogme n'est pas engagé: *Marie a-t-elle contracté la dette du péché originel ?* Dans la Grande Morale, cet article ne figure nulle part; mais le théologien a déjà exprimé et motivé son sentiment, au cours du sermon dogmatique [92]. La seule nouveauté ici, c'est qu'il consacre un bon paragraphe à la thèse adverse telle que la soutient Bellarmin.

Quant à lui, il souscrit d'emblée à l'opinion plus libérale envers la sainte Vierge. Mais *si l'on passe ensuite à la thèse immaculiste elle-même,* il ne s'agit plus de simple probabilité, c'est de certitude qu'on parlera [93].

La démonstration débute par l'argument d'autorité, identique à celui du sermon, à l'exception d'un texte de saint Jérôme qu'on ne rencontre qu'ici. Concédons cependant qu'au regard de la critique, le contexte infirme l'une ou l'autre citation; mais la critique était trop peu sévère au temps de notre auteur. Du reste, on le sait déjà, ce n'est pas là son principal argument. Les deux preuves décisives pour lui, nous les avons déjà rencontrées, et leur développement n'apporte rien de nouveau ici.

Un autre paragraphe est consacré à l'opinion de Muratori: l'Église pourrait un jour définir l'opinion contraire à la conception sans tache. De nouveau le théologien tâche à refuter cette erreur.

Dernier point abordé, et encore en opposition à Muratori: le vœu sanguinaire, objet de brûlantes controverses, comme il le signale en propres termes [94]. Ici également, la réfutation reprend l'exposé antérieur de la Grande Morale. Inutile pour nous d'y revenir.

Donc, à part la première section, où il réplique à Soave, par cet écrit, saint Alphonse n'apporte guère d'idées absolument nouvelles. Mais il y vulgarise, dans un milieu où germe le mauvais grain et dans un style populaire, une réfutation de certaines idées

---

92 Voir plus haut, note 72.

93 « Io la tengo per sentenza certa » (van Rossum, n. 12, p. 11).

94 « resta solo a parlare di quella controversia, che a' tempi nostri è stata così dibattuta tra gli scrittori, cioè si sia lecito di fare il voto di dar la vita per difendere l'Immacolata Concezione di Maria » (van Rossum, n. 19, p. 18).

muratoriennes que seule la Grande Morale avait exposées à l'adresse des prêtres.

Dans ce traité par conséquent, c'est la première partie qui se révèle la plus originale et surtout la plus importante.

Toutefois, celui qui s'y reporterait sans connaître l'autre dissertation, ou le sermon dogmatique, trouverait entière satisfaction à la lecture de cette thèse solide, logique, claire comme l'eau de roche et complète.

Vue d'ensemble sur cette première partie et conclusion

Telles furent donc les productions de notre saint Docteur sur la doctrine de l'Immaculée Conception. Trois dissertations importantes, auxquelles s'adjoignent deux résumés, ont fourni à saint Alphonse l'occasion d'enseigner aux clercs et aux fidèles la doctrine catholique sur le futur dogme, ou plus directement, sur l'aspect négatif de l'insigne privilège: LA PRÉSERVATION DE LA FAUTE ORIGINELLE EN MARIE.

Le saint Docteur a également traité l'aspect positif: la collation de la grâce, et toutes les conséquences que cette grâce entraînait avec elle. Mais nous n'avons pas jugé opportun d'englober ces nombreux éléments dans notre étude [95].

Avant d'entamer la seconde tranche de notre travail, faisons le point.

L'exposé de la Grande Morale, le sermon dogmatique et la dissertation théologique, trois œuvres, produits de son génie et de son cœur, ne sont pas de pures répétitions; mais d'autre part, chaque travail n'apporte pas non plus au lecteur une étude et une documentation dont rien ne reviendrait dans l'autre. Quoiqu'il en soit, saint Alphonse mérite sûrement le titre de DOCTEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, à cause de l'importance de ces écrits.

Il a, avec un rare bonheur, clarifié la question abstruse des censures qui menaçaient la sécurité des polémistes engagés dans le débat immaculiste. Les conclusions du canoniste ne furent jamais contestées. Aussi, les défenseurs de la pieuse opinion y puisaient-ils une ferme assurance: l'ampleur de leurs droits se trouvant soli-

---

[95] Tous les textes exposant l'aspect positif ont été colligés dans l'ouvrage déjà cité du Card. van Rossum, n. 103 ss., p. 73 ss.



LA MADONE DU SAINT-ESPRIT
dessinée par saint Alphonse et peinte par son ami De Mura



LA MADONE DE SAINT ALPHONSE
dessinée par saint Alphonse et peinte par De Maio
Le saint gardait cette toile dans son oratoire à Pagani

dement établie; quant aux antagonistes, de nombreux liens paralysaient leurs élans.

À plusieurs reprises, il a précisé avec soin le degré de certitude où atteignait la thèse immaculiste; il la proclamait théologiquement certaine, contenue dans le dépôt de la révélation et définissable de foi catholique.

Il n'a pas abandonné à d'autres le soin d'élaborer la démonstration du dogme à définir.

Malgré sa respectueuse attitude envers l'argument tiré des révélations privées, il a toujours interdit à sa compétence théologique d'y reconnaître une preuve de tout repos; il découvrait cependant une sérieuse confirmation de la vérité dans certaines faveurs miraculeuses obtenues par l'intercession de la Vierge Immaculée.

La preuve scripturaire a reçu un développement solide; le relevé des attestations patristiques est passablement copieux. Si Alphonse n'est qu'un profane au seuil de la critique où, de nos jours, l'on se réfugie comme dans un temple, il reste pourtant très sérieux, et réfute la prétention des adversaires pour qui les Pères se rangeaient tous dans le contingent trop nourri des opposants du dogme.

Par contre, c'est de façon irréprochable qu'il manie et scrute les bulles pontificales et les décrets conciliaires, d'où émane, en partie, l'enseignement du Magistère.

Mais il a surtout dégagé et mis en grande vedette les deux preuves que, avec raison, il estimait décisives: le sentiment commun des fidèles et l'enseignement formel de l'Église, exprimé dans le culte qu'elle rend dans sa liturgie à la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

Saint Alphonse a attesté encore que cette glorieuse prérogative mariale découle de la dignité de Mère de Dieu; et partant, avec sagacité, dans un relevé qui semble complet, il a mis en pleine lumière les nombreuses raisons théologiques qui, comme autant d'arguments de très haute convenance, exigeaient de chacune des trois personnes divines la collation de ce privilège à la Divine Mère.

Il a soutenu que la prérogative mariale libérait même la Mère de Dieu de la dette (prochaine) du péché originel.

Polémiste au besoin, notre zélé Docteur a défendu ses positions et celles de tous les fervents de l'Immaculée, celles également de la Tradition vivante de l'Église. Après nous avoir instruits sur

l'historique du décret formulé au Concile de Trente, il a victorieusement démontré, contre Pierre Soave et ses adeptes, que reconnaître la vérité de l'Immaculée Conception ce n'est pas biffer, infirmer, ni rendre douteuses toutes les propositions générales de l'Écriture, et que partant, au Concile de Trente, les Pères n'avaient pas adopté une posture ridicule; bien plus leur position était non seulement défendable, mais impugnable.

Il a tiré saint Bernard du faux-pas où l'avait malicieusement entraîné le même diffamateur du Concile de Trente. Ailleurs aussi il tempère les enthousiasmes des antagonistes de l'Immaculée Conception qui brandissaient avec une assurance téméraire et impudente les textes de saint Bernard et de saint Thomas, et qui revendiquaient ces deux Docteurs comme leurs partisans irréductibles.

La lutte contre Muratori a prolongé ses polémiques. C'est surtout l'influence de ce dernier grand adversaire de l'Immaculée Conception qu'il a endiguée. Aussi est-ce contre lui qu'il le soutient: L'Église ne peut plus revenir sur ses pas dans la présente matière; l'Immaculée Conception n'est pas une doctrine douteuse, mais certaine, et certaine au point qu'on peut y adhérer par la foi; contre lui qu'il convoque à la barre de nombreux témoins anciens et des théologiens de la plupart des universités, des écrivains aussi, et en nombre imposant, de l'école thomiste, détruisant ainsi la légende dommageable que les thomistes dressent un mur infranchissable, et que les scotistes forment un camp isolé; contre Muratori encore qu'il établit que *Marie reste la plus belle conquête du Christ Rédempteur;* contre lui toujours qu'il justifie le vœu sanguinaire, geste héroïque du culte envers l'Immaculée.

Voilà certes, pour un seul auteur, et pour un théologien qui compte tant d'autres œuvres à son crédit, une gerbe bien fournie. Elle nous autorise incontestablement à proclamer notre Saint LE DOCTEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.



ARTICLE DEUXIÈME

INFLUENCE DE SAINT ALPHONSE APRÈS SA MORT

Une question surgit spontanément dans les esprits: *quelle influence les écrits de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception ont-ils exercée* sur le développement du dogme ? Le champ du Seigneur a été libéralement emblavé, quelle germination a connue la semence ? Le Saint, passé à l'autre vie, a-t-il survécu par ses œuvres ? a-t-il poursuivi sa tâche d'enrégimenter des soldats sous l'étendard de la Vierge Immaculée ? a-t-il accroché quelques victoires à sa bannière ?

À cette question, nous ambitionnons d'apporter la double réponse possible: qu'on regarde à l'influence générale du saint Docteur, grâce à ses publications, et l'on conclura nécessairement: il *a concouru indirectement du moins, ou de façon médiate,* à faire reconnaître le dogme de l'Immaculée Conception. En outre, en se plaçant *dans la perspective immédiate de la vérité en question* et des écrits analysés antérieurement, l'on découvre son empreinte encore plus marquée.

Voilà le champ encore vaste qui s'ouvre à notre enquête, en cette seconde partie. Cette tâche n'a pas encore été accomplie, croyons-nous; et on le conçoit, par la nature même de nos recherches, nous devrons accumuler les allégations des auteurs.

Le vainqueur du Jansénisme

Le vent glacial qui se faufila et parcourut le monde catholique, après la réforme protestante, le vent qui refroidit à mort nombre d'âmes et en éloigna une multitude d'autres des chauds

effluves de la vraie religion du Christ, garde en son appellation l'écho de son auteur: *le Jansénisme.*

Le Jansénisme répond à un concept fort complexe, ainsi que nous le met sous les yeux une étude approfondie comme celle de Carreyre, par exemple [96], ou celle du P. Giuseppe Cacciatore, c.ss.r. [97].

On peut, en effet, considérer le Jansénisme comme système doctrinal et comme secte hérétique. Système doctrinal, le Jansénisme embrasse une variété d'erreurs, en rapport principalement avec la grâce et la prédestination; si on l'envisage comme secte, on constate qu'il groupe des partisans désireux d'appliquer concrètement à la vie, les principes énoncés par leur coryphée, et d'introduire dans la conduite des chrétiens un rigorisme outré [98].

Si maintenant, après un regard extérieur, on déroule l'écheveau des erreurs jansénistes, si l'on parcourt les étapes de ses chevauchées scabreuses dans la liturgie et la spiritualité, on est stupéfait de ses atteintes révoltantes au culte marial, des coups portés spécialement à la prérogative de la Vierge si chère à l'âme populaire: L'IMMACULÉ CONCEPTION [99].

Combattre le Jansénisme, cette hydre aux mille tentacules, c'est donc déjà, de façon parfois indirecte et médiate, mais efficace quand même, défendre la Vierge Marie. Or, s'il est une médaille que saint Alphonse peut porter avec orgueil, n'est-ce pas celle qui étincelle à la poitrine des antagonistes les plus valeureux de la pernicieuse hérésie. C'est avec fierté, en effet, qu'il peut revendiquer ce titre de vainqueur du Jansénisme. Et d'ailleurs, il n'a pas à le revendiquer, car d'un geste spontané on l'en couronne. Que de témoignages nous pourrions étaler ici en une longue théorie !

---

[96] Dict. Théol. Cath. t. 8, 1e Partie, « Jansénisme », col. 318-529.

[97] S. Alfonso De' Liguori e il Giansenismo, Libreria editrice Fiorentina 1942, 622 p.

[98] « Il Giansenismo può considerarsi come un « sistema dottrinale » e come « una setta eretica ». Come « sistema dottrinale » è un complesso di errori, specialmente contro la grazia e la predestinazione. Come « setta o partito » esprime il gruppo di coloro che ... si ostinarono a sostenere le massime di Giansenio ... Ordinariamente ... significa una specie di rigore eccessivo nella condotta della vita » (G. Perrotta, c.ss.r., S. Alfonso nella vita e negli scritti, Roma 1921, p. 49, note).

[99] Voir en particulier Cl. Dillenschneider, ouvr. cité, ch. II, III et IV, p. 33-104.

Lutte contre le Jansénisme

En 1885, une importante revue écrivait, jetant un coup d'œil sur l'œuvre alphonsienne:

> S. Alphonse poursuit toutes les erreurs en général et le Protestantisme en particulier. Quant au Jansénisme, il le poursuit théoriquement, mais surtout au point de vue pratique . . . Pour faire disparaître le Jansénisme . . . Dieu suscita contre lui le tendre et pieux saint Liguori, qui, sous l'action du S. Esprit, fut un souffle vivifiant venu du midi [100].

Dans sa pétition, priant le Saint-Père de décerner l'auréole du Doctorat à saint Alphonse, le Chapitre d'Andria (Sicile) écrivait:

> Hoc præcipue sibi propositum habuit, ut callidissimos hostes Jansenistas devinceret, eorum errores patefaceret, et antiquas Ecclesiæ Catholicæ regulas ac documenta vindicaret [101].

S'il est du reste un motif souvent allégué dans ces pétitions si autorisées, en faveur du Doctorat d'Alphonse, c'est sans contredit *la lutte du théologien contre le Jansénisme*. À preuve, la principale supplique, signée par près de quatre cents archevêques et évêques, qui s'exprime en ces termes éloquents:

> Maximum vero certamen sustinuit Alphonsus cum Jansenistis, quorum hæresim operam principalem Dæmonis appellabat; affirmans, antichristianos philosophos et Regalistas, soboles esse Jansenismi, sine quo nec lucem vidissent nec adhuc viverent. Deus scit, quantum contra hanc infernalem pestem desudavit. Vix enim hydra illa novum caput exerebat, divini verbi gladio præsto erat Alphonsus, ad illud amputandum. Major ejus Operum pars directe vel indirecte ad malam hanc bestiam occidendam tendunt [102].

---

[100] Abbé Girard, dans Rev. des sciences ecclésiastiques 12 (nouv. sér. 2) (1865) 175. A la dernière phrase, le texte imprimé porte « *calvinisme* » au lieu de « *Jansénisme* »: erreur évidente d'après le contexte. — Voir aussi J. Huby, Christus, Paris 1921, p. 1223: pour tout le 18e siècle, c'est le seul nom qu'il retient.

[101] Actus Doct. Supplem. ad Litt., n. 12, p. 102.

[102] Actus Doct. Litteræ, n. 2, p. 6. — C'est cette pétition qui porte la signature de Mgr Ignace Bourget, de Montréal; celle de Mgr Alexandre Taché, o.m.i., de St-Boniface; celle de Mgr Joseph-Eugène Guigues, o.m.i., d'Ottawa; à sa signature, celui-ci joint une recommandation personnelle. Ibid. p. 21.

Les biographes du Saint ont également mis en lumière cet aspect de sa mission. Le P. Telleria, par exemple, y consacre de nombreuses pages. En un endroit, il semble résumer la carrière de son héros quand il observe: « toute sa vie, Alphonse a lutté sur la ligne de front, contre les escadrons du Jansénisme » [103].

Victoire remportée contre le Jansénisme

On a même été jusqu'à lui décerner l'honneur du succès remporté. On a déclaré que le combat pour lequel il avait armé son bras a été souverainement efficace. Ainsi les évêques d'Autriche et d'Espagne, dans la formule qu'ils signèrent, s'exprimaient en ces termes significatifs:

> Ipsis (ejus scriptis) debetur, ut, destructa lue Janseniana ... spiritus genuinus Ecclesiæ in omnibus regnis apud innumeros Sacerdotes et sæculares revixerit, et nunc feliciter dominetur [104].

Un groupe important d'évêques de Sicile, dans leur pétition adressée déjà à Grégoire XVI, s'appliquaient également à démontrer cette assertion: « Ille quidem fugavit errorum tenebras, validissime conterens hæreses universas, sed præsertim Jansenianam tunc gliscentem » [105]. Dans un autre document de cette gravité, on a encore avancé cette affirmation audacieuse: « Ab eo et *Jansenianismus protervus;* et sensualis Volterianismus profligati quasi penitus fuere » [106]. Ajoutons encore ce témoignage du Cardinal Manning: « While he was yet alive, he did more than any other to destroy and to root out for ever the two opposite plagues of Jansenism and laxity » [107].

Dans sa réponse au Promoteur de la Foi, le Défenseur de la Cause au procès du Doctorat écrivait cette phrase lapidaire: « Cuinam ex militibus catholicæ Ecclesiæ, perinde ac Alphonso *adscri-*

---

[103] « Toda la vida había luchado Alfonso en primera linea contra las escuadras de Jansenio » (R. Telleria, c.ss.r., San Alfonso M. De Ligorio, Fundator, Obispo y Doctor, Tom. 2.°, Madrid 1951, p. 722).

[104] Actus Doct. Litteræ, n. 3, p. 26.

[105] Ibid. n. 48, p. 72.

[106] Le Chapitre de Nicotera, Actus Doct., Supplem. ad Litt., n. 13, p. 103; le Chapitre de Naples, ibid. n. 15, p. 105 et 107, etc.

[107] The Mission of St. Alphonsus Liguori, Mission Church Press, Boston, p. 30.

benda est Jansenismi extinctio » [108] ? C'est un témoignage des plus éloquents que celui de Pourrat. Il observe: « Saint Alphonse est vraiment l'une des plus grandes lumières de l'Église de son époque »; et plus directement: « Extirper le jansénisme, telle a été, en effet, l'œuvre doctrinale de saint Alphonse » [109]. Dans le même sens encore, Rivière insiste: Alphonse « eut le mérite de *porter au Jansénisme le coup décisif* et de couronner avec plus encore de plénitude théologique et de succès pratique l'effort de ses prédécesseurs » [110].

Plusieurs Souverains Pontifes n'ont pas reculé devant la même attestation:

> Ipse errorum tenebras, ab Incredulis et *Jansenianis* late diffusas, doctis operibus maximeque Theologiæ moralis tractationibus *dispulit* et *amovit* [111]. Sed præsertim *Jansenianos* et Febronianos *profligavit* errores, tunc maxime gliscentes [112].

Il martello del Giansenismo

Si marquante est l'œuvre d'Alphonse qu'on l'a dénommé par antonomase, et à bon droit, le marteau du Jansénisme, « il martello del Giansenismo ». C'est par exemple l'affirmation de Jules Pieters, dans sa biographie de notre Saint [113]. « Ce que fut saint Bernard au 12e siècle, notait de son côté Ender, Alphonse le fut au 18e. Il fut le *marteau* de l'incrédulité et du *Jansénisme,* surtout par ses écrits » [114]. Les membres du Chapitre d'Ugento (Sicile) faisaient la même observation dans leur supplique pour demander la reconnaissance du Doctorat en faveur de notre Saint: « Il prelodato Santo . . . fu . . . martello del Giansenismo devastatore et corruttore delle anime » [115]. C'est un avis identique que formulaient les signataires de la pétition adressée par le Chapitre de Naples: « Sanctum Alphonsum . . . *Jansenistarum malleum* fuisse, procul dubio asseres » [116].

---

108 Actus Doct., p. 169, n. 390.

109 P. Pourrat, p.s.s., La spiritualité chrétienne, t. IV, Paris 1928, éd. 3, Les temps modernes, 2e Partie, p. 452.

110 Revue des Sciences religieuses 12 (1932) 476.

111 Pie IX, Décret de la S. Congr. des Rites, 11 mars 1871, A.S.S. t. 6, p. 318.

112 Léon XIII, Lettre aux PP. Dujardin et Jacques, Oeuvres dogmatiques de s. Alphonse, t. I, p. XXVI; A.S.S. t. 12, p. 273.

113 Un Docteur de l'Eglise contemporaine au XVIIIe siècle, S. Alphonse de Liguori, Paris 1845, ch. XII, p. 47.

114 « Er war der Hammer des Unglaubens und Jansenismus » (cité par J. L. Jansen, c.ss.r., Testimonia de S. Alfonso de Liguori, Gulpen 1928, p. 10).

115 Actus Doct. Litteræ, n. 41, p. 67.

116 Actus Doct. Supplem. ad Litteras, n. 15, p. 106.

Une dernière mention. Le Père G. Perrotta termine aussi son étude sur les écrits de saint Alphonse par cette phrase: « ce n'est pas témérité de notre part d'appeler Alphonse, selon l'antique formule: le marteau du Jansénisme » [117].

Mission providentielle contre le Jansénisme

Plusieurs auteurs vont jusqu'à émettre l'opinion que la lutte contre le Jansénisme fut la *mission providentielle* de saint Alphonse: « Léonard (de Port-Maurice) est, comme Alphonse de Liguori, envoyé par la Providence, *en réponse directe aux Jansénistes* du XVIIe siècle et aux érudits qui, avec Launoy et Muratori, s'attaquaient plus ou moins ouvertement à l'Immaculée Conception »[118]. L'un de ses plus brillants biographes attestait de même: « Tous les hommes sages ont pensé que la Divine Providence avait suscité ce héros de sainteté et de doctrine, pour l'opposer à l'impiété du dernier siècle, et surtout *pour écraser la tête du Jansénisme* » [119].

Or, cette opinion est confirmée par un non moindre personnage que l'avocat dans la cause du Doctorat, Hilaire Alibrandi qui, surtout dans sa réponse au Promoteur de la Foi, s'attarde à démontrer longuement et par de multiples citations, cette mission providentielle d'Alphonse [120]; et dans sa conclusion, il écrit:

> Divinitus certe hoc illi datum fuit, ut ea quæstio, in quam Jansenianorum pervicacia quasi in scopulum impegerat, et naufragium fecerat, provinciam amplissimam Alphonso præberet, in qua lumen ingenii illius, et plena rerum divinarum cognitio præprimis emicaret [121].

Mais aucun témoignage ne balance la déclaration authentique du glorieux Pie IX qui posa sur le front de notre Saint l'auréole des Docteurs. N'écrivit-il pas en propres termes, dans son Bref du sept juillet 1871:

---

[117] « Non è temerità la nostra se con l'antico motto chiamiano Alfonso: il martello del Giansenismo » (ouvr. cité, p. 116).

[118] E. Longpré, o.f.m., La Vierge Immaculée, Paris 1931, p. 27.

[119] Card. Cl. Villecourt, Vie et Institut de s. Alphonse M. de Liguori, t. IV, Paris 1864, p. 523.

[120] Actus Doct., Responsio ad animadversiones, cap. II, art. 1, p. 4 ss. et passim. Notons entre une centaine d'autres, cet avis de Mgr Mullock, ancien évêque de St-Jean de Terre-Neuve: « We may suppose, that St. *Alphonsus was called forth to resist*, by his own labours and those of his associates, the double *torrent of Jansenism* and infidelity, then raging against the Church » (p. 11).

[121] Ibid. p. 166.

> Ce n'est pas sans un dessein tout-à-fait providentiel du Tout-Puissant, qu'à l'époque où la doctrine des *Jansénistes* attirait sur elle les regards des amis de la nouveauté ... on vit apparaître Alphonse-Marie de Liguori ... appelé à combattre le bon combat ... à *anéantir complètement et à extirper du champ du Seigneur,* par ses savants et solides écrits, cette peste suscitée par l'enfer [122].

La liste des témoignages s'est allongée démesurément ... Pourtant, combien n'en avons-nous pas laissé tomber ! Du reste, cette preuve n'étant qu'indirecte, nous ne pouvons y insister davantage. De même passerons-nous complètement sous silence la démonstration intrinsèque qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Dans la perspective du dogme de l'Immaculée Conception

Venons-en à la seconde étape de notre solution: saint Alphonse a *concouru immédiatement à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception,* et non pas seulement de façon éloignée, en combattant les erreurs et les pratiques jansénistes.

Par la défaite de Muratori

Une constatation assez évidente à noter, c'est que le triomphe du Jansénisme au 18e siècle, en ce qui concerne particulièrement l'Immaculée Conception, aurait vraisemblablement retardé beaucoup la proclamation du dogme. Or, il est incontestable que par ses prestigieux écrits, saint Alphonse a rallié tous les hésitants, a infusé une forte dose d'assurance aux partisans, *a pratiquement consommé l'unanimité sur le privilège marial,* première condition pour aboutir à une définition dogmatique.

C'est lui, en particulier, qui a totalement amorti l'élan que Muratori tenta d'imprimer à la vague anti-immaculiste qu'il souleva lui-même. Après la mort d'Alphonse, on se range *universellement* sous sa bannière, et on délaisse partout les rangs des adversaires, pour appuyer le sentiment commun [123].

---

[122] « Neque enim sine providentissimo omnipotentis Dei consilio ... » (A.S.S. t. 6, p. 320).

[123] Muratori fut-il ou non janséniste ? Dans un important ouvrage, « S. Alfonso De' Liguori e il Giansenismo », le P. G. Cacciatore enregistre son désaccord avec le P. Cl. Dillenschneider sur ce point: « Su un solo punto, dispiace doverlo dire, dovremo dissentire dall' illustre teologo, ed è il pensiero giansenista che a noi pare di dover giudicare con criteri di una maggiore benevolenza »

Il est loisible d'inférer de l'influence d'Alphonse un effet particulier très heureux que souligne le P. Longpré: « Il fallait, dit-il, que la définition de l'Immaculée Conception fut acceptée non seulement avec unanimité, mais avec amour »; et c'est à quoi aboutit la diffusion des écrits de saint Alphonse [124].

Sur cette influence de notre Docteur, bornons-nous à citer une couple de témoignages. Le Chapitre de la Cathédrale de Tropéa (Sicile) l'a exprimée dans un rapprochement des plus heureux: C'est Pie IX qui a posé des actes officiels pour déraciner les erreurs modernes, surtout le Jansénisme; lui encore qui, dans une heure inoubliable, a défini le dogme de l'Immaculée Conception. Dans les deux cas, *nouvel Élisée, il semble avoir reçu le souffle d'un nouvel Élie, saint Alphonse-Marie de Liguori* [125].

Le jugement d'un contemporain autorisé rejoint notre affirmation: « Qua apologeta, strenue et valide defendit contra Ludovicum Antonium Muratori dogma Immaculatæ Conceptionis » [126].

Faut-il aussi prêter l'oreille à une voix féminine ? « Muratori ayant attaqué ceux qui ont fait vœu de soutenir cette croyance même au prix de leur sang, trouve pour lui répondre un saint Alphonse de Liguori » [127].

(p. 482, note). Effectivement, l'auteur s'applique à présenter Muratori aux antipodes du Jansénisme. Il nous semble pourtant que Dillenschneider a mis, dans son expertise, toutes les nuances voulues. Il s'est montré judicieux en ne présentant pas Muratori précisément comme un Janséniste, mais comme un théologien qui, de façon peut-être inconsciente, en subit tout de même quelque influence, qui n'a pas su entrer suffisamment dans le courant de la Tradition vivante. L'exposé de Cacciatore nous conduit du reste à la même conclusion.

Pour le dire en passant, un autre auteur nous a étonné davantage, c'est E. Amann. Dans le Dict. Théol. Cath. il consacre et à Muratori et à Sarpi (Soave) un article démesurément sympathique. Nous avions lu antérieurement les colonnes consacrées à Louis Veuillot, et nous n'aurions jamais imaginé que le même écrivain pût juger avec une si excessive sévérité celui qui était dans le vrai, et accorder tant d'indulgence à ceux qui avaient tort !

124 Ouvr. cité, p. 17.

125 Tu « *qui alter Elisæus ab altero Elia,* illius tanti Viri ex cœlesti placito videtur recepisse afflatum, vel cum Deiparæ Virginis Conceptum immaculatum, quem ille de fide proxime definibilem docuerat, Tu totius Orbis catholici Episcopis conclamantibus, plaudentibus, dogma Fidei definiebas; vel cum Jansenismo . . . cæterosque . . . teterrimos ævi sui errores, quos ille innumeris scriptis profligaverat, eosdem nunc temporis repullulantes . . . damnasti . . . et damnare non cessas » (Actus Doct. Supplem. ad Litt. n. 14, p. 104). — Voir plusieurs autres suppliques, par ex. Litteræ n. 3, p. 26 s.; Supplem. ad Litt. n. 15, p. 106, etc.

126 G. M. Roschini, o.s.m., Mariologia, t. I, éd. 2, Rome 1947, p. 299.

127 J. Ancelet-Hustache, L'Immaculée Conception, Paris 1933, p. 90.

Par son influence positive

Mais serrons notre sujet de plus près encore. La question précise, la voici: saint Alphonse, à part sa victoire sur le Jansénisme, en tant qu'opposé à l'Immaculée Conception et sur les idées de Muratori en particulier, plus ou moins teintées de Jansénisme, *a-t-il concouru à la définition du dogme de l'Immaculée Conception ?* En d'autres mots, dans l'étude du privilège marial à définir, les écrits de notre saint Docteur furent-ils considérés comme source ?

Nous voudrions apporter à notre réponse affirmative l'argument des témoignages et une démonstration directe.

Les témoignages

Une pléiade d'auteurs concèdent à saint Alphonse ce nouveau titre de gloire.

Lors du cinquantenaire de la proclamation du Dogme (1904), de nombreuses publications, à la gloire de l'Immaculée, virent le jour. Un fils éminent de saint Alphonse, le Cardinal Guillaume van Rossum, ne voulut pas que dans ce concert manquât la voix de celui qui, parmi les dévots de l'Immaculée, parmi les plus énergiques défenseurs de son singulier privilège, ne céda jamais la première place à un autre. Et il publia, en latin et en italien, un volume contenant tous les écrits de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception. Au début de ce volume, le cardinal précise la mission d'Alphonse touchant la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

> Unde sine temeritate dici, ni fallor, potest, S. Alphonsum Mariam, sicut divinitus vocatus fuit ut viam in Ecclesia expeditiorem faceret pro proclamando dogmate Infallibilis Magisterii Romani Pontificis, ita pariter singulari Dei providentia suscitatum fuisse Ecclesiæ Doctorem ad definitionem dogmatis Immaculatæ Conceptionis præparandam [128].

Un autre fils de saint Alphonse, non pas de Hollande celui-là, mais de l'Espagne si mariale; non pas au début du siècle, mais à la veille du centenaire que nous célébrons cette année, formulait

[128] « In tam læto concentu videbatur mihi desiderari non debere vocem illius, qui inter celeberrimos Immaculatæ Deiparæ cultores et privilegii Ipsius singularis strenuissimos defensores primum alteri numquam cessit locum. De S. Alphonso Maria de Ligorio loquor » (G. M. van Rossum, ouvr. cité, Præfatio, p. VIII et X). — Le Père van Rossum n'était pas encore cardinal à cette date.

son opinion en termes nullement équivoque: « Il n'y a pas d'exagération, dit-il, à parler d'une présence morale de saint Alphonse dans les débats antérieurs à la définition et dans la préparation de la bulle *Ineffabilis* » [129].

Le biographe français de saint Alphonse a souligné la même idée:

> Il parut donc aux pasteurs des âmes que le défenseur de nos dogmes sacrés, de l'IMMACULÉE CONCEPTION, de l'infaillibilité du pape, de la saine morale, devait être inscrit au catalogue des docteurs à la suite des Ambroise, des Augustin, des Bernard, des Thomas [130].

Beaucoup plus explicite encore se lit l'attestation d'un autre auteur français:

> Il eut ainsi (par ses écrits) l'honneur de préparer, un siècle à l'avance, les grandes définitions du Pape Pie IX et du Concile du Vatican: l'IMMACULÉE CONCEPTION, l'infaillibilité pontificale, la supériorité du Pape sur le Concile [131].

Un autre rédemptoriste apporte sa pierre à l'édifice que nous construisons. Le P. Cacciatore, sous la responsabilité de la grande *Enciclopedia Cattolica* italienne, soulignait qu'une connaissance complète de la pensée de saint Alphonse exige qu'on tienne compte de ses écrits sur la doctrine, contestée à son époque, de l'Immaculée Conception [132].

Les rédemptoristes ne font pas chœur à part, à coup sûr. D'autres voix chantent à l'unisson avec eux le mérite du Docteur napolitain. Ainsi résonne la voix si pleine, si riche d'harmoniques, du P. L.-M. di Fonzo, o.f.m.:

> Supposé que la grandeur historique d'un nom . . . se mesure . . . surtout par la valeur, le retentissement et l'in-

---

[129] « Sin exagerar puede hablarse de una presencia de San Alfonso en los debates inmediatemente anteriores a la definición dogmatica de la inmaculada Concepción: presencia moral, de aliento a cuantos intervenieron en la preparación de la bula Ineffabilis, después de haberlos estimulado con sus escritos durante un siglo a defendar el privilegio mariano » (R. Telleria, ouvr. cité, p. 935).

[130] Aug. Berthe, c.ss.r., S. Alphonse de Liguori, t. 2, Paris 1900, p. 702.

[131] P. Alphonse, c.ss.r., S. Alphonse de Liguori, Docteur de l'Eglise, Bar-le-Duc 1927, ch. XI, p. 60.

[132] Enciclopedia Cattolica, Città del Vaticano, t. I, 1948, col. 871.

fluence même de petites œuvres . . . saint Alphonse demeure justement un des plus grands docteurs marials de l'Église et le prince des mariologues du XVIIIe siècle. Mais ce n'est pas tout. Pour les mêmes raisons, et à cause de la « controverse muratorienne » . . . il est encore vers les 1700, à titre spécifique, le DOCTEUR DE L'IMMACULÉE [133].

Ainsi témoigne l'évêque de Luni-Sarzana, Mgr François Agnini:

> Præsul et Doctor . . . vere amator ardentissimus B.V.M. ad hanc fidem magis magisque insinuandam . . . et rem pene graphice exponens . . . ita tam strenue pro illa decertans, ac *victor evaserit,* ut iam ad fidei dogma pertinere videretur . . . [134].

Ajoutons le témoignage autorisé d'un auteur dont l'influence fut considérable, dom Guéranger: « Entre les Saints qui ont rendu à la Conception Immaculée de Marie un témoignage que l'on a recueilli de leurs écrits ou de leurs paroles », il faut citer saint Alphonse de Liguori [135].

Il est un auteur dont l'avis pèse sans doute encore plus lourdement dans la balance, à cause même de l'étude exhaustive de la question, à laquelle il s'est adonné, le P. X. Le Bachelet. Ce brillant théologien observe donc: « Mais beaucoup plus important pour la cause de la Vierge fut le patronage du Docteur que nous venons de rencontrer, saint Alphonse de Liguori ». Suivent quelques paragraphes dégageant les positions prises par notre Docteur. Puis la conclusion: « En somme, la controverse soulevée par Muratori eut pour résultat, en Italie, de faire affirmer plus fortement la certitude du glorieux privilège . . . et examiner de plus près les points secondaires » [136].

---

133 Dans « MARIE » 5 (1951-52, n. 3) 66.

134 Pareri sulla definizione dogmatica dell'Immacolato Concepimento della Beata Vergine Maria, t. 1, Roma 1851, p. 307. — Désormais nous citerons: *Pareri,* tome et page.

135 Pareri, t. 7, p. 41. — « De tous les écrits publiés en 1850, sur le mystère de l'Immaculée Conception, le plus remarquable . . . est le Mémoire du Dom Guéranger » (Dom Sire, Enumération des documents, dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, col. 590).

136 Dict. Théol. Cathol., t. 7, 1e Partie, « Immaculée Conception », col. 1182 et 1184. Dans son histoire, Pesquidoux mentionne également s. Alphonse parmi les grands défenseurs de l'Immaculée Conception (Dubosc de Pesquidoux, L'Immaculée Conception, t. 1, Paris 1898, p. 291). — Voir aussi Le Noir, dans Bergier, Dict. de Théol., t. 1, Paris 1873 (éd. Vivès), p. 194 s.

Constatation étonnante, mais combien persuasive ! Des auteurs non catholiques apportent leurs matériaux à l'édifice que nous élevons à la gloire de saint Alphonse. La critique protestante, pourtant antipathique, déclare, nous assure Dillenschneider, rapportant un texte de Hauck: « Sous l'action de ce mariologue populaire *le plus influent* du catholicisme moderne, la voie a été aplanie au triomphe final de la thèse immaculiste sur la thèse opposée » [137]. L'on rencontre d'ailleurs d'autres témoignages semblables sous la plume de notre confrère [138].

Nous avons nous-même recueilli une autre attestation similaire. Un professeur de la faculté de Théologie protestante de Paris observait le même fait: « Saint Alphonse de Liguori, constate-t-il, dans son livre *les Gloires de Marie,* contribua beaucoup à gagner des partisans à la doctrine de l'Immaculée Conception » [139].

L'opinion d'un protestant converti, cité de nouveau par Dillenschneider, corrobore opportunément ces jugements: « C'est vraiment l'exposé le plus attrayant et le plus populaire du grand mystère de la Reine des cieux » dit-il, à propos du sermon sur l'Immaculée Conception [140].

Toutefois, à ces hommages de valeur manque le couronnement. Rien ne remplacerait, pour l'honneur de notre Saint, le double diadème que font briller à son front les deux derniers Papes du siècle précédent. Écoutons d'abord l'immortel Pie IX:

> Les vérités relatives à la Conception Immaculée de la sainte Mère de Dieu et à l'infaillibilité du Pontife Romain enseignant *ex cathedra,* vérités auxquelles nous avons donné une sanction définitive . . . se trouvent exposées avec la plus grande netteté et démontrées par les plus forts arguments dans les Oeuvres de saint Alphonse [141].

---

[137] Cl. Dillenschneider, dans Pietas Alfonsiana, p. 79.

[138] Idem, dans Mariologie de s. Alphonse, t. 1, Préface, p. VI.

[139] A. Réville, dans Encyclopédie des sciences religieuses, direction F. Lichtenberger, t. 3, Paris 1878, p. 291.

[140] E. Preuss, d'après Dillenschneider, dans Pietas Alfonsiana, p. 75.

[141] Bref du 7 juillet 1871, proclamant s. Alphonse Docteur de l'Eglise, A.S.S. t. 6, p. 321: « Ea quæ . . . de Immaculata Sanctæ Dei Genitricis Conceptione . . . plaudente christiano populo . . . a Nobis sancita sunt, in Alphonsi Operibus reperiuntur et nitidissime exposita et validissimis argumentis demonstrata. » — Voir également le Décret de la Sacr. Congr. des Rites, 11 mars 1871, ratifié le 23 du même mois, dans A.S.S., t. 6, p. 318.

Et le grand Pape Théologien, Léon XIII: « efficacissime asseruit immaculatum Deiparæ conceptum »[142].

Utilisation des écrits de saint Alphonse

Il importe davantage à notre thèse, nous semble-t-il, de démontrer qu'effectivement, évêques et théologiens ont puisé à la source abondante qui jaillit des écrits composés par le *Chevalier de la Vierge Immaculée*. Encore ici, il faudra résumer, condenser, supprimer, tant l'eau qu'amène la rivière coule abondante.

Simples allégations

Certains évêques, dans leurs pétitions pour demander au Souverain Pontife la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception; certains théologiens, au cours de leurs dissertations sur le sujet de brûlante actualité, dans la première partie du 19e siècle, allèguent saint Alphonse parmi les théologiens de haute valeur favorables à l'Immaculée Conception, ou même parmi les défenseurs du glorieux privilèges[143]. On constate par le fait même *qu'ils le considèrent comme une autorité dont le prestige concourt, partiellement du moins, soit à les confirmer dans leur adhésion, soit même à former leur opinion*. Parcourons les sources, auxquelles, à notre connaissance, on n'a pas encore recouru, et vérifions par cette lecture l'exactitude de notre assertion.

---

[142] Lettre aux PP. Dujardin et Jacques, 23 août 1879, A.S.S., t. 12, p. 273.

[143] Il faut reconnaître, malgré l'éloquence des textes que nous apporterons, que certains silences surprennent. Ainsi l'évêque de Policastro, Mgr Nicolas Marie Laudisio, *rédemptoriste,* ne mentionne aucun nom, pas même celui de s. Alphonse, dans ses deux pétitions, en 1848 et 1849 (Pareri, t. 9, p. 236 et t. 2, p. 150).

Le brillant évêque de Marseille, fondateur de l'apostolique congrégation des Oblats de Marie Immaculée, Mgr E. Mazenod, pourtant si pénétré de vénération pour s. Alphonse et ses écrits, ne l'a pas allégué davantage (Pareri, t. 3, p. 361 ss.).

Plusieurs silences s'expliquent par l'allure même de la supplique, d'autres difficilement. Ainsi le célèbre P. Perrone, dont le livre « De Immaculato B. V. Mariæ Conceptu . . . Disquisitio theologica » (Avenione 1848 — Pareri, t. 6) a mérité tant d'éloges, ne semble pas connaître un auteur de l'importance de s. Alphonse. Au cours de sa magistrale étude, dans toute son histoire du dogme, à travers sa démonstration théologique, même à propos de la certitude de la proposition, nulle part on ne trouve la moindre allusion à notre Docteur. Ce mutisme intrigue d'autant plus qu'il ne saurait être ignorance totale de la part d'un théologien qui s'est plongé dans une étude si profonde, si révélatrice d'une singulière érudition.

Commençons par l'évêque de Faro (Portugal), Mgr A. B. de Fonseca-Monix. Dans sa longue pétition au Souverain Pontife, il justifie solidement son opinion. Il affirme que les docteurs ont cueilli le sentiment immaculiste sur les lèvres mêmes des Pères. Il ne peut les citer tous: « Inter alios ... præcipuum occupant locum » ..., et il indique quelques noms. « Tandem ... Thomas a Villa Nova, et Alphonsus de Liguori eamdem piam doctrinam publice professi sunt » [144]. L'Évêque d'Antioquia (Amérique du Sud), Mgr Jean de la Croix Gomez y Plata, au cours d'une lettre pastorale enthousiaste sur l'Immaculée Conception, cite de même saint Alphonse *parmi les théologiens illustres qui ont proclamé ce mystère* [145]. De même le cardinal Villecourt, dans son votum au Pape pour hâter la définition dogmatique, bâtit sa démonstration en dégageant la croyance séculaire à l'Immaculée Conception. Pour le 18e siècle, il ne retient nommément que saint Alphonse qui « Immaculatam Beatæ Mariæ Virginis Conceptionem *viriliter propugnat* » [146].

C'est à son enfance même que l'évêque de Norcia, Mgr Letterio Turchi, fait remonter l'influence de notre Saint sur sa piété et sa foi: « Vix evacuaveram quæ erant parvuli, et mihi in deliciis erat, Deiparam Virginem sine originali noxa conceptam præsentem habere ... *Semper mihi manebat alta mente repositum, quod sanctus Ligorius hac de re piissime edixerat* » [147]. Plus tard, il a constaté que les théologiens communiquaient vraiment au peuple la révélation divine sur le sujet. Et dans un long et solide exposé, *qu'on jurerait tributaire des thèses alphonsiennes,* il justifie son vote favorable.

Il faut lire aussi le chaleureux témoignage de Mgr Jos. Cosenza, évêque d'Andria: Dix-neuf siècles, dit-il, sont pour ainsi dire fatigués d'attendre.

> Ab Irenæo namque qui primus Immaculatam salutavit Mariam usque ad Alphonsum de Ligorio, cujus amores adhuc calent erga Deiparam incomparabiles dulce est totius

---

[144] Pareri, t. 1, p. 517 et 518.

[145] « Qué mas ? Hay algun téologo, algun escritor piadoso e' illustre que no proclame este misterio ? Santo Domingo ... Bossuet, Massillon, *San Ligorio* ... no asientan y sostienen la creencia universal de la privilegiada é inmaculada Concepcion de la mas inocente entre las criaturas » (Pareri, t. 8, p. 242).

[146] Pareri, t. 9, Appendice II, p. 227.

[147] Pareri, t. 2, p. 105.

Traditionis suspiria mira consensione pulcherrimam Reginam veluti Immaculatam verbis æquipollentibus consalutantia [148].

Le sous-secrétaire de la S. C. des Évêques et Réguliers, Mgr A. Bizzarri, consulteur, dans l'étude de la définibilité de l'Immaculée Conception, au sujet de l'argument de Tradition traité par les auteurs, suggère qu'on se reporte aux *savantes dissertations* de saint Alphonse et de Lambruschini [149].

Sans emprunter proprement aux écrits de notre Docteur, Mgr Th. Gousset, archevêque de Reims, dans une splendide instruction pastorale (5 avril 1849), faisant écho à l'Encyclique du Pape (2 février 1849), sur le culte universel envers l'Immaculée Conception, allègue pourtant saint Alphonse parmi les théologiens de valeur, favorables à la thèse immaculiste. Il est même remarquable qu'il introduit son nom par ces termes: « Nous pourrions continuer la chaîne des Docteurs de l'Église, et citer entre autres . . . saint Alphonse de Liguori » [150], alors que le futur Docteur n'avait pas encore reçu l'auréole qui un jour ornera son front. Élevé à la pourpre cardinalice, il publiait plus tard tout un volume sur le nouveau dogme défini par Pie IX; et là, quand vient le temps d'étudier le sentiment de l'école dominicaine, qui a tant préoccupé les théologiens avant la définition, c'est encore sur saint Alphonse qu'il appuie son jugement sympathique [151], comme on le fait assez communément depuis la publication de la Grande Morale.

En 1904, un autre théologien, revenant sur cette question, n'en agissait pas différemment, tant l'autorité de saint Alphonse le satisfaisait. [152].

Écrivant en 1922, Dom Paul Renaudin, o.s.b., tentait une démonstration que nous n'avons pas à juger ici. Mais parmi les six ou sept principaux représentants de la Tradition catholique qui ont élevé son temple à la Vierge Immaculée, il retient le Docteur marial

---

148 Pareri, t. 9, p. 230.

149 « Si possono vedere ancora le dotte dissertazioni di S. Alfonso M. de Liguori e dell' Emo Lambruschini » (Sardi, La Solenne Definizione del Dogma dell'Immacolato Concepimento di Maria Santissima, Roma 1904, t. 1, p. 96, note).

150 Pareri, t. 7, p. 218.

151 Card. Th. Gousset, La croyance . . . de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception, Paris 1855, p. 702.

152 Le Secrétaire du Congrès Marial de Josselin, Premier Congrès Marial Breton, 1904, p. 271, note 2.

du 18e siècle [153]. Un prêtre de l'Oratoire, dans une lettre au Pape, en 1850, lui suggérait même, appuyé pour une large part sur l'autorité et l'influence de saint Alphonse, d'inclure dans la future bulle, une mention de l'opinion qui libérait la Vierge Immaculée non seulement de la souillure, mais encore de la dette du péché [154].

Parmi les consulteurs désignés par le Souverain Pontife, en vue de l'étude finale de la question, s'est signalé le P. Giuseppe Palermo, augustinien. Mgr V. Sardi qualifie son rapport de « bellissimo voto » [155]. Or, ce théologien réputé rend un beau témoignage au rôle de saint Alphonse: « S. Alphonsus Maria de Ligorio, in suis Operibus passim, ac præsertim in libro *Le Gloria di Maria,* pro sententia immaculatæ Conceptionis B.V.M. pro aris, uti dicitur, focisque pugnavit » [156].

Observons enfin, pour cette section, que dans les notes historiques en vue de la rédaction finale de la bulle *Ineffabilis,* en Session plénière du 28 octobre 1854, on renvoie expressément au discours de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception [157].

Brèves citations

Une autre catégorie se discerne à travers les pétitions et exposés doctrinaux qui ont proliféré aux approches de la définition. Des évêques et des théologiens ne se contentent pas de nommer saint Alphonse, ils citent un texte ou l'autre; allèguent, sous un aspect précis ou sur un point particulier, son opinion; élaborent un jugement élogieux; résument leur opinion en ses termes ou par un simple renvoi à ses écrits. Relevons quelques noms encore ici.

---

153 La pensée de s. Thomas sur l'Immaculée Conception, dans Revue Thomiste 28 (1923) 207.

Nous remarquions, dans un livre récent, où s. Alphonse est allégué plusieurs fois, qu'on y citait de longs paragraphes du sermon sur l'Immaculée (J. M. de Jesus Portugal, La Inmaculada concepción de la Virgen Santésima, Barcelone 1911, ch. 29, p. 420 ss.).

154 Pareri, t. 4, p. 111.

155 Ouvr. cité, t. 1, p. 129, note.

156 Sardi, t. II, p. 388. — Dans le résumé italien préparé pour les Cardinaux, le texte est ainsi rédigé: « Finisce il catalogo nel secolo XVIII col. P. Natale Alessandro Domenicano ... e con S. Alfonso Maria de' Liguori, che ognun sa quanto il glorioso Santo fosse tenero divoto e difensore focosissimo dell'immacolata Concezione egli pure » (Sardi, t. I, p. 156).

157 Sardi, t. II, p. 148: « Le grazie poi speciali sono numerosissime, Basta vedere Alfonso de' Liguori nelle glorie di Maria, discorso I, che molte ne cita di fatto proprio, e dei suoi Religiosi.

Prenons, par exemple, le bref exposé de Mgr G. Angelini, invité avec le dernier groupe des consulteurs [158]. Il démontre que le sentiment universel atteste l'Immaculée Conception; tous les instituts religieux sont favorables « et dans leur nombre saint Alphonse comprend aussi les Dominicains » [159]. C'est donc qu'il a lu et retenu l'exposé de saint Alphonse, et que, sur le point particulier qui semblait soulever un obstacle, il y découvrait la réponse autorisée. Et de vrai, l'attitude, qu'on prétendait opposée, de toute l'école thomiste, a longtemps soulevé un grave problème; et, comme on le constate au cours de ce travail, on a souvent allégué la réfutation de notre Saint. Ainsi, un autre consulteur, son homonyme, mais un invité de la première heure, lui [160], Mgr D. Angelini, évêque de Leuca, s'en référait à saint Alphonse exactement sur le même point [161]; de même encore la commission chargée par le cardinal Delatour d'Auvergne, évêque d'Arras, d'étudier le problème et de présenter une supplique au Pape [162]. L'Évêque a par la suite facilement tout confirmé dans sa lettre d'envoi [163].

Un autre consulteur, le Rme P. Paul de S. Joseph, Définiteur Général des Carmes, dans son votum, puise en saint Alphonse le nom des auteurs favorables à la définition dogmatique; et c'est par un texte emprunté au même qu'il termine cette partie de sa démonstration; et il utilise encore plus loin un autre argument textuel de sa dissertation dans la Grande Morale: « Après avoir soumis son jugement aux décisions de l'Église, dit-il, il ne manque pas d'ajouter qu'on peut y adhérer par la foi, avant la définition » [164].

Mentionnons aussi Mgr P. Caterini, assesseur du S. Office et consulteur, qui utilise un argument emprunté à saint Alphonse, et

---

158 Sardi, ouvr. cité, t. I, p. 738.

159 « Onde si può ben dire che finalmente oggi vi è l'assenso del corpo de' Pastori, vi è l'autorità di quasi tutte le Università cattoliche, di tutte le famiglie religiose, fra le quali S. Alfonso comprende anche i Domenicani » (Sardi, t. I, p. 741).

160 Sardi, t. I, p. 2.

161 Sardi, t. I, p. 32.

162 Parieri, t. 7, p. 162 s. — On se réfère encore à s. Alphonse p. 158. Cette commission a agi avec beaucoup de sérieux, tenant une dizaine de séances. Sardi la cite spécialement comme modèle, ouvr. cité, t. I, p. 631 ss.

163 Pareri, t. 1, p. 182: « La commission ayant fait un travail consciencieux et aussi complet que possible, j'ai l'honneur de le déposer aux pieds sacrés de Votre Sainteté. Elle y verra que notre opinion n'est pas seulement l'effet d'une grande dévotion à Marie, mais qu'elle est aussi le résultat d'une étude approfondie de cette question. »

164 Sardi, t. I, p. 191, 192, 210.

se réfère encore à lui quand il veut déterminer la certitude de la doctrine [165].

Mgr Louis Maigret, Vicaire Apostolique des Iles Sandwich, a rédigé une pétition très courte. Naturellement, on ne s'y attend pas à de nombreuses allégations; en fait, *un seul nom y figure, c'est celui de notre Saint.* L'Évêque atteste que la doctrine de l'Immaculée Conception est évidemment révélée, puisque l'Écriture, les Saints Pères, les Souverains Pontifes, les Conciles, le sens commun des fidèles et même les révélations en sont garants. On peut le voir, continue-t-il, chez nombre d'auteurs, mais « *præsertim apud Sanctum Alphonsum de Ligorio* (lib. 7, n. 244 et seq.) qui merito dicit præsentem sententiam esse hodie luce meridiana clariorem » [166]. Quiconque a lu le texte auquel refère cette lettre se rend vite compte que l'évêque s'en remet entièrement à l'autorité et à l'exposé de notre Docteur.

C'est à un procédé semblable que recourt l'évêque de Bobio (Piémont), Mgr P. J. Vaggi, Ord cap., s'en remettant au même traité de saint Alphonse et énumérant les mêmes sources d'argumentation [167]. Sa supplique n'est d'ailleurs pas beaucoup plus longue que la précédente que nous venons de mentionner.

Mgr J. Novella, Ord. min. s.f. réform., Coadjuteur au Vicariat Apostolique de Hu-Quang (Asie Mineure), aimerait citer saint Alphonse et le cardinal Lambruschini; il les a lus évidemment, il a retenu la valeur exceptionnelle de leurs exposés; mais présentement ils lui manquent sous la main « quia nimirum valde timemus persecutionem ». Tout de même, en ce qui concerne et l'Écriture et la Tradition, puisqu'ils ont traité le sujet *ex professo,* il s'en remet à eux entièrement: « quibus hac in parte libenter subscribo » [168]. Inutile de souligner quelle confiance on faisait ainsi à notre Saint en ce qui concerne la proposition dogmatique à définir.

L'Évêque de Bertimoro et Sarsina, Mgr J. B. Guerra, se montre fort sobre en allégations d'auteurs. Toutefois, pour notre Docteur, à propos du degré de certitude dont jouissait la doctrine, il déroge à son procédé, et se réfère à lui *en termes si élogieux qu'ils attestent l'influence considérable de ses écrits:* « adeo communem (sententiam), ut *doctissimus S. Alphonsus Maria de Ligorio*

---

[165] Sardi, t. I, p. 45: Dieu a pu préserver les anges et Adam; et p. 49.
[166] Pareri, t. 3, p. 174.
[167] Pareri, t. 3, p. 329.
[168] Pareri, t. 9, p. 106.

non dubitaverit asserere ad proximam fidei definibilitatem perductam »[169]. De même le cardinal Ant.-Marie Gagiano, évêque de Senigallia, dans une brève pétition, condense l'énoncé des différentes sources d'argumentation; on croirait qu'il suit du regard l'exposé de saint Alphonse dans sa Grande Morale. Quoiqu'il en soit, c'est dans ses propres termes qu'il résume sa pensée:

> Quare nemini mirum fore arbitrarer, si cum Sancto Alphonso de Ligorio quis diceret, Mysterium istud de immaculato Beatæ Virginis Conceptu, etsi hactenus non fuerit de fide ab Apostolica Sede definitum, luce tamen meridiana esse clarius[170].

Autre témoignage dans cette catégorie. Nous présentons ici, comme témoin, l'évêque de Luni-Sarzana, Mgr Franc. Agnini. Sa lettre au Souverain Pontife couvre quatre pages imprimées; elle est donc relativement brève; par ailleurs, la justification de sa supplique est à la fois nerveuse et chaleureuse. Lui-même croit couronner dignement son œuvre en soulignant le prestige exceptionnel de notre saint Docteur:

> Pro coronide sufficiat S. Alphonsus de Ligorio, qui in suis de Conceptione B.V. sermonibus adeo studuit ac decertavit ad eam tuendam Immaculatam ab originali culpa, ut ex tot collatis argumentis et testimoniis, cum Cardinali Everardo, rem definiendam proximum fidei appellare non ambigat[171].

Cette lettre date de février 1844, sous le Pontificat de Grégoire XVI. Quelques années plus tard, quand Pie IX demanda aux évêques leur avis, il écrivit une nouvelle supplique non moins ardente, où il se référait en ces termes éloquents à saint Alphonse: « Mittam demum . . . innumera firmioraque argumenta, cujuscumque generis, quæ S. Præsul et Doctor Alphonsus Maria de Ligorio . . . congessit »[172].

Le P. Antonio Rosmini, Sup. Gén. de l'Institut de la Charité, dans un votum où la question de fond n'est pas étudiée bien longuement, juge pourtant que la doctrine peut être définie; il ne croit pas opportun d'y procéder cependant. Il cite peu d'auteurs; mais on rencontre le nom de Suarez, qui propose cette vérité comme définissable, et il poursuit: « S. Alphonse, ce grand dévot à Marie,

---

[169] Pareri, t. 2, p. 6.
[170] Pareri, t. 9, p. 110.
[171] Pareri, t. 9, p. 45.
[172] Pareri, t. 1, p. 307.

partage ouvertement la même opinion » [173]. On pourrait encore citer le Procureur Général des Cisterciens, Dom Théobald Cæsari, chargé de présenter la supplique au nom de son Ordre. Il s'est acquitté de sa tâche dans un ample exposé. En une première citation, il résume le sermon dogmatique de saint Alphonse, sur les raisons de convenance de l'Immaculée Conception; et ailleurs, c'est encore sur son autorité qu'il s'appuie pour affirmer: « bene potest... de fide teneri » [174]. L'archevêque de Cagliari, Mgr E. M. Nurra, résumait également le même sermon de saint Alphonse, pour proposer les preuves de convenance du dogme [175].

Nous ne pouvons taire le nom de Gravois, dont l'écrit ne manque certes ni d'étendue ni de valeur. À propos de saint Thomas, il termine ses explications par un extrait de saint Alphonse, qu'il introduit en termes élogieux: « Cujus eruditio commendari ac laudibus extolli olim meruit a sanctæ memoriæ Benedicto XIV. *Is doctissimus auctor* ... [176]. Et c'est par une citation du grand mariologue du 18e siècle qu'il termine sa dissertation: il (S. Alphonse) dit de l'opinion opposée à l'Immaculée Conception « eam nec practice, nec speculative esse amplius probabilem » [177].

Un autre auteur enfin, écrivant l'année même de la proclamation du dogme, trouvait dans l'approbation de saint Alphonse, un ferme appui, concernant les miracles attribués à l'Immaculée Conception [178]; et c'est à lui qu'il s'en remettait de nouveau au sujet du vœu sanguinaire [179].

Utilisation généreuse

Nous songeons toutefois à inaugurer maintenant une nouvelle catégorie de témoins: ceux qui ont généreusement, et cela de façon explicite, utilisé les écrits de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception.

---

173 « Alla stessa opinione aderisce apertamente *quel gran divoto di Maria* S. Alfonso de' Liguori » (Sardi, t. I, p. 544 s.).

174 Pareri, t. 9, p. 296 et 304.

175 Pareri, t. 2, p. 278.

176 M. A. Gravois, o.f.m., De ortu et progressu cultus ac festi Immaculati Conceptus Beatæ Dei Genitricis Virginis Mariæ, dans Summa aurea, éd. Migne, t. 8, 1866, art. XIX, col. 439, n. 243.

177 Ibid., art. ult. (21), col. 457 s., n. 263.

178 « Ed è pur grave intorno a ciò l'autorita di S. Alfonso Maria de Liguori, il quale così scrive ... (et il cite un passage du Sermon sur l'Immaculée Conception). Cf. Cenni sull' Immacolato Concepimento della Gran Madre di Dio Maria, Napoli 1854, p. 29.

179 Ibid. p. 39 s.

En tête de cette liste, plaçons l'archevêque de Camerino, Mgr Felicissime Salvini. Il cite quelques Pères, puis renvoie le lecteur aux *Gloires de Marie* de saint Alphonse, « in quo myriadem textuum enumerat, et tenet PRO CERTA sententiam Immaculatæ Conceptionis ». Il résume également l'avis du Saint sur la dette du péché. Mais sur l'Immaculée Conception elle-même, la démonstration de saint Alphonse lui paraît fort solide: « *hoc validissimo argumento concludit* », écrit-il. Suit une citation textuelle sur la foi commune des fidèles [180]. Puis l'exposé se poursuit, visiblement tributaire de saint Alphonse. Voilà certes une éloquente reconnaissance du prestige de notre saint Docteur.

Le Vicaire Apostolique de l'Uruguay a fourni au clergé de Montévidéo l'occasion d'une semblable attestation à l'autorité de saint Alphonse. Consultés sur leur opinion, ses prêtres rédigèrent un avis longuement motivé, à travers lequel saint Alphonse circule avec autorité. On estime qu'un texte scripturaire ne peut s'entendre que de la justice originelle de Marie, comme Dieu en octroya la grâce aux anges et à Adam, d'après le raisonnement de saint Alphonse [181]; on se réfère de nouveau à son opinion pour tenir la vérité en question prochainement définissable de foi [182]; même en ce qui concerne les révélations privées, surtout celles de sainte Brigitte, on recourt de nouveau à son autorité [183]; et dans la suite du rapport, si le nom du Docteur ne revient pas, son argumentation affleure à presque tous les paragraphes.

Au cours de la dernière décade, ou un peu plus, qui a précédé la proclamation du nouveau dogme marial, la dissertation qui semble avoir conquis le plus de prestige est l'opuscule de Perrone; ensuite viendrait, si notre perspicacité ne se fourvoie pas, celle du cardinal Luigi Lambruschini, publiée en 1843. Le prestige exceptionnel qui s'attachait à la personne de ce dernier, rejaillissait d'ailleurs en autorité sur sa publication [184].

---

180 Pareri, t. 2, p. 189.

181 Pareri, t. 4, p. 245: « como los Angelos, como Adan en el momento de su creation ».

182 « como cieta, y aun proximamente definibile de fé » (Ibid. p. 249).

183 Ibid.

184 Voir Mgr J. B. Malou, Evêque de Bruges, Histoire de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la T. Ste Vierge Marie, dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, art. III, paragr. V, col. 537 s.

Si le premier a méconnu l'influence de saint Alphonse [185], le second ne craint pas d'exploiter ses écrits et d'y référer explicitement une fois ou l'autre. Dès son entrée en matière, il rend à notre Docteur un hommage mérité: Son sujet, déclare-t-il, a déjà exercé la *docte plume des meilleurs écrivains* [186]; or, en tête de la courte liste sévèrement dressée, figure saint Alphonse. Après une telle attestation, les citations ne sont pas requises; on peut être sûr que l'écrivain s'inspirera inévitablement des écrits des auteurs mentionnés; qu'il y puisera, même si chaque fois il ne s'y réfère pas en termes formels. Plus loin cependant, c'est explicitement par l'intermédiaire de saint Alphonse qu'il allègue Origène et l'interprète [187]. L'éminent auteur reviendra encore à notre Saint dans un paragraphe spécial, signalant qu'il a traité la question en plusieurs endroits, et qu'*il prouve solidement la thèse* que lui-même propose dans sa dissertation. Et il termine ce passage par une citation textuelle [188].

L'évêque de Barcelone expose la croyance de son peuple. Quant au reste, il s'en remet à la discrétion du Souverain Pontife qui ne peut ignorer combien de *solides arguments ont apportés,* comme explications et preuves de cette pieuse vérité, entre autres Suarez, « *Divus Alphonsus Maria de Ligorio* », Lambruschini et Perrone [189]. Mentionnons encore le Gardien du monastère de Guatemala, le T.R.P. Juan de J. Zapeda, qui, dans une lettre à son archevêque, écrite au nom de toute sa communauté, exprime la foi commune à l'Immaculée Conception. A plusieurs reprises, il se réfère à l'autorité de saint Alphonse, et il cite différents passages [190].

Mgr M. Contratto, o.f.m. cap., évêque d'Acqui, dans une lettre pastorale (1 décembre 1844), sur réception d'un rescrit lui concédant des faveurs en rapport avec le culte de l'Immaculée Conception, entonne un hymne à la gloire de la Vierge sans tache. Quand il veut confirmer son affirmation que c'est grâce à sa maternité divine

---

[185] Perrone a été amené comme de force à écrire le nom de s. Alphonse dans sa publication: « Abrégé en forme d'analyse de la dissertation polémique de son éminence le révérendissime cardinal Louis Lambruschini . . . sur l'Immaculée Conception », reproduite dans Démonstrations évangéliques (éd. Migne, t. 14, 1843, col. 1055 s.), parce que le Cardinal s'appuie sur l'autorité de s. Alphonse, et Perrone doit le rapporter.

[186] « L'argomento che . . . noi imprendiamo a trattare, esercitò già le dotte penne *di più valenti scrittori* » (Card. Luigi Lambruschini, Vescovo di Sabina, Dissertazione polemica sull'Immacolato Concepimento di Maria, Roma 1843, p. 13. — Cf. Pareri, t. 5, p. 127).

[187] Ouvr. cité, p. 50. — Pareri, t. 5, p. 144.

[188] Ouvr. cité, p. 97 s. — Pareri, t. 5, p. 166.

[189] Pareri, t. 9, p. 131.

[190] Pareri, t. 9, Appendice II, voir p. 200, 207, 207 s.

qu'elle est devenue Reine des Anges « cum primo ipso suæ conceptionis exordio Angelicis Spiritibus purior evaserit », il se réfère à Suarez et à saint Alphonse; pour justifier son omission en regard de la preuve de Tradition, il s'en remet à ceux qui ont si bien traité ce point, et d'abord à saint Alphonse; plus loin encore, c'est par l'intermédiaire de notre Saint qu'il nous rapporte un témoignage de saint Bernardin de Sienne [191].

Témoins de première valeur

Il convient enfin de produire des témoins d'une valeur exceptionnelle: ce sont les évêques ou les théologiens qui révèlent dans leur opinion une dépendance très accusée à l'égard du DOCTEUR DE L'IMMACULÉE, dont nous étudions les mérites. Chez eux la dépendance atteint ce point que saint Alphonse semble être le principal Docteur qui les rassure, ou du moins l'un des plus éminents. Du reste, nous croyons que parmi ceux qui ont déjà été allégués, plusieurs figureraient ici même avec honneur; mais cette classification ne revendique aucune rigidité.

Inutile de démontrer par le détail que c'est le cas du Rme Père R. Smétana, Vicaire Général de la Congrégation du T.S. Rédempteur. Au nom de tous ses sujets, il signait, en la fête même du saint Fondateur, une instante supplique qui résume substantiellement la doctrine de son glorieux Père [192]. Du Vicaire Général des rédemptoristes, passons au Vicaire Apostolique de Kiangsi et Thekiac, en Chine. Sa lettre est fort brève, pas même une page, mais combien éloquente ! « Ego igitur, écrit-il, cum S. A.M. Ligorio in meæ Reginæ obsequium sine cunctatione respondeo illius Immaculatam Conceptionem esse hodie luce meridiana clariorem » [193]. Puis, en quelques mots, il indique les sources d'argumentation, dans l'ordre de notre Saint, pour conclure qu'il ne manque plus que la définition dogmatique. Le témoignage du Vicaire Apostolique de Fokien (Chine), Mgr M. Calderon, dans une lettre aux proportions de la précédente, rivalise avec son collègue en ferveur enthousiaste pour l'Immaculée Conception. Il atteste de la foi de son peuple et conclut: « *Cæterum post ea quæ S. Ligorius scripsit, nihil amplius in hac re desiderandum videtur, nisi solemne Sedis Apostolicæ judicium* » [194].

---

[191] Pareri, t. 6, p. 622, 627, 635.
[192] Pareri, t. 9, Appendice I, p. 75-78.
[193] Pareri, t. 3, p. 78.
[194] Pareri, t. 3, p. 367. — Le Card. Gousset a retenu cet éloquent hommage rendu à s. Alphonse (Ouvr. cité, p. 289).

La commission du diocèse de Guadalajara (Mexique), chargée de l'étude de la question par son évêque, a rédigé un rapport de près de cent quarante pages, que l'évêque, Mgr Diego Aranda, a fait parvenir avec joie au Souverain Pontife [195]. On n'y est pas à la porte de l'Italie, et pourtant les théologiens, dans leur « Dictamen sobre la Inmaculada Concepcion », démontrent qu'ils connaissent fort bien saint Alphonse et le portent en haute considération. C'est un commentaire immaculiste sur un texte conciliaire [196]; c'est le degré de certitude de la vérité; ce sont les autorités qui la tiennent comme prochainement définissable; c'est l'opinion personnelle du grand théologien; c'est encore le commentaire en rapport avec le Concile de Trente qu'on connaît par les écrits du docte auteur [197].

Il faudrait citer l'archevêque de Bari, Mgr M. B. Clari, admirateur d'Alphonse certes. Dans sa courte lettre de quatre pages, il se réfère à lui à trois reprises et lui reconnaît beaucoup d'autorité, puisqu'il trouve en sa dissertation comme une synthèse des écrits sur le sujet [198]; c'est même dans les propres termes du Saint qu'il exprime sa conviction personnelle sur la vérité de cette doctrine et sa définibilité. Cette lettre adressée à Pie IX en 1848, répète, à quelques mots près, une pétition expédiée à Grégoire XVI [199]. Ce docte prélat a rédigé de plus une dissertation polémique sur le grand privilège marial. Là également, il utilise les écrits de saint Alphonse. C'est par une longue citation, qu'il lui emprunte, que l'argument tiré du Concile de Trente est exploité; et de nouveau, il se réfère à lui pour interpréter la pensée des Papes [200].

Dom Gaspar Rivarola, abbé de Cassin, mérite une mention honorable ici. Dans « un opuscule fort remarquable » [201], publié en 1822, il utilise généreusement notre Docteur. Il s'y refère à plusieurs reprises [202], le cite longuement à la lettre, pour fournir la preuve

---

[195] Pareri, t. 3, p. 77.

[196] Pareri, t. 8, p. 388: « sobre cuyas palabras dice S. Ligorio . . . ».

[197] Ibid. p. 427, 427 s., 428 s. en note.

[198] Pareri, t. 9, p. 197, 2 fois; p. 198. « Plane scimus quam gloriosa de hac Dei Civitate . . . a Prædecessoribus Tuis . . . et aliis dicta sint, *quæ omnia fideliter collegit S. Alphonsus de Liguorio . . .* » (p. 197).

[199] Ibid. p. 3-6. Du même on possède aussi une autre lettre adressée à Grégoire XVI en mai 1843, où il ne parle qu'en passant de l'Immaculée Conception (Pareri, t. 9, p. 13); une autre en avril 1849, se réfère à celle de novembre 1848 (Pareri, t. 1, p. 95); la dernière, novembre 1854 (Pareri, t. 9, Appendice II, p. 84) ne nous intéresse pas.

[200] Pareri, t. 9, Appendice II, p. 127, 128.

[201] Malou, dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, col. 536.

[202] Pareri, t. 5, p. 51, 91.

patristique et l'opinion des théologiens [203], soulignant même l'importance de tel exposé [204], et *prononce un éloge non équivoque de toute son œuvre écrite* [205].

Mentionnons encore le Ministre Général des Frères Mineurs, le Rme Père Luigi di Laureto, dont la supplique remplit quatre pages. Il résume l'argument principal de saint Alphonse, dans sa Théologie Morale, et sa conclusion qu'on peut déjà adhérer par la foi à la vérité de l'Immaculée Conception. Et le Père d'ajouter: « Optima propositio » [206] ! Plus loin, il donne son avis sur la certitude de la doctrine qu'il faut reconnaître « hodie luce meridiana clarior ut *scite loquitur Sanctus de Ligorio* » [207]. Cette lettre était datée de 1847; plus tard, il fut choisi comme consulteur du Saint-Siège et dut rédiger une réponse écrite sur le problème à l'étude. Il exploite également saint Alphonse, dans ce rapport, par exemple, à propos de la licéité du vœu sanguinaire, de la possibilité de croire de foi à l'Immaculée Conception, vu la certitude de la doctrine (avec citation textuelle), sur l'infaillibilité de l'Église en cette matière [208]; il revient encore à lui plus tard [209]; et finalement, quand il prononce son jugement définitif: dans la présente question, il faut procéder résolument, sans aucun égard pour les opposants quels qu'ils soient; il raisonne en prenant encore pour base l'avis de notre Saint [210].

Le R.P. Gual, m.o., Gardien d'un Collège à Ocopas (Amérique du Sud), a formulé son votum sur la définibilité de l'Immaculée Conception, en 1852, après une dissertation de quelque cent vingt pages, où les preuves d'Écriture et de Tradition, ainsi que de croyance universelle sont longuement étudiées. Mais l'auteur de ce traité nourrit certainement pour saint Alphonse une estime nullement mesquine. Il le mentionne avec quatre autres au nombre des zélés propagateurs du culte et de la croyance à l'Immaculée, et

---

203 Pareri, t. 5, p. 56 s. et 76 s.

204 « Finalmente è qui osservabile ciò che scrive il P. Liguori su tal proposito » (p. 76).

205 « le cui opere con tanto applauso sono state approvate e diligentemente esaminate dalla Santa Sede » (p. 58).

206 Pareri, t. 9, p. 254.

207 Pareri, t. 9, p. 256.

208 Sardi, t. I, p. 119, 120.

209 Ibid., p. 123.

210 « Imperrocchè apparendo evidentemente vera la pia sentenza, o apertamente falsa o *prout antiquata non amplius nec practice nec speculative probabilis*, siccome parlava il Santo de Liguori, l'affermativa, è perciò divenuta causa disperata . . . » (Sardi, t. I, p. 124).

parmi ses défenseurs [211]; il emprunte à saint Alphonse certains commentaires de saint Augustin et de l'Écriture; et il l'allègue encore à propos du grave sujet de controverse à l'époque: l'attitude de l'école dominicaine [212]; il met sous les yeux de ses propres lecteurs un long paragraphe de saint Alphonse sur le Concile de Trente [213]; réfère à lui de nouveau au sujet des miracles obtenus par l'Immaculée Conception, de la définibilité de la thèse immaculiste [214], d'une couple de textes du S.Siège [215]. En conclusion donc, le Docteur Napolitain est loin d'être méconnu par ce théologien, dont la dissertation ne le situe pas au dernier rang.

Si l'on fait foi à son mémoire au Pape, sur l'Immaculée Conception, l'archevêque de Chieti, Mgr Josué-Marie du T.S. Rédempteur, se classe également au nombre des admirateurs du Docteur napolitain. « La savante lettre » qu'il a adressée au S.Siège, l'était « en son nom » et « au nom de l'Archevêque de Laciano et des deux Évêques » de Valve et de Penne [216]. Or, dès le début, il utilise les mots mêmes de notre Saint pour exprimer la certitude de l'Immaculée Conception [217]. Un peu plus loin, tout un paragraphe révèle les différents qualificatifs qui conviennent à cette vérité et que prouve saint Alphonse (p. VIII-IX); une liste de théologiens favorables à la définition est extraite de la même dissertation, et l'avis même de l'auteur est estimé (p. IX); des bulles pontificales sont expliquées par saint Alphonse (p. X); parmi les évêques qui ont lutté en faveur de l'Immaculée revient le même nom et il allègue en outre sa démonstration (p. XX); il explique d'après lui l'omission des Conciles de Latran et de Trente (p. XXI); inclut dans le répertoire des plus importants travaux sur la matière, sa dissertation dans la Grande Morale et le premier sermon des « *Glorie di Maria* » (p. XXX); observe que le Saint a choisi l'Immaculée Conception comme patronne de ses missionnaires, les invitant à s'engager par vœu à défendre le privilège marial (p. XXXI); et prétend enfin que c'est surtout par eux que le culte de l'Immaculée a connu une telle diffusion en Sicile (p. XXXVIII). Cette étude n'est pas mes-

---

211 Pareri, t. 8, p. 6, 65.
212 Pareri, t. 8, p. 14, en note, p. 23 et 99.
213 Ibid. p. 103 s.
214 Ibid. p. 120, 121.
215 Ibid. p. 123, notes 2 et 3; voir aussi p. 127, note 2.
216 Card. Gousset, La croyance . . . de l'Eglise . . . p. 208.
217 Pareri, t. 7, p. VI — Noter que la pagination en chiffres romains suit les 343 pages en chiffres arabes. — Dans la suite, pour cet article, nous donnons la page entre parenthèses dans le texte même.

quine dans ses proportions; on concédera tout de même que *l'influence de saint Alphonse sur son auteur ne fut pas non plus médiocre.*

Il est un autre théologien de renom, auteur « d'un ouvrage d'érudition, écrit avec jugement » [218], qui, par ses nombreuses allégations *se reconnaît à un haut degré tributaire de saint Alphonse.* Le Chan. Ch. D. Cerri, dans son long traité où il qualifie la dissertation de notre Docteur « loculenta » [219], cite un auteur qu'il recommande par l'autorité de celui-ci, ainsi que des Docteurs antérieurs [220]; se réfère à lui comme grand témoin immaculiste au 18e siècle; sur le *débitum peccati* et surtout sur la préservation de la souillure originelle, il clot son exposé par l'opinion et l'autorité de saint Alphonse dont il insère un bon paragraphe [221]; plus loin il tente une conciliation entre les diverses interprétations sur l'opinion de saint Thomas et de saint Bernard, et il en vient à distinguer différentes sanctifications. Au moment d'expliquer la sainteté de l'âme de la sainte Vierge dès sa création, il y procède encore en premier lieu par une citation de saint Alphonse; de nouveau le sermon sur l'Immaculée Conception est mis à contribution pour l'argument tiré de la liturgie et pour la définibilité de la thèse immaculiste [222]; ailleurs encore l'auteur bâtit sa réponse à une objection en citant un long passage de la même publication, près de deux pages [223]; omettant trois ou quatre allégations [224], signalons enfin qu'à propos du vœu sanguinaire, c'est principalement sur saint Alphonse qu'il s'appuie, contre Muratori [225]. Il est superflu de souligner le prestige de notre Docteur aux yeux d'un écrivain qui y puise si libéralement.

Nous ne pouvons taire le nom de l'évêque d'Asti, Mgr Philippe Artico qui, dans une lettre au Pape, déclare avec fierté qu'il a fait imprimer et répandre à travers son diocèse le sermon dogmatique de saint Alphonse sur l'Immaculée Conception, et qu'il ne peut trou-

---

218 Mgr Malou, ouvr. cité, dans Summa aurea, t. 8, art. III, paragr. V, col. 542.

219 Pareri, t. 6, p. 175.

220 Ibid. p. 56, 75, 102.

221 Ibid. p. 85, 86, 88.

222 Ibid. p. 141, 149. Dans le premier cas, l'auteur utilise le deuxième sermon des « *Glorie di Maria* », Discorso II — Della nascita di Maria (éd. Rom. p. 44 ss.).

223 Pareri, t. 6, p. 152-154.

224 Ibid. p. 161, s., 174, 175.

225 Ibid. p. 182: sur le même point, il a antérieurement (p. 153) cité un extrait du saint Docteur.

ver mieux pour formuler sa croyance que ce passage de l'immortel auteur des *Glorie di Maria,* s'adressant à la Vierge sans tache: « Je tiens pour certain que, par un privilège unique, votre conception fut immaculée; et pour défendre ce grand privilège, je suis prêt, et je m'engage par serment, à verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang » [226].

Un autre nom doit être inscrit en lettres d'or, c'est celui de Mgr Soldati, évêque de Trévise. Dans son votum adressé à Pie IX, *il apprécie en termes extrêmement élogieux la solidité et la clarté du travail publié par le docte évêque, Alphonse de Liguori, valeureux défenseur de l'Immaculée* [227]. Il va même jusqu'à déclarer que c'est à cette lecture, ainsi qu'à celle de Lambruschini et de Perrone, qu'il doit son adhésion absolue à la doctrine immaculiste, et la disposition qu'il ressent de ne pouvoir plus s'empêcher de la défendre [228]. Cette éloquente supplique, cette attestation formelle, est digne de clore la liste des témoignages.

Conclusion générale

Parvenu au terme de notre enquête, nous estimons notre démonstration concluante.

Un nombre imposant d'évêques et de théologiens, même en dehors de la famille religieuse du Fondateur de la Congrégation du T.S. Rédempteur, ont attesté, en connaissance de cause, l'influence de saint Alphonse vis-à-vis le dogme défini par Pie IX, en 1854.

Cette influence, il l'a exercée très efficacement, même s'il faut la reconnaître médiate, par sa lutte victorieuse contre les erreurs insidieuses du Jansénisme, qui ne laissaient pas indemne le culte marial, et surtout la prérogative chère entre toutes au peuple fidèle, L'IMMACULÉE CONCEPTION; cette influence, le Docteur marial du 18e siècle l'a exercée plus prochainement par son opposition décisive aux propositions de Muratori, adversaire réel de l'Immaculée

[226] « Per difendere questo vostro si grande e singolare privilegio della Vostra Immacolata Concezione, o Maria, son pronto e giuro di dare, si bisogna, anche la mia vita » (Pareri, t. 4, p. 301 s.).

[227] « Non appena ebbi letto colla maggior attenzione ciô che scrisse *con tanta solidità e chiarezza* ... il santissimo et dottissimo vescovo Alfonso de Liguori, *difensore valoroso* dell'immacolato concepimento di Maria ... » (Pareri, t. 5, p. 119).

[228] En rapport avec ces lectures « ho abbraciato la pia sentenza con tanto affetto, che in niun modo potrei ritirarmi dal difenderla e confermarla » (ibid. p. 120).

Conception, qui ne luttait pas toujours visière levée; cette influence du *grand Théologien de l'Immaculée,* nous la touchons du doigt dans de nombreuses pétitions adressées à Grégoire XVI, et surtout à Pie IX, pour obtenir et hâter la proclamation du dogme, cette influence, elle se révèle non moins tangible dans les substantiels travaux publiés par les théologiens avant 1864.

Les deux œuvres de saint Alphonse abondamment exploitées sont la *dissertation de la Théologie Morale et le sermon dogmatique dans les « Gloires de Marie »*: les deux ont servi dans leur ensemble et pratiquement dans chacun de leurs éléments en particulier. Par contre, à part des allusions implicites, personne ne semble avoir formellement utilisé l'exposé paru dans le commentaire du Concile de Trente.

Nous avons sans doute relevé un *nombre considérable d'auteurs et d'évêques;* nous ne prétendons pas que notre enquête fut exhaustive. Telle quelle cependant, elle constitue déjà, nous en avons la conviction, une *démonstration probante.*

C'est de partout, en effet, que s'élèvent des voix pour former un chœur mondial.

Sans doute l'Italie, pays d'origine du Saint, fournit le gros apport; c'est d'ailleurs là que surgirent les plus nombreux défenseurs du dogme; mais le groupe italien reçoit du renfort de la France, de l'Espagne, de la Belgique, de la Hollande, de l'Autriche, de l'Asie mineure, de la Chine, du Mexique, de plusieurs pays d'Amérique du Sud et du Nord. Tout le tour du globe, des lumières s'allument pour former un immense diadème éblouissant autour du Docteur napolitain.

D'ailleurs, il faut observer aussi que les suppliques, adressées au Souverain Pontife, n'étudient pas toutes le dogme; et dès lors, même si on y connaît saint Alphonse, si on l'a étudié, utilisé, on n'a pas à le déclarer. Tel est aussi le cas pour tous ceux qui interrompent leur étude à la fin du dix-septième siècle; et ils ne sont pas rares.

En outre, il serait ridicule de prétendre que tous les auteurs de dissertations ou de suppliques qui ont effectivement utilisé notre auteur dans leurs recherches et informations, dans leurs suppliques et publications, l'ont mentionné en termes exprès ! On observe que les écrits de saint Alphonse, à cette époque, étaient très répandus et tenus en fort haute estime. Cette constatation exige que l'on suppose aussi de nombreuses consultations non signalées explicitement.

Un fait avant de terminer. « Le soir du trente-et-un octobre 1950, dans une procession internationale vraiment catholique, des fidèles de toute la terre allaient à Saint-Pierre de Rome pour célébrer les premières Vêpres du plus grand triomphe de Marie dans notre siècle. Comme on arrivait en vue de la Maison du Saint-Père, dans l'ombre mystérieuse du soir, se leva un chant puissant de toute l'Église militante à Marie montée au ciel:

Louons en chantant	*Lodiamo cantando*
La Fille, l'Épouse,	*La figlia, la sposa,*
La Mère aimable,	*La madre amorosa,*
De Celui qui la forma.	*di chi la formò.*
Marie, qu'elle vive !	*Evviva Maria,*
Vive Marie !	*Maria evviva,*
Vive Marie,	*evviva Maria*
Et qui la créa !	*e chi la creò !*

C'était un chant de saint Alphonse . . .

Le jour suivant, à la voix du peuple répondait la voix de Dieu par son Vicaire. En ce fatidique jour du premier novembre, Pie XII interrogeait saint Alphonse; les *Gloires de Marie* élevaient la voix et par la déclaration dogmatique disaient à toute l'Église: *Assumpta est Maria in cœlum !* Un siècle avant, en 1854, elles avaient dit avec Pie IX: O *Maria, macula originalis non est in te* » [229] !

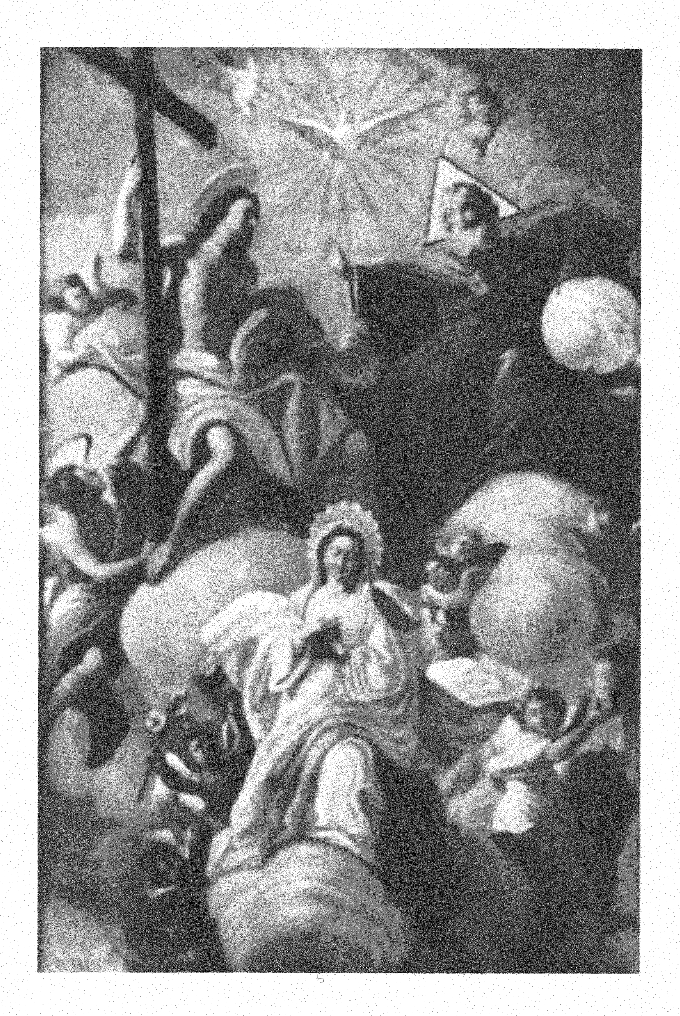
Ce jour-là fut indéniablement une apothéose pour saint Alphonse, et le récit doit en être divulgué.

Disons-le donc sans gêne, avant de prendre congé du lecteur: saint Alphonse a composé sur l'Immaculée Conception, *des écrits très fructueux de son vivant, et dont l'influence s'est prolongée et s'est fait sentir sur la* DÉFINITION DU DOGME EN 1854.

Ce n'est donc pas un geste sacrilège que de sertir, dans la couronne qui nimbe déjà son front, cet éclatant rubis: DOCTEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION !

---

[229] P. Cadore, c.ss.r., Les Gloires de Marie de Saint Alphonse, dans « MARIE » V (1951-52, n. 3) 57 s. — Le même article a paru en italien sous le pseudonyme « Libero Di Maria », dans « Italia Cattolica », anno IV, n. 5-6, Maggio-Giugno, p. 74 s. C'est là que nous avons pris le texte italien du cantique.



LA VIERGE IMMACULÉE AU MILIEU DE LA TRINITÉ
Grande toile de l'abside dans la première église des Rédemptoristes à Ciorani, peinte probablement par De Maio. Elle a péri dans un incendie



NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

Image dessinée par saint Alphonse et imprimée sur la page frontispice de la première édition des *Gloires de Marie*



DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

PRINCIPAUX ÉCRITS

de

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

sur

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Annotations de Paul-Emile Vadeboncœur, c.ss.r.

Chapitre I

EXPOSÉ

de la

GRANDE MORALE

sur

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Sommaire

Art. 1. — BULLES PONTIFICALES publiées sur cette matière.

TEXTE de ces documents.

ANALYSE: Peines encourues par les adversaires de la pieuse opinion.

Restriction pour les partisans de la pieuse opinion.

Art. 2. — DÉMONSTRATION DE LA THÈSE favorable à l'IMMACULÉE CONCEPTION.

Introduction:

ARGUMENTATION INSUFFISANTE: les révélations privées.

ARGUMENTS POSITIFS: Preuves tirées
- de la Sainte Ecriture,
- des bulles pontificales,
- des Conciles,
- des saints Pères,
- du consentement des fidèles et de la liturgie.

Art. 3. — COROLLAIRES DE LA DÉMONSTRATION:

L'Église ne peut pas définir le contraire.

Certitude de la thèse immaculiste.

On peut y adhérer par la foi.

Licéité du vœu sanguinaire.

BRÈVE DISSERTATION

SUR LES CENSURES

RELATIVES À LA CONCEPTION IMMACULÉE

de la

BIENHEUREUSE VIERGE MARIE [1]

⚜

Le travail le plus important de saint Alphonse sur l'*Immaculée Conception* est cette dissertation intercalée dans la Théologie Morale (Gaudé, ouvr. cité, t. 4, p. 398-408).

Dans la première partie, nous avons analysé cette composition. Aussi, suffira-t-il ici d'expliquer comment nous présentons le texte de saint Alphonse.

Le P. Jules Jacques, c.ss.r., dans les Oeuvres dogmatiques de saint Alphonse, a publié, en appendice (t. 7, p. 389-426), une traduction française de cette dissertation. Tout en l'utilisant, nous avons préféré reprendre cette traduction.

Vu l'importance de cet exposé, et aussi à cause de son ampleur, puisque, de plus, c'est par lui que le saint Docteur a exercé une plus grande influence sur les théologiens, nous nous sommes appliqué à la vérification des références, dans la mesure possible en ce « Nouveau Monde ». Nous avons aussi ajouté nombre d'annotations critiques ou explicatives: elles permettront de mieux apprécier à la fois l'érudition et la prudence du Docteur marial.

Pour accroître l'intérêt, nous avons également signalé les ajoutes faites à la seconde édition; nous avons même donné une traduction française du passage relativement long de la première édition, entièrement supprimé dans la seconde, et remplacé par un autre développement.

Dans cette même intention, nous avons indiqué toutes les divisions logiques et nous les avons coiffées du titre approprié. On suit de la sorte plus facilement la pensée de l'auteur, et on se retrouve plus rapidement dans les recherches. Sans aucun doute, si saint Alphonse écrivait de nos jours, c'est de cette façon qu'il présenterait ses publications: sa correspondance avec ses éditeurs en autorise la conjecture.

---

[1] Cette dissertation apparaît déjà dans la 1e édition de la Théologie Morale (1748). Le saint Docteur la retoucha pour la 2e édition: ce fut sa forme définitive.

Article Premier

BULLES PONTIFICALES PUBLIÉES SUR CETTE MATIÈRE

Il importe avant tout de mentionner ici les différentes Bulles des Souverains Pontifes sur cette matière.

Texte des Bulles

Sixte IV (1471-1484) [2]

Le Pape Sixte IV, dans la partie intitulée: *Cum præexcelsa* de sa Constitution sur les *Abus des reliques et du culte des saints,* s'exprime ainsi:

> Lorsque nous considérons attentivement les mérites insignes et sublimes de la Reine des cieux, de la glorieuse Vierge, Mère de Dieu, et lorsque nous réfléchissons qu'étant le Canal de la miséricorde, la Mère de grâce et de bonté, la tendre Consolatrice du genre humain, elle intercède comme une avocate assidue auprès du Roi qu'elle mit au monde, pour le salut des fidèles accablés sous le poids de leurs iniquités, Nous estimons qu'il est de Notre devoir d'inviter tous les fidèles chrétiens à rendre au Tout-Puissant des actions de grâces et des louanges pour la merveilleuse Conception de cette Vierge Immaculée; et comme l'Église a institué à cette fin des messes et d'autres offices divins, Nous voulons également engager les fidèles à les dire et à y assister.

Ensuite le Souverain Pontife accorde à ceux qui diront la Messe et l'Office de la Conception de Marie, le jour même de la fête et pendant l'octave, ainsi qu'à ceux qui y assisteront, la même indulgence que le jour de la fête du Saint-Sacrement [3].

---

[2] Ce Pape fut remarquable pour sa piété envers la sainte Vierge. Il dota Rome de plusieurs sanctuaires en l'honneur de Marie. On lui doit la Chapelle Sixtine, expressément dédiée à l'Immaculée Conception. Cette dévotion ne surprend pas quand on le sait fils de saint François (cf. Louis Pastor. Histoire des Papes, trad. F. Raynaud, t. 4. Paris 1909, Livre 7, ch. 11, p. 365 s.).

[3] Bulla « Cum præexcelsa », 28 février 1476. Voir Bourassé, Summa aurea, éd. Migne, t. 10, 1866, col. 697 s. Denz., Ench. symb., 734, donne aussi une partie du texte cité par saint Alphonse, mais il ne s'y trouve pas au complet.

De plus, dans une autre partie de cette Bulle publiée en 1483, le même Pape fulmine l'excommunication *ipso facto* contre ceux qui, dans leurs sermons ou en tout autre document, taxent d'hérésie et accusent de péché grave ceux qui admettent que la Bienheureuse Vierge Marie a été préservée du péché originel, ou bien récitent l'Office de l'Immaculée Conception, ou encore assistent aux sermons sur cette matière. La Bulle frappe d'excommunication les personnes qui lisent ou regardent comme véridiques les livres renfermant de semblables assertions. D'autre part, l'excommunication atteint également ceux qui accusent d'hérésie ou de péché grave les adeptes de l'opinion contraire [4].

Saint Pie V (1566-1572)

Saint Pie V, dans sa Bulle 114, publiée en 1570 et qui commence par les mots: *Super speculam,* a statué ce qui suit:

> Que personne, à quelqu'ordre ou rang qu'il appartienne, ne se permette dans des sermons populaires et partout ailleurs où hommes et femmes se réunissent indistinctement, de discuter sur cette controverse dans l'un ou dans l'autre sens. Qu'on évite d'établir par des raisons ou par l'autorité des docteurs ou encore de réfuter ou de combattre l'opinion contraire; qu'on n'ose pas enfin écrire ou disserter en langue vulgaire sur cette même question. Quiconque contreviendra à cette ordonnance encourra par le fait même la peine de la suspense, s'il est élevé aux Ordres sacrés; et quel que soit le rang, la dignité ou l'administration qu'il remplisse, il en sera privé de plein droit et tombera par le fait même sous la censure. Cette censure le rendra perpétuellement inhabile à obtenir ou à remplir ces fonctions ou d'autres semblables; de plus, seul le Pontife Romain pourra le dispenser ou l'absoudre de ces peines.

Toutefois la Bulle ajoute:

> Il sera permis de discuter ce sujet dans les conférences publiques des Académies, ou en d'autres réunions auxquelles assistent des personnes capables de comprendre la question, et où il n'y a lieu à aucun scandale, pourvu toutefois qu'on ne qualifie d'erronée aucune des deux opinions.

---

[4] Bulla « Grave nimis », 4 septembre 1483. Voir Bourassé, ouv. cité, col. 698 s.; Denz. Ench. symb. 735. — Pastor raconte par le détail comment la prédication outrée de Vincent Bendelli, en particulier, a provoqué cette décision (ouv. cité, p. 366 s.).

Saint Pie V prescrivit en outre de réciter, pour la fête de la Conception de la Sainte Vierge, l'Office de la Nativité, en substituant à ce dernier mot celui de « Conception » [5].

Paul V (1605-1621)

Paul V, dans sa Bulle 97, promulguée en 1616 [6], renouvelle les mêmes défenses avec menace de suspense et sous les autres peines contenues dans la Bulle de saint Pie V; de plus, dans un décret spécial, il interdit à qui que ce soit d'affirmer dans les cours publics, sermons, leçons, conclusions et autres actes publics, que la bienheureuse Vierge Marie a été conçue avec le péché originel [7].

De plus, le même Pontife interdit sous les mêmes peines et censures, aux partisans de l'opinion négative, c'est-à-dire que Marie n'a pas été conçue avec le péché originel, d'attaquer l'opinion contraire, ou d'en traiter d'une manière quelconque dans ces mêmes actes publics.

Grégoire XV (1621-1623)

Grégoire XV, dans sa Bulle 27, publiée en 1622, (citée par Bonacina), donna encore plus d'extension à la même défense; il interdit à tout le monde, sous les mêmes peines,

> d'oser affirmer, dans des sermons ou des écrits, que la sainte Vierge a été conçue avec le péché originel. Interdiction aussi de traiter d'une manière quelconque de cette opinion affirmative. Cependant Sa Sainteté n'entend point par là réprouver cette opinion, ni lui porter préjudice en aucune façon [8].

Le même Pontife permit aux seuls Frères Prêcheurs de discuter de l'opinion affirmative dans leurs entretiens et conférences

---

[5] Bullarium Diplomatum et Privilegiorum Sanctorum Romanorum Pontificum, Taurinensis ed., t. 7, p. 872-875. — En effet, dans le Missel romain publié par l'ordre de Pie V, en 1570, à la fête de la Conception on lit la rubrique: « A la Conception de la Bienheureuse Marie, on dit la messe de sa Nativité qui se trouve au mois de septembre et on substitue le mot Conception à celui de Nativité ».

[6] Bulla « Regis Pacifici », 6 juillet 1616, Bullarium, t. 12, p. 356-359.

[7] Ces paroles sont de la Bulle intitulée « SSmus Dominus noster »; c'est un décret de l'Inquisition, ratifié dans une réunion tenue en présence du Pape, le 31 août 1617. Cf. Bullarium, t. 12, p. 396 s.

[8] Bulla « SSmus Dominus noster », du 24 mai 1622, qui répète d'abord celle de Paul V, du même titre, et mentionnée précédemment; elle en étend ensuite la portée. Cf. Bullarium, t. 12, p. 688 s.

privés, mais exclusivement entre eux, et pas ailleurs, sans encourir de ce chef aucune censure [9].

Alexandre VII (1655-1667)

Enfin, à ces documents vient s'ajouter la Constitution *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* d'Alexandre VII, publiée en 1661 [10].

Le Souverain Pontife y débute en ces termes:

> C'est sans contredit par un sentiment très ancien de dévotion envers la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, que les fidèles croient que son âme, dès le premier instant de sa création et de son infusion dans le corps, a été préservée et rendue exempte de la tache originelle par une grâce spéciale et un privilège de Dieu, en vue des mérites de son Fils Jésus-Christ, Rédempteur du genre humain. C'est dans ce sens qu'ils vénèrent et célèbrent par un culte solennel la fête de sa Conception. Leur nombre s'accrût encore et ce culte prit une nouvelle extension après les Constitutions Apostoliques promulguées en sa faveur par le Pape Sixte IV, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Constitutions que le Concile de Trente a renouvelées.

Le Souverain Pontife poursuit:

> Cette pieuse croyance et le culte envers la Mère de Dieu prit un tel accroissement et une telle extension que, grâce à l'adhésion que la plupart des écoles les plus célèbres ont donnée à cette opinion, presque tous les catholiques l'ont aujourd'hui embrassée.

Le Souverain Pontife ajoute qu'il renouvelle les décrets promulgués par Sixte IV, Paul V et Grégoire XV en faveur de l'opinion tenant qu'au moment où l'âme de la Bienheureuse Vierge Marie a été créée et infusée dans le corps, elle a été douée de la grâce du Saint-Esprit et préservée du péché originel. Il renouvelle également les décrets portés en faveur de la fête et du culte célébrés en l'honneur de la Conception de la sainte Vierge, Mère de Dieu, conformément à cette pieuse croyance; il ordonne encore d'observer

---

[9] Bulla « Eximii atque singulares », du 28 juillet 1622; Bullarium, t. 12, p. 717. Elle commence par le paragr. 8 parce qu'elle est adjointe à la Bulle « Eximius » du 19 juillet 1622. Bullarium, t. 12, p. 715.

[10] Bullarium, t. 16, p. 739-742.

ces différents décrets sous les peines et les censures contenues dans les Constitutions précitées.

> De plus, continue le Souverain Pontife, ceux qui oseraient dorénavant interpréter les susdites Constitutions ou décrets de façon à annuler les faveurs que ces Constitutions ont procurées à cette croyance, à cette fête et à ce culte; ceux qui oseraient remettre en question cette même croyance, cette fête et ce culte; ceux enfin qui oseraient parler, prêcher, disserter, discuter contre eux de n'importe quelle manière, directement ou indirectement sous quel prétexte que ce soit, de vive voix ou par écrit, s'ils avançaient ou affirmaient des propositions contraires, s'ils produisaient des objections sans y opposer de solutions, ou s'ils en discouraient de toute autre manière que l'on puisse imaginer, tous ceux-là nous les soumettons aux peines et censures contenues dans les Constitutions de Sixte IV; nous voulons en outre qu'ils soient, par le fait même, privés de la faculté de prêcher et d'enseigner publiquement, et qu'ils perdent voix active ou passive dans une élection quelconque.

Alexandre VII, en outre, prohiba les livres dans lesquels la pieuse opinion, ou la fête et le culte conformes à cette opinion, sont révoqués en doute, ou qui renferment d'une manière quelconque des choses qui leur sont contraires. Dans cette interdiction, il comprend les livres édités depuis les décrets de Paul V, ou à éditer dans la suite; il les défend sous les peines et les censures contenues dans l'Index des livres prohibés, et ordonne qu'on les tienne pour expressément défendus par le fait même et sans aucune autre déclaration.

Analyse des Bulles

Peines encourues par les adversaires de la pieuse opinion

Des documents qui précèdent on peut tirer les conclusions suivantes.

1. Ces peines frappent, en premier lieu, *celui qui prétend qu'on peut soutenir l'opinion affirmative,* à savoir que la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie a été souillée par le péché. De même, celui qui apporterait des raisons à l'appui de ce sentiment. À moins que ce ne fût pour y répondre; car, dans ce cas, ce n'est pas l'affirmative qu'on défend, mais le pieux sentiment qui lui est opposé, et si on l'expose, c'est pour mieux faire ressortir la vérité. Au reste, nous y reviendrons bientôt plus à souhait.

2. Ces peines frappent également *celui qui réfère la fête de la Conception à la sanctification de la Bienheureuse Vierge Marie dans le sein de sa mère.* Dans ce cas, selon la remarque opportune de Bonacina, on affirme ouvertement, par une conséquence nécessaire, que la sanctification de la Mère de Dieu suit sa conception dans le péché; en effet, la sanctification suppose nécessairement la privation de la sainteté. D'autant plus que Grégoire XV [11] prescrit de n'employer dans la Messe et dans l'Office que le mot « Conception ». De plus, dans la Bulle citée plus haut, Alexandre VII a expressément défendu d'annuler, d'interpréter ou de révoquer en doute, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement et sous un prétexte quelconque les faveurs accordées par ces Bulles à la pieuse opinion et à la fête célébrée dans cet esprit. Or, quelle faveur serait accordée à la pieuse opinion, si, sous la dénomination de Conception, on pouvait comprendre la sanctification de la Bienheureuse Vierge Marie à un moment autre que le premier instant de sa conception. Partout ailleurs, l'acception du mot « Conception », dans le sens de sanctification, serait tout à fait mal venue. Autant dire que saint Jean-Baptiste et Jérémie ont été, eux aussi, conçus dans la sainteté. Mais, en fût-il tout autrement, cette interprétation a certainement reçu la désapprobation d'Alexandre VII dans la Constitution citée plus haut et sous les peines qui y sont mentionnées.

3. Est également frappé de censure *celui qui cite dans un écrit l'opinion affirmative,* ce qui laisse entendre qu'il la fait sienne, ou du moins qu'il en fait mention.

4. L'infracteur de ces ordonnances encourt par le fait même la suspense *a divinis* et en outre, suivant l'opinion plus probable de Bonacina, il encourt l'inhabilité à remplir ses fonctions. Mais le même auteur dit avec raison qu'il n'encourt la privation de ses dignités, etc., qu'après sentence judiciaire.

5. Les peines énoncées plus haut s'étendent non seulement à ceux qui sont promus aux Ordres sacrés, conformément aux ordonnances de saint Pie V, mais encore selon Paul V et Grégoire XV, à tous les ecclésiastiques et à tous les séculiers.

6. Le Souverain Pontife seul peut absoudre de ces peines; l'Évêque le peut également quand le délit est secret.

---

[11] Dans la Bulle « SSmus Dominus noster », du 24 mai 1622, indiquée plus haut.

Restrictions pour les partisans de la pieuse opinion

Quant à ceux qui défendent l'opinion de la Conception Immaculée de Marie, il leur est sans doute interdit sous les mêmes peines, de *censurer l'opinion contraire* et *d'affirmer* la pieuse croyance *comme un dogme de foi;* mais il ne leur est pas défendu de la prouver par des raisons et des témoignages.

En effet, il est vrai que saint Pie V a défendu par sa Bulle de discuter dans les sermons adressés au peuple, l'une ou l'autre partie de cette controverse, en appuyant sa propre opinion sur différentes raisons et sur les témoignages des docteurs et en réfutant le sentiment contraire. Il est vrai encore que par la Bulle citée plus haut, Paul V a interdit aux défenseurs de la pieuse opinion d'attaquer le sentiment contraire dans des actes publics, et de l'exposer à quelque titre que ce soit, et par là, ces Souverains Pontifes semblent avoir défendu également de réfuter les raisons qui militent en faveur de l'opinion contraire. Il faut l'avouer cependant: ou bien ces Bulles sont restées lettres mortes sur ce point; ou bien ces Pontifes n'ont voulu parler que de ceux qui défendaient le caractère dogmatique de la pieuse opinion, en s'inspirant des formules employées dans la Bulle de saint Pie V; ou bien ils ont uniquement défendu d'attaquer directement l'opinion contraire, mais non indirectement, c'est-à-dire en réfutant les arguments proposés; ou enfin et surtout ces Bulles ont été sur ce point mitigées par la Constitution d'Alexandre VII, la dernière en date et la seule qui permet expressément de réfuter les raisons alléguées par l'opinion contraire.



ARTICLE DEUXIÈME

DÉMONSTRATION DE LA THÈSE
favorable à
L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE

Bien qu'on ne puisse se permettre de défendre la pieuse croyance comme un dogme de foi, *nous pouvons, sans aucun doute, nous autoriser à l'établir comme une opinion vraie et commune,* d'accord avec Abelly [12] et les Carmes de Salamanque [13]; bien plus, il est permis de l'appeler moralement certaine et susceptible d'être définie comme dogme de foi. Ainsi pensent Viva [14], Velasquez [15] et Sifilimus [16]. Raynaud partage le même sentiment [17], de même l'auteur du livre intitulé: *Corona Virginis* [18], Platel [19], François Perrin [20], Edmond Simonet [21], le cardinal Everard [22], et Lossada [23]. Duval [24] est du même avis et il conclut en ces termes:

---

12 De Incarnatione, cap. 8, sect. 3, n. 2. — Abelly ne dit pas l'opinion commune.

13 Collegii Salmanticensis ... Cursus Theologiæ Moralis, t. 5, Venetiis 1728, Tract. 20. De principiis moralitatis, cap. 9, punctum 2, n. 12, p. 28.

14 Dom. Viva, s.j., Damnatæ theses, Patavii 1732, Questio prodroma, voir surtout paragr. XIV, p. 7, s. où sont énoncés les principes qui permettent de conclure à l'affirmation de s. Alphonse. Mais on trouve l'affirmation explicite aussi: Cursus Theol., Patavii 1719, (t. 8) Pars 8, disput. 1, qu. 2, art. 2, n. 7, p. 12.

15 De Maria immaculate concepta, lib. 5, diss. 1 et 3.

16 Opusc. de Controv. Imm. Concept., prop. 111.

17 Theoph. Raynaudus, s.j., Opera, t. 8, Hagiologium Lugdunense, Lugduni 1665, tract. 6, Pietas Lugdunensis erga B. Virg. immaculate conceptam, n. 31, p. 303. Raynaud emploie des termes vraiment équivalests: « Igitur veritas Conceptionis Immaculatæ, quam primo loco stabiliendam receperam, sufficientissime stabilita videtur, intra terminos maximæ probabilitatis et pietatis, citra certitudinem fidei ».

18 Libellus de Corona Virginis. Déjà Migne (ML t. 96, col. 283) déclarait ce traité apocryphe. Il est d'un auteur anonyme du 12e siècle. G. Bareille, dans D.T.C., t. 7, 1ère partie, « Ildephonse », col. 741, s'en tient à ce point de vue; de même P. Glorieux, Pour revaloriser Migne, Lille, 1952, p. 54.

19 Synopsis Curs. theol. Pars 2, num. 340.

20 Manuale Theol., Pars 2, De actibus humanis, cap. 3, De Immaculata Conceptione B.V. Mariæ, ratio 3.

21 Inst. theol., tract. 3, disp. 5, art. 7, ante obj. 1.

22 Joan. Everardus Nidhardus, s.j., card., Examen theologicum quattuor propositionum ... Matriti 1665, Pars 2, paragr. 8-10.

23 Dom. Lossada, Ord Min., Discussio theol. super definibilitate proxima Immacul. Concept. Dei Genetricis, Matriti, 1732 et 1733, passim.

24 In 1-2, De peccatis, qu. ult., art. 7.

> Je dirai plutôt que notre opinion atteint les dernières limites de la certitude théologique, et qu'il ne lui manque plus, pour obtenir l'assentiment de notre foi, qu'une définition formelle de l'Église.

APPUYÉ SUR UN SI GRAND NOMBRE D'AUTORITÉS, MOI AUSSI, QUI SUIS LE DERNIER DE TOUS, JE SOUTIENS LA MÊME OPINION, ET JE LA PROUVERAI ICI BRIÈVEMENT.

JE PROTESTE TOUTEFOIS, QUE JE NE VEUX M'ÉCARTER EN RIEN DES DÉCRETS PONTIFICAUX, AUXQUELS JE SOUSCRIS EN TOUTE OBÉISSANCE; MAIS JE VEUX SEULEMENT RENDRE HOMMAGE À MA REINE, EN FAISANT VALOIR LES RAISONS DE LA PIEUSE OPINION, AFIN D'ÉCLAIRER L'ESPRIT DE CELUI QUI TIENDRAIT LE SENTIMENT CONTRAIRE, CAR IL ME SEMBLE EN VÉRITÉ QUE LA *PIEUSE OPINION EST AUJOURD'HUI PLUS ÉCLATANTE QUE LA LUMIÈRE DU JOUR*, BIEN QUE CETTE DOCTRINE N'AIT PAS ENCORE ÉTÉ JUSQU'ICI DÉCLARÉE DOGME DE FOI.

Argumentation insuffisante: les révélations privées

Je m'abstiens de prouver cette opinion par les révélations privées que d'autres font valoir.

On lit, en effet, que la sainte Vierge a révélé à sainte Brigitte ce qui suit:

> Le péché d'Adam a été complètement éloigné de moi. C'est une vérité que j'ai été conçue sans le péché originel. Sachez que ma Conception ne fut pas connue de tous. Il a plu à Dieu que ses amis doutassent pieusement de ma Conception et que chacun donnât les preuves de son zèle, jusqu'à ce que la vérité fut mise en lumière au temps que Dieu avait déterminé d'avance [25].

Caramuel [26] rapporte une autre révélation faite par saint Thomas d'Aquin au vénérable Dominique de Jésus-Marie, Général des Carmes Déchaussés; il affirmait qu'un Concile aurait lieu dans lequel on définirait la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

---

[25] Révélations, Livre 6, ch. 12, 49 et 55.

[26] Jean Caramuel, évêque de Campanie, dans une lettre à l'auteur de la vie du Vénérable Dominique de Jésus-Marie, Zaragoza, 1669. — Le card. Van Rossum, ouvr. cité, donne le texte latin de cette lettre, p. 25 s., note 6.

Suarez [27] et Vasquez [28] signalent cette révélation. Vasquez s'élève contre ceux qui méprisent comme des rêves de femmes les révélations relatives à cette question, et il ajoute que cette conduite n'est certainement pas exempte de témérité: *Revelationes figmenta mulierculárum appellare, revera temeritate non vacat* [29]. Un peu plus haut il avait dit: « Saint Bonaventure a parlé avec plus de réserve des révélations de son temps, et ne s'est pas permis de blâmer ceux qui s'autorisent des révélations pour célébrer la fête de l'Immaculée Conception ».

Pierre Canisius [30] a également écrit:

> Nous ne méprisons pas les révélations en cette matière, s'il en existe qui méritent la croyance des bons et qui confirment la doctrine de l'Immaculée Conception, puisque nous savons qu'il est écrit dans l'Écriture: *N'éteignez pas l'Esprit de Dieu* [31].

Au reste, les partisans de la pieuse opinion ne prétendent pas en établir la certitude sur ces révélations: il existe des arguments plus solides pour la prouver, comme nous allons le montrer brièvement.

Arguments positifs

Preuves tirées de l'Écriture

Citons avant tout ce passage du Cantique des Cantiques: « Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée ! et il n'y a pas de tache en vous: Tota pulchra est, amica mea, et macula non est in te » [32]. Ce texte, pris dans son sens littéral, s'entend de la Bienheureuse

---

27 Fr. Suarez, s.j., Opera omnia, éd. Vivès, t. 19, Paris 1877, in 3am partem, qu. 27, disp. 3, sect. 5, n. 14, p. 38.

28 Gab Vasquez, s.j., Commentariorum ac Disputationum in tertiam partem S. Thomæ, t. 2 (6e de la série), Ingolstadii 1612, qu. 27, art. 2, disp. 117, cap. 6, n. 78, p. 35.

29 Ibid. n. 76, p. 35.

30 De Maria Virgine incomparabili et Dei Genitrice sacrosancta, lib. 1, cap. 8; cf. Bourassé, Summa aurea, éd. Migne, t. 8, 1866, col. 721.

31 I Thess. 5, 19.

32 Cant. 4, 7. — Tout l'argument constitué par le commentaire sur ce texte, ne se trouvait pas dans la première édition, mais fut ajouté dans la seconde. Auparavant l'exposé scripturaire débutait ainsi: « Que signifient, en effet, ces paroles que l'ange adressa à Marie . . . » comme on lit un peu plus bas.

Vierge Marie; aussi saint Ildephonse [33] et saint Thomas [34] s'en servent-ils pour prouver que la Mère de Dieu a été exempte de tout péché actuel. Si donc ce texte prouve que Marie n'a commis aucune faute actuelle, il prouve également qu'elle n'a pas contracté la faute originelle; autrement, elle ne serait pas *toute belle*. C'est ce qui a fait dire au savant Idiot (Raymond Jourdain): « Oui, ô glorieuse Vierge, vous êtes toute belle, non en partie mais en tout; il n'y a en vous aucune tache de péché, ni véniel, ni mortel, ni originel » [35].

De même, que signifient ces paroles que l'Ange adressa à Marie: « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous: *Ave, gratia plena, Dominus tecum* » ?

Que signifient ces autres paroles proférées par Elizabeth: « Vous êtes bénie entre toutes les femmes: *benedicta tu inter mulieres* » [36] ?

Que signifient ces autres paroles prononcées par Marie elle-même: « Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses: *Fecit mihi magna qui potens est* » [37] ?

Toutes ces paroles ne peuvent signifier qu'une chose: Marie seule, bénie entre toutes les femmes maudites à cause du péché originel, a obtenu de Dieu, parmi les grandes prérogatives qu'Il lui a conférées, cet insigne privilège d'être préservée de tout péché, privilège qui a été refusé aux anges et à Adam. Elles signifient en outre que Marie, pleine de la grâce divine, n'a jamais connu la tache du péché, mais est toujours restée dans l'amitié de Dieu et l'union intime avec Lui, qu'en somme, elle a toujours été ornée de la grâce.

---

[33] Voir la note 18. — Voici les deux passages qui semblent justifier l'affirmation de s. Alphonse: « Tu, Domina, fuisti semper clara et serena, sincera, mundissima et amœna. Tu enim es semper *tota pulchra*, tota formosa, tota *immaculata* et tota speciosa. Macula nulla fuscaris, sorde macularis, omni gratia illustraris, omni virtute decoraris » (ML t. 96, col. 296 C — cap. VIII). Et plus loin: « In cœlesti throno resides... multum pulchra... Pulchra, quia nec maculam aut rugam habuisti, neque carnis neque spiritus aliquod inquinamentum... » (ibid., col. 298 C — cap. X).

[34] Sum. 3, qu, 27, a. 4 c. — « Il suit de là qu'il faut avouer purement et simplement que la bienheureuse Vierge n'a commis aucun péché, ni mortel, ni véniel; de telle sorte que s'est accompli ce qui est dit dans le Cantique des cantiques: Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'est pas de tache en vous » (Th. Pègues, o.p., Comment. français littéral de la Somme théol. t. 16, Paris 1926, p. 34).

[35] Raymundus Jordanus (Idiota), Contemplationes de Beata Virgine, Pars 2, contempl. 3, n. 4; dans Bourassé, Summa aurea, éd. Migne, t. 4, 1866, col. 878.

[36] Luc 1, 28, 42.

[37] Luc 1, 49.

C'est la pensée de saint Augustin. Commentant «l'Ave gratia plena », il écrit: « Ces paroles montrent que les foudres de la première condamnation ont été totalement écartées (notez bien le mot totalement) et que la grâce pleine de bénédiction a été rétablie » [38].

Les adversaires nous opposent ce passage de l'Apôtre: *in quo omnes peccaverunt:* tous les hommes ont péché en Adam [39]. Mais nous répondons que cet argument prouve trop. D'après lui, il serait de foi que la Sainte Vierge a péché, ce que personne n'affirme ni ne peut affirmer. L'interprétation de ce passage de l'Écriture souffre donc une exception en faveur de Marie. Nous trouvons, en effet, dans l'Écriture d'autres assertions générales du même genre: « Il n'y a point d'homme qui ne pèche: *Non est enim homo qui non peccet* »; nous péchons tous en beaucoup de choses: *in multis offendimus omnes* » [40]; et pourtant il est de foi, suivant la déclaration du Concile de Trente [41], que la sainte Vierge n'a jamais commis la moindre faute actuelle.

Preuves tirées des Bulles Pontificales

Sixte IV

Dans sa Bulle « Cum præexcelsa », le pape Sixte IV affirme que la Conception de Marie est merveilleuse: *De ipsius immaculatæ Virginis MIRA Conceptione.* Or, comment cette Conception serait-elle merveilleuse si elle n'était immaculée ?

Le même Pontife a approuvé l'Office composé en l'honneur de Marie par Léonard de Nogarolis. Or, il y est parlé plusieurs fois de la Conception Immaculée, et on y trouve même cette proposition: « que la sainte Vierge a été préservée de toute tache par les mérites de Jésus-Christ » [42].

Grégoire XV

Par la suite, Grégoire XV [43] a formellement prescrit que les fidèles ne devaient faire usage que du mot « Conception » dans la

---

38 Sermo 123, In Natali Domini, n. 2; ML t. 39, col. 1991, inter Serm. supposititios, Classis II, Sermo de Tempore. Ce sermon serait peut-être de Fulgence, cf. P. Glorieux, Pour revaloriser Migne, p. 26.

39 Rom. 5, 12.

40 3 (1) Rois 8, 46; Jacq. 3, 2.

41 Sess. 6. can. 23; Denz., Ench. symb. 833.

42 Officium de B. Maria. Cf Wadding, Annal. t. 14, ann. 1477.

43 Le texte nomme ici Paul V par une évidente distraction de l'auteur qui, plus haut, attribue ces paroles, à juste titre, à Grégoire XV.

célébration de la Messe et dans l'Office de la fête. Il paraît établi que le Souverain Pontife a donné cette prescription pour dirimer toute équivoque. De la sorte, on ne pouvait conclure du mot « Conception » que la sanctification de Marie suivait le premier instant de son existence, comme l'entendaient les adversaires.

Alexandre VII

Mais nous trouvons un argument plus pressant dans la Bulle d'Alexandre VII. Le Souverain Pontife déclare que la fête de la Conception, telle que célébrée dans l'Église, souligne non la sanctification de Marie après le premier instant de son existence, mais sa préservation de la tache originelle au premier instant de sa conception, comme l'admet la pieuse opinion. Ensuite le Souverain Pontife interdit toute interprétation contraire, directe ou indirecte, sous n'importe quel prétexte, fût-ce même pour examiner jusqu'à quel point la doctrine est susceptible d'une définition dogmatique.

Preuves tirées des Conciles

Je passe sous silence le Concile de Bâle, dans lequel on décréta qu'on devait embrasser la pieuse opinion. Toutefois, quelques-uns font remarquer, et avec preuve à l'appui, que le pape Eugène IV, en refusant à ce Concile son autorité, voulut cependant, comme dit Raynaud, qu'on reconnût la validité des décrets qui n'étaient pas relatifs à la personne du pape et à l'autorité pontificale.

Le Concile œcuménique de Nicée (787)

Nous lisons dans le septième Concile œcuménique:

> Si quelqu'un ne confesse pas que Marie, toujours vierge, Mère de Dieu dans le sens propre et véritable du mot, est plus élevée que toutes les créatures visibles et invisibles, qu'il soit anathème: Si quis non confitetur sanctam semperque virginem Mariam, proprie ac vere Dei genetricem, sublimiorem esse omni visibili et invisibili creatura, anathema sit.

Or, comment la sainte Vierge pourrait-elle être regardée comme étant plus élevée que toutes les créatures, même angéliques, si jamais elle avait été souillée de la faute originelle ? Par là, en effet, elle n'aurait pas seulement été inférieure à tous les anges pendant un certain temps, mais encore complètement dépourvue de la grâce et ennemie de Dieu.

Le Concile de Trente (1545-1563)

À ces témoignages vient s'ajouter celui du Concile de Trente. À la vérité, il n'a pas voulu déclarer formellement que la pieuse croyance était de foi; il a dit seulement:

> Le saint Concile déclare toutefois que dans ce décret, où il est question du péché originel, son intention n'est pas d'inclure la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, mais qu'il faut observer à cet égard les Constitutions du Pape Sixte IV, d'heureuse mémoire sous les peines contenues dans ces Constitutions et que le Concile renouvelle [44].

Mais il faut noter, en passant, cette remarque de Jérôme d'Ormachée [45]. Il a lu tous les actes de la session dans laquelle on a débattu cette question et presque personne en dehors des membres de l'Ordre dominicain n'a émis un vote contraire au sentiment qui favorisait l'Immaculée Conception. Lancinius [46] ajoute que le Concile s'était enfin décidé à proclamer l'Immaculée Conception de la sainte Vierge; mais, sur les instances de quelques théologiens dominicains, qui demandaient un sursis, le Concile différa la décision.

Il reste qu'en s'abstenant de promulguer ce dogme, le *Concile a néanmoins confirmé notre opinion* par un autre canon ainsi conçu:

> Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut, pendant tout le cours de sa vie, éviter tous les péchés, même véniels, à moins que ce ne soit par un privilège spécial de Dieu, comme l'affirme l'Église au sujet de la sainte Vierge, qu'il soit anathème [47].

On conclut en toute certitude que la Mère de Dieu fut exempte de la faute originelle. Si, en effet, d'après le Concile, il est certain et même de foi que la Mère de Dieu n'a commis aucune faute actuelle, il est par conséquent certain de certitude théologique qu'elle

---

[44] Sess. 5, can. 6; Denz., Ench. symb. 792.

[45] In Cant. cant., prolegom. 3, n. 63.

[46] Opusc. 11, cap. 13. — S. Alphonse ne fait pas de réserve ici sur cette opinion propre à Lancinius. Plus tard, revenant sur la question, il formulera son propre avis avec plus d'objectivité sur les Pères du Concile et sur les Dominicains en particulier. Voir plus loin l'exposé dans le traité dogmatique et la note 2, p. 197 et ici même note 55.

[47] Sess. 6, can. 23; Denz., Ench. symb. 833.

n'a pas contracté la faute originelle. Tel est le raisonnement de Conink dans sa Théologie, tel est aussi celui de Spinelli dans son livre d'or sur la sainte Vierge [48]. Et la raison en est évidente: il est impossible que celui qui a contracté le péché originel avec sa séquelle, le foyer de concupiscence, soit exempt de tout péché actuel; il est donc absolument impossible que celui qui n'a commis aucun péché actuel ait contracté le péché originel. Tel est l'enseignement de saint Augustin [49]: « Jésus-Christ, dit-il, n'a commis aucun péché actuel, parce qu'il n'a contracté aucunement le péché originel ».

Preuves tirées des Pères

Il est certainement faux d'affirmer que tous les Pères inclinent vers l'opinion contraire. Bellarmin [50] qui donne un sens plausible aux passages des Pères favorables au sentiment opposé, en cite plusieurs qui semblent partager la pieuse opinion.

Saint Ambroise (340-397)

Parmi ceux-ci (les Pères), on peut citer à bon droit saint Ambroise: « Recevez-moi, Seigneur, non point de Sara, mais de Marie, afin qu'elle soit non seulement Vierge incorruptible, mais encore Vierge libre, par grâce, de toute taché de péché [51] ».

Saint Anselme (1033-1109)

Et saint Anselme: « Tous les hommes sans aucune exception, sauf la Mère de Dieu, ont reçu la mort par le péché originel, et même par des fautes volontaires de surcroît » [52].

---

48 Maria Deipara, pars 1, cap. 7, n. 7, secunda ratio.

49 Contra Julianum, Lib. 5, cap. 15, n. 57; ML t. 44, col. 815: « Nam propterea nullus est hominum præter ipsum qui peccatum non fecerit grandioris ætatis accessu, quia nullus est hominum præter ipsum qui peccatum non habuerit infantilis ætatis exortu ».

50 De controversiis Christianæ Fidei, Coloniæ Agrippinæ, t. 4, 1628, De amissione gratiæ et statu peccati, Lib. 4, cap. 15 et 16, p. 71 ss.

51 Expositio in psalmum 118, sermo 22, n. 30; ML t. 15, col. 1521 — Sur le sens de ce passage voir la note 35, dans la dissertation théologique.

52 Cette œuvre n'est pas de s. Anselme, mais du moine Hervé, dans ses « Commentaria in Epist. II ad Cor. », cap. 5; ML t. 181, col. 1048 B; cf. t. 158, col. 41. — Le texte lui-même serait sans valeur, car on prétend que le passage « dempta Matre Dei » est une interpolation. Dans ce cas, il apporte l'autorité du copiste, mais non celle de s. Anselme ou d'Hervé.

Saint Pierre Damien (988-1072)

Enfin, saint Pierre Damien: « La chair que la Vierge tenait d'Adam, n'a pas contracté les souillures d'Adam » [53].

Preuves tirées du consentement commun des fidèles et de la liturgie

A ces témoignages et à bien d'autres encore [54] vient s'ajouter le *sentiment commun des fidèles.* Selon Gilles de la Présentation [55], tous les Ordres religieux défendent la Conception Immaculée de Marie; un auteur moderne a recensé dans l'Ordre de S. Dominique quatre-vingt-douze écrivains pour l'opinion contraire, mais pas moins de cent-trente-sept favorables à la pieuse croyance.

Alexandre VII déclare que les écoles les plus célèbres et presque tous les catholiques embrassent cette opinion.

Petau [56] s'autorise avant tout de cet argument pour établir la vérité de l'Immaculée Conception. Un argument très solide, au dire du savant évêque Torni [57]. Où puisons-nous la certitude que la Mère de Dieu a été sanctifiée avant sa naissance, qu'elle a été élevée au ciel en corps et en âme, si ce n'est dans le sentiment commun des fidèles ? Or, si personne ne doute de ces deux vérités, comment peut-on douter de l'Immaculée Conception, que tous les fidèles admettent et défendent ?

Réponse à une difficulté: l'enseignement de S. Bernard et de S. Thomas

Saint Bernard (1091-1153)

Les adversaires nous opposent l'autorité de saint Bernard et de saint Thomas. Mais *notre sentiment trouve plutôt un nouvel et puissant appui dans le témoignage de ces deux saints Docteurs.*

Il est vrai que dans une de ses lettres [58], saint Bernard blâme les chanoines de Lyon de ce qu'ils célèbrent la fête de la Con-

---

[53] Sermo 40, In Assumpt. Beatissimæ Mariæ Virg.; ML t. 144, col. 721 C. — Ce sermon serait non s. Pierre Damien, mais de Nicolas de Clairvaux. Voir J. Ryan, Medieval Studies 9 (1947) 151-161, et Glorieux, ouvr. cité, p. 60.

[54] Voir d'autres textes dans le Sermon dogmatique (p. 185 s.) ou dans la dissertation théologique (p. 203).

[55] Aegid. a Præsentatione, Ord. Erem. s. Aug., De Immaculata Beatæ Virg. Conceptione . . . Conimbricæ 1617, Lib. 3, qu. 6, art. 4, paragr. 3, n. 16. — L'auteur fait une exception pour les Dominicains; sur ce point, s. Alphonse, loin de partager son opinion, le réfute aussitôt.

[56] Petau, Dogmata theol., éd. Vivès, t. 7, Paris 1867, De Incarnatione, Lib. 14, cap. 2, n. 10, p. 49.

[57] Torni, In Annotatio. Ad Estium, Lib. 3, dist. 3, paragr. 2.

[58] Epist. 174; ML t. 182, col. 332 ss.

ception de Marie et de devancer ainsi l'autorisation pontificale. Il ajoute, à cette occasion, qu'on peut à bon droit célébrer la Nativité et l'Assomption de la très sainte Vierge, parce que ce culte a déjà été sanctionné par l'Église. De ce fait même, il appert néanmoins, comme le remarque avec raison Bellarmin [59], que saint Bernard célébrerait avec la plus grande satisfaction la fête de l'Immaculée Conception, s'il était témoin de la célébration actuelle, depuis qu'elle a reçu l'autorisation de l'Église Romaine.

Saint Thomas (1226-1274)

Quant à la doctrine de saint Thomas, on se dispute encore sur la position adoptée par le saint Docteur. Dans la Somme Théologique, il semble se rallier à l'opinion contraire, mais dans plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment dans ses Commentaires sur l'Épître aux Galates, il est manifeste qu'il prône l'Immaculée Conception de Marie.

> Parmi toutes les femmes, écrit-il, je n'en trouve aucune qui soit entièrement exempte de péché, du moins du péché originel ou du péché véniel, sauf Marie, la Vierge très pure et digne de toute louange [60].

Ailleurs il s'exprime plus clairement encore:

> La pureté, dit-il, augmente dans la mesure où elle s'éloigne du terme contraire. Il peut donc exister une créature telle qu'aucune autre créature ne la puisse surpasser en pureté, à condition qu'elle soit vierge de toute contagion du péché; or, telle fut la pureté de la Bienheureuse Vierge Marie, qui fut exempte et du péché originel et du péché actuel [61].

---

[59] De controversiis Christianæ Fidei, Coloniæ Agrippinæ, t. 2, 1628, De Ecclesia triumphante, sive de gloria et cultu sanctorum, Lib. 3, cap. 16, p. 480 G.

[60] Comment. in Epist. ad Galat., cap. 3, lect. 6. On considère assez communément comme interpolation l'exception signalée de la sainte Vierge. Voir par ex. S. Thomas Aquinatis ... in omnes S. Pauli Apost. Epistolas commentaria, vol. 1, Taurini 1929, p. 560; on y lit: « mulierem ... non inveni, quæ omnino a peccato immunis esset, ad minus originali, vel veniali ». Et en note seulement on ajoute: « In quibusdam Venetiis impressis codicibus apposita est nota seq.: Excipitur purissima et omni laude dignissima Virgo Maria ».

[61] In 1 Sent., dist. 44, a. 3, ad 3; Opera omnia, éd, Vivès, t. 7, Paris 1873, p. 529. Ce texte est généralement considéré comme authentique; mais à cause de l'ensemble de la doctrine de s. Thomas et de son enseignement où il traite ex professo de la question, on ne lui reconnaît pas une portée nettement immaculiste. Voir Le Bachelet, dans D.T.C., t. 7, 1ère Partie, « Immaculée Conception », col 1054. — De même Jean de Saint-Thomas, De approbatione doctrinæ D. Thomæ, disp. 2, art. 2, n. 18, éd. des Moines de Solesmes t. 1, Paris 1931, p. 273.

Il est de toute évidence, dit Monseigneur Torni, que saint Thomas reconnaît à la sainte Vierge l'exemption de toute faute originelle, attendu que ces paroles ne souffrent aucune interprétation contraire [62].

Dans la Somme Théologique [63], saint Thomas admet que la fête de l'Immaculée Conception célèbre plutôt la sanctification de la Mère de Dieu que sa Conception. C'est qu'en son temps, on ne savait trop quel était l'objet de cette fête: ou la sanctification de Marie dans le sein maternel ou son Immaculée Conception. Aujourd'hui, comme nous l'avons dit, le débat a été tranché par la Bulle d'Alexandre VII. Ce n'est pas la sanctification de la Bienheureuse Vierge qu'on célèbre, mais sa conception immaculée. Traitant le problème de la sanctification de Marie dans le sein de sa mère, le saint Docteur conclut par l'affirmative en se basant sur le fait que l'Église célébrait dès lors la Nativité de la Sainte Vierge. Et pourquoi ? C'est que, dit-il, l'Église ne célèbre de fête que pour ce qui est saint; donc, la Bienheureuse Vierge a été sanctifiée dès le sein de sa mère [64]. Si le saint Docteur écrivait de nos jours, maintenant que l'Église a sanctionné la pieuse croyance en déclarant que Marie a été préservée du péché originel dès le premier instant de sa conception ou de l'infusion de son âme dans le corps, sans aucun doute, il penserait et écrirait autrement, comme le remarque Suarez: Si nunc viveret et præsentis Ecclesiæ faciem Divus Thomas videret, dubium non est quin illam sententiam veneraret [65].

Petau [66] dit la même chose du saint Docteur. Et aussi Gabriel [67] qui écrit:

> Il ne faut pas condamner saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure et les autres docteurs d'avoir autrefois soutenu l'opinion contraire, car le Siège Apostolique n'avait alors pris aucune détermination à ce sujet et la célébration de cette fête ne s'étendait pas encore à l'Église universelle.

Plusieurs dominicains même en font la remarque, notamment, au dire de Catharin, Jean de Fenario, docteur de Paris et Général

---

[62] Ouvr. cité., dist. 3.

[63] Sum. 3, qu. 27, art. 2, ad 3. Ce passage confirme l'affirmation de Le Bachelet rapportée dans la note précédente.

[64] Sum. 3, qu. 27, art. 1, Sed contra.

[65] In 3am, qu. 27, art. 2. Commentarius, in fine; voir Opera omnia, éd. Vivès, t. 19, Paris 1877, p. 26.

[66] Ouvr. cité, p. 51.

[67] In 3 Sent., dist. 3, qu. 1, art. 2.

des Frères Prêcheurs [68]. De même aussi Jean de Saint-Thomas [69] qui cite d'autres thomistes.

C'est saint Augustin qui, en lutte avec Cresconius sur un point de doctrine [70], avertit celui-ci de consulter l'Église. Point n'est besoin aujourd'hui de consulter l'Église sur notre opinion, puisqu'elle s'accorde avec un mandat officiel concernant la fête de l'Immaculée Conception. C'est l'argument majeur, fondé sur l'autorité de l'Église, qu'allèguent les défenseurs de la pieuse opinion quand ils présagent et avec raison une définition prochaine de cette opinion. (Proxime de fide definibilem.)

Parlant de l'autorité de l'Église, saint Thomas nous donne cet enseignement:

> La pratique de l'Église jouit d'une souveraine autorité, et il importe de la suivre en tout; d'où la nécessité de s'en tenir à l'autorité de l'Église plus qu'à celle de saint Augustin ou de tout autre docteur [71].

Grégoire de Valence [72] dit de l'autorité pontificale qu'elle est infaillible en tout ce qui touche à la piété et à la religion. Eusèbe de Niéremberg [73] ajoute que les décrets relatifs aux mœurs, à la canonisation des saints, etc., ainsi qu'à l'institution des fêtes reconnues et réglées par le chef infaillible de l'Église, sont exempts de toute erreur. Le même auteur rapporte le vœu que le cardinal Bellarmin exprima, par ordre de Paul V, à la Sacrée Congrégation de l'Inquisition Romaine au sujet de la Conception de Marie: Bellarmin disait:

> Si on récuse l'opportunité d'une définition formelle, du moins devrait-on imposer à toutes les Églises l'obligation de réciter l'Office de la Conception suivant le mode indiqué par l'Église; par ce moyen, on atteindrait le but sans recourir à une définition [74].

---

68 Opuscula Disputationis pro Immaculata Conceptione, 1542, art. 1. Sur ce théologien immaculiste, voir l'étude spéciale de D. Scarmuzzi, o.f.m., Le idee scotiste di un grande theologo domenicano dell' 500: Ambrogio Catarino, Firenze 1933.

69 Ouvr. cité, disp. 2, art. 2, Conformat se D. Thomas . . . n. 16ss. 1, éd. des Moines de Solesmes, t. 1. Paris 1931, p. 272 s..

70 Contra Cresconium donatistam, lib. 1, cap. 33, n. 39; ML t. 43, col. 466.

71 Sum. 2-2, qu. 10, art. 12 c.

72 In. 2-2, disp. 1, qu. 1, punct. 7.

73 Op. Parthen., Theoria Compend., par. 4.

74 Op. Parthen., de perpetuo objecto Festi Concept., cap. 30.

Article Troisième

COROLLAIRES QUI DÉCOULENT DE CETTE DÉMONSTRATION

L'Église ne peut définir le contraire

Après tout ce que nous venons de dire, on doit regarder comme *improbable et trop peu respectueuse* cette opinion d'un auteur moderne: « L'Église pourrait un jour définir que la Conception de la sainte Vierge ne fut pas immaculée » [75]. Suivant la remarque opportune de Vasquez [76], l'Église ne pourra jamais définir comme un dogme de foi la conception de la Bienheureuse Vierge Marie dans le péché originel, puisqu'elle-même, en vertu de son autorité, a étendu la fête de la Conception Immaculée à toute la chrétienté. Thyrsus Gonzalès [77] avance la même assertion; et sans la moindre hésitation, dans son opuscule, il soutient du reste que la Conception Immaculée de Marie est susceptible d'une définition prochaine. Elles arrivent à point ces paroles de Louis de Blois:

> On s'étonne de rencontrer, encore de nos jours, des esprits qui osent mettre en doute la pureté de la conception de la Bienheureuse Vierge et s'entêter dans leur opinion, avec, à l'appui, des citations tirées des Pères, qui, pourtant, changeraient certainement d'opinion, s'ils vivaient aujourd'hui. En adoptant la fête de la Conception, l'Église Romaine, infaillible, affirme assez clairement l'Immaculée Conception de Marie. Car l'Église est étrangère aux fêtes profanes [78].

---

[75] Il s'agit ici de Muratori, De superstitione vitanda, sive censura voti sanguinarii, Venise 1740, cap. 8 et 9.

[76] Ouvr. cité, n. 149, p. 46.

[77] Tract. theol. de certitudinis gradu quem habet sent. pia, disp. 2.

[78] Sacellum animæ fidelis, pars 3, cap. 3, n. 5.

Le Souverain Pontife Benoit XIV, dans son savant ouvrage sur la Canonisation des Saints [79], reconnaît la certitude morale de notre opinion à l'heure actuelle. « Il ne manque plus, ajoute-t-il, que la définition de l'Église pour que les fidèles soient tenus de croire de foi divine à la Conception immaculée de la Vierge Marie ».

En vain réplique-t-on que Marie, en ne contractant pas la tache originelle, échappe à la rédemption du Christ. On répond communément, que préservée de la faute originelle, Marie fut vraiment objet de rédemption et à un titre éminent. Selon l'enseignement de saint Augustin [80], le malheureux qu'on devrait écrouer est dit libéré par celui qui, en le délivrant, prévient son emprisonnement. Ce type supérieur de rédemption convenait spécialement à Marie, pour que jamais on ne pût dire que la Mère de Dieu eût été l'ennemie de Dieu, et que la Reine des anges fût l'esclave du démon. Et même, selon Arnauld de Chartres, non seulement il convenait, mais il était de toute justice que ce vase d'élection ne subît point la réprobation commune [81].

Certitude de la thèse immaculiste

Cette dissertation nous amène à conclure que l'opinion, défendant la préservation du péché originel, en Marie, doit être tenue aujourd'hui pour certaine et que le contraire a perdu toute probabilité.

Pour reconnaître son évidence, retenons ces quelques vérités: il est certainement de foi que l'Église ne peut errer dans les questions morales; il est également certain que le culte des saints, telle la fête de la préservation de Marie, se range parmi les questions morales; car il relève du domaine moral d'accorder à la Bienheureuse Vierge Marie le culte qui lui est dû, et de lui refuser celui qui lui est indû.

Si donc l'Église prescrit la célébration d'une fête en l'honneur de la préservation de la Mère de Dieu, et si, d'autre part, elle ne

---

[79] De Servorum Dei beatificatione et Beatorum canonizatione, t. 1, Prati, Lib. 1, cap. 42, n. 13, p. 307 ss. — Ce court paragraphe sur Benoit XIV est une addition faite pour la seconde édition (Cf. Van Rossum, ouvr. cité, n. 49, p. 33, note 1).

[80] Enarratio in psalmum 85, n. 18; ML t. 37, col. 1094.

[81] Liber de cardinalibus Operibus Christi, I De Nativitate Christi. Au texte: « Spiritu Sancto obumbrante incendium originale extinctum est; ideoque innoxiam affligi non decuit, nec sustinebat justitia, ut illud vas electionis communibus lassaretur injuriis, quoniam plurimum a ceteris differens, natura communicabat non culpa » (ML t. 189, col. 1617 A).

peut errer en ce point, l'opinion qui défend la préservation doit être vraie et certaine. Dans un ouvrage récemment édité à Naples, (soit l'an dernier, 1753) et intitulé: *Deipara ejusque cultores vindicati,* un savant auteur moderne conclut à bon droit que l'opinion contraire, aujourd'hui surannée depuis le décret d'Alexandre VII, ne garde aucune probabilité, ni pratique ni spéculative.

On peut y adhérer par la foi

Je dirai plus: bien que notre opinion n'ait pas encore été définie par l'Église, on peut à bon droit y adhérer par la foi. Car il est légitime d'admettre comme telles certaines opinions, quand elles sont probablement de foi, bien qu'elles ne soient pas définies par l'Église: par exemple la certitude de la canonisation des saints, ou que le pape actuel soit le véritable souverain Pontife. Viva [82] le prouve amplement, d'accord avec Suarez [83], de Lugo [84], et le sentiment le plus commun. S. Thomas dit, en effet, que nous pouvons croire par la foi, non seulement ce que nous savons par la foi infuse, mais encore ce que nous percevons à l'aide de conclusions théologiques: *dicitur fides acquiri per scientiam theologiæ* [85]. Dans notre cas, la conclusion théologique se déduit fort bien de ce que nous venons de dire. S'il est de foi que l'Église ne peut errer dans les questions morales, et si, d'autre part, le culte de la préservation de la Mère de Dieu relève certainement du domaine moral, nous pouvons très bien tenir ce privilège comme une vérité de foi.

Licéité du vœu sanguinaire

Peut-on faire le vœu de donner sa vie pour la défense du privilège de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie ?

Lamindus Pritanius le nie, suivi sur ce point par Antoine Lampridius et par Ferdinand Valdesius [86]. La raison, c'est qu'on ne

---

[82] Cursus theol., Patavii 1719 (t. 4) Pars 4, disp. 2, qu. 2, passim et surtout art. 3, p. 57 ss. et qu. 3, p. 63 s.

[83] De fide theologica, disp. 10, sect. 5, n. 2; Opera omnia, éd. Vivès, t. 12, Paris 1858, p. 313 s. Voir aussi disp. 5, sect. 8, n. 12, p. 164 s.

[84] Joannes de Lugo, s.j. card., Disputationes scholasticæ et morales, Tract. de virtute fidei divinæ, disp. 1, sect. 13, paragr. 5; éd. Vivès, t. 1, Paris 1868, p. 112 ss.

[85] In 3 Sent., dist. 23, qu. 3, art 2, ad 1; Opera omnia, éd. Vivès, t. 9, Paris 1873, p. 367.

[86] Ces trois noms sont des pseudonymes de Muratori.

peut exposer sa vie pour défendre une opinion humaine, sujette à caution. L'opinion, disent-ils, qui défend le privilège de la préservation de la Mère de Dieu, bien que pieuse, n'en reste pas moins humaine, attendu que l'Église n'a pas encore déclaré qu'elle s'établit sur la révélation divine ou sur la tradition.

Plusieurs auteurs modernes l'affirment cependant, notamment l'auteur du « *Deipara* ...» cité plus haut, et avec une haute probabilité.

Il faut distinguer, en effet, les opinions purement humaines de celles qui appartiennent à la discipline des mœurs et, d'une certaine manière, à la foi; comme tout ce qui regarde le culte des saints et surtout de la Reine des anges, qui, plus que tous les saints, mérite vénération. Or l'opinion favorable au privilège de l'Immaculée Conception se rapporte au culte de la Bienheureuse Vierge Marie, comme il appert de la Bulle d'Alexandre VII, citée plus haut. Cette Bulle déclare que la fête de la Conception de la Mère de Dieu doit se célébrer dans le sens de la pieuse opinion.

À supposer que cette opinion soit proprement humaine, du seul fait qu'elle se rapporte à Dieu, qui veut voir les fidèles honorer ses élus et principalement leur Mère Marie, cette opinion n'est pas purement humaine, mais religieuse. Telle est la doctrine de saint Thomas là où il enseigne que non seulement la défense des vérités de foi peut être cause de martyre, mais encore les œuvres de toutes les vertus, qui sont des manifestations de foi.

> Les œuvres de toutes les vertus, écrit-il, selon qu'elles se rapportent à Dieu, sont comme autant de manifestations de la foi; par elle, nous savons que Dieu demande de nous ces œuvres et qu'il nous en récompense; à ce point de vue, elles peuvent être cause du martyre [87].

Ensuite le saint ajoute: « Comme le bien humain peut devenir divin si on le rapporte à Dieu, il s'ensuit que tout bien humain peut être cause du martyre, selon qu'on le refère à Dieu ». Or, comme il est hors de doute que c'est un acte de religion de rendre un culte à la sainte Vierge, en célébrant dans le sens de la pieuse opinion la fête de sa Conception Immaculée, suivant l'ordonnance pontificale, il est certain aussi, d'après la doctrine du Docteur angélique, que ce culte peut fort bien être cause de martyre. Donc, s'il est licite et méritoire de donner sa vie pour ne pas renoncer à ce

---

[87] 2-2, qu. 124, art. 5 c.

culte, à plus forte raison sera-t-il licite et méritoire de subir la mort pour défendre l'objet même de ce culte, c'est-à-dire la préservation de la tache originelle en Marie.

Aussi, après avoir montré que l'Église incline vers l'opinion qui proclame l'Immaculée Vierge exempte du péché originel, et après avoir déclaré que personne ne refuse de reconnaître cette opinion pour plus pieuse et plus religieuse, le pape Benoit XIV écrit:

> L'Église compte parmi les martyrs ceux qui ont été tués par un tyran, soit pour avoir suivi une opinion plus pieuse et plus religieuse, soit pour n'avoir pas voulu renoncer à un acte de vertu dont ils auraient pu s'abstenir sans péché [88].

Ainsi se trouve résolue l'objection de Lamindus, à savoir qu'il n'est pas permis de donner sa vie pour défendre le privilège par lequel la Mère de Dieu a été préservée du péché originel, sous prétexte que cette opinion n'est pas de foi [89].

---

[88] Ouvr. cité, t. 3, Prati 1840, lib 3, cap. 19, n. 13, p. 193.

[89] Depuis le second corollaire « Certitude de la thèse immaculiste » jusqu'à la fin, nous avons un développement propre à la seconde édition et aux suivantes. Voici le texte qu'on lit dans la première:

Mais on pourrait insister: si la fête de la Conception est célébrée par l'Eglise au sens de premier instant de la conception, il faudrait dire que la doctrine de l'Immaculée Conception est de foi. Et pourtant c'est ce qu'Alexandre VII a expressément déclaré ne pas vouloir définir.

Bannez (2-2, qu. 11, a. 2) répond en citant Cano: Autre chose est la foi catholique, autre chose la doctrine catholique. En effet, continue Bannez, on enseigne dans l'Eglise des vérités qui ne sont pas de foi catholique. C'est aussi ce qu'enseignent à ce sujet Lugo (de fide, disp. 20, n. 16) et Jean-Antoine de Palerme (ch. 5, n. 3, art. 3, n. 6). Cano (lib. 6 de locis, ch. 5, paragr. Mox etiam) confirme cette doctrine en disant: « l'Eglise se tromperait gravement en matière de mœurs si elle ordonnait de rendre à Dieu un culte qui, si Dieu n'existait pas, irait contre l'Evangile et la raison. Quant à ceux qui rejettent l'enseignement de l'Eglise sur ce point, nous les tenons, non pour hérétiques, mais pour téméraires. » Par conséquent, puisque Alexandre VII n'a pas défini la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge, cette doctrine pieuse n'est pas de foi; mais, du fait qu'il a ordonné de célébrer la fête de la Conception de la Bienheureuse Marie, selon cette pieuse doctrine, on est en droit de conclure qu'elle est une doctrine catholique, c'est-à-dire, théologiquement certaine.

On pourrait encore apporter plusieurs raisons à l'appui de cette très pieuse opinion, mais mon but ne me permet pas de m'étendre plus longuement. Si je me suis permis d'en apporter quelques-unes, c'est à cause de la faveur dont ma Reine bien-aimée (j'en ai la ferme confiance) m'entoure depuis le moment où, de ses mains toute-puissantes et toute bonnes, elle m'a retiré du siècle pour me conduire au port de ma chère congrégation. J'y ai été poussé aussi par le désir véhément que, avec le commun des fidèles, je nourris — et plaise au ciel que ce soit de notre temps — de voir définir par l'Eglise ce privilège si grand et si honorable concédé par Dieu à ma Souveraine Marie.



LA DIVINE BERGÈRE
Une des images préférées de saint Alphonse



NOTRE-DAME DU BON CONSEIL
Une des Madones préférées de saint Alphonse

CHAPITRE II

SERMON DOGMATIQUE

sur

L'IMMACULÉE CONCEPTION

LES CONVENANCES THÉOLOGIQUES DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Sommaire

EXORDE

PREMIER POINT — Il convenait au Père de préserver Marie du péché originel

- Parce que Marie est sa Fille première-née.
- Parce qu'elle devait être Co-rédemptrice et Médiatrice du salut.
- Parce qu'elle devait écraser la tête du Serpent.
- Parce qu'Il la destinait comme Mère à son Fils.

SECOND POINT — Il convenait au Fils de préserver Marie du péché originel

- Parce qu'elle devait être sa Mère, et dès lors
  - Une Mère d'une absolue pureté.
  - Une Mère d'une incomparable perfection.
  - Une Mère aimée par-dessus toute autre créature.
  - Une Mère rachetée par Lui de façon suréminente.

TROISIÈME POINT — Il convenait au Saint-Esprit de préserver Marie du péché originel

- Parce qu'elle est son Epouse
  - choisie entre toutes les créatures.
  - aimée par-dessus toutes les créatures.

APPENDICE — Brève démonstration de l'Immaculée Conception

- Question préalable: Marie n'a pas contracté la dette du péché.
- Démonstration de la thèse:
  - La Tradition.
  - Raison théologique.
    - Consentement universel des fidèles.
    - Fête liturgique dans l'Eglise universelle.
- Confirmation: faveurs obtenues par l'intercession de la Vierge Immaculée.

EXEMPLE

PRIÈRE

COMME deuxième texte important, nous présentons le sermon dogmatique publié dans les *Gloires de Marie,* et dont nous avons fait l'étude plus haut.

La présente traduction française est empruntée au P. Favre, c.ss.r., qui a traduit les « *Glorie di Maria* » d'après l'édition critique, publiée en italien, et dite édition romaine. Nous avons également reproduit ses notes critiques sans y rien ajouter.

Notre seul travail ici est d'avoir ajouté au texte alphonsien des divisions, des titres et des sous-titres pour en faciliter la lecture.

Afin de *respecter le genre caractéristique de s. Alphonse,* nous avons tenu à reproduire le texte complet, y compris l'exemple et la prière. Sans doute, ces deux éléments n'ajoutent rien à la doctrine, mais les renvoyer ailleurs ou les supprimer tout simplement nous paraîtrait une sérieuse infidélité envers le DOCTEUR TRÈS ZÉLÉ.

EXORDE

Quelle fut grande la ruine causée par le péché maudit à notre premier père et au genre humain tout entier ! En perdant malheureusement la grâce, Adam perdit avec elle tous les biens dont Dieu l'avait enrichi dès le principe et il attira sur lui et sur ses descendants, avec la colère divine, le comble de tous les maux. Mais de cette commune disgrâce, Dieu voulut préserver la Vierge bénie qu'il avait destinée à être la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le nouvel Adam qui devait réparer le mal causé par le premier.

Voyons donc combien il convenait que Dieu, que chacune des trois Personnes divines, préservât Marie du péché originel: le Père, parce qu'elle est sa Fille; le Fils, parce qu'elle est sa Mère; le Saint-Esprit, parce qu'elle est son Épouse.

PREMIER POINT

IL CONVENAIT AU PÈRE DE PRÉSERVER MARIE DU PÉCHÉ ORIGINEL

Marie, la Fille aînée du Père

En premier lieu, il convenait que Dieu le Père préservât Marie de la tache originelle, parce qu'elle est sa Fille et sa Fille première-née, comme elle-même le déclare: *Je suis sortie de la bouche du Très-Haut, engendrée la première avant toute créature* [1]. Car c'est à Marie que les interprètes sacrés, les saints Pères, et l'Église elle-même précisément dans l'office de sa Conception, appliquent cette parole de la Sagesse. Maintenant, que Marie soit la première-née, parce que, dans les décrets divins, elle fut prédestinée conjointement avec son Fils, avant toutes les créatures, comme le veut l'école des Scotistes; ou bien qu'elle soit première-née de la grâce, étant prédestinée à devenir la Mère du Rédempteur après la prévision du péché, comme le veut l'école des Thomistes, il n'importe, puisque tous s'accordent à l'appeler la première-née de Dieu.

---

[1] Ego ex ore, Altissimi prodivi, promogenita ante omnem craturam. *Eccli.* 24, 5.

Or, à ce titre, il ne pouvait convenir que Marie tombât jamais sous l'esclavage de Lucifer. Il convenait grandement, au contraire, que son Créateur la possédât lui seul et toujours. Et tel fut réellement son partage comme elle l'affirme elle-même: *Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies* [2]. Aussi Denis, archevêque d'Alexandrie, l'appelle-t-il avec raison, « seule et unique fille de la vie [3] », à la différence des autres créatures humaines qui, naissant dans le péché, sont filles de la mort.

Corédemptrice et médiatrice du salut

Il convenait en outre que Marie fut créée dans l'état de grâce, parce que le Père éternel la destinait à devenir la réparatrice du monde perdu et la médiatrice de la paix entre Dieu et les hommes. Ainsi la désignent les Pères de l'Église et, en particulier, saint Jean Damascène: « O Vierge bénie, lui dit-il, vous êtes née pour servir d'instrument au salut de toute la terre [4].» C'est pourquoi saint Bernard voit dans l'arche de Noé une figure de Marie. L'arche, en effet, offrit aux hommes un asile contre le déluge; ainsi Marie nous fait échapper au naufrage du péché; avec cette différence toutefois qu'un petit nombre de personnes trouvèrent leur salut dans l'arche, tandis que, grâce à Marie, le genre humain fut sauvé tout entier [5]. C'est pourquoi encore saint Athanase appelle Marie « la nouvelle Ève, la mère de la vie [6] », nouvelle Ève qui nous a donné la vie, tandis que la première nous avait donné la mort. « Je vous salue, lui dit saint Théophane, évêque de Nicée, ô vous qui avez dissipé la tristesse qu'Ève nous avait apportée [7] ! » « Je vous salue, ajoute saint Basile de Séleucie, ô vous qui êtes établie l'arbitre entre Dieu

---

[2] Dominus possedit me in initio viarum suarum. Prov., 8, 22.

[3] Una autem et sola Virgo, filia vitæ. *Epistola contra Paulum Samosatensem.* L'authenticité de cette lettre de Denis d'Alexandrie (-264) ne fait plus de doute aujourd'hui. Mansi, *Conciliorum collectio,* I, 1043.

[4] In mundum prodiisti ut orbis universi saluti obsequaris. In Nativitatem B.V.M., hom., I, n. 9.

[5] Arca Noë significavit arcam gratiæ excellentiam scilicet Mariæ . . . Per illam paucorum facta est liberatio, per istam humani generis salvatio. *Sermo de B.V.M.,* inséré dans les Oeuvres de saint Bernard, mais d'un auteur incertain.

[6] Nova Eva mater vitæ nuncupata. Sermo in Annuntiationem Deiparæ, n. 14, rangé parmi les œuvres apocryphes du saint Docteur.

[7] Saint *Théophane* eut à souffrir de cruels tourments et l'exil, sous les empereurs iconoclastes. On lui attribue une hymne sur l'Annonciation de la sainte Vierge. Le culte des saintes images rétabli, il exalta la divine Mère en des chants où l'on dit cette acclamation: sublata est prima matris Evæ maledictio, per te, o sancta Dei genetrix ! Marracci, Familia Mariana II, Antistites Mariani, cap. XVII.

et les hommes [8] ! » Et saint Éphrem lui dit à son tour: « Je vous salue, ô vous l'heureuse conciliatrice de tout l'univers [9] ! »

Or, pour négocier la paix, il ne convient certainement pas qu'on soit l'ennemi de la personne offensée, et bien moins encore qu'on ait trempé dans l'offense. « Si vous êtes l'ennemi du juge, dit saint Grégoire, il ne vous appartient pas de vous présenter devant lui pour apaiser son courroux, car, au lieu de le calmer, vous ne feriez que l'irriter davantage [10]. » Puisque Marie devait s'interposer comme médiatrice de paix entre Dieu et les hommes, il était donc de toute convenance qu'elle n'apparût pas, elle aussi, devant Dieu comme une pécheresse et une ennemie, mais comme une âme entièrement exempte de péché et chère à son cœur.

Triomphatrice du serpent infernal

Il convenait encore que Dieu préservât Marie de la faute originelle, parce qu'il la destinait à écraser la tête du serpent infernal, lequel, en séduisant nos premiers parents, avait précipité dans la mort l'humanité tout entière. Le Seigneur avait dit au serpent: *Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité. Elle t'écrasera la tête* [11] ». Si donc Marie devait être la femme forte placée dans le monde pour vaincre Lucifer, il ne convenait assurément pas que vaincue d'abord elle-même par lui, elle eût à subir son esclavage. Combien n'était-il pas raisonnable, au contraire, qu'exempte de toute souillure, elle ne courbât jamais la tête devant l'ennemi. Sans doute, habitué qu'il était à infecter de son venin toute la race humaine, ce superbe chercha bien à infecter également l'âme très pure de cette Vierge bénie. Mais louée soit à jamais la bonté de notre Dieu ! Il prévint Marie d'une grâce si grande, qu'exempte de toute souillure, elle put ainsi abattre et confondre l'orgueil de Satan. C'est ce qu'affirme saint Augustin ou l'auteur, quel qu'il soit, du commentaire sur la Genèse: « Par la tête du serpent, il faut entendre la nécessité de contracter le péché origi-

---

[8] Ave gratia plena, Dei hominumque sequestra constituta. Oratio 39, n. 5. *Basile de Séleucie* fut un apôtre zélé et éloquent de Marie, mais il n'a pas été et ne sera sans doute jamais canonisé pour avoir manqué de constance dans la lutte contre l'hérésie d'Eutychès.

[9] Ave totius terrarum orbis conciliatrix efficacissima. Sermo de SS. Dei Genetricis V.M. laudibus.

[10] Saint Grégoire le Grand, *Regulæ pastoralis liber.*, Pars I, cap. X.

[11] Inimicitias ponam inter te et mulierem et semen tuum et semen illius: ipsa conteret caput tuum. Gen., 3, 15.

nel. Et voilà la tête que Marie écrasa, car jamais le péché n'eut accès dans l'âme de Marie: aussi demeura-t-elle exempte de toute souillure [12]. » Et saint Bonaventure le dit plus clairement encore: « Il était de souveraine convenance que la bienheureuse Vierge Marie, destinée à faire cesser l'opprobre de notre race, triomphât du démon au point de ne lui céder en rien [13]. »

Mère de son Fils unique

Mais la raison principale pour laquelle il convenait que le Père éternel préservât sa Fille de la tache du péché d'Adam, c'est qu'il la destinait pour mère à son Fils unique. « O Marie, s'écrie saint Bernardin de Sienne, bien avant la création, vous étiez prédestinée dans la pensée de Dieu pour le revêtir de notre chair [14]. » Indépendamment donc de tout autre motif, au moins fallait-il pour l'honneur de son Fils, Dieu comme lui-même, que le Père, en créant Marie, la préservât de toute souillure. D'après saint Thomas, rien ne doit entrer en rapport avec Dieu qui ne soit saint et sans tache. « La sainteté, dit-il, est la condition nécessaire de tout ce qu'on destine à Dieu [15]. » Aussi David, pour exprimer avec quel magnificence il fallait bâtir le temple de Jérusalem, s'écriait: *Ce n'est pas pour un homme qu'on prépare cette demeure, c'est pour Dieu* [16]. A combien plus forte raison devons-nous croire que le souverain Créateur de toutes choses, voulant faire de Marie la mère de son propre Fils, l'orna des dons les plus magnifiques, afin qu'elle fut une demeure digne d'un Dieu. C'est l'affirmation du vénérable Denis le Chartreux: « Pour bâtir à son Fils une demeure digne de lui, dit-il, Dieu, le suprême artiste, fit de l'âme de Marie une merveille de grâce, en répandant sur elle la plénitude des charismes les

---

[12] *Enarratio in Psalm. 103,* sermo 4, n. 6, Saint Augustin dit simplement: Quod est caput serpentis ? Prima peccati suggestio. Le texte cité ici a sans doute été ajouté par un commentateur comme le développement logique de la pensée augustinienne. Saint Alphonse a donc eu raison de douter de son authenticité.

[13] Congruum erat ut Beata Virgo Maria, per quam aufertur nobis opprobrium, vinceret diabolum, nec ei succumberet ad modicum. *In III Sentent.* dist. 3, pars I, art. 2. Le Docteur séraphique ne vise en Marie que l'exemption du péché actuel. Mais son argumentation démontre tout aussi victorieusement l'exemption du péché originel.

[14] Tu ante omnem craturam in mente Dei præordinata fuisti ut Deum ipsum hominem verum ex tua carne procreares. Sermo. 4, *De Immaculata Virginis conceptione,* art. 3, cap. 4.

[15] Sanctitas ... illis rebus attribuitur quæ in Deum ordinantur. Sum. *Theol.,* 1a, qu. 36, art. 1.

[16] Neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo. 1 Paral. 29, 1.

plus précieux [17]. » Et l'Église elle-même nous l'assure dans cette belle oraison: *Dieu tout-puissant et éternel, vous avez, par l'opération du Saint-Esprit, préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie pour qu'elle méritât de devenir une demeure digne de votre Fils* [18].

On sait que le premier des biens pour un enfant est de naître de parents distingués par leur noblesse. *La gloire des fils ce sont leurs pères* [19], dit la sainte Écriture. Aussi, dans le monde, on supporte plus facilement la disgrâce de la pauvreté ou de l'ignorance que celle d'une basse extraction. Car un pauvre peut, par son industrie, devenir riche, et un ignorant, à force d'étude, peut devenir savant. Mais bien difficilement parvient-il à la noblesse celui qui est né dans l'abjection, et supposé qu'il y parvienne, on pourra toujours lui reprocher la tache indélébile de son origine. Comment donc pourrions-nous supposer que Dieu, ayant toute facilité de faire naître son Fils d'une mère noble en la préservant de toute tache, ait voulu néanmoins lui donner une mère infectée du péché, et l'exposer ainsi à s'entendre toujours jeter à la face par Satan la honte d'avoir pour mère une femme jadis son esclave et ennemie de Dieu ? Non, cela Dieu ne l'a point permis. Tout au contraire, il a pourvu à l'honneur de son Fils en accordant à sa Mère d'être toujours immaculée, afin qu'elle fût une mère digne d'un tel Fils. C'est l'enseignement de l'Église grecque: « Par une providence singulière, lisons-nous dans le ménologe publié par ordre de l'empereur Basile, Dieu fit en sorte que la très sainte Vierge eût, dès le premier instant de son existence, cette pureté immaculée qui convenait à celle qui devait être la digne mère du Christ [20]. »

C'est un axiome communément admis par les théologiens que jamais créature ne reçut un privilège dont la bienheureuse Vierge n'ait été également enrichie. Saint Bernard l'affirme ainsi: « Des faveurs accordées même à un petit nombre de personnes, on ne peut certainement pas mettre en doute qu'une seule ait fait défaut à cette

---

17 Omnium artifex Deus Filio suo dignum habitaculum fabricaturus, eam intrinsecus omnium gratificantium charismatum plenitudine adornavit. Ces paroles sont *d'Henricus de Hassia* (1397) qui défend l'Immaculée Conception dans son *Sermo de Conceptione B.V.M. Denis le Chartreux* les a faites siennes en les transcrivant dans son livre *De dignitate et laudibus.* B.V.M. Lib. II, art. 2.

18 Omnipotens sempiterne Deus, qui gloriosæ Virginis et Matris Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante præparasti . . . Oraison de l'antienne *Salve Regina.*

19 Gloria filiorum patres eorum. *Prov.* 17, 6.

20 Efficit autem per suam providentiam, ut sancta Virgo pura et immaculata nasceretur, quæ tanti boni digna foret. *Monologium Basilianum,* pars III, mensis martius, dies 25, Annuntiatio SS. Deiparæ.

incomparable Vierge [21]. » Et saint Thomas de Villeneuve le redit en termes encore plus expressifs: « Jamais aucun saint ne reçut aucun privilège qui ne brillât en Marie avec bien plus d'éclat, dès le premier instant de son existence [22]. » Et s'il est vrai qu'entre la Mère de Dieu et les serviteurs de Dieu, il y a une distance infinie, selon le mot célèbre de saint Jean Damascène: « Des serviteurs de Dieu à la Mère de Dieu infinie est la distance [23] », il faut nécessairement admettre avec saint Thomas, que les privilèges de grâces dont Dieu combla sa Mère sont, en tous genres, supérieurs à ceux dont il gratifia ses serviteurs [24].

Cela posé, voici comment raisonne saint Anselme, ce grand défenseur de l'Immaculée Conception: « La sagesse de Dieu s'est-elle trouvée par hasard impuissante à préparer pour son Fils une demeure toute pure, en la préservant de la souillure attachée à la condition humaine ? Eh quoi ! continue-t-il, Dieu a bien pu préserver les bons anges de la ruine où tombèrent tant d'autres, et il n'aurait pas pu préserver la Mère de son Fils et la Reine des anges du naufrage universel des hommes [25] ? » Eh quoi ! ajouterai-je de mon côté, Dieu a pu faire à Ève la grâce de naître immaculée et il n'aurait pas pu accorder cette grâce à Marie ?

Ah ! gardons-nous de le croire ! Ce que Dieu pouvait faire, il l'a fait. Car il était de toute convenance, comme le dit encore saint Anselme, que cette Vierge, que Dieu avait résolu de donner pour Mère à son Fils unique, parût ici-bas ornée d'une pureté non seule-

---

21 Quod vel paucis mortalium constat esse collatum, fas certe non est suspicari tantæ Virgini esse negatum. *Epistola* 174, *ad Canonicos Lugdunenses, de Conceptione S. Mariæ.* Il est vrai que dans cette lettre, saint Bernard ne conclut qu'à la sanctification de Marie dans le sein de sa mère, mais le principe qu'il pose demeure avec toutes les conséquences qui en découlent logiquement.

22 Nihil usquam alicui sanctorum speciali privilegio concessum est, quod non a principio vitæ, accumulatius præfulgeat in Maria. *In festo Assumptionis* B.V.M. Concio 1, n. 2.

23. Infinitum Dei servorum ac Matris discrimen est. *In Dormitationem,* B.V.M. Hom. 1, n. 10.

24 Rationabiliter creditur quod illa quæ genuit Unigenitum a Patre, plenum gratiæ et veritatis, præ omnibus majora gratiæ privilegia acceperit. Sum. Theol. III, qu. 27, art. 1.

25 Insciane et impotens fuit sapientia Dei et virtus mundum sibi habitaculum condere, remota omni labe conditionis humanæ ? Angelis aliis peccantibus, bonos a peccatis servavit, et feminam, Matrem suam mox futuram ab aliorum peccatis exsortem servare non valuit ? *Tractatus de Conceptione* B.V.M. L'authenticité de ce traité inséré dans les Oeuvres de saint Anselme était déjà suspecte à Baronius, en fait il est l'œuvre d'*Eadmer,* le compagnon préféré et le biographe du saint Docteur.

ment supérieure à celle de tous les hommes et de tous les anges, mais telle qu'on ne puisse en concevoir de plus grande après celle de Dieu [26]. Et saint Jean Damascène l'avait dit plus formellement encore: « Le Très-Haut veilla sur l'âme et sur le corps de la bienheureuse Vierge avec tout le soin que méritait celle qui devait recevoir dans son sein le Verbe de Dieu qui, saint lui-même, ne repose que dans les saints [27]. »

Combien donc le Père éternel peut dire avec raison à sa Fille bien aimée: *Tel le lis entre les épines, ainsi est celle que j'aime parmi les filles de Sion* [28], car toutes les autres ont contracté la souillure du péché; mais vous, ô Marie, toujours vous fûtes immaculée et jamais vous n'avez cessé de jouir de mon amour. Vous êtes donc, parmi les autres filles de la grâce, comme le lis entre les épines.

DEUXIÈME POINT

IL CONVENAIT AU FILS DE PRÉSERVER MARIE DU PÉCHÉ ORIGINEL

Il l'avait choisie pour être sa Mère

En second lieu, il convenait que Dieu le Fils préservât Marie du péché originel, parce qu'elle devait être sa Mère.

Il n'est point donné à tous les autres enfants de se choisir une mère selon leur bon plaisir. Mais si ce privilège leur était accordé, quel est celui qui prendrait pour mère, au lieu d'une reine, une esclave; au lieu d'une femme de haute naissance, une femme de la lie du peuple; au lieu d'une sainte, une ennemie de Dieu ? Or ce choix d'une mère à sa convenance, seul le Fils de Dieu a pu le faire; dès lors on doit regarder comme certain qu'il s'est choisi une mère telle qu'elle devait être pour convenir à un Dieu. C'est la pensée de

---

[26] Decens erat, ut ea puritate, qua major sub Deo nequit intelligi, illa Virgo niteret, cui Deus Pater, unicum Filium suum ita dare disponebat, ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius. *Liber de Conceptu virginali et originali peccato*, cap. XVIII.

[27] Ut quæ animum una cum corpore virginem conservasset, veluti decebat illam quæ sinu suo conceptura erat Deum, qui, cum ipse sanctus sit, in sanctis requiescit. *De fide orthodoxa* Lib. IV, cap. XIV.

[28] Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. *Cant.* 2, 2.

saint Bernard: « Le Créateur des hommes, dit-il, ayant voulu naître d'une femme, il dut se choisir la mère qu'il savait convenir à sa dignité [29]. »

Mère d'une absolue pureté

Et puisqu'à un Dieu d'infinie pureté, une mère exempte de toute souillure pouvait seule convenir, telle est la mère qu'il se donna. C'est l'enseignement de saint Bernardin de Sienne: « On distingue, dit-il, une triple sanctification, dont l'une peut s'appeler maternelle. Elle consiste dans l'exemption de la faute originelle et ce fut celle de la bienheureuse Vierge Marie. Nul doute, en effet, que Dieu ne se soit préparé à lui-même une mère ornée de tous les dons de la nature et de toutes les perfections de la grâce, telle enfin qu'il le fallait, eu égard à sa divine majesté [30]. » Et l'on peut bien alléguer ici les paroles de saint Paul: *Il convenait que nous eussions un tel pontife: saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs* [31]. Ainsi, selon l'Apôtre, remarque un docte interprète, il convenait que notre Rédempteur fut séparé non seulement du péché, mais des pécheurs et comme l'explique saint Thomas, « celui qui venait ôter le péché devait lui-même n'avoir rien de commun avec les pécheurs, en ce qui concerne la faute d'Adam [32]. » Mais si sa Mère avait péché en Adam, comment pourrait-on dire qu'il n'a rien de commun avec les pécheurs ?

« Non, non, s'écrie saint Ambroise, ce n'est pas à la terre, c'est au ciel que le Christ emprunta ce vase d'élection pour descendre parmi nous et en faire le temple de la pureté [33]. » Le saint fait manifestement allusion à cet autre texte de saint Paul: *Le premier homme, tiré de la terre, est terrestre; le second, venu du ciel, est*

---

[29] Factor hominum, ut homo fieret, nasciturus de homine, talem debuit, sibi ex omnibus diligere, imo condere matrem, qualem et se decere sciebat, et sibi noverat placituram. *De laudibus virginis Mariæ, Homiliæ « super Missus »*, Hom. II, n. 1.

[30] Tertia fuit sanctificatio maternalis, et hæc removet culpam originalem. Hæc fuit in B.V. Maria. Sane Deus suam benedictam Matrem condidit talem, tam nobilitate naturæ quam perfectione gratiæ, qualem eam decebat suam gloriosissimam majestatem. Sermo, 4, *de Immaculata Virginis Conceptione*, art. 1, cap. 1.

[31] Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus. *Hebr.* 7, 26.

[32] Oportuit eum qui peccata venerat tollere, esse a peccatoribus segregatum, quantum ad culpam cui Adam subjacuit. *Sum Theol.*, III, qu. 4, art. 6.

[33] Non de terra utique, sed de cælo vas sibi hoc per quod descenderet Christus elegit, et sacravit templum pudoris. *Liber de institutione virginis et S. Mariæ virginitate perpetua*, cap. V, n. 33.

céleste [34]. Saint Ambroise appelle Marie un vase céleste, non pas qu'elle eût une nature différente de la nôtre, comme certains hérétiques l'ont rêvé, mais parce qu'elle était toute céleste par grâce, sa sainteté et sa pureté surpassant celle des anges du ciel. Ainsi l'exigeait l'honneur dû à ce Roi de gloire qui devait habiter dans son chaste sein, comme saint Jean-Baptiste le révéla à sainte Brigitte: « Il ne convenait pas, lui dit-il, que le Roi de gloire descendit ailleurs que dans ce vase d'une pureté et d'une excellence supérieures à celles de tous les anges et de tous les hommes [35]. » Ajoutons à ces paroles celles que la même sainte entendit de la bouche du Père éternel: « Marie fut un vase d'une pureté à la fois parfaite et imparfaite. Parfaite, parce que sa beauté était sans ombre; imparfaite, parce qu'elle sortit d'une race pécheresse; conçue sans péché cependant, afin que mon Fils naquit sans péché [36]. » Qu'on note ces derniers mots, que Marie fut conçue sans péché afin que sans péché aussi naquît d'elle le Verbe divin. Non, certes, que Jésus-Christ eût jamais pu contracter la tache originelle, mais Marie devait être conçue immaculée, afin d'éviter à Notre-Seigneur l'opprobre d'avoir une mère ayant subi l'infection du péché et l'esclavage de l'enfer ?

La gloire de l'homme, dit le Saint-Esprit, *vient de l'honneur de son père et c'est le déshonneur d'un fils qu'un père sans honneur* [37]. C'est pourquoi Jésus-Christ voulut que le corps de Marie fût préservé de la corruption du tombeau car cette chair virginale, à laquelle il avait emprunté sa propre chair, ne pouvait, sans déshonneur pour lui-même, subir d'ignominieuses atteintes. « Quel opprobre n'est-ce pas pour la nature humaine, dit saint Augustin, que la pourriture du tombeau ! Aussi, étranger lui-même à l'opprobre universel, Jésus en exempta-t-il sa sainte Mère, car la chair de Jésus, c'est la chair de Marie [38]. » Mais si Jésus-Christ ne pouvait sans déshonneur naître d'une mère dont la chair fût soumise à la corruption du tombeau, à combien plus forte raison ne pouvait-il pas naître d'une mère dont l'âme eût été infectée de la corruption du péché. D'autant plus

---

[34] Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de cælo, cælestis. I *Cor.* 15, 47.

[35] *Revelationes.* lib. I, cap XXXI.

[36] *Revelationes, Revelatio XIII,* in libro questionum, lib. 5.

[37] Gloria enim hominis ex honore patris sui, et dedecus filii pater sine honore. *Eccli.,* 3, 13.

[38] Putredo namque et vermis humanæ est opprobrium conditionis, a quo opprobrio cum Jesus sit alienus, natura Mariæ excipitur. Caro enim Jesu caro est Mariæ. *De Assumptione* B.V.M. liber unus. Ce traité, inséré parmi les Oeuvres de saint Augustin, est d'un auteur pieux mais incertain.

que même après son ascension au ciel, la chair de Jésus est bien réellement la chair de Marie. « De quelque gloire, ajoute le saint Docteur, que la résurrection l'ait couronnée, elle n'en reste pas moins celle qu'il a prise de la sainte Vierge [39]. » « Une est la chair de Marie et du Christ; par conséquent, conclut Arnauld de Chartres, une et non pas seulement commune, est, à mon avis, la gloire du Fils et de la Mère [40]. » Or, cela étant vrai, si Marie avait été conçue dans le péché, il est bien sûr que son divin Fils n'eût pas pour autant contracté la tache du péché; néanmoins il y aurait toujours eu pour lui quelque souillure à faire sienne une chair autrefois infectée du péché, vase d'ignominie et esclave de Lucifer.

Mère d'une perfection incomparable

Mais Marie ne fut pas seulement la Mère, elle fut la digne Mère du Sauveur. Ainsi la proclament tous les saints Pères. « Vous seule, s'écrie saint Bernard, avez été trouvée digne de voir le Roi des rois choisir votre sein virginal pour sa première demeure au milieu de nous [41]. » « Avant de concevoir le Fils de Dieu, dit saint Thomas de Villeneuve, Marie était déjà toute prête à en devenir la Mère [42]. » Et l'Église elle-même affirme que la sainte Vierge a mérité la dignité de la maternité divine: O *bienheureuse Vierge,* s'écrie-t-elle, *dont les chastes entrailles méritèrent de porter le Christ Jésus* [43]. Comment faut-il entendre cette parole de l'Église ? Saint Thomas l'explique ainsi: « Il est dit de la bienheureuse Vierge qu'elle mérita de porter Notre-Seigneur. Cependant elle n'a pas mérité l'Incarnation du Verbe, mais, avec la grâce reçue du ciel, elle a mérité un tel degré de pureté et de sainteté qu'elle pouvait, en toute convenance, devenir la Mère de Dieu [44]. » C'est aussi l'explication de saint

---

[39] Caro Christi, quamvis gloria resurrectionis glorificata, et potenti super omnes cælos ascensione magnificata, eadem tamen carnis mansit et manet natura, quæ suscepta est de Maria. *Id. opus.,* ibid.

[40] Una est Mariæ et Christi caro, atque adeo Filii gloriam cum Matre non tam communen judico quam eamdem. *De laudibus* B.V.M.

[41] Tu sola inventa es digna, ut in tua virginali aula Rex regum, a regalibus sedibus veniens, primam sibi mansionem inter filios hominum eligeret. *Sermo panegyricus,* n. 2. Inséré dans les Oeuvres de saint Bernard, mais d'Eckbert, abbé de Schoenau.

[42] Antequam conciperet Filium Dei, jam idonea erat ut esset Mater Dei. *In festo Nativitatis* B.V.M., Concio. 3, n. 2.

[43] Beata Virgo, cujus viscera meruerint portare Christum Dominum. *Resp. I, Noct. II, in Nativitate Mariæ.*

[44] Beata Virgo dicitur meruisse portare Dominum, non quia meruit ipsum incarnari, sed quia meruit ex gratia sibi data illum puritatis et sanctitatis gradum, ut congrue posset esse Mater Dei. *Sum. Theol.* III, qu. 2, art. 11.

Pierre Damien: « L'éminente sainteté de Marie, dit-il, et une grâce singulière lui valurent d'être seule jugée digne de recevoir dans son sein le Verbe de Dieu [45]. »

Marie fut donc la digne Mère de Dieu. Dès lors, s'écrie saint Thomas de Villeneuve, « à quelle excellence, à quelle perfection, ne convenait-il pas qu'elle fût élevée pour mériter un tel titre [46] » ? Dieu ne confère à personne une dignité sans lui donner les moyens d'en porter le poids. C'est la doctrine de saint Thomas qui en fait lui-même l'application à Marie. « La bienheureuse Vierge, dit-il, fut divinement choisie pour être la Mère de Dieu. On ne peut donc pas douter que le Seigneur l'ait, par sa grâce, élevée à la hauteur de cette dignité, selon cette parole de l'Ange: *Vous avez trouvé grâce devant Dieu, voilà que vous concevrez et enfanterez un Fils ?* » Et le Docteur angélique en conclut que la sainte Vierge ne commit jamais aucun péché actuel, pas même un péché véniel. « Autrement, dit-il, elle n'eut pas été la digne Mère de Jésus-Christ, attendu qu'il ne pouvait avoir une Mère souillée par le péché, sans que l'opprobre de sa Mère rejaillit sur lui-même [47]. » Or, si un seul péché véniel, lequel ne prive pourtant pas l'âme de la grâce divine, eût suffi pour que Marie ne fût plus la digne Mère de Dieu, que serait-ce donc si, entachée de la faute originelle, elle avait été l'ennemie de Dieu et l'esclave de Satan ? La célèbre sentence de saint Augustin vient ici à propos: il déclare qu'en parlant de Marie, il ne veut pas même prononcer le mot de péché, par respect pour ce grand Dieu qu'elle mérita d'avoir pour Fils, et qui lui fit la grâce de remporter sur le péché la plus complète victoire. « J'excepte donc, dit le saint Docteur, la Vierge Marie, dont, par respect pour Notre-Seigneur, je ne veux pas qu'à propos du péché, on fasse la moindre mention; car, sachant qu'elle a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui certai-

---

[45] Promeruit hoc singularis sanctitas ejus et singularis gratia, qua susceptione Dei æstimata est digna. *Liber de Assumptione* B.V.M. dont le pieux auteur est incertain.

[46] Quæ autem excellentia, quæ perfectio, quæ magnitudo decuit eam, ut esset idonea Mater Dei ? *In festo Nitivitatis* B.V.M., Concio. 3, n. 3.

[47] Illos quos Deus ad aliquid elegit, ita præparat et disponit ut ad id ad quod eliguntur inveniantur idonei. Beata autem Virgo fuit electa divinitus ut esset Mater Dei. Et ideo non est dubitandum quin Deus per suam gratiam eam ad hoc idoneam reddidit, secundum illud: *Invenisti gratiam apud Deum: ecce concipies et paries Filium* (Luc, 1, 30). Non autem fuisset idonea Mater Dei, si peccasset aliquando, quin ignominia Matris in Filium redundaret. Et ideo simpliciter fatendum est quod Beata Virgo nullum actuale peccatum commisit, nec mortale, nec veniale. *Sum. Theol.* III, qu. 27, art. 4.

nement est sans péché, nous savons par là même qu'elle a reçu une surabondance de grâce pour vaincre entièrement le péché » [48].

Nous devons donc tenir pour certain que le Verbe Incarné s'est choisi une Mère telle que l'exigeait sa dignité et dont il n'eût pas à rougir. « Oui, dit saint Pierre Damien, le Fils de Dieu la créa telle qu'il pût en tout honneur l'avoir pour mère » [49]. Et saint Proclus dit de même; « Dieu, la pureté même, put habiter le sein de celle qu'il avait créée pure et sans tache » [50]. Ce ne fut certainement pas une honte pour Jésus d'entendre les Juifs l'appeler par dérision le fils d'une humble femme: *Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie* [51] ? disaient-ils entre eux. Car il était venu en ce monde pour donner des exemples de patience et d'humilité. Mais par contre, quel opprobre n'eût-ce pas été pour lui, si les démons avaient pu dire: Sa mère n'a-t-elle pas été pécheresse ? N'est-elle pas née dans le péché et ne fut-elle pas un temps notre esclave ? Nous trouverions même fort peu convenable que Jésus-Christ eût pris pour mère une femme difforme, estropiée ou possédée du démon. Mais ne serait-ce pas une inconvenance infiniment plus grande d'avoir pris une mère dont l'âme eût été pendant quelque temps défigurée par le péché et possédée par Lucifer ?

La Sagesse s'est bâti une maison [52]. Oh ! comme il a bien su, ce grand Dieu qui est la sagesse même, se bâtir une demeure digne de celui qui devait l'habiter ! *Le Très-Haut a sanctifié son tabernacle et Dieu le protégera dès le matin au lever de l'aurore* [53]. Ainsi parle le prophète David. C'est donc de grand matin, *mane diluculo,* c'est-à-dire dès le premier instant de son existence, que Marie fut sanctifiée. Le Seigneur voulant en faire une demeure digne de lui, il ne convenait pas au Dieu de toute sainteté de se choisir une demeure qui ne fût pas toute sainte: *A votre maison,* dit encore

---

[48] Excepta itaque sancta Virgine Maria, de qua propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccato agitur, habere volo quæstionem. Unde enim scimus quod ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. *De natura et gratia,* cap. XXXVI n. 42.

[49] Qui antequam nasceretur, talem creavit eam, ut ipse digne nasci potuisset ex ea. Homilia *in Nativit.* B.V.M. Sermo 46.

[50] Quam enim citra omnem sui labem formaverat, ex ea nulla contracta macula processit. Saint *Proclus,* archevêque de Constantinople (446). *Oratio I. Laudatio in SS. Deiparam Mariam,* n. 3.

[51] Nonne mater ejus dicitur Maria ? *Matt.* 13, 55.

[52] Sapientia ædificavit sibi domum. *Prov.* 4, 1.

[53] Sanctificavit tabernaculum suum Altissimus. Adjuvabit eam mane diluculo. *Ps.* 45, 5-6.

David, *convient la sainteté*[54]. Et si Dieu proteste qu'il n'habitera pas dans une âme mauvaise, ni dans un corps soumis au péché, selon cette parole du Saint-Esprit: *Dans une âme mauvaise n'entrera pas la Sagesse, elle n'habitera pas dans un corps assujetti au péché*[55], comment pouvons-nous penser que le Fils de Dieu ait choisi pour sa demeure l'âme et le corps de Marie, sans la sanctifier d'abord et la préserver de toute souillure ? Car, observe saint Thomas, « Ce n'est pas seulement dans l'âme de Marie qu'il voulut habiter, mais encore dans son chaste sein »[56]. *Seigneur,* s'écrie la sainte Église, *vous n'avez pas eu horreur d'habiter le sein d'une Vierge*[57]. Oui, Dieu aurait eu horreur de s'incarner dans le sein d'une Agnès, d'une Gertrude, d'une Thérèse, parce que, si saintes qu'elles fussent, ces vierges avaient porté autrefois la souillure du péché originel. Mais il n'eut pas horreur de se faire homme dans le sein de Marie, parce que cette Vierge bien aimée demeura toujours pure de toute tache de péché et ne fut jamais soumise au pouvoir du serpent infernal. Aussi saint Augustin a-t-il pu écrire: « Le Fils de Dieu ne se construisit aucun palais plus digne de lui que la sainte Vierge, sur laquelle l'ennemi n'eut jamais de prise, à laquelle il ne ravit jamais aucun rayon de sa beauté »[58]. D'ailleurs, demande saint Cyrille d'Alexandrie, « a-t-on jamais entendu dire qu'un architecte, après s'être bâti une maison pour son propre usage, en ait d'abord laissé la propriété et la jouissance à son plus mortel ennemi »[59] ?

Une Mère aimée par-dessus toutes les autres créatures

Dieu qui nous a donné le précepte d'honorer nos parents, n'a pas voulu, en se faisant homme, le violer lui-même. Tout au contraire, affirme saint Méthode, « celui qui a dit: *Honore ton père et ta mère,* a, pour observer sa loi, comblé Marie de grâces et d'honneurs »[60]. C'est précisément à cause de cette loi, remarque saint

---

[54] Domum tuam decet sanctitudo. *Ps.* 92, 5.

[55] In malevolam animam non intrabit Sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. *Sap.* 1, 4.

[56] Singulari modo Dei Filius, qui est Dei Sapientia, in ipsa habitabit non solum in anima, sed etiam in utero. *Sum. Theol.* III, qu. 27, art. 4.

[57] Non horruisti Virginis uterum. *Hymne Te Deum.*

[58] Nullam digniorem domum sibi Filius Dei ædificavit, quam Mariam, quæ numquam fuit ab hostibus capta, neque suis ornamentis spoliata.

[59] Quis unquam audivit ædificatorem prohiberi, ne proprium templum, quod ipse construxerit, inhabitaret ? *Homiliæ diversæ, homilia 4,* qui fut prononcée à Ephèse contre Nestorius.

[60] Qui dixit: *Honora patrem tuum et matrem,* ut decretum a se promulgatum servaret, omnem Matrem divino decore et supra hominem glorificavit. *De Simeone et Anna,* n. 10.

Augustin déjà cité plus haut, qu'on doit tenir pour certain que Jésus-Christ a préservé le corps de la sainte Vierge de la corruption du tombeau. Autrement, ajoute le saint Docteur, il aurait violé le commandement qui nous ordonne d'honorer et nous défend de déshonorer notre mère [61]. Mais combien ne se serait-il pas montré moins soucieux encore de l'honneur de sa Mère, s'il ne l'avait pas préservée du péché d'Adam ? Certainement, dit le Père Thomas de Strasbourg, religieux augustin, un enfant pécherait si, pouvant préserver sa mère de la tache originelle, il ne le faisait pas. Mais, raisonne ce Père, puisqu'il y aurait péché pour nous, ne devons-nous pas croire qu'il eut été bien messéant au Fils de Dieu de ne pas se donner, quand il le pouvait, une mère immaculée [62] ? Oh ! non, s'écrie Gerson, en s'adressant à Jésus-Christ, « puisque vous avez voulu, ô souverain Maître, avoir une mère, vous ne pouviez pas ne pas lui rendre l'honneur que vous lui deviez. Or il est clair que vous n'auriez pas bien rempli le devoir de la piété filiale, si vous aviez abandonné, ne fût-ce qu'un instant, à l'abomination du péché, celle qui devait être la demeure de la pureté infinie » [63].

Une Mère rachetée d'une manière suréminente

Enfin l'on sait que le Fils de Dieu est descendu du ciel pour opérer avant tout la rédemption de Marie. « Oui, dit saint Bernardin de Sienne, le Christ est venu sur la terre bien plus pour racheter la Vierge que pour racheter toutes les autres créatures » [64]. Or, enseigne saint Augustin, il y a deux manières de racheter quelqu'un: l'une en le relevant de sa chute, l'autre en l'empêchant de tomber [65]. « Et nul doute, lisons-nous dans saint Antonin, qu'il soit plus glorieux

---

[61] Numquid non pertinet ad benignitatem Domini matris servare honorem qui venit legem non solvere sed adimplere. Lex enim sicut honorem matris præcipit, ita inhonorationem damnat. *Liber de Assumptione* B.V.M. Inséré dans les Oeuvres de saint Augustin, mais d'un auteur incertain.

[62] *Commentaria in IV libros Sententiarum.* Pars secunda. In lib. III, dist. 3, qu. 1, art. 1.

[63] Cum tu, summus princeps, vis habere Matrem, illi debebis honorem. Nunc autem apparet illam legem non bene adimpleri, si in hujusmodi abominatione peccati, aliquo tempore permitteres illam quæ esse debet habitaculum totius puritatis. *Sermo de Conceptione* B.V.M. prêché dans l'église de Saint-Germain, en 1401.

[64] Primogenita Redemptoris Filii sui Jesu fuit beata Virgo. Et plus pro ipsa redimenda venit quam pro omni alia creatura. *Sermo de Immaculata Virginis Conceptione, art.* 3, cap. III.

[65] *Enarratio in psalmum* 85, sermo 18. Cf. Suarez, *De Incarnatione.* Pars II, disp. 3, sect. 5, n. 28.

d'être racheté de cette seconde manière » [66]. De la sorte, en effet, on échappe au double effet de la chute, au dommage et à l'opprobre.

Que Marie ait été rachetée de la manière la plus noble, comme il convenait à la Mère d'un Dieu, nous n'en pouvons pas douter. C'est l'affirmation de saint Bonaventure dans un sermon dont le savant Père Frassen établit l'authenticité. « Il faut croire, dit le Docteur séraphique, qu'usant d'un nouveau mode de sanctification, le Saint-Esprit a racheté Marie, dès le premier instant de sa conception, non pas du péché qui se trouvait en elle, mais qui s'y serait trouvé; et ainsi, par une grâce singulière, il la préserva du péché originel » [67]. Sur quoi le cardinal de Cusa dit élégamment: « Dans les autres, la grâce de la Rédemption fut subséquente; elle fut antécédente en Marie » [68]. En d'autres termes, les autres ont eu un Rédempteur qui les a délivrés de la tache du péché déjà contracté, mais Marie a eu un Rédempteur qui la préserva de contracter cette tache, parce qu'il était son Fils.

En résumé et pour conclure ce second point, recueillons la parole d'Hugues de Saint-Victor: « Tel l'Agneau, telle sa Mère, car on connaît l'arbre à son fruit. » Si l'Agneau fut toujours immaculé, il faut bien que sa Mère l'ait toujours été. Aussi le même pieux auteur la salue en ces termes: « O digne Mère d'un digne Fils », nous faisant entendre que seule Marie était digne d'avoir un tel Fils et que Jésus seul était digne d'avoir une telle mère. Puis il ajoute: « O Mère très aimable d'un très aimable Fils ! O Mère très sublime

---

[66] Nobilius et melius liberatur et redimitur, cui providetur ne cadat, quam ut lapsus erigatur. *Sum. Theol.*, pars I, titulus 8, cap. II. Saint Antonin énumère les raisons des partisans de l'Immaculée Conception, sans se prononcer lui-même et en recommandant aux deux partis d'être prêts à se soumettre à la décision de l'Eglise.

[67] Credendum est enim quod novo sanctificationis genere, in ejus conceptionis primordio, Spiritus Sanctus eam a peccato originali, non quod infuit sed quod infuisset, redemit atque singulari gratia præservavit. Sermo 38 de Sanctis in communi, *sermo 2 de B.V.Maria.* Il faut reconnaître loyalement que saint Bonaventure, comme saint Thomas d'ailleurs, n'a pas été le partisan de l'Immaculée Conception. L'erreur de ces deux grands Docteurs, si dévots à la sainte Vierge est pour tous une grande leçon de modestie. Le Père *Claudius Frassen*, des Mineurs de l'observance, dans son ouvrage: *Scotus Academicus,* VIII, tract. 1, disput, 3, art. 3, soutient que saint Bonaventure s'est rétracté sur le tard, comme il appert du sermon 2 de Beata Virgine, dont il prouve l'authenticité. Mais les savants éditeurs des œuvres du saint Docteur (1901) estiment que si ce sermon est authentique, il a été corrigé plus tard par des copistes pour le rendre conforme sur ce point à la doctrine de l'Ordre.

[68] Præliberatorem Virgo sancta habuit, cæteri postliberatorem. *Excitationes.* Lib. VIII.

du Très-Haut ! O Mère de Dieu » [69] ! Et disons-lui avec saint Ildephonse: « O Marie, ô Mère, allaitez votre Créateur. Allaitez celui qui vous créa et qui vous créa si pure et si parfaite qu'il pouvait se faire homme en vous » [70].

TROISIÈME POINT

IL CONVENAIT À DIEU LE SAINT-ESPRIT DE PRÉSERVER MARIE DU PÉCHÉ ORIGINEL

Il l'avait choisie pour être son Épouse

Il convenait donc au Père de préserver Marie du péché originel, parce qu'elle est sa Fille, et au Fils, parce qu'elle est sa Mère. J'ajoute, en troisième lieu, qu'il ne convenait pas moins au Saint-Esprit de l'en préserver, parce qu'elle est son Épouse.

« Marie, dit saint Augustin, est cette femme bénie qui seule a mérité d'être la Mère et l'Épouse de Dieu » [71]. Ce que saint Anselme explique ainsi: « L'Esprit-Saint, qui est l'amour du Père et du Fils, descendit corporellement en Marie et, en l'enrichissant d'une grâce singulière au-dessus de toutes les créatures, il se reposa en elle et constitua son Épouse bien-aimée Reine du ciel et de la terre » [72]. En disant que l'Esprit-Saint descendit corporellement en Marie, le saint entend parler de son action puisqu'il y vient pour former, du corps immaculé de la Vierge, le corps immaculé de Jésus, comme l'Archange le lui avait annoncé: *L'Esprit-Saint surviendra en vous* » [73]. « C'est pourquoi, observe saint Thomas, nous appelons Marie le

---

[69] Talis Agnus, qualis Mater, quoniam omnis arbor ex fructu cognoscitur . . . O digna digni, formosa pulchri, excelsa Altissimi, Mater Dei ! *Collationes de Verbo Incarnato, collatio 3, Et sermo de Assumptione* B.V.M.

[70] Lacta, Maria, creatorem tuum, lacta eum qui fecit te, qui talem fecit te, ut ipse fieret in te. *Sermo 7, in Assumptione* B.V.M.

[71] Hæc est quæ sola meruit mater et sponsa vocari. *Sermo 208, In festo Assumptionis* B.V.M. n. 4. Inséré dans les Oeuvres de saint Augustin, mais d'un auteur incertain. Quelques critiques l'attribuent à *Fulbert*, évêque de Chartres; d'autres à saint Ambroise *Autpert*. Les éditeurs bénédictins penchent en faveur de ce dernier.

[72] Ipse enim Spiritus Dei, ipse amor Patris et Filii, ipse corporaliter, ut ita dixerim, venit in eam singularique gratia præ omnibus quæ creata sunt, requievit in ea et reginam cæli et terræ fecit eam. *Liber de excellentia Virginis Mariæ*, cap. IV. Inséré parmi les Oeuvres de saint Anselme, mais œuvre *d'Eadmer*, son disciple préféré, moine de Cantorbéry.

[73] Spiritus Sanctus superveniet in te. *Luc*, 1, 35.

temple du Seigneur, le sanctuaire du Saint-Esprit, parce que c'est par l'opération de l'Esprit-Saint qu'elle devint la Mère du Verbe incarné » [74].

Épouse choisie entre toutes les créatures

S'il était donné à un excellent peintre d'avoir une épouse, belle ou difforme, selon le portrait qu'il en ferait, comme il s'appliquerait à la représenter aussi belle que possible ! Qui donc oserait dire que l'Esprit-Saint ait agi différemment à l'égard de Marie et que, pouvant se donner une épouse toute belle, il ne l'ait point fait ? Non, ce qu'il pouvait faire, ce qui convenait qu'il fît, il l'a fait, ainsi qu'il l'atteste lui-même, lorsque, publiant les louanges de la sainte Vierge, il s'écrie: *Vous êtes toute belle, ô mon amie, il n'y a point de tache en vous* [75]. Selon saint Ildephonse et saint Thomas cités par Corneille de la Pierre dans son commentaire sur ce texte, ces paroles s'entendent proprement de Marie, et selon saint Bernardin de Sienne [76] et saint Laurent Justinien [77], c'est précisément à son Immaculée Conception qu'elles s'appliquent. L'abbé de Celles a donc bien raison de lui dire: « Vous êtes toute belle, ô Vierge très glorieuse, et sans imperfection aucune, car de péché soit originel, soit mortel, soit véniel, il n'y a pas de tache en vous » [78].

C'est encore ce que le Saint-Esprit nous donne à entendre lorsqu'il dit: *Un jardin fermé, une fontaine scellée, telle est ma sœur, mon épouse* [79]. Marie, explique saint Jérôme, fut vraiment ce jardin fermé et cette fontaine scellée que l'ennemi ne put jamais envahir et qui, malgré ses ruses, demeura toujours sainte de corps et d'esprit [80]. « O Marie, dit pareillement saint Bernard, vous êtes ce jar-

[74] Unde dicitur templum Domini, sacrarium Spiritus Sancti, quia concepit ex Spiritu Sancto. Opusculum 9, *Devotissima expositio super Salutatione Angelica.*

[75] Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te. *Cant.* 4, 7.

[76] *Sermo de Immaculata Virginis Conceptione,* art. 2, cap. II.

[77] *Sermo in Nativitate gloriosissimæ virginis Mariæ.*

[78] Tota igitur pulchra es, Virgo gloriosissima, non in parte sed in toto, et macula peccati, sive originalis, sive mortalis, sive venialis, non est in te. *Raymundus Jordanus,* abbé de Celles, *Contemplationes de* B.V. Contemplatio 3, n. 4.

[79] Hortus conclusus, soror mea sponsa, hortus conclusus, fons signatus. *Cant.* 4, 12.

[80] Saint *Sophrone,* ad Paulam et Eustochium, *De Assumptione* B.V.M. n. 16, Epistola IX, dans les Oeuvres de saint Jérôme.

din fermé où ne put jamais s'introduire la main dévastatrice des pécheurs. »[81]

Épouse aimée par-dessus toutes les autres créatures

Nous savons d'ailleurs que ce divin Époux a plus aimé Marie que tous les saints et tous les anges ensemble. C'est l'affirmation de Suarez[82], de saint Laurent Justinien[83] et de beaucoup d'autres Docteurs. Il l'aima dès le commencement et l'éleva en grâce par-dessus toutes les créatures, selon la parole de David: *Ses fondements sont établis sur les saintes montagnes; le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob . . . Un homme est né dans Sion et lui-même, le Très-Haut, l'a fondée*[84]. Paroles qui toutes signifient que Marie fut sainte dès sa conception. Et c'est aussi le sens de cet éloge que le Saint-Esprit lui adresse: *Nombre de filles ont amassé des richesses et vous les avez toutes surpassées*[85]. Car si Marie a surpassé en richesses de grâces tous les hommes et tous les anges, Adam et les anges ayant eu la justice originelle, il s'ensuit qu'elle en fut également ornée. *Nombreuses sont mes filles,* ajoute encore le Saint-Esprit, *mais une seule est ma colombe, ma parfaite,* — selon le texte hébreu: *une seule est sans tache et mon immaculée — elle est l'unique et la préférée de sa mère*[86]. Assurément, toutes les âmes justes sont filles de la divine grâce, mais parmi elles, Marie fut la *Colombe* sans fiel de péchés, la *Parfaite* sans tache d'origine, *l'Unique* conçue dans la grâce de Dieu.

C'est pourquoi, avant même que Marie fût devenue Mère de Dieu, l'Ange la trouva ornée de la plénitude de la grâce: « *Je vous salue,* lui dit-il, *ô pleine de grâce*[87] ! » Parole que saint Sophrone

---

[81] Hortus conclusus tu es, Dei Genitrix, ad quem deflorandum manus peccatoris numquam introivit. *Ad B. Virginem Deiparam Sermo panegyricus, seu Deprecatio et laus elegantissima,* n. 4. *Egbert,* abbé de Schoehau, inséré dans les œuvres de saint Bernard.

[82] Deus plus amat Virginem quam reliquos sanctos omnes. *De Incarnatione* pars II, disput. 18, sectio. 4.

[83] Præponitur archangelis, cælesti omnique militiæ. *De casto connubio Verbi et animæ,* cap. IX.

[84] Fundamenta ejus in montibus sanctis; diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob . . . Homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus. *Ps.* 86, 1. 2. 5.

[85] Multæ filiæ congregaverunt divitias, tu supergressa es universas. *Prov.* 31, 29.

[86] Adolescentularum non est numerus; una est columba mea, perfecta mea (dans l'hébreu: integra, immaculata mea); una est matris suæ. *Cant.* 4, 7.

[87] Ave, gratia, plena. *Luc* 1, 28.

commente ainsi: « Aux autres, la grâce n'est donnée qu'avec mesure, tandis que Marie en reçut la plénitude » [88]. « Plénitude telle, ajoute saint Thomas, qu'après avoir rempli son âme pour la sanctifier, la grâce déborda dans sa chair, afin que la sainte Vierge pût en revêtir un jour le Verbe de Dieu » [89]. Or, tout cela nous fait bien entendre que c'est dès le premier instant de sa conception que Marie fut enrichie de cette plénitude de grâce, puisque c'est dès ce premier instant, qu'elle fut remplie du Saint-Esprit qui la combla de tous les dons du ciel. C'est le raisonnement de Pierre de Celles [90]. « Oui, dit saint Pierre Damien, celle que Dieu avait ainsi choisie et prédestinée, devait devenir tout entière la proie du Saint-Esprit » [91]. Le saint appelle Marie la proie du Saint-Esprit, pour exprimer avec quel empressement il prit possession de cette créature incomparable et en fit son Épouse, avant que Lucifer pût mettre la main sur elle.

APPENDICE

BRÈVE DÉMONSTRATION DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Je me suis étendu dans ce discours plus que dans les autres, parce que notre petite Congrégation du Très Saint Rédempteur a pour patronne principale la très sainte Vierge, précisément sous le titre de son Immaculée Conception. Toutefois je ne veux pas finir sans indiquer brièvement les raisons qui établissent à mes yeux la certitude du privilège par lequel Marie fut préservée du péché originel, et qui devraient, ce me semble, convaincre tout le monde de cette doctrine si pieuse en elle-même et si glorieuse pour la divine Mère.

---

88 Bene plena, quia cæteris, per partes præstatur; Mariæ vero simul se tota infudit plenitudo gratiæ. *De Assumptione B.V.M.*, n. 5.

89 Anima beatæ Virginis ita fuit plena, quod ex ea refudit gratiam in carnem, ut de ipsa conciperet Filium Dei. *Opusculum 8. Devotissima Expositio super Salutatione angelica.*

90 Semel in ea collecta est gratiæ plenitudo, quia aspersione Spiritus Sancti tota Deitatis gratia est perfusa. *Liber de Panibus,* cap. XII.

91 A Deo electam et præelectam, totam eam rapturus erat sibi Spiritus Sanctus. *Nicolas,* moine, qui fut quelque temps secrétaire de saint Bernard: *De Annuntiatione B.V.M.*, sermo II, inséré dans les Oeuvres de saint Pierre Damien.

Question préalable: Marie n'a pas contracté la dette (prochaine) du péché

Beaucoup de théologiens soutiennent que Marie fut exempte même de la dette du péché c'est-à-dire de l'obligation de le contracter: tels le cardinal Galatin [92], le cardinal de Cusa [93], Du Pont [94], Salazar [95], Catharin [96], Novarin [97], Viva [98], de Lugo [99], Gilles de la Présentation [100], Richerius [101], et d'autres encore. Or, cette opinion peut très bien se soutenir. En effet, si l'on admet, et c'est une opinion probable, que dans la volonté d'Adam, en sa qualité de chef de la race humaine, se trouvait renfermée la volonté de tous les hommes, comme le veulent Gonet [102], Habert [103] et quelques autres, en se fondant sur ce texte de saint Paul: *Tous les hommes ont péché en Adam* [104], il faut admettre aussi comme bien probable l'exemption de Marie par rapport à cette obligation de contracter le péché. Dieu a tellement distingué Marie du reste des hommes, qu'on doit croire pieusement qu'il n'a pas renfermé la volonté de Marie dans celle d'Adam.

Cette opinion n'est que probable, et j'y souscris parce qu'elle est plus glorieuse à ma Souveraine.

Démonstration de la thèse: Marie est Immaculée dans sa Conception

Mais quant à la doctrine qui affirme que Marie n'a pas contracté le péché originel, je la tiens pour certaine et même pour une doctrine à laquelle il ne manque rien pour être définie comme dogme

---

92 Pierre *Golumna,* appelé *Galatin, De Immaculata virginis Conceptione,* cap. II, III et XVIII.

93 *Excitationes ex sermonibus* R.P. *Nicolai de Cusa, Lib.* VIII et X.

94 *Expositio moralis in Canticum canticorum,* exhort. 19 et 20.

95 *Pro Immaculatæ Deiparæ virginis conceptione defensio,* cap. XXIV.

96 *De casu hominis et de peccato originali, caput ultimum.*

97 *Umbra Virginea,* cap. XI, Excursus 18.

98 *Cursus theologicus,* pars VIII, disput. 1.

99 *Disputationes scholasticæ de Incarnatione dominica,* disput. 7.

100 *De Immaculata virginis Conceptione,* lib. II, art. 5.

101 *Historia Conciliorum generalium,* lib. III. Ces deux derniers sont à rayer de cette liste; ils sont l'un et l'autre pour le maintien en Marie de la dette du péché.

102 *Manuale thomistarum,* pars II, tract. 5, cap. VI.

103 *Theologia dogmatica et moralis,* III, tract. 2.

104 In quo (Adam) omnes peccaverunt. *Rom.* 5, 12.

de foi. C'est ainsi que l'appellent le cardinal Everard [105], Duval [106], Raynaud [107], Lossada [108], Viva [109] et beaucoup d'autres.

Je passe sous silence les révélations qui la confirment, en particulier celles qui se lisent au sixième livre des Révélations de sainte Brigitte et qui furent approuvées par le cardinal Torrecremata, puis par quatre Papes. Mais je ne puis absolument pas omettre de citer les paroles des saints Pères, afin de montrer avec quelle unanimité ils se sont prononcés en faveur de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge.

Preuve de Tradition

Saint Ambroise fait ainsi parler la nature humaine au Verbe de Dieu: « Recevez-moi, non des mains de Sara, mais des mains de Marie, afin qu'elle reste toujours Vierge, après avoir été, par la grâce, mise à l'abri de toute tache du péché » [110].

Origène dit de la sainte Vierge: « Jamais elle n'a été infectée par le souffle du serpent » [111].

Saint Éphrem la proclame « immaculée et infiniment éloignée de toute tache de péché » [112].

Saint Augustin, commentant la parole de l'Ange: *Je vous salue, pleine de grâces,* écrit: « Par cette parole, l'Ange montre que Marie a échappé entièrement — notez ce mot entièrement — à la rigueur de la première sentence et qu'elle a reçu la plénitude de la bénédiction et de la grâce » [113].

Saint Jérôme dit de Marie: « Cette nuée ne fut jamais enveloppée de ténèbres; toujours elle a resplendi dans la lumière » [114].

---

105 *Examen theologicum quatuor propositionum,* Pars II.

106 *Commentarium in Summam D. Thomæ,* I-II, qu. 2, art. 7.

107 *Pietàs lugdunensis erga B. Virginem immaculate conceptam,* n. 29.

108 *Discussio theologica super definibilitate proxima Immaculatæ conceptionis Dei genitricis.*

109 *Theses damnatæ,* Tomus I, pars. 1.

110 Suscipe me non ex Sara, sed ex Maria, ut incorrupta sit virgo, sed virgo per gratiam ab omni integra labe peccati. *Expositio in psalmum 118,* sermo 22, n. 30.

111 Virgo Maria, Digna Dei, Immaculata Immaculati, Unica Unici, quæ neque serpentis efflatibus infecta est. *Homilia Ia ex decem in diversos locos Novi Testamenti, in cap I Matth.*

112 Immaculata atque ab omni sorde ac labe peccati alienissima, Virgo Dei sponsa et Domina nostra. *Ad SS. Dei Genitricem Oratio.*

113 Cum dixit *Gratia plena,* ostendit ex integro iram exclusam primæ sententiæ et plenam benedictionis gratiam restitutam. *Sermo* 123, n. 2, dans l'Appendice aux Oeuvres de saint Augustin.

114 Nubes enim illa non fuit in tenebris, sed semper in luce. Breviarium in psalmos, Ps. 127.

Saint Cyprien, ou l'auteur quelqu'il soit du sermon sur la Nativité, est plus explicite encore: « Il était de toute justice, dit-il, que ce vase d'élection ne partageât pas la commune réprobation, car, bien différente du reste des hommes, Marie participa de la nature sans participer à la faute » [115].

Écoutons encore:

Saint Amphiloque: « Celui qui préserva la première vierge (Ève) a formé lui-même la seconde (Marie), en écartant d'elle toute tache et toute faute » [116].

Saint Sophrone: « Nous l'appelons Immaculée, parce que nulle corruption ne l'atteignit jamais » [117].

Saint Ildephonse: « Il est évident que Marie fut préservée du péché originel » [118].

Saint Jean Damascène: « Dans ce paradis, le serpent n'eut pas d'accès » [119].

Saint Pierre Damien: « La chair de Marie procède d'Adam, mais elle n'en contracta pas la souillure » [120].

Saint Bruno: « Elle est cette terre vierge, que le Seigneur a bénie, et qu'il a préservée de toute atteinte du péché » [121].

Saint Bonaventure: « Notre-Dame, au moment de sa sanctification, fut remplie d'une grâce prévenante qui la préserva de la turpitude du péché originel » [122].

---

115 Nec sustinebat justitia, ut illud vas electionis communibus laxaretur injuriis, quoniam plurimum a cæteris differens natura communicabat non culpa. *Arnauld de Chartres,* abbé de Bonneval, *Liber de cardinalibus operibus Christi, I, De Nativitate Christi.*

116 Qui enim antiquam illam virginem (Evam) sine probro condidit, ipse et secundam (Mariam) sine nota et crimine fabricatus est. Saint *Amphiloque,* évêque de Sida: *Oratio 4, in SS. Deiparam et Simonem.*

117 Virginis Mariæ, sanctæ præclaraeque et ab omni contagione liberatæ. Saint *Sophrone,* évêque de Jérusalem: *Epistola synodica.* Cf. Mansi, Collectio conciliorum, XI.

118 Constat eam ab omni originali peccato immunem fuisse. *De partu Virginis,* lib. I. Se trouve parmi les ouvrages de saint *Ildephonse,* mais aussi parmi ceux de *Pascal Radbert,* abbé de Corbeil.

119 In hunc enim paradisum serpenti aditus non patuit. *Homilia 2, in Dormitionem B.V.M.,* n. 2.

120 Caro virginis ex Adam sumpta, maculas Adam non admisit. *Sermo in Assumptione B.V.M.* Inséré dans les œuvres de saint Pierre Damien, *sermo 40,* mais du moine *Nicolas* qui fut secrétaire de saint Bernard

121 Hæc est incorrupta terra illa, cui benedixit Dominus, ad omni propterea peccati contagione liberata. Saint *Bruno,* fondateur des Chartreux: Expositio in Psalmos, in ps. 101.

122 Domina nostra fuit plena gratia præveniente in sua sanctificatione, gratia scilicet et preservativa contra foeditatem originalis culpæ. *Sermo 2 de B.V.M.* inséré dans les Oeuvres de saint Bonaventure, mais sans doute d'un auteur plus récent.

Saint Bernardin de Sienne: « Il n'est pas croyable que le Fils de Dieu ait voulu prendre la nature humaine d'une Vierge qui eût été souillée par quelque péché originel » [123].

Saint Laurent Justinien: « Dès l'instant même de sa conception, Marie fut prévenue de toutes les bénédictions divines » [124].

Enfin *Raymond Jourdain,* abbé de Celles, commente ainsi la parole de l'Ange: *Vous avez trouvé grâce:* « Oui, ô très douce Vierge, vous avez trouvé une grâce singulière, la préservation du péché originel » [125]. Et combien d'autres Docteurs encore disent la même chose !

Preuve de raison théologique

Voici maintenant les deux raisons qui doivent nous convaincre de la vérité de cette pieuse doctrine.

Le consentement universel des fidèles

La première est le consentement universel des fidèles sur ce point. Le Père Gilles de la Présentation affirme que tous les Ordres religieux partagent ce sentiment [126]. Et même, remarque un auteur moderne [127], l'Ordre de saint Dominique, à côté de ses quatre-vingt douze écrivains qui combattent l'Immaculée Conception, en a cent trente-six qui la défendent. Mais ce qui doit surtout nous persuader que notre pieuse croyance s'accorde réellement avec le sentiment commun des catholiques, ce sont les paroles suivantes du Pape Alexandre VII dans sa célèbre Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum,* publiée en 1661: « La piété et le culte envers ce privilège de la Mère de Dieu s'accrurent de nouveau et se propagèrent ... de telle sorte qu'après avoir conquis l'adhésion de la plupart des Écoles les plus célèbres, la pieuse croyance est maintenant professée par presque tous les catholiques [128] ». De fait, les universités

---

[123] Non est credendum quod ipse Filius Dei voluerit nasci ex Virgine et sumere ejus carnem quæ esset maculata ab aliquo originali peccato. *Seraphim quadragesimale nuncupatum,* sermo 48.

[124] Ab ipsa namque sui conceptione, benedictionibus præventa dulcedinis. *Sermo in Annuntiationem* B.V.M.

[125] Invenisti dulcissima Virgo Maria, gratiam singularem, quia fuerunt in te ab originali culpa præservatio, etc ... *Contemplationes de B. Virgine,* pars 5, *De gratiis gloriosæ Virginis Mariæ, Contemplatio* 1.

[126] *De Immaculata Virginis Conceptione,* lib. III, qu. 6, art. 1.

[127] Franciscus Burgius, *De pietate in Deiparam amplificanda,* Dissertatio I, cap. VII.

[128] Aucta rursus et propagata fuit pietas hæc et cultus erga Deiparam ... ita ut accedentibus plerisque celebrioribus Academiis ad hanc sententiam, jam fere omnes catholici eam amplectuntur.

de Sorbonne, d'Alcala, de Salamanque, de Coïmbre, de Cologne, de Mayence, de Naples, et beaucoup d'autres, tiennent pour l'Immaculée Conception, et font prêter à leurs nouveaux docteurs le serment de la défendre.

C'est ce sens commun des fidèles que le docte Père Petau met surtout en avant pour prouver ce grand privilège de Marie [129]. Et certes avec raison, car c'est là, déclare le très savant évêque Julus Torni [130], une preuve absolument convaincante. En effet, si la croyance unanime des fidèles à la sanctification de Marie dans le sein de sa mère et à son Assomption au ciel en corps et en âme, suffit pour nous les faire admettre comme certaines, pourquoi cette même croyance au sujet de l'Immaculée Conception ne suffirait-elle pas à nous en convaincre ?

Fête liturgique dans l'Église universelle

La seconde raison, plus forte que la première, pour nous persuader que la sainte Vierge fut préservée de la tache originelle, c'est la fête de l'Immaculée Conception célébrée dans toute l'Église.

La voici simplement exposée.

D'une part, je vois que l'Église a réellement en vue de célébrer le premier instant où l'âme de Marie fut créée et unie à son corps, comme l'affirme Alexandre VII dans la bulle citée plus haut. Le Pape y déclare, en effet, que l'Église, en rendant un culte à la Conception Immaculée de Marie, sanctionne la pieuse croyance qui proclame cette conception exempte de la faute originelle. D'autre part, je sais, à n'en pas douter, que l'Église ne peut décerner les honneurs du culte à ce qui n'est pas saint, comme l'ont proclamé les deux Souverains Pontifes saint Léon [131] et saint Eusèbe: « Dans l'Église romaine, écrit ce dernier, l'erreur ne s'est jamais mêlée au culte catholique » [132]. C'est d'ailleurs ce qu'enseignent tous les théologiens avec saint Augustin [133], saint Bernard [134] et saint Thomas. Celui-ci, pour prouver que Marie fut sanctifiée avant de naître, s'appuie précisément sur la fête que l'Église a instituée en l'honneur

---

129 *De Incarnatione*, lib. XIV, cap. II, n. 10 et 11.

130 *Admonitiones ad Estium*. Mgr Torni avait été le professeur de saint Alphonse à l'université de Naples.

131 *Epistolæ Decretales summorum Pontificum*, Tom. I, pars II, *Epistola* 5, B. *Leonis Papæ* I.

132 *Decretum Gratiani*, pars II, causa 24, qu. 1, *Epistola* 3, episcopis Tusciæ et Campaniæ directa.

133 *Sermo 314*, In *Natali Stephani martyris*, n. 1.

134 *Epistola 174, ad Canonicos Lugdunenses*.

de la Nativité de la sainte Vierge. « L'Église, dit-il, célèbre la naissance de Marie. Or nulle fête ne se célèbre dans l'Église qu'en l'honneur de ce qui est saint. Donc, Marie fut sanctifiée dans le sein de sa mère » [135]. Mais si la sanctification de Marie dans le sein de sa mère est certaine, pour cela seul que l'Église célèbre la Nativité de cette bienheureuse Vierge, pourquoi ne pas la proclamer avec la même certitude exempte du péché originel dès le premier instant de sa conception, puisque nous savons que c'est la pensée de l'Église en en célébrant la fête ?

Confirmation de la démonstration: les faveurs obtenues par cette prérogative de Marie

Et ne faut-il pas voir la confirmation de ce grand privilège de Marie dans les grâces innombrables et prodigieuses que le Seigneur accorde tous les jours dans le royaume de Naples, par le moyen des petites images de l'Immaculée Conception ? Je pourrais en citer un grand nombre dues à l'initiative des Pères de notre petite Congrégation. Je me contente d'en rapporter deux qui sont vraiment admirables.

EXEMPLE

Dans une de nos Maisons du Très-Saint-Rédempteur, en ce royaume de Naples, une femme vint un jour trouver un de nos Pères. Elle lui dit que son mari ne se confessait plus depuis de longues années, et qu'elle ne savait plus que faire pour le convertir, car, lorsqu'elle lui parlait de confession, il répondait par des coups. Le Père lui conseilla de remettre à ce malheureux pécheur une petite image de Marie Immaculée. Le soir venu, la pauvre femme prie de nouveau son mari de rentrer en grâce avec Dieu, mais, comme de coutume, il fait la sourde oreille. Alors elle lui remet la petite image. A peine l'a-t-il entre les mains qu'il s'écrie: « Eh ! bien ! quand veux-tu que je me confesse ? Je suis prêt. » A la vue d'un changement si subit, la femme se met à pleurer de joie. Le lendemain, cet homme se rend effectivement dans notre église. Le Père lui ayant demandé depuis combien de temps il ne s'était pas confessé: « depuis vingt-huit ans », répondit-il. — Et comment, lui demanda encore le Père, vous êtes-vous décidé à venir ce matin ? —

---

[135] Ecclesia celebrat nativitatem B. Virginis. Non autem celebratur festum in Ecclesia nisi pro aliquo sancto. Ergo Beata Virgo in sua nativitate fuit sancta. Fuit ergo in utero sanctificata. *Sum Theol. III, qu. 27, art, 1.*

Père, reprit le pécheur, je ne voulais même pas en entendre parler, mais, hier soir, ma femme m'a remis une petite image de la Madone et je me suis senti tout à coup le cœur changé, si bien que cette nuit, dans mon impatience à voir venir le jour pour me confesser, chaque minute me semblait un siècle. — Il se confessa, en effet, dans de grands sentiments de repentir. Depuis lors, s'étant mis sous la direction de ce Père il s'approche souvent des sacrements et mène une vie toute chrétienne.

Au diocèse de Salerne, dans une localité où nous donnions la mission, se trouvait un homme qui, offensé par un autre, lui avait juré une haine mortelle. Un missionnaire étant venu lui parler de réconciliation: « Père, s'écria-t-il, m'avez-vous jamais vu au sermon ? Non, n'est-ce pas ? Et voici pourquoi je n'y viens pas: je sais que je suis damné, mais qu'importe, je veux me venger ». Le Père se donna beaucoup de peine pour l'amener à de meilleurs sentiments et voyant qu'il ne gagnait rien: acceptez, lui dit-il, cette image de la sainte Vierge. — A quoi bon ! répond d'abord le pécheur. Cependant il l'accepte, et aussitôt, oubliant tous les refus qu'il vient d'opposer aux instances du missionnaire: « Père, dit-il, vous voulez que je pardonne ? Eh bien ! me voici prêt à le faire », et la réconciliation fut fixée au lendemain matin. Mais au moment convenu, le malheureux avait changé d'avis et ne voulait plus entendre parler de rien. Le Père lui présente une autre image. Il la refuse d'abord, jusqu'à ce qu'enfin, de guerre lasse, il l'accepte. Et voici qu'à peine l'a-t-il touchée il s'écrie: « Allons, finissons-en, où est le notaire » [136] ? La réconciliation eut lieu à l'heure même et le pécheur se confessa.

PRIÈRE

O ma Reine immaculée, ma joie est immense de vous voir enrichie d'une si grande pureté. Je remercie et je veux toujours remercier notre commun créateur de vous avoir préservée de toute tache de péché. Car je tiens pour certain que, par un privilège unique, votre conception fut immaculée; et *pour défendre ce grand privilège, je suis prêt, et je m'engage par serment, à verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de mon sang.*

Je voudrais que tout le monde célébrant vos gloires, vous reconnût pour cette belle *Aurore* [137], toujours ornée de la divine

---

[136] Cet homme était disposé à pardonner par acte public.

[137] Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens. *Cant.* 6, 9.

lumière; pour cette *Arche* de salut, préservée de l'universel naufrage du péché; pour cette parfaite et immaculée *Colombe* [138], comme vous appelait votre divin Époux; pour ce *Jardin fermé* [139], où Dieu trouva ses délices; pour cette *Fontaine scellée* [140] dont l'ennemi ne troubla jamais les eaux; pour ce *Lis* [141] éclatant de blancheur qui, s'épanouissant au milieu des épines, loin d'en ressentir les atteintes comme les autres enfants d'Adam qui naissent avec la tache du péché et ennemis de Dieu, apparut au monde dans tout l'éclat de la pureté, de la beauté et de l'amitié divine.

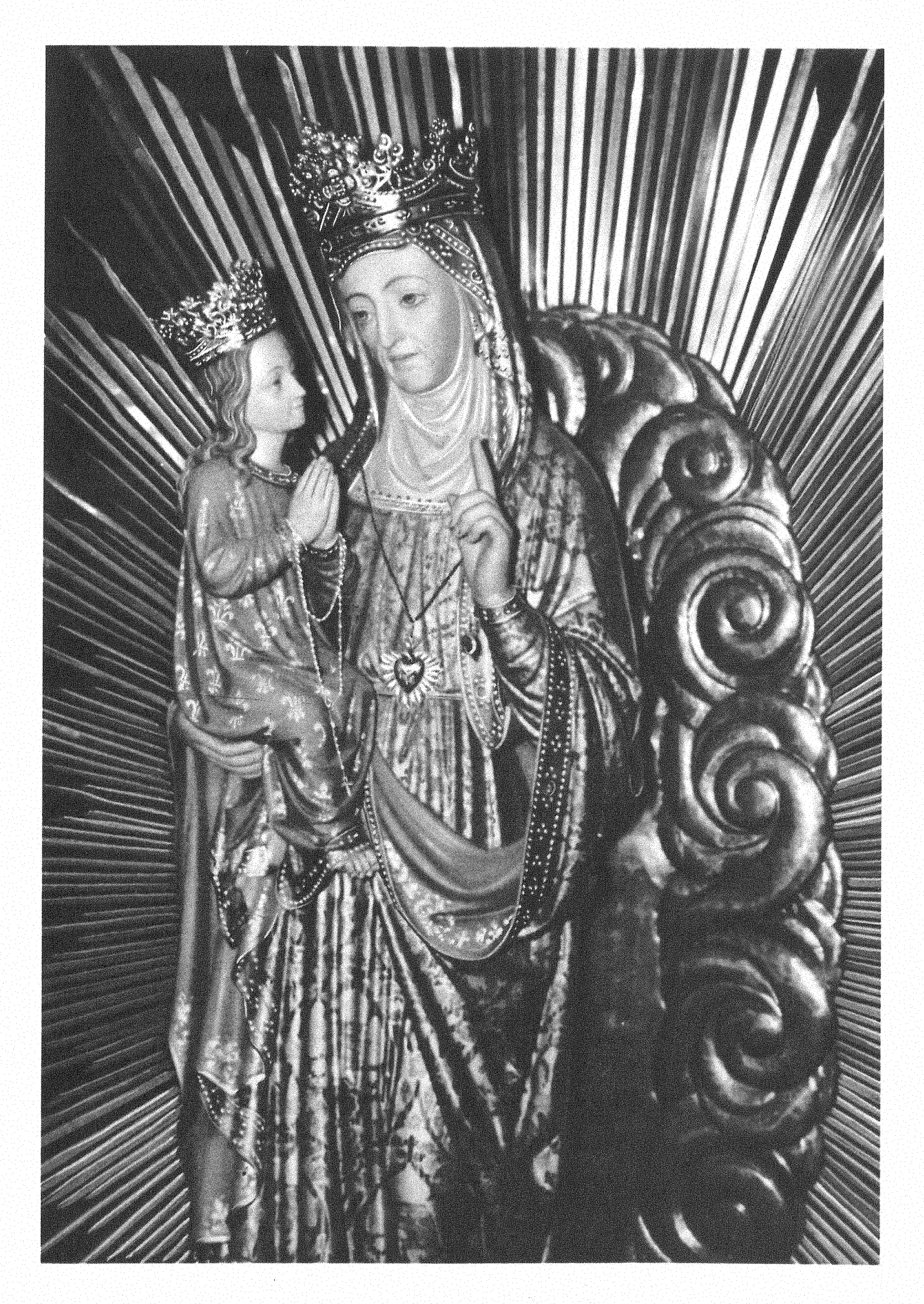
Ah ! permettez que je vous loue comme vous loua votre Dieu lui-même: *Vous êtes toute belle, et il n'y a point de tache en vous* [142]. Oui, ô très pure et toute blanche colombe, vous êtes toute belle, et toujours vous fûtes l'amie de Dieu; et comme il vous le redisait encore: *Que vous êtes belle, ô ma bien-aimée, que vous êtes belle* [143]. Très douce, très aimable, immaculée Vierge Marie, vous qui attiriez par votre beauté les regards de votre Dieu, ah ! ne dédaignez pas d'abaisser les yeux de votre miséricorde sur les plaies si hideuses de mon âme. Regardez-moi, ayez compassion de moi et guérissez-moi.

O doux aimant des cœurs, attirez aussi mon misérable cœur. Vous qui, dès le premier moment de votre existence, apparûtes si belle et si pure devant Dieu, ayez pitié de moi, qui non seulement suis né dans le péché, mais qui, après le baptême, ai souillé mon âme de tant de fautes. Ce Dieu qui vous a choisie pour sa Fille, sa Mère et son Épouse, qui vous a, en conséquence, préservée de toute tache, qui vous a préférée dans son amour à toutes les créatures, quelle grâce pourrait-il vous refuser ? O Vierge Immaculée, c'est à vous de me sauver. Je vous dis avec saint Philippe de Néri: Faites que je pense sans cesse à vous, et vous, ne m'oubliez pas [144]. Il me semble que j'ai encore mille ans à vivre, tant il me tarde d'aller contempler votre beauté dans le ciel, pour vous louer et vous aimer davantage, ô ma Mère et ma Reine bien-aimée, ô toute belle, toute aimable, toute pure, ô Immaculée Vierge Marie.

AINSI SOIT-IL.

---

138 Una est columba mea, perfecta mea. *Cant.* 6, 8.
139 Hortus conclusus, soror mea sponsa. *Cant.* 4, 12.
140 Fons signatus. *Ibidem.*
141 Quasi lilium inter spinas, sic amica mea inter filias. *Cant.* 2, 2.
142 Tota pulchra es, amica mea et macula non est in te. *Cant.* 4, 7.
143 Quam pulchra es. Amica mea, quam pulchra es ! *Ibidem,* 4, 1.
144 Bacci, *Vita, lib.* II, cap. V, n. 15.



SAINTE ANNE, LA MÈRE DE LA VIERGE IMMACULÉE

Statue miraculeuse dans la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré



NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS

Mosaïque d'une des chapelles rayonnantes dans la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré

CHAPITRE III

DISSERTATION THÉOLOGIQUE

sur

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Sommaire

Art. 1. — L'IMMACULÉE CONCEPTION AU CONCILE DE TRENTE

L'attitude des Pères.

Critiques de Soave et ripostes de l'auteur:

sur l'Ecriture Sainte.

sur la raison théologique tirée du titre de Mère de Dieu.

Art. 2. — DOCTRINE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Question préliminaire: Marie a-t-elle contracté la dette du péché ?

Démonstration de la thèse immaculiste:

Preuve de Tradition.

Preuve de raison théologique.

Consentement universel des fidèles.

Célébration de la fête de l'Immaculée Conception.

Art. 3. — COROLLAIRES

L'Église ne pourrait plus définir le contraire.

Licéité du vœu sanguinaire.



Voici un dernier texte doctrinal, et de haute portée. Notre étude d'ailleurs l'a fait ressortir (p. 92 ss.). En regard des luttes contre Muratori, « c'est l'étude apologétique la plus importante du saint sur la doctrine controversée » au dire de Dillenschneider [1]. *C'est également au sujet du livre qui renferme cette dissertation que saint Alphonse écrivait à l'imprimeur de Naples, Jean-François Paci: « Je vous conseillerais ... de vous tenir prêt à réimprimer mon dernier ouvrage ... car je n'en ai imprimé que très peu d'exemplaires, et on me le demande de mille côtés à la fois »* [2].

En dépit des répétitions que nous avons signalées, nous en donnons le texte intégral.

L'entrée en matière un peu brusque s'explique par le fait que cette dissertation s'incorpore à un ensemble dans le volume qui la contient.

Notre traduction a utilisé de nouveau celle du P. Jacques, c.ss.r.; nous lui avons cependant fait subir de notables changements.

Comme dans les autres écrits de saint Alphonse, nous avons clairement divisé la dissertation en ses parties logiques au moyen de nombreux sous-titres, pour les raisons déjà indiquées.

Nous avons donné les références avec toute la précision possible, et, à des éditions plus récentes quand nous le pouvions. Plusieurs notes critiques ou explicatives sont ajoutées au besoin.

Ce texte de saint Alphonse est tiré d'un volume connu officiellement sous un double titre:

« Ouvrage dogmatique contre les pseudo-réformateurs »

ou

« Commentaires des Décrets et Canons du Concile de Trente »

et publié à Naples, en 1769.

---

1 Ouvr. cité, p. 290.

2 Dumortier, c.ss.r., Lettres de S. Alphonse-Marie de Liguori, Corr. spéc. t. 1, Lille 1891, p. 399. Lettre du 28 septembre 1769.

Article Premier

L'IMMACULÉE CONCEPTION AU CONCILE DE TRENTE

L'attitude des Pères du Concile

Enfin sur la question: la sainte Vierge fut-elle exempte de la faute originelle ? le Concile ne voulut rien décider. En effet, il avait pris, dès le début, la résolution de ne pas s'engager dans la discussion des questions scolastiques. Bien plus, l'Évêque de Bitonto, lui-même, quoique franciscain, fut d'avis qu'on laissât le décret tel qu'il était. Le cardinal Pachéco voulait qu'à la suite de la proposition qui déclarait le péché originel commun à tous les hommes, on ajoutât ces paroles: « Au sujet de la Bienheureuse Vierge, le saint Concile ne veut rien décider, bien que ce soit une pieuse croyance de penser qu'elle a été conçue sans le péché originel [1]. » Le cardinal alléguait que tous les Ordres religieux, un seul excepté, et toutes les Écoles adhéraient à ce sentiment comme plus pieux. La proposition était d'autant plus fondée, ajoutait Pachéco, que dans la Congrégation générale tenue avant la session où l'on formula ce décret, la majorité s'était déjà ralliée à son sentiment. Mais les Dominicains objectèrent que déclarer pieuse cette dernière opinion, c'était taxer d'impiété l'opinion contraire. Ce raisonnement n'était pas concluant. Finalement, tout en admettant que la Mère de Dieu fut conçue sans péché, *la majorité jugea préférable de ne pas porter atteinte, pour le moment à l'opinion contraire.* On rédigea donc le décret dans les termes mentionnés plus haut [2].

---

[1] De Beata Virgine, sancta Synodus nihil definire intendit, quamvis pie credatur ipsam absque peccato originali conceptam fuisse. S. Pallavicini, Hist. du Conc. de Trente, éd. Migne, t. 2, 1863, col. 162.

[2] Istoria del Concilio Tridentino, 1546, Lib. 2, paragr. Ma li decreti. — Tout récemment un théologien soulignait que, d'une façon générale, on attribuait la responsabilité aux Dominicains, si le Conc. de Trente n'avait pas défini le dogme de l'Immaculée Conception. Il réfute cette prétention et démontre que plusieurs autres facteurs pesèrent de tout leur poids contre la sanction dogmatique de cette vérité. En résumé, la question n'était pas encore assez mûre, parce que *trop débattue entre catholiques* (M. Tognetti, o.s.m., L'Immacolata al Concilio Tridentino, dans Marianum 15 (1953) 555ss.). Dans la perspective de cet article, il est frappant de constater que tel est exactement le jugement de saint Alphonse.

Au sujet de la preuve d'Écriture

Peu satisfait de cette détermination Soave va jusqu'à tourner en dérision l'opinion qui déclare la sainte Vierge exempte de la tache originelle, comme si cette opinion était née de l'ignorance populaire.

> Le Concile, dit-il, en exemptant Marie du reste des hommes rend incertaines toutes les propositions générales des saintes Écritures. Si Marie doit être considérée autrement que le reste des humains, c'est à tort que l'Apôtre écrit: *De même que tous meurent en Adam, tous revivront dans le Christ* [3].

Mais si Soave blâme le Concile, il doit aussi blâmer saint Augustin. Celui-ci n'écrit-il pas:

> Il faut exempter la sainte Vierge. Lorsqu'il s'agit de péché, je n'admets aucune controverse au sujet de Marie, à cause de l'honneur dû au Seigneur. Sachant qu'elle a mérité de concevoir et d'enfanter Celui qui certainement est sans péché, nous savons par là même qu'elle a reçu une surabondance de grâce pour vaincre entièrement le péché [4].

Le contexte dit clairement que saint Augustin entend parler du péché originel et qu'il en exempte la sainte Vierge. Mais, même, s'il ne s'agissait que du péché actuel, on pourrait encore alléguer cette affirmation générale de l'Écriture qu'il « *n'y a point d'homme sans péché* » [5]. Saint Jacques ajoute que « *tous nous bronchons sur bien des points* » [6]. Dans ces passages, l'Écriture n'exempte point Marie. Saint Augustin, lui, l'excepte réellement parce qu'elle a

---

[3] Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita in Christo omnes vivificabuntur. I. Cor. 15, 22.

[4] Excepta itaque sancta Virgine Maria, de qua propter honorem Domini nullam prorsus, quum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem: unde enim scimus, quod ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum omni ex parte peccatum quæ concipere et parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. De Natura et Gratia, cap. 36. ML. t. 44, col. 267, n. 42. Le commentaire de saint Alphonse est dans la logique même du texte de saint Augustin. Toutefois, une étude comparée des passages où le grand Docteur de la grâce aborde la question fait croire qu'il n'a pas été jusqu'à vouloir enseigner ou même admettre l'Immaculée Conception. Voir A. Dufourcq, Comment s'éveilla la foi à l'Immaculée Conception . . . Paris 1946, passim et surtout p. 42 s.

[5] Neque enim est homo qui non peccet. 2 Paral. 6, 36.

[6] In multis enim offendimus omnes. Jac. 3, 2.

conçu et enfanté l'Agneau immaculé. Si saint Augustin l'exempte même des péchés véniels, pourquoi le Concile ne l'exempterait-il pas de la faute originelle ? Cette faute, en effet, dépasse en gravité tous les péchés véniels.

La vérité d'une affirmation générale n'est nullement compromise par une exception. Aussi, quand on veut inclure cette exception dans l'affirmation générale, on la désigne d'ordinaire nommément, en raison même des motifs qui l'écartent de cette affirmation. Par suite de la concupiscence, fruit du péché originel, personne n'est à l'abri de fautes légères. L'Écriture l'atteste: « *Tout homme est menteur* » [7]; « *Si nous prétendons être sans péché, nous nous leurrons et la vérité n'est pas en nous* [8]. » Pourtant la Mère de Dieu ignora ces faiblesses. Dieu lui en fit la grâce très spéciale, comme l'enseigne le Concile [9]. De là cette preuve solide en faveur de l'Immaculée Conception de Marie: sans ce privilège, elle n'aurait pas pu éviter toutes les fautes légères.

Au sujet du titre de Mère de Dieu comme preuve du privilège

De plus, Soave [10] soutient stupidement que la dignité de Mère de Dieu n'appelle en rien l'exemption de la tache originelle. Il argüe, à cet effet, d'une lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon [11]. Le saint aurait écrit: « Admettre cet argument nous réduit à conclure que le père et tous les ancêtres de Marie n'ont pas subi le péché originel ». Mais Soave se trompe ou cherche à nous tromper, car saint Bernard n'a jamais tenu ce langage. Il dit seulement à ces chanoines, qu'il ne leur est pas permis de célébrer la fête de l'Immaculée Conception sans l'autorisation préalable de l'Église Romaine. Il est faux de croire, ajoute-t-il, que la fête de la Nativité de Marie exige la fête de sa Conception, attendu que sa conception a précédé sa naissance. A ce titre, conclut saint Bernard, il faudrait célébrer la naissance du père et de tous les aïeux de Marie, puisque, sans leur naissance, Marie elle-même ne

---

[7] Omnis homo mendax. Rom. 3, 4.

[8] Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. 1 Joan. 1, 8.

[9] Sess. 6, can. 23; Denz., Ench. symb. 833.

[10] Ouvr. cité, paragr. Ma perchè molte cose.

[11] Voir Lettres de S. Bernard, traduites en français sur l'édition des Bénédictins de 1690 par M. L'Abbé P . . . , t. 2, Lyon 1838, Lettre 174 (1140), p. 218-229; et ML t. 182, col. 332 ss.

serait pas née. Au reste, saint Bernard n'a jamais contesté à la Bienheureuse Vierge les privilèges spéciaux dont aucun autre saint n'a joui. En cela, il se basait, à l'exemple de saint Augustin, sur le privilège de la Maternité divine.

Nous savons que le Pape Alexandre VII, dans sa Bulle Sollicitudo (1661) a dit expressément: « On rend un culte à la Conception de Marie et on en célèbre la fête selon la pieuse croyance qu'elle a été conçue immaculée dès le premier instant de son existence [12] ». Le même Pontife défendit de plus, sous les peines portées par Sixte IV [13], de révoquer en doute ou d'interpréter différemment le crédit dont jouit cette croyance. Nul doute que l'Église se conforme actuellement à cette pieuse opinion dans sa fête de la Conception de Marie. Il n'est pas permis non plus de comprendre cette fête dans un sens étranger à cette doctrine.

N'en doutons pas, si saint Bernard vivait de nos jours, il écrirait différemment et défendrait pour sûr cette opinion qu'il a jugée pieuse [14].



---

[12] Bullarium Diplomatum et Privilegiorum Sanctorum Romanorum Pontificum, Taurinensis editio, t. 16, paragr. 1, p. 739 ss.

[13] Bulla « Grave nimis », 4 septembre 1483; voir Bourassé, Summa aurea, éd. Migne, t. 10. 1866, col. 698 s; Denz., Ench. symb. 735.

[14] Ce n'est pas simple présomption de la part de notre auteur. Saint Bernard n'a-t-il pas écrit en effet à la fin de sa lettre: « Je me soumets entièrement à l'autorité et à la décision de l'Eglise romaine ... Si j'ai avancé quelque chose qui soit contraire au jugement qu'elle prononcera, *je suis disposé à le rétracter et à m'en dédire* » (1. c.p. 229; ML t. 182, col. 336).

Article Deuxième

DOCTRINE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Question préliminaire: Marie a-t-elle contracté la dette du péché ?

Le cardinal Bellarmin [15] dit que la Bienheureuse Vierge n'a jamais contracté le péché originel, mais qu'elle a véritablement péché en Adam. Il estime l'opinion contraire dangereuse eu égard à l'affirmation répétée de l'Apôtre que *tous les hommes ont péché en Adam* [16]. Et plus loin: Tous ont péché, *tous sont privés de la gloire de Dieu* [17]. Ailleurs encore: « *Si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts* » [18]. La volonté d'Adam, ajoute le cardinal, incluait moralement la volonté de tous les hommes et dès lors celle de Marie. Par le péché d'Adam, Marie a donc contracté la dette prochaine du péché. Bellarmin conclut que Marie a bel et bien péché en Adam, mais qu'un privilège spécial l'a soustraite de la tache du péché.

Bon nombre de savants auteurs soutiennent néanmoins que Marie n'a pas contracté la dette du péché [19] pas plus que le péché lui-même. Partagent cette opinion: le cardinal Galatin [20], le car-

---

15 De controversiis Christianæ Fidei, Coloniæ Agrippinæ, 1628, De gratiæ amissione et statu peccati, lib. 4, cap. 16, p. 72 ss.

16 In quo omnes peccaverunt. Rom. 5, 12.

17 Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei. Rom. 3, 23.

18 Si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt. 2 Cor. 5, 14.

19 Saint Alphonse parle de la dette *prochaine* du péché, non de la dette *éloignée*. Marie a contracté la dette éloignée du péché, i.e. l'obligation de contracter le péché par le seul fait qu'on descend d'Adam, or elle descendait d'Adam. Mais elle n'a pas contracté la dette *prochaine*, i.e. sa volonté n'était pas incluse dans celle d'Adam représentant toute l'humanité, par délégation divine, au moment où il commettait le péché.

20 Pierre Golumna, appelé Galatin, Ord. Min. Opus de Arcanis catholicæ veritatis, Lib. 7, De Immaculata Virginis Conceptione, cap. 2, 3 et 18. — Il ne fut pas cardinal mais Pénitencier Apostolique. Cf. S. Alfonso M. de Ligori, Opere ascetiche, vol. 7, Roma 1937, p. 513.

dinal de Cusa [21], du Pont [22], Salazar [23], Catharin [24], Novarin [25] et le Père Viva [26], d'accord avec le cardinal De Lugo [27], Gilles de la Présentation [28], Richer [29] et d'autres encore. Ils apportent cette raison qui semble probable: Dieu a distingué cette noble créature du commun des hommes, par des grâces de choix. Dès lors, il est pieux de croire qu'il n'a pas inclus dans la volonté d'Adam, la volonté de Marie. Ainsi elle n'a donc pas contracté la dette du péché.

Démonstration de la thèse immaculiste

Voilà pour ce qui regarde la dette du péché. Quant à la tache du péché, je tiens pour certaine l'opinion que Marie ne l'a pas encourue. Ainsi pensent le cardinal Éverard [30], Duval [31], Raynauld [32], Lossada [33], le Père Viva [34] et d'autres encore.

---

21 Opera, Paris 1514, t. 2. Excitationes ex sermonibus R. P. Nicolai de Cusa, Card., lib. 8, Ex sermone: Sicut lilium inter spinas.

22 Ludovicus de Ponte, s.j., Expositio moralis in Cant. cant., lib. 2, Exhort. 19, et lib. 7, Exhort. 20.

23 F. I. de Salazar, s.j., Pro Immaculatæ Deiparæ Virginis Conceptione defensio, Compluti 1618, cap. 17 et 24.

24 Ambr. Catharinus Lancellotus, Opuscula, Lyon 1542, De casu hominis et de peccato originali, cap. ult.

25 Aloysius Novarinus, cler. regul., Umbra Virginea, Venetius 1632, cap. 11, excursus 18, Maria sub Dei umbra a peccati originalis debito eximitur.

26 Dom. Viva, s.j., Cursus theologicus, Patavii 1719 (t. 8), Pars 8, disp. 1, qu. 2, a. 2, p. 12.

27 Joan. de Lugo, s.j., Disputationes scholasticæ et morales, Tract. de mysterio Incarn., éd. Vivès, t. 2, Paris 1868, disp. 7, sect. 3-4, n. 25-49, p. 397-405.

28 Aegid. a Præsentatione, Ord. Erem. S. Augustini, De Immaculata Beatæ Virginis Conceptione . . . Coimbricæ 1617, lib. 2, passim. — L'auteur apporte tant de distinctions et de nuances affirmatives et négatives qu'on se demande s'il ne se contredit pas. On peut citer des textes pour ou contre l'opinion de saint Alphonse, qui, lui, rejette le debitum proximum.

29 Historia Conciliorum generalium, Lib. 3, cap. 5 — Saint Alphonse semble avoir cité cet auteur, comme le précédent, de mémoire seulement, sans référence. Richer est opposé à l'opinion de saint Alphonse.

30 Joan. Everardus Nidhardus, s.j. card., Examen theologicum quattuor propositionum . . . Matriti 1665, Pars 2, paragr. 8-10.

31 Comment. in Sum. S. Thomæ, 1-2, qu. 2, art. 7.

32 Theoph. Raynaudus, s.j., Opera, t. 8, Hagiologium Lugdunense, Lugduni 1665, tract. 6, Pietas Lugdunensis erga B. Virginem immaculate conceptam, n. 29, p. 299 s.

33 Dom. Lossada, Ord. Min., Discussio theologica super definibilitate proxima Immaculatæ conceptionis Dei Genitricis, Matriti 1732 et 1733, passim.

34 Dom. Viva, s.j., Damnatæ theses, Patavii 1732, Quæstio prodroma, voir surtout paragr. 14, p. 7 s. où sont énoncés les principes qui permettent de conclure à l'affirmation de saint Alphonse. Mais on trouve l'affirmation explicite aussi: Cursus Theol., Patavii 1719, (t. 8) Pars 8, disp. 1, qu. 2, art. 2, n. 7, p. 12.

La preuve de Tradition

Plusieurs saints Pères confirment ces témoignages.

Saint Ambroise s'écrie: « Recevez-moi non pas comme un enfant de Sara; mais comme un enfant de Marie, de cette Vierge sans tache, exemptée par la grâce de toute atteinte du péché » [35].

Origène dit de Marie: « Le souffle empoisonné du serpent ne l'a pas infectée » [36].

Saint Éphrem dit encore qu'elle est immaculée et à l'abri de toute souillure du péché [37].

Les paroles de l'Ange: *Ave gratia plena: je vous salue pleine de grâce,* font dire à *saint Augustin:* « On voit par là que le courroux de la sentence initiale est complètement apaisé (remarquez le mot: complètement: *ex integro*) et que le flot béni de la grâce a repris son cours » [38].

Saint Cyprien, ou un autre auteur ancien, écrit: « La justice ne permettait pas que ce Vase d'élection subit la commune réprobation. Bien différente du reste des hommes, elle partageait leur nature, mais non pas leur péché » [39].

---

[35] Suscipe me, non ex Sara, sed ex Maria, ut incorrupta sit Virgo, sed Virgo per gratiam ab omni integra labe peccati. Expositio in psalmum 118, sermo 22, n. 30; ML t. 15, col. 1521. — On a souvent compris ce texte en ce sens, comme le prouvent les nombreuses citations qu'en font les auteurs, à propos de l'Immaculée Conception et saint Alphonse également. Pourtant le vrai sens est plutôt: ... afin que « ma chair » soit vierge, mais (qu'elle soit vierge) par la grâce, (qu'elle soit) vierge, intègre de toute souillure.

[36] Nec serpentis venenosis afflatibus infecta est. Hom. 1 ex decem in diversos locos Novi Testamenti, in cap. 1 Matt. — On trouve le texte dans Bourassé, Summa aurea, t. 8, col. 303, n. 21; voir aussi J. Perrone, s.j., De Immaculato Beatæ Virginis Mariæ conceptu, Avenione 1848, p. 87, qui donne un long extrait et une référence précise à une édition que nous n'avons pas sous la main. — Mais le texte n'est pas d'Origène.

[37] Immaculata et ab omni peccati labe alienissima. Ad SS. Dei Genitricem oratio. Opera græce et latine, t. 3, p. 577. — Sur l'opinion de saint Ephrem, voir M. Jugie, a. a., L'Immaculée Conception dans l'Ecriture Sainte et dans la Tradition orientale, Rome 1952, p. 74 ss.

[38] Quibus verbis ostendit ex integro iram exclusam primæ sententiæ, et plenam benedictionis gratiam restitutam. Sermo 123, In Natali Domini, n. 2; ML t. 39, col. 1991, inter sermones suppositios, Classis II, Serm. de tempore. Ce sermon serait peut-être de Fulgence, cf. P. Glorieux, Pour revaloriser Migne, p. 26.

[39] Nec sustinebat justitia ut illud Vas electionis communibus lassaretur injuriis; quoniam, plurimum a caeteris differens, natura communicabat, non culpa. Arnauld de Chartres, Liber de cardinalibus operibus Christi, I De Nativitate Christi. ML t. 189, col. 1617 A.

Saint Amphiloque: « Celui qui a créé la première vierge sans souillure, a formé de même la seconde dans une parfaite innocence » [40].

Saint Sophrone: « Son nom est la Vierge immaculée, parce que rien ne l'a jamais souillée » [41].

Saint Ildephonse: « De toute évidence, elle fut préservée du péché originel » [42].

Saint Jean Damascène: « Le serpent n'eut jamais d'accès dans ce paradis » [43].

Saint Pierre Damien: « La chair de Marie procède d'Adam, mais elle n'en contracta pas la souillure » [44].

Saint Bruno: « Voilà cette terre vierge, bénie du Seigneur, et qui n'a point ressenti la contagion du péché » [45].

Saint Bonaventure: « Notre-Dame au moment de sa sanctification fut remplie d'une grâce prévenante qui la préserva de la turpitude du péché originel » [46].

---

[40] Qui antiquam virginem sine probro condidit, ipse et secundam sine nota et crimine fabricatus est. Oratio 4, in SS. Deiparam et Simeonem. — Cité dans Bourassé, Summa aurea, col. 304, n. 25. Nous ne trouvons pas ce texte tel quel dans MG t. 39, col. 50 ss.

[41] Virginem ideo dici immaculatam, quia in nullo corrupta est. Ep. ad Sergium, lue au 6e Concile Oecuménique. Cf. Mansi, Collectio conciliorum XI, actio XI, col. 474; MG t. 87^3, col. 3161. — La riche pensée de cet auteur est bien exposée dans M. Jugie, ouvr. cité, p. 99 ss.

[42] Constat eam ab originali peccato fuisse immunem. De partu Virginis, ML t. 96, col. 212. — Il est plus probable que cet écrit appartient à Pascal Radbert, abbé de Corbeil. Cf. P. Glorieux, ouvr. cité, p. 53.

[43] Ad hunc Paradisum serpens aditum non habuit. Hom. 2, In Dormitionem B.V.M. n. 2; MG t. 96, col 726. — Sur la pensée de saint Jean Damascène, voir M. Jugie, ouvr. cité. p. 120 ss.

[44] Caro Virginis ex Adam assumpta, maculas Adæ non admisit. Sermo 40, In Assumpt. B.V.M., ML t. 144, col. 721 C. — Inséré dans les Oeuvres de Pierre Damien, mais du moine Nicolas, qui fut secrétaire de saint Bernard. Cf. P. Glorieux, ouv. cité, p. 60.

[45] Hæc est enim incorrupta terra illa, cui benedixit Dominus, ab omni propterea peccati contagione libera. S. Bruno, fondateur des Chartreux, Expositio in Psalmos, in psalmum 101; ML t. 152, col. 1167 D.

[46] Domina nostra fuit plena gratia præveniente in sua sanctificatione, gratia scilicet præservativa contra fœditatem originalis culpæ. De B. semperque Virgine Maria, Sermo 2, cf. S. Bonaventuræ opera omnia, éd. Peltier, t. 14, Paris 1868, p. 111. Inséré dans les œuvres du saint, mais sans doute d'un auteur plus récent, car saint Bonaventure ne semble pas avoir enseigné l'Immaculée Conception.

Saint Bernardin de Sienne: « Il n'est pas croyable que le Fils de Dieu lui-même eut voulu naître d'une vierge qui eut été souillée par quelque péché originel » [47].

Saint Laurent Justinien: « Dès le moment de sa conception, Marie fut comblée de bénédictions divines » [48].

Le pieux Idiot (Raymond Jourdain) commente ainsi le texte: *Vous avez trouvé grâce* [49] : Oui, ô très douce Vierge, vous avez trouvé une grâce singulière: la préservation du péché originel » [50].

Une foule d'autres Docteurs tiennent le même langage.

La preuve de raison théologique

Deux motifs principaux nous garantissent la vérité de cette pieuse croyance.

Le consentement universel des fidèles

Le premier réside dans le consentement universel des fidèles. Le Père Gilles de la Présentation [51], de l'Ordre du Carmel, atteste que tous les Ordres religieux partagent cette opinion. Selon un auteur récent, l'Ordre de S. Dominique, le seul à faire exception, même s'il compte quatre-vingt-douze écrivains pour combattre notre croyance, n'en compte pas moins de cent trente-six qui la défendent.

La Bulle « Sollicitudo » du Pape Alexandre VII, est bien propre à nous persuader que notre opinion traduit à la perfection le sentiment commun des catholiques. Le pape s'exprimait ainsi:

> Cette pieuse croyance et le culte marial ont connu un grand développement et ont pris un essor remarquable. Grâce à l'adhésion des grandes Écoles à la doctrine de

---

[47] Non est credendum quod ipse Filius Dei voluerit nasci ex virgine et sumere ejus carnem, quæ esset maculata ex aliquo peccato originali. Seraphim quadragesimale nuncupatum, sermo 48. — Non authentique probablement.

[48] Ab ipsa sui conceptione in benedictionibus est præventa. Sermo in Annuntiationem B.V.M.

[49] Invenisti gratiam. Luc. 1, 30.

[50] Invenisti, o dulcissima Virgo ! gratiam singularem, quia fuerunt in te ab originali labe præservatio . . . Contemplationes de B.V., pars 5. De gratiis gloriosæ Virginis Mariæ, Contemplatio 1. cf Bourassé, Summa aurea, t. 4, col. 895.

[51] De Immaculata Virginis Conceptione, Lib. 3, qu. 6, art. 3, paragr. 3.

l'Immaculée Conception, cette opinion rallie de nos jours la presque totalité des catholiques [52].

La Sorbonne, Salamanque, Alcala, Coïmbre, Cologne, Mayence, Naples et d'autres encore enseignent cette doctrine. Dans ces universités, pour accéder aux grades, il faut même s'engager par serment à défendre l'Immaculée Conception de Marie.

Le sentiment commun des fidèles sert de fondement principal à l'argumentation du savant Père Petau [53]. Le célèbre et docte évêque Jules Torni, affirme que cet argument est des plus convaincants. Si le consentement général des fidèles suffit à rendre certaines la sanctification de Marie dans le sein de sa mère et sa glorieuse Assomption dans le ciel en corps et en âme, comme l'enseigne le Docteur Angélique [54], pourquoi ne suffirait-il pas à établir la certitude de la Conception Immaculée ?

La célébration de la fête dans toute l'Église

Le second motif, le plus fort, pour établir la Conception Immaculée de Marie, c'est la célébration même de la fête de l'Immaculée Conception. Elle est prescrite pour l'Église universelle, et dans le sens précis de notre thèse qui préserve Marie de toute tache dès le premier instant de sa conception. Alexandre VII l'a déclaré dans la Bulle déjà citée:

> C'est un témoignage très ancien de la piété des fidèles envers la bienheureuse Vierge Marie, que leur foi en la préservation de son âme de la tache originelle dès le premier instant de sa création et de son infusion dans son corps, par la vertu des mérites futurs de son Fils, Jésus-Christ. C'est en ce sens qu'ils vénèrent et célèbrent par un culte solennel la fête de sa Conception [55].

---

[52] Aucta rursus et propagata fuit pietas hæc et cultus erga Deiparam... ita ut, accedentibus quoque plerisque celebrioribus academiis ad hanc sententiam, jam fere omnes catholici eam complectantur. 8 déc. 1661, paragr. 1. — Bullarium Diplomatum et Privilegiorum Sanctorum Romanorum Pontificum, Taurinensis editio, t. 16, p. 739 s.

[53] D. Petavius, s.j. Dogmata theol., éd. Vivès, t. 7, Paris 1867, De Incarnatione, Lib. 14, cap. 2, n. 10, p. 49.

[54] Sum. 3, qu. 27, a. 1.

[55] Sane vetus est Christi fidelium erga ejus Beatissimam Matrem Virginem Mariam pietas, sententiam ejus animam, in primo instanti creationis atque infusionis in corpus, fuisse speciali Dei gratia et privilegio, intuitu meritorum Jesu Christi, ejus Filii... a macula peccati originalis præservatam immunem; atque in hoc sensu ejus conceptionis festivitatem solemni ritu colentium et celebrantium. L. c. paragr. 1, p. 739.

Ainsi, dès les temps anciens, la fête de l'Immaculée Conception célébrait uniquement la préservation de Marie de la tache originelle à l'instant même où Dieu créait sa belle âme et l'unissait à son corps. C'est en faveur du culte inspiré par cette pieuse doctrine que le pape Alexandre VII ordonna de célébrer la fête de l'Immaculée [56].

Alexandre VII déclare encore dans cette même Bulle:

> De plus ceux qui oseraient dorénavant interpréter les susdites Constitutions ou décrets de façon à annuler les faveurs que ces Constitutions ont procurées à cette croyance, à cette fête et à ce culte; ceux enfin qui oseraient parler, prêcher, disserter, discuter contre eux de n'importe quelle manière, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, de vive voix ou par écrit, s'ils avançaient ou affirmaient des propositions contraires, s'ils produisaient des objections sans y opposer de solution, ou s'ils en discouraient de toute autre manière que l'on puisse imaginer, tous ceux-là, nous les soumettons aux peines et censures contenues dans les Constitutions de Sixte IV; nous voulons en outre qu'ils soient, par le fait même, privés de la faculté de prêcher et d'enseigner publiquement, et qu'ils perdent voix active ou passive dans une élection quelconque [57].

Le Pape condamna de même tous les livres qui renfermeraient ces attaques [58].

On ne peut plus affirmer, comme certains le faisaient autrefois, que la fête de l'Immaculée Conception ne se célèbre pas dans le sens d'une préservation initiale du péché originel, mais dans le sens d'une sanctification opérée dans le sein maternel.



---

[56] Necnon et in favorem festi et cultus conceptionis ejusdem Virginis Deiparæ secumdum piam istam sententiam . . . exhibiti . . . (festum) observari mandamus. L.c. parag. 4, p. 740.

[57] L.c. paragr. 5, p. 740 s.

[58] L.c. paragr. 6, p. 741.

Article Troisième

COROLLAIRES QUI DÉCOULENT DE CETTE DÉMONSTRATION

L'Église ne pourrait plus définir le contraire

Il semble de plus qu'on doive rejeter l'opinion de Muratori opposée à cette croyance. Vu la probabilité de l'opinion contraire, Muratori [59] écrit: « L'Église pourrait fort bien enseigner un jour que Marie a contracté la tache du péché au premier instant de sa conception ». Mais après la déclaration d'Alexandre VII sur la préservation initiale de la faute originelle en Marie, il n'est pas concevable que l'Église puisse jamais enseigner le contraire. L'Église reconnaîtrait par là-même que toutes ses solennités passées, fausses et vaines, rendaient à la Vierge un culte mensonger. Pourtant l'Église ne rendra jamais un culte à ce qui n'est pas saint. Les papes saint Léon [60] et saint Eusèbe l'ont déclaré. « La religion catholique, dit ce dernier, s'est toujours conservée sans tache dans le Siège Apostolique » [61]. Tel est l'enseignement commun des théologiens. En cela, ils tombent d'accord avec saint Augustin [62], saint Bernard [63], et saint Thomas. Ce dernier fonde la preuve de la sanctification de Marie avant sa naissance sur le fait que l'Église célèbre sa Nativité. Il raisonne de cette façon: « L'Église célèbre la naissance de la Bienheureuse Vierge; or, l'Église ne célèbre de fête que pour ce qui est saint; donc la Bienheureuse Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa Mère » [64]. Si saint Thomas

---

59 De superstitione vitanda, cap. 8 et 9.

60 Epistolæ Decretales Summorum Pontificum, t. 1, paragr. 2, Epist. 5, B. Leonis Papæ I.

61 In sede Apostolica extra maculam semper est catholica servata religio. Decretum Gratiani, pars. 2, causa 24, qu. 1, Epist. 3, Episcopis Tusciæ et Campaniæ directa.

62 Sermones 310 et 314; ML t. 38, col. 1412 s. et 1425.

63 Epist. 174 ad Canonicos Lugdunenses, de Conceptione B. Mariæ. ML t. 182, col. 332 ss.

64 Ecclesia celebrat nativitatem Beatæ Virginis; non autem celebratur festum in Ecclesia nisi pro aliquo sancto; ergo Beata Virgo . . . fuit in utero sanctificata. Sum. 3, qu. 27, a. 1.

tient pour certain que Marie fut sanctifiée dès le sein de sa mère parce que l'Église fête sa Nativité, ne devons-nous pas de même croire à sa préservation initiale du péché originel puisque l'Église en célèbre aussi la fête ?

Licéité du vœu sanguinaire

Avant de clore ce chapitre sur la Conception de Marie, disons un mot de la controverse si vivement agitée de nos jours. *Est-il licite de vouer sa vie pour la défense de la Conception Immaculée de Marie ?* Muratori, sous le nom de Lamindus Pritanius, soutient la négative dans son fameux ouvrage intitulé: « *De ingeniorum moderatione* » [65]. Certains modernes partagent cet avis. Muratori prétend que personne n'a le droit d'exposer sa vie pour défendre une opinion qui n'est pas de foi, mais humaine et par conséquent exposée à l'erreur. « Or, dit-il, l'Église n'a pas encore défini la Conception Immaculée de Marie. Elle ne le pourrait qu'en vertu de la Tradition ou de quelque révélation divine ».

Cependant l'affirmative semble plus probable à beaucoup d'écrivains modernes. Entre autres, l'auteur du livre intitulé: « *Deipara* etc. » défend cette opinion. Il faut distinguer les opinions purement humaines de celles qui touchent au culte des saints, spécialement de Marie, leur Reine à tous. Ces dernières opinions intéressent en quelque sorte la foi elle-même. Il ressort manifestement de la Bulle d'Alexandre VII que notre opinion concerne le culte de la sainte Vierge. Il y est ordonné, en effet, de célébrer la fête de la Conception conformément à la pieuse croyance qui exempte Marie de la tache originelle dès le premier instant de son existence.

En outre, bien que cette doctrine soit humaine, elle n'est pourtant pas purement humaine. Puisqu'elle touche au culte de la Mère de Dieu, elle se refère aussi au culte de Dieu et devient par là une doctrine religieuse. C'est l'enseignement de saint Thomas.

> Les œuvres de toutes les vertus, dit-il, dans la mesure où elles se rapportent à Dieu, sont autant de manifestations de la foi. La foi ne nous dit-elle pas que Dieu exige ces œuvres et s'en fait le rémunérateur ? À ce titre, elles peuvent faire des martyrs [66].

---

[65] Lib. 2, cap. 6.

[66] Omnium virtutum opera, secundum quod referuntur in Deum, sunt quædam protestationes fidei, per quam nobis innotescit quod Deus hujusmodi opera a nobis requirit, et nos pro eis remunerat; et secundum hoc possunt esse causa martyrii. Sum. 2-2, qu. 124, a. 5.

Il ajoute encore: « Comme tout bien humain peut devenir divin si on le rapporte à Dieu, tout bien humain, pour la même raison, peut aussi susciter des martyrs » [67].

Tout acte de vénération envers la T. S. Vierge, comme par exemple la fête de sa Conception Immaculée selon les prescriptions de l'Église, est donc réellement un acte de culte. Et ce culte, affirme le Docteur Angélique, peut produire des martyrs. Comme il est licite et méritoire de donner sa vie pour la défense de ce culte marial, à plus forte raison sera-t-il licite et méritoire de souffrir la mort pour défendre l'objet de ce culte, à savoir, la préservation en Marie du péché originel.

Le Pape Benoit XIV, dans son livre « De la Canonisation des saints », rappelle d'abord que l'Église favorise la doctrine de la Conception Immaculée de Marie reconnue par tous pour plus pieuse, plus religieuse. Puis il souligne ceci:

> L'Église compte au rang de ses martyrs ceux qu'un tyran a frappés pour avoir professé une doctrine plus pieuse et plus religieuse, ou encore pour avoir refusé de s'interdire un acte de vertu qu'ils auraient pu omettre sans péché [68].

Voilà résolue l'objection que Lamindus formulait ainsi: Il n'est pas permis de sacrifier sa vie pour défendre la préservation, en Marie, de la tache originelle, car ce privilège n'est pas un dogme de foi.



---

[67] Quia tamen bonum humanum potest effici divinum, ut si referatur in Deum, ideo potest esse quodcumque bonum humanum martyrii causa, secundum quod in Deum refertur. Sum. 2-2, qu. 124, a. 5, ad 3.

[68] Inter martyres ab Ecclesia recensentur qui occisi fuerunt a tyranno, vel qui sententiam magis piam et religiosam sequebantur, vel quia omittere nolebant alicujus actum virtutis, a quo tamen poterant sine peccato cessare. De Servorum Dei beatificatione et Beatorum canonizatione, t. 3, Prati 1840, lib. 3, cap. 19, n. 13, p. 193.

APPENDICE

•

SECTION ASCÉTIQUE

CHAPITRE I

DÉVOTION
de
SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI
à
L'IMMACULÉE CONCEPTION

PAUL-ÉMILE VADEBONCŒUR, c.ss.r.

Sommaire

1749-1849

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES RÉDEMPTORISTES, EN 1749

DANS SON INSTITUT

PRATIQUES DE DÉVOTION CONSEILLÉES

La pratique des trois Ave Maria

LES ÉCRITS DU SAINT

LES DÉDICACES

DANS L'INTIMITÉ

Une nièce chanceuse

Utilisation personnelle

À TRAVERS SA CORRESPONDANCE

LE SCAPULAIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

DANS SA PRÉDICATION

CONCLUSION

1749-1849

Le deux février 1849, le Souverain Pontife Pie IX adressait à l'univers entier la mémorable encyclique « Ubi primum ». *C'était un geste définitif*, un geste qui déclencha un mouvement irrésistible de dévotion à l'Immaculée.

Le pape invitait les évêques à prescrire des prières, dans leurs diocèses respectifs, pour implorer les lumières de l'Esprit Saint, sur la décision souverainement grave à prendre concernant la doctrine de l'IMMACULÉE CONCEPTION.

De plus, il s'enquérait auprès des gardiens authentiques de la foi à travers l'univers, de leur avis sur la définition éventuelle de l'Immaculée Conception, comme dogme de foi, et de l'expansion du culte parmi les fidèles à l'égard de cette prérogative de la Mère de Dieu.

À cette enquête enfin, il désirait une réponse aussi rapide que possible [1].

Geste définitif, avons-nous dit ! Au vrai, acte solennel aux répercussions éternelles !

La réponse à cette invite ? Un fleuve de lettres inondèrent le Vatican, apportant dans leurs plis des attestations pratiquement unanimes: *des milliers de réponses favorables à la promulgation du dogme.*

L'immense clameur de l'univers se formulait dans un pressant appel: Très Saint Père, nous croyons à l'Immaculée Conception de Marie; nous vous prions de proclamer ce dogme à la gloire de la Vierge et de son Divin Fils.

L'Encyclique « Ubi primum » s'enregistre donc dans les annales de l'Église et au calendrier du dogme immaculiste, comme un fait de première importance; elle brille, dans le ciel marial, comme une étoile de première grandeur.

Remontons, dans l'histoire, à un siècle plus tôt.

Un autre geste était posé alors. Oh ! sans doute, il ne s'affichait pas avec la même ampleur, ni avec une telle autorité; il n'embrassait pas encore l'univers entier; mais c'était une première vague, une vague soulevée par un géant; elle déplacerait d'autres masses d'eau, elle mobiliserait d'autres vagues, elle traver-

---

[1] Voir le texte dans V. Sardi, La solenne definizione di Maria Santissima, t. I, Roma 1904, p. 571-574.

serait les mers; libre et vigoureuse, elle circulerait toujours plus puissante, encerclant le globe entier . . .

La clameur du peuple chrétien, en réponse à la demande de Pie IX, c'est en partie la clameur des vagues déplacées par le grand DOCTEUR MARIAL du 18e siècle, SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI.

Mais pour comprendre ce rapprochement entre 1849 et 1749, il faut relire une page d'histoire.

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES RÉDEMPTORISTES, en 1749

Dix-sept cent quarante-neuf ! Dans les annales de l'Institut marial fondé par saint Alphonse-Marie, le burin a gravé des lettres d'or. En un pèlerinage de la pensée, allons respirer l'ozone vivifiant qu'exhalent ces pages; il adaptera nos poumons à respirer l'atmosphère saturée de piété mariale, où baigne l'Église au milieu du dix-neuvième siècle.

La fleur récemment éclose sur l'arbre géant de l'Église n'a pas fini de déployer ses innombrables pétales; la corolle du jeune Institut n'étale pas encore aux irradiations de l'Esprit Saint l'infinie variété de nuances et le vif des couleurs dont nul artiste ne repérera l'amalgame sur sa palette polychrome. Et pourtant, dix-sept cent quarante-neuf s'encadre dans notre histoire, dominée par la figure de saint Alphonse, en des enluminures fastueuses.

Au fait, mis au jour en dix-sept cent trente-deux, l'Institut, fondé par saint Alphonse-Marie de Liguori, comptait dix-sept ans déjà . . . mais dix-sept ans seulement. La jeunesse empanachait son front d'idéal: décidément, il révélait des allures viables. Déjà même s'accusaient les lignes d'une virilité fière d'affronter la vie autonome, et, disons-le, une vigueur guerrière que l'aggressivité du régalisme napolitain, en dépit d'attaques calculées, ne mâterait pourtant jamais.

D'où naissait ce cran juvénile ? C'est que le Souverain Pontife vient d'apposer sa signature au Bref d'approbation qui imprimait à l'Institut un caractère sacré et perpétuel, et lui infusait une forte dose d'un sang généreux. Les vocations d'élite, les cœurs neufs, rêvant de servir la Vierge à côté du Maître, affluaient nombreux; la ferveur à haute tension noyait les âmes dans une vie

toute mystique, au point que le baromètre du législateur ne s'équilibrait que dans l'héroïsme.

D'autre part, les fondations dispersaient les brebis du petit troupeau et les éloignaient de la houlette du pasteur. Aussi bien, l'organisme pour trouver le juste tempérament qui garantirait sa pérennité, réclamait-il un ajustement, sur la roue maîtresse fixée par l'autorité suprême, des nombreux rouages secondaires introduits au cours des premiers lustres; au demeurant, une organisation stable du noviciat et du scolasticat, attardés dans un stage embryonnaire, s'inscrivit à l'agenda de l'autorité [2].

Sollicité par ces exigences, l'année même de l'approbation pontificale (1749), à l'automne, le saint Fondateur convoqua donc un chapitre général de sa congrégation. Il n'importe pas à notre but d'étudier les délibérations nombreuses des religieux.

Mais, dans ce premier chapitre de l'Institut, une résolution tranche sur l'ordinaire ! Ce qui, de la part de SAINT ALPHONSE, *révèle un culte profond pour la Vierge Marie,* ce qui *nous décèle la dévotion intime du saint Fondateur pour Marie Immaculée,* c'est la décision qu'il fit agréer par le chapitre: le cycle des études théologiques révolu, tous les Pères émettront le vœu de défendre L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE !

Jusqu'alors, le supérieur louait les Pères que la ferveur stimulait à signer cet engagement: aujourd'hui, l'on franchit une étape importante !

Qu'on ne me demande plus si saint Alphonse vénérait l'Immaculée Conception, s'il entretenait une dévotion marquée à l'égard de ce titre marial . . . La preuve vous la tenez là palpable ! Car, remarquons-le, ce vœu n'était pas une formule livresque, annulée par la sclérose. À cette époque, antérieure d'un siècle à la définition dogmatique comme nous l'avons remarqué, à cet âge infecté par la lave janséniste, qui a coulé de la France sur l'Italie, sur l'Europe entière, si la thèse de l'Immaculée Conception alignait ses hardis défenseurs, elle affrontait encore de redoutables antagonistes. Embusqués sous l'ample toge du Docteur commun, ou derrière la haie vive de principes insuffisamment tempérés, les francs-tireurs n'avaient pas manqué, au siècle précédent, qui s'escrimaient à maculer la conception de la Mère de Dieu; et à l'heure

---

2 Aug. Berthe, c.ss.r., Saint Alphonse de Liguori, t. I, Paris 1900, Livre II, ch. XXI, p. 387 ss.

actuelle, des disciples, à l'astuce effréné, rivalisent avec eux dans leur zèle intempestif, et refusent à la Vierge sa robe de lumière.

Mais le *chevalier, qui naguère consacrait son épée à la Vierge Marie,* méprisait, sur ce privilège marial, comme sur les autres prérogatives, non seulement les dérobades, mais aussi les lâches tergiversations et les atermoiements des indécis. Lui-même, dans sa piété mariale, *s'était courageusement compromis par un vœu irrévocable* à défendre l'IMMACULÉE CONCEPTION, jusqu'à vider ses veines. C'était encore trop peu à son zèle ! Champion des causes mariales, chevalier des grandes luttes, il enrôlerait sous sa bannière et entraînerait sur ses pas, des soldats de la Vierge. Aussi ne pouvait-il refuser les recrues annuelles qui prenaient rang parmi ses missionnaires sous son étendard.

L'exemple du chef, son délirant enthousiasme, la conviction de son verbe gagnèrent toutes les adhésions ! On devine la dévotion de saint Alphonse-Marie pour la Vierge Immaculée à ce trait significatif qui, cent ans avant la célèbre Encyclique de Pie IX, teinte aux couleurs mariales les actes du premier chapitre général de l'Institut: les rédemptoristes émettront le vœu de défendre la CONCEPTION IMMACULÉE de la MÈRE DE DIEU !

Mais avant d'aller plus loin, nous ne nous refuserons pas le plaisir de lire le texte même du vœu héroïque qu'on émettait, et dont la formulation paraît attribuable à saint Alphonse lui-même:

> Moi . . . de la Congrégation du Très Saint Rédempteur, je promets, je fais le vœu et je jure, en conformité avec les Constitutions des Souverains Pontifes Paul V et Grégoire XV, vouloir, en public et privément, tenir, affirmer et défendre, même au péril de ma vie, que la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, a été conçue sans la tache du péché originel; et cela, tant que le Siège Apostolique n'aura défini rien d'autre. Ainsi que Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles
>
> Moi . . . de la Congrégation du Très Saint Rédempteur [3].

---

[3] Nous avons traduit le texte latin: « Ego . . . Congregationis SSmi Redemptoris, spondeo, voveo et juro me juxta Summorum Pontificum Pauli V et Gregorii XV Constitutiones publice et privatim velle pie tenere et asserere atque defendere, etiam cum periculo vitæ, Beatam Virginem Mariam, Dei Genitricem absque originalis peccati macula conceptam esse, donec aliter a Sede Apostolica definitum fuerit. Ita me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia. Ego . . . SS. Redemptoris ». Rapporté dans G. M. van Rossum, c.ss.r., *S. Alphonsus M. de Ligorio et Immaculata Conceptio B. Mariæ Virginis,* Romæ 1904, n. 229, p. 183.

On soupçonne avec quel enthousiasme saint Alphonse et ses fils spirituels formulaient et signaient cette promesse sacrée !

Rivale du jour par sa clarté, cette preuve d'une singulière dévotion à Marie Immaculée ne circule pas isolée, tel un fil d'or en bordure d'un tissu, dans la trame complexe des activités du Saint. Chez lui, du moins, un vœu aussi spontané était fréquemment renouvelé et proliférait en actes d'amour parfait à l'égard de la Divine Mère. Toute l'existence du Saint, en effet, est scandée par une actualisation intensifiée de ces actes vertueux.

Cueillons cependant d'autres fleurs de dévotion à l'Immaculée Conception qui ajoutent au coloris de cette longue carrière. Ces bouquets parfumeront notre récit.

DANS SON INSTITUT

Dès les débuts, quand s'imposa le choix des patrons célestes auxquels on confierait la garde de son Institut, voué à l'évangélisation des âmes abandonnées dans le peuple, il convia nombreux ces anges tutélaires. Or, de par la volonté du Fondateur, la protectrice principale, la première patronne de la Congrégation du Très Saint Rédempteur a toujours été et demeure la Vierge Marie sous le vocable de l'IMMACULÉE CONCEPTION.

Formés par le saint Fondateur, c'est à l'unanimité encore que les Pères du premier chapitre (5e session) endossèrent ce contrat de leur Père vénéré avec la Sainte Vierge. Nous avons dit ailleurs le bonheur qu'éprouvait le Saint à cette pensée.

Du reste, dévot à l'Immaculée, soucieux de voir s'épanouir chez tous ses fils spirituels une dévotion intense pour la Vierge, le Supérieur Général traça à ses enfants le programme d'une préparation de piété à la fête de l'Immaculée Conception: neuvaine célébrée en communauté, jeûne austère pour la vigile, magnificence, splendeur et surtout piété sans borne pour solenniser le jour même et l'octave. Afin de créer l'atmosphère favorable à l'épanouissement des cœurs, il désigna cette fête jour de grande récréation !

Bien plus, dans l'Institut de saint Alphonse, le samedi est, à l'année, jour d'abstinence, et pratiquement jour de jeûne. Cette coutume, toujours chère aux vrais fils de saint Alphonse, c'est le Fondateur qui l'a introduite, afin d'honorer de la sorte, la première patronne de la Congrégation, la VIERGE IMMACULÉE.

Comme nous l'avons rapporté dans la première partie de ce volume, un autre usage remonte à saint Alphonse et prouve sa dévotion à l'Immaculée. Dès le berceau de l'Institut s'implanta, à la demande du Fondateur toujours, l'usage d'invoquer l'Immaculée Conception avec le peuple dans les prédications apostoliques. Le champ des âmes, pensait-il, devait être abondamment emblavé de cette semence qui germerait en culte pour l'IMMACULÉE CONCEPTION.

Mais il tenait avant tout à ce que ses propres sujets soient d'abord pénétrés d'amour pour MARIE IMMACULÉE. Aussi ne manquait-il jamais l'occasion de recommander cette dévotion aux jeunes qu'il formait pour sa Congrégation. En 1750, il publia un opuscule « *Avis sur la vocation religieuse* », destiné spécialement aux novices de sa Congrégation, bien qu'adapté à tous les religieux. On y lit ce pressant conseil, écho de ses avis oraux:

> Recommandons-nous sans cesse à notre très aimant Rédempteur, caché dans l'Eucharistie, et *à la Très Sainte Vierge Marie*. Les sujets de notre Congrégation, en effet, doivent professer un amour très spécial et nourrir une grande confiance envers Jésus au Saint Sacrement et à *Marie Immaculée* [4].

Afin de favoriser les visites à la chapelle du Noviciat, dédiée à l'*Immaculée Conception,* et d'y attirer plus efficacement les candidats à la vie religieuse, il avait sollicité et obtenu, en 1754, une indulgence de cent jours pour chacune de ces visites [5].

Les Novices n'étaient cependant pas les seuls à recueillir ses conseils et encouragements. En 1750, il publiait un autre opuscule, destiné tout spécialement à ses propres sujet: « *Considérations pour ceux qui sont appelés à la vie religieuse* ». Là, il recommande la confiance la plus magnanime envers la céleste patronne du frêle Institut, l'Immaculée Conception:

> Comment, dit-il, pourrions-nous douter, je vous le demande, que Marie déploie toute sa puissance et sa miséricorde en faveur des religieux, en notre faveur, nous, les membres de cette Congrégation du Très Saint Rédempteur, où, tous le savent, on fait *une spéciale profession d'honorer*

---

[4] Conclusion, vers la fin. Cf. Oeuvres ascétiques, Trad. Dujardin, t. 12, p. 71 s.

[5] Van Rossum, ouvr. cité, n. 230, p. 184 note.

la Vierge Mère par des visites, par le jeûne du samedi, par des mortifications particulières durant ses neuvaines, etc.; où, en outre, on s'applique à répandre son culte partout par des prédications et des neuvaines en son honneur [6].

De telles paroles se passent de commentaire. Elles disent assez la dévotion d'un Fondateur qui parle à ses sujets cet énergique langage.

PRATIQUES DE DÉVOTION CONSEILLÉES

Les heureux bénéficiaires de ses conseils ne logeaient pas tous à l'enseigne du Très Saint Rédempteur cependant.

Parmi les nombreuses pratiques de piété envers la Sainte Vierge, à tous il en conseillait plusieurs en l'honneur de l'Immaculée Conception: la neuvaine, à l'occasion de la fête, ou en d'autres occasions; la visite quotidienne, avec la prière dont nous dirons la beauté plus loin; le chapelet de l'Immaculée Conception, avec l'invocation explicite qu'il répète; la triple salutation à l'Immaculée, Vierge avant, pendant et après son enfantement; les trois Ave Maria, matin et soir. Sur cette dernière dévotion, il faut nous arrêter.

La pratique des trois Ave Maria

Saint Alphonse a recommandé à maintes reprises la récitation de ces trois Ave Maria, suivis chacun de l'invocation: « Par votre sainte et Immaculée Conception, ô Marie, rendez mon corps pur et mon âme sainte ». D'après le cardinal van Rossum [7], cette pratique lui était très à cœur, jamais il ne manquait l'occasion d'y exhorter les fidèles, et il incitait ses religieux à agir de même. L'assertion de l'éminent fils de saint Alphonse est facile à confirmer.

De cette pratique saint Alphonse a laissé la recommandation explicite avant tout dans son livre classique, *Les Gloires de Marie.*

Comme on le sait, ce livre se divise en deux grandes parties: la première commente longuement le *Salve Regina;* la seconde, subdivisée en trois sections principales, donne des sermons pour les fêtes de Marie, ainsi que des lectures sur les douleurs de la Reine des martyrs; viennent ensuite des considérations sur les

---

[6] XVe Considération. Cf. Oeuvr. Ascét., Trad. Dujardin, t. 12, p. 121.
[7] Ouvr. cité, n. 247, p. 199.

vertus de Marie, puis un recueil d'hommages à la Sainte Vierge; en appendice, on peut lire des faveurs obtenues par Marie et des cantiques.

La section consacrée aux hommages était particulièrement chère au saint Docteur; il écrivait en effet, dans l'introduction à cette partie: « Je vais donc en terminant exposer simplement et brièvement les divers hommages que nous pouvons offrir à notre divine Mère, pour nous concilier ses bonnes grâces, et ce sera, je crois, la *partie la plus utile de mon livre* » [8].

Or le premier hommage qu'il recommande, c'est l'usage de l'Ave Maria, qu'il sait cependant accommoder à diverses dévotions. Voici comment il présente la première:

> Réciter chaque matin en se levant et chaque soir avant de se coucher trois *Ave Maria,* la face contre terre ou du moins à genoux, en ajoutant à chaque *Ave Maria,* la prière: Par votre sainte et Immaculée Conception, ô Marie, rendez mon corps pur et mon âme sainte. Ensuite demander à Marie sa bénédiction . . . Enfin nous placer sous sa protection, en la priant de nous préserver de tout péché durant ce jour, ou durant cette nuit. Il serait bon d'avoir à cette fin près de son lit une belle image de la sainte Vierge [9].

Cette recommandation ne figure pas isolée. Dans le *Règlement de vie du Chrétien,* il y revient à deux reprises, et la seconde fois, il y insiste: « N'omettez jamais ces trois *Ave Maria* en l'honneur de la pureté de Marie, la priant de vous préserver de toute faute » [10]. La même exhortation réapparaît dans « *Instruction catéchistique au peuple* », dans les « *Exercices des missions* » [11]. Il souhaite que les confesseurs conseillent instamment cette dévotion aux enfants pour la sauvegarde de leur pureté. C'est le motif qui l'a incité à introduire cette suggestion dans le traité théologique intitulé: « Homo Apostolicus »:

---

[8] *Les Gloires de Marie,* Trad. du P. J. Favre, c.ss.r., Bar-le-Duc 1945, p. 414. — Pour le texte italien, voir S. Alfonso M. de Liguori, Opere ascetiche, vol. VII, *Le Glorie di Maria,* Parte seconda, Roma 1937, p. 321: « cosa ch'io stimo la più profittevole di quanto ho scritto in questa Operetta ».

[9] Trad. Favre, p. 415 s.; éd. Romaine, p. 324.

[10] Ch. 8, n. 1; cf. Trad. Dujardin, t. 1, p. 516.

[11] Instruction catéchistique, 1e Partie, ch. 6, paragr. 4, Trad. Dujardin, t. 16, p. 507. Exercices des missions; voir plus loin, note 50; de plus Trad. Dujardin, t. 16, p. 292, 293, etc.

> Que le confesseur ait grandement à cœur d'inculquer aux enfants la dévotion envers la Mère de Dieu. Qu'il leur suggère de réciter le chapelet chaque jour, et de dire trois *Ave*, matin et soir, ajoutant toujours cette courte prière: Ma Mère, préservez-moi de tout péché mortel [12].

Même dans la « *Sainte Religieuse* » spécialement destinée aux âmes d'élite, cette pratique simple et populaire est conseillée. Et là, l'invocation reçoit sa formulation courante: « Par votre sainte et Immaculée Conception, ô Marie, rendez mon corps pur et mon âme sainte » [13]. On la retrouve d'ailleurs en plusieurs autres endroits que nous omettons.

Le zèle toujours inassouvi, épanouissement d'une âme aimante et convaincue, a reçu une certaine récompense, ou du moins, une reconnaissance officielle de la part du Souverain Pontife. En 1904, l'année où l'on commémorait le cinquantenaire du dogme immaculiste, Pie X, publiait un document spécial pour recommander cette pratique si chère à saint Alphonse.

> Saint Alphonse de Liguori, y disait-il, a été un infatigable promoteur du culte envers la Bienheureuse Vierge conçue sans péché; il a tenu spécialement à inculquer aux fidèles la pratique de réciter la Salutation Angélique, trois fois, matin et soir, avec l'invocation: « Par votre Immaculée Conception, ô Marie, rendez mon corps pur et mon âme sainte ». Cette dévotion, affirmait-il, se révèle très efficace pour sauvegarder la chasteté, contre les tentations du démon. Et Pie X poursuivait: Nous croyons qu'il est très opportun de recommander au peuple chrétien cette louable pratique de saint Alphonse (. . . et de l'enrichir d'indulgences) [14].

Rappelons en passant, que cette dévotion n'a pas vieilli; elle reste de mode, même au vingtième siècle, et de pratique toujours facile et efficace. Pratiquons-la donc, et quand l'occasion s'y prête, recommandons-la avec instance. Quant aux confesseurs, ils ne regretteront pas de l'avoir enseignée et inculquée aux jeunes gens surtout.

---

[12] Homo Apostolicus, ed. cura et studio Ad. Saraceno, Taurini 1890, Tract. ult. (22), punctum 4, n. 38 in fine, p. 699.

[13] Opere Ascetiche, t. XV, *La Vera Sposa di Gesu Cristo*, t. II, Roma 1935, ch. 21, n. 12, p. 326. — Trad. Dujardin, t. II, p. 140. — Le P. Delerue a également fait une traduction française sur le texte critique.

[14] A. S. S. 37 (1904-05) 369 s.

LES ÉCRITS DU SAINT

On sait que saint Alphonse a mérité le titre glorieux de Docteur de l'Église. Il a donc écrit sur la doctrine sacrée. Si l'on parcourt ses œuvres, on constatera combien sont révélateurs de son culte pour l'IMMACULÉ CONCEPTION les nombreux passages qui exposent cette question ou en considèrent l'un ou l'autre aspect.

On a pu lire, dans la seconde partie de ce volume, les trois principaux écrits du saint Docteur sur l'IMMACULÉE CONCEPTION; nous en avons brièvement analysé deux autres dans notre étude [15]. Mais, il s'en faut que le filon soit dès lors épuisé ! On s'en rendra compte plus loin, par les quelques textes ascétiques que nous offrirons au lecteur. Signalons ici la méditation spéciale pour la fête de l'Immaculée Conception, reprenant en abrégé les trois points du sermon dogmatique, et se terminant par une chaude prière [16]; la méditation pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge [17], qui n'est autre chose qu'une longue contemplation de la Vierge pleine de grâce, dès sa conception, pleine d'une grâce qu'elle ne cesse de développer dans son âme; la même réflexion s'applique au sujet de la méditation qu'il propose à ses lecteurs et destine à la fête de la Présentation [18].

Il convient aussi de mentionner la neuvaine de méditations qu'il a composée sur la Sainte Vierge, en préparation aux principales fêtes liturgiques. Sur les différents sujets proposés à l'âme pieuse, sept au moins se rapportent clairement à Marie Immaculée, exempte de toute souillure et comblée de grâces. Ainsi les thèmes: Mère très pure, Mère très chaste (Mater inviolata), Mère aimable, Vase insigne de dévotion, Rose mystique, Maison d'or [19].

À cette liste de travaux, il faut encore joindre plusieurs prières, à l'adresse de l'Immaculée, et combien suaves, combien chaudes; comme il est révélateur de les voir émailler même des écrits scientifiques !

---

[15] Première partie, ch. 3, art. 1, p. 86 et 92.

[16] Ed. Romaine, p. 474 ss. — Cette méditation appartient de droit au livre intitulé *Voie du salut,* édité d'abord à Naples en 1766. — Au deuxième chapitre nous publierons la traduction du P. Dujardin, Oeuvres ascétiques de S. Alphonse, t. 8, *Gloires de Marie* t. II, Tournai 1886, éd. 11, p. 201 ss.

[17] Ed. Romaine, p. 471 ss.; trad. Dujardin, p. 212 ss.

[18] Ed. Romaine, p. 473 s.; trad. Dujardin, p. 214 ss.

[19] Ed. Romaine, p. 441 ss.; 451 ss.; trad. Dujardin, p. 180 ss., 189 ss.

De ces élévations de l'âme, la plus poignante, croyons-nous, est celle qui termine le grand sermon dogmatique sur l'Immaculée Conception. Sa rivale serait l'émouvante supplique, la bouleversante protestation d'amour, de confiance et de zèle à l'égard de MARIE IMMACULÉE, proposée par saint Alphonse pour la visite quotidienne à la Sainte Vierge. Cette prière, formule jaillie du cœur incandescent du Saint, les rédemptoristes la récitent tous les soirs, à la prière en commun; c'est l'adieu, après la journée, des humbles ouvriers du Rédempteur, à leur MÈRE IMMACULÉE. Cette prière, si l'on en croit le Père D. Capone, c.ss.r., aurait sa petite histoire. Dans la seconde édition des *Gloires de Marie*, l'auteur aurait supprimé quelques cantiques pour leur substituer des prières à la Sainte Vierge, sous le titre général: « Prières très dévotes de quelques saints ». Or, sans s'en rendre compte, il se mit parmi ces quelques saints, en ajoutant, en dernier lieu sa propre prière: « Très Sainte Vierge, Immaculée et ma Mère Marie », dont nous venons de parler. Et le Père Capone de conclure: « Un lapsus calami vraiment prophétique » [20] !

La salutation amoureuse, placée à la fin du livre « *Le grand moyen de la prière* », déborde également de tendresse envers l'Immaculée, de complaisance admirative en ses prérogatives. Saint Alphonse et ses missionnaires recommandaient cette formule de prière pour la visite quotidienne à Marie Immaculée [21].

Combien d'autres formules mériteraient encore une mention ! Ainsi cette courte invocation qu'on trouve au traité des vertus de Marie, lorsqu'il termine son exposé sur la chasteté de la divine Mère:

> O Marie, ô pure et virginale colombe, que d'âmes gémissent en enfer, à cause du vice impur. Daignez nous en préserver, ô Notre-Dame ! Faites que dans les tentations, nous ayons toujours recours à vous et que nous vous invoquions, en disant: Marie, Marie, venez à mon secours. Ainsi soit-il [22].

A part les prières qu'il a lui-même composées, il en a répandu un bon nombre d'autres, publiées ailleurs par des auteurs pieux et saints [23].

---

[20] « Un lapsus calami veramente profetico » ! Dans *Pietas Alfonsiana*, Louvain 1951, p. 44.

[21] Exercices des missions, ch. 9, paragr. 1; trad. Dujardin, t. 16, p. 290, cf. p. 341.

[22] Trad. Favre, p. 402.

[23] Trad. Favre, p. 197 ss.

LES DÉDICACES

À ces nombreux écrits, joignons encore les dédicaces à l'Immaculée Conception.

Le grand Docteur marial, en effet, n'a-t-il pas dédié à MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ plusieurs de ses ouvrages ? Agissait-il ainsi poussé par un autre motif que son désir de témoigner à la Vierge toute pure, sa vénération pour sa chère prérogative, et de gagner toujours plus de cœurs à l'IMMACULÉE ?

Le premier opuscule composé par saint Alphonse, c'est un chef-d'œuvre, les *Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge.* Or, quelle dédicace porte-t-il ? « À Marie toujours Vierge et Immaculée Mère de Dieu » [24]. Et une prière toute filiale, un épanchement dans le cœur de la VIERGE IMMACULÉE motive cette dédicace.

De nouveau, cette parole inscrite dans la préface à la première édition de sa Grande Morale, n'équivaut-elle pas à une dédicace, superposée à celle qu'une indication officielle nous indique et que suggéraient les besoins de la propagande ? « Entrons donc en matière, écrit-il, pour l'honneur et la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, et de la Très Sainte Vierge Marie CONÇUE SANS PÉCHÉ [25]. A cette éloquente entrée en matière correspond d'ailleurs une finale de même tonalité: « Louange à Jésus, notre Rédempteur, et à MARIE IMMACULÉE, notre Reine et notre Mère » [26]. N'oublions pas, à la lecture de tels textes qu'ils figurent dans un écrit proprement scientifique.

Il va de soi que le livre des *Gloires de Marie* soit équivalemment dédié à Marie Immaculée. Saint Alphonse, en effet, débute ainsi: « Supplique de l'auteur à Jésus et à Marie » [27]. Or dans cette supplique, il prie Jésus de bénir ses lecteurs et poursuit: « Remplissez-les de confiance et d'amour envers cette VIERGE IMMACULÉE, que vous avez constituée l'espérance et le refuge de toutes les âmes rachetées par votre sang» [28]. Et c'est ensuite en s'adressant à Marie elle-même qu'il continue ses effusions.

---

[24] Opere Ascetiche, t. IV, Roma 1939, p. 289; trad. Dujardin, t. 6, *Amour des âmes* t. 3, p. 103.

[25] Dumortier, Lettres de s. Alphonse-Marie de Liguori, Correspondance spéciale, t. I, Lille 1891, p. 13.

[26] L. Gaudé, Theologia moralis, t. 4, Rome 1912, p. 709.

[27] Trad. Favre, p. IX.

[28] Ibid.

La *Préparation à la mort*, publiée en 1758, lui fournit l'occasion d'une nouvelle dédicace, dont nous donnerons le texte complet au deuxième chapitre de cette partie. Elle débute en ces termes: « À Marie Immaculée, toujours Vierge » [29].

DANS L'INTIMITÉ

Toujours hanté par la gloire de Dieu et le salut des âmes, le Docteur très zélé voyait, dans la dévotion à l'Immaculée Mère de Dieu, un signe de prédestination, un moyen des plus efficaces dans la conquête du royaume céleste. On le constate à travers toute son œuvre; on en lit la preuve palpable dans la longue prière, placée en conclusion de son livre *Le grand moyen de la prière* (éd. 1759), où il implore la confiance en l'intercession de Marie (Secondo), puis la grâce de prier Marie dans les tentations impures, et où il ajoute:

> Donnez-moi une grande confiance en la passion de Jésus-Christ et dans l'intercession de MARIE IMMACULÉE. Accordez-moi un grand amour envers le Très Saint Sacrement de l'autel, et une tendre dévotion à l'égard de votre sainte Mère (Septimo [30]).

Profondément pénétré de cette efficacité, il s'est fait l'apôtre infatigable de cette dévotion, non seulement dans ses publications, mais encore dans ses entretiens intimes et dans sa correspondance.

Une nièce chanceuse

Un incident tout familier d'abord.

Docteur de l'Église, notre Saint conciliait avec ses vastes connaissances théologiques, un goût raffiné, une culture d'artiste. Exploitant toutes les ressources de l'activité humaine pour répandre la dévotion à l'IMMACULÉE, il canalisa vers cette Mère de salut sa verve poétique. Ses chants à l'Immaculée reproduisent pour l'âme le gazouillis qui fuse des nids printaniers ! Les traductions françaises ont sans doute affadi leur saveur première, mais sous les mots et les couleurs défraîchis palpitent encore la grâce, le rythme, la musique du poète italien.

Rêvait-il d'une exécution par sa nièce de ses mélodies et de ses vers, quand, en sa faveur, il joua du miracle ? Teresina venait

---

[29] Trad. Dujardin, t. 1, p. 3.
[30] Trad. Dujardin, t. 3, p. 239 s.

d'humilier, dans les plis du saint habit, ambitions mondaines et vanités des charmes corporels. Humble novice, elle vaquait aux exercices quotidiens du recueillement et de la prière, et participait au chant de l'Office Divin, des louanges à Dieu et à la Vierge. Quand sa voix superbe les modelait à son gosier, ils engendraient la nostalgie du ciel. Mais, rude épreuve, cet organe magnifique acquit un jour une raucité déplorable; puis, tel un tuyau d'orgue obstrué, il s'éteignit complètement. L'art médical sollicité avec instance s'inclina dans un aveu forcé d'incompétence; aucun médicament ne redonnait aux cordes vocales leur sonorité musicale.

Désespérée des ressources humaines inopérantes, la jeune religieuse frappa au cœur de son vieil oncle. L'évêque, retiré à Nocera, accueillit avec compassion cet appel d'une nièce désireuse, à la gloire de Jésus et de Marie, de préluder aux concerts éternels par la prolongation des psalmodies liturgiques. Le remède anodin, conseillé par le Saint, ne s'achète pas dans les pharmacies. Mgr de Liguori, indice de ses préférences, gardait à sa disposition des figurines de L'IMMACULÉE CONCEPTION. En cette occurrence, il en expédia à sa nièce avec cette consigne prometteuse: Prenez-en une chaque jour, après avoir invoqué la Sainte Vierge. Le résultat ? Il est superflu de l'enregistrer ! La voix se réconcilia aussitôt avec l'organe dont elle s'était désaffectionnée, qu'elle avait boudé un temps ! Or, phénomène singulier, jusque dans sa vieillesse, la religieuse garda à son timbre de voix sa fraîcheur juvénile, en dépit d'une assiduité au chœur et d'un usage de sa voix qui dominait toutes ses compagnes. MARIE IMMACULÉE attestait sans doute que le culte du Saint n'atteignait pas un faux objet [31].

Utilisation personnelle

Plus tard, réduit à l'extrémité, Alphonse en personne recourut au même pieux stratagème. Lui toutefois, nullement dans le but de recouvrer une santé inespérée; mais pour implorer un soulagement bien ténu. C'était quelques jours avant sa mort, le vingt-sept juillet. Au milieu de douleurs indicibles qui le tenaillaient, on lui présenta, trempée dans l'eau, une figurine de MARIE IMMACULÉE. Hélas ! il fit effort, mais pour l'heure, il ne put rien absorber. Après un court laps de temps, spontanément il redemanda la petite image; puis

[31] Berthe, ouvr. cité, t. II, Livre VI, ch. V, p. 463.



NOTRE-DAME DES GRÂCES
Statue du sculpteur canadien Emile Brunet



STATUE DE LA VIERGE IMMACULÉE
dans la chapelle du Juvénat des Pères Rédemptoristes à Sainte-Anne-de-Beaupré
Le Juvénat est dédié à la Vierge Immaculée

muni d'un fervent Ave Maria, il parvint à la déglutir. La VIERGE IMMACULÉE le fortifia afin qu'il pût, avec sa candeur d'enfant, atteindre le port éternel [32].

À TRAVERS SA CORRESPONDANCE

Les événements connexes ont précipité notre marche. Reportons-nous plusieurs années plus tôt (1744). Un jeune homme du monde, arrivé au carrefour de la vie, don Nicolas-Marie-Célestin de Robertis, éprouvait les tiraillements de l'indécision. Informé de ses désirs et de l'irrésolution de sa volonté, le Père Alphonse de Liguori prend la plume. En tête de sa lettre, il tracera d'abord en exergue ce souhait révélateur: « Loué soit le Très Saint Sacrement et Marie Immaculée ». Puis, avec compétence surnaturelle et d'une main ferme, il indique à son correspondant l'orientation qui n'égare pas, et signale les précipices qui bordent le sentier. Mais, il ne signera pas sa lettre avant d'avoir glissé ce conseil: « *Commencez aussi une neuvaine à Marie Immaculée,* pour que cette bonne Mère vous inspire la décision la plus utile à votre salut éternel, la plus capable de vous consoler au moment de la mort » [33].

Quelques semaines plus tard, autre visite épistolaire au futur religieux, dont la conquête est un beau fleuron. Le même en-tête évoquera le nom de *l'Immaculée* et un conseil opportun nous révélera une fois de plus son amour spécial pour cette Madone: « Sentez-vous un peu fléchir votre résolution (relative à votre vocation), écrit-il, recourez immédiatement à *Marie Immaculée,* et dites-lui: O MARIE IMMACULÉE, ne m'abandonnez pas; accordez-moi la force d'être fidèle à Dieu » [34].

Nous ne songeons pas à épuiser ce filon. Cependant, quelques exemples encore, extraits de sa correspondance.

Un jour l'adresse désigne un prêtre qui veut prendre rang dans l'Institut; une longue missive permet au Père de Liguori de s'épancher cordialement. Avant de clore l'entretien: « Ainsi donc, conclut-il, au nom des trois personnes de la sainte Trinité, au nom de Jésus au T.S. Sacrement, au nom de *Marie Immaculée,* je vous accepte, vous reçois et vous bénis » [35].

---

[32] Tannoia, Mémoires sur la vie et l'Institut de s. Alphonse, t. III, p. 305.

[33] Dumortier, Correspondance générale, t. I, Lille 1888, p. 108. — Lettre du 15 mars 1744.

[34] Ibid. p. 111. — Lettre du 7 avril 1744.

[35] Ibid. p. 166. — Lettre du 7 décembre 1747.

Plusieurs autres lettres portent l'en-tête révélateur: « Vive Jésus et Marie Immaculée »; par exemple, une missive au prêtre François de Viva (25 janvier 1736), une couple d'autres à Sr Marie-Jeanne de la Croix (février et 18 avril 1736 [36]).

D'autres fois, on lira une variante dans l'en-tête; mais la même prérogative insigne de la Vierge dominera: « Loués soient le T.S. Sacrement et MARIE IMMACULÉE ». Ainsi débutent, par exemple, une couple de messages au Chan. J. Sparano (17 juillet 1744 et 10 août 1744 [37]); un autre à sa pieuse dirigée, indiscrète cependant dans ses désirs, Sr Marie-Jeanne de la Croix (14 avril 1745 [38]); un autre encore destiné au Père André Villani, recteur de Ciorani, mais lui parvenant par l'intermédiaire du Père de Robertis (4 février 1748 [39]).

En d'autres circonstances, c'est dans la conclusion que s'exhale, aussi éloquent, le souhait admiratif pour le S. Sacrement et la *Vierge Immaculée.* Lire comme modèle une lettre dont le destinataire est le Père André Sarnelli (10 février 1748 [40]), ou celle que le vingt-six avril dix-sept cent quarante-huit il destinait à un prêtre dont le nom ne nous est pas parvenu [41].

En dehors de la correspondance, on retrouve cette exclamation admirative en plusieurs autres écrits, et entre autres, au début et à la fin des *Considérations utiles aux Évêques* [42].

Plus significative encore nous apparaît la recommandation adressée à sa dirigée: « Faites une neuvaine particulière en l'honneur de MARIE IMMACULÉE . . . à l'intention de trois sujets » [43]; et une autre fois: « Faites une neuvaine à MARIE IMMACULÉE pour qu'elle m'accorde et la santé et des sujets » [44].

Terminons par un trait le dépouillement de cette correspondance.

Le Père Xavier Rossi, sujet très précieux et bien cher à saint Alphonse, attaché au monastère de Ciorani, tomba sérieusement

---

[36] Ibid. p. 56, 60 et 62.
[37] Ibid. p. 112 et 113.
[38] Ibid. p. 124.
[39] Ibid. p. 167.
[40] Ibid. p. 173.
[41] Ibid. p. 178.
[42] Trad. Dujardin, t. 18 (Opuscules divers), p. 151 et 196.
[43] Dumortier, Correspondance générale, t. I, p. 62. — Lettre du 18 avril 1736.
[44] Ibid. p. 75. — Lettre du 22 avril 1737.

malade (mai 1754). Les médecins ne pouvaient plus rien; le hoquet de la mort torturait déjà le pauvre patient. Journellement le Père Pascal Caprioli tenait le Supérieur au courant par l'envoi, à Nocéra, d'un bulletin médical. Émû de compassion, le charitable supérieur écrivit ce billet à son correspondant:

> J'ai promis à MARIE IMMACULÉE, si elle nous accorde la grâce (de sa guérison), dix ducats pour son autel... Dites à ce malheureux hoquet, au nom de MARIE IMMACULÉE, de cesser sur-le-champ, et de ne pas tourmenter davantage don Xavier, et nous avec lui [45].

L'ordre fut transmis au malade par le Père André Villani. Aussitôt un mieux sensible et surhumain se produisit; puis, peu après, ce fut le complet rétablissement !

LE SCAPULAIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Il nous faut maintenant signaler une pratique très chère au Saint.

Pour témoigner à la Madone son amour et le servage par lequel il lui subordonnait sa vie, Alphonse avait revêtu ses livrées dans le scapulaire de l'Immaculée Conception que jamais il ne dépouillait [46]. Geste modeste, et que nous pouvons reproduire; mais geste agrandi par la ferveur. Quant à notre Saint, il était attaché à son scapulaire comme au signe sensible authentique de son esclavage spontané envers *l'Immaculée*. On en eut bien la preuve un jour, quand il releva le défi d'un accusateur visiblement trop tiède envers Marie Immaculée.

Saint Alphonse allait atteindre ses quatre-vingts ans quand il prit connaissance d'un curieux livre, *Le nouveau projet,* par l'abbé L. Rolli. Ne cueillant dans son cœur que les fleurs graciles d'un climat trop froid, l'abbé Rolli critiquait vertement la plupart des pratiques pieuses en l'honneur de Marie. Naturellement le port des scapulaires, y compris le scapulaire de l'Immaculée Conception, n'échappait pas à ses vertes censures. Alphonse, au contraire, avait recommandé la dévotion aux différents scapulaires de la Vierge; il

---

[45] Ibid. p. 205.

[46] Berruti, Esprit de saint Alphonse, ch. 17 (Traduction non publiée).

les portait lui-même, avec un sens surnaturel profond; et en particulier, il vénérait le scapulaire de l'Immaculée Conception.

Son âge avancé ne lui parut pas un handicap. Il répliqua donc brièvement, mais point par point, à l'abbé Rolli. Sur le présent sujet, la riposte est décisive:

> L'abbé Rolli appelle cela des « dévotionnettes », comme si c'étaient des choses presque inutiles ! Et pourtant nous savons que les Souverains Pontifes ont approuvé ces pieuses pratiques et les ont enrichies d'indulgences. Le savant Papebrock accuse de perversité celui qui ose nier que la dévotion au Scapulaire de Marie ait été enrichie de grâces et de privilèges par les Souverains Pontifes, et que Dieu l'ait confirmée par de nombreuses faveurs [47].

Et il termine: « Ceux qui blâment ces dévotions, dit le docte Touget, blasphèment ce qu'ils ignorent » [48]. Dans la suite de sa réponse, il justifie, contre le même auteur, ceux qui, malgré leurs fautes, persévèrent dans ces pratiques [49].

DANS SA PRÉDICATION

Il y aurait encore tout un chapître à rédiger sur la prédication immaculiste de saint Alphonse. Que n'a-t-il pas fait en ce domaine, pour l'honneur et le culte de MARIE IMMACULÉE ! Nous avons rapporté quelques faits dans la première partie de ce livre; ajoutons ici l'un ou l'autre détail seulement.

Il était d'usage en Italie, dans les missions pour les hommes, de prendre la discipline en commun, quatre ou cinq soirs. Saint Alphonse suggérait qu'on clôturât l'exercice par trois Ave Maria, récités front contre terre, en l'honneur de l'Immaculée. On devait ajouter la louange au T.S. Sacrement et l'invocation: « Bénie soit la sainte, immaculée et très pure Conception de la Bienheureuse Vierge Marie » [50] !

Pour inviter plus efficacement aux missions, on sortait en procession par les rues; arrivé à un endroit propice, on sonnait la cloche et l'on disait ensuite à très haute voix: « Loué soit le T.S. Sacrement et l'IMMACULÉE CONCEPTION de la Vierge Marie » [51].

---

[47] Glorie di Maria, éd. Romaine, p. 496 s.; trad. Dujardin, p. 324 s.
[48] Ibid.
[49] Ed. Romaine, p. 497; trad. Dujardin, p. 325.
[50] Exercices des Missions, ch. I, trad. Dujardin, t. 16, p. 115.
[51] Méthode des Missions, ch. I, trad. Dujardin, t. 16, p. 115.

Le matin, on vaquait à la méditation avec le peuple. On récitait d'abord le chapelet; alors le Père montait en chaire et sa première parole chantait l'objet de ses amours: « Loué soit le T.S. Sacrement et l'IMMACULÉE CONCEPTION de la Vierge Marie »; suivaient les litanies et la méditation proprement dite. Enfin, la Vierge Immaculée revenait à la fin de la mission, quand on donnait la bénédiction: « . . . au nom de la T. Sainte Trinité . . . au nom de l'Immaculée Vierge Marie . . » [52]

Mais nous n'en finirions pas à vouloir tout rapporter.

CONCLUSION

Déjà, nous semble-t-il, le lecteur s'en est fait la conviction: saint Alphonse n'a pas été un froid théologien qui a disserté sur l'Immaculée Conception de Marie, avec compétence seulement; ce fut surtout un saint qui joignait à la science, la dévotion profonde à Marie Immaculée.

Tous les indices que nous avons recueillis sont révélateurs d'une *singulière dévotion* envers l'IMMACULÉE CONCEPTION; ils sont plus éloquents, si l'on songe à la froideur du siècle envers cette prérogative.

Mais, nous semble-t-il, rien ne dévoile son secret intime et n'insinue l'influence de sa propre dévotion comme cette parole enregistrée avec admiration, un jour que, dans un entretien fraternel, il parlait du privilège marial dont il souhaitait la définition comme dogme de foi: « Puissé-je avoir le bonheur de voir proclamer cette vérité » [53] ! Du reste, dans la première édition de sa Morale, en finale de sa dissertation sur les censures en rapport avec l'Immaculée Conception, il exprimait absolument la même idée, qu'il a supprimée, dans la suite, sans doute par discrétion: « . . . desiderium quod vehementer nutrio una cum communi fidelium cœtu videndi *utinam hisce temporibus* certe definitum ab Ecclesia, tantum et honorabile privilegium meæ Dominæ Mariæ a Deo fuisse concessum » [54].

Que de tels exemples nous entraînent à la suite de saint Alphonse, et nous stimulent à témoigner toujours un culte fervent à la VIERGE IMMACULÉE, MÈRE DE DIEU.

---

[52] Méthode des Missions, trad. Dujardin, t. 16, p. 348.
[53] Berruti, Esprit de saint Alphonse, ch. 17.
[54] Van Rossum, ouvr. cité, n. 56, p. 35, note 1.

CHAPITRE II

TEXTES PIEUX

de

SAINT ALPHONSE-MARIE DE LIGUORI

sur

L'IMMACULÉE CONCEPTION

Sommaire

INTRODUCTION

Les textes suivants sont puisés à différents endroits des écrits alphonsiens. Nous indiquons la source ici.

I — *Plénitude de grâce en Marie, au moment de sa Conception Immaculée*

Cet extrait constitue le premier point (moins cinq ou six lignes) du second sermon des Gloires de Marie: La Nativité de la Sainte Vierge (Éd. Favre, p. 234 ss.).

II — *Méditation pour la fête de l'Immaculée Conception*

Cette composition appartient à l'ouvrage « Voie du Salut », qui propose des sujets de méditation pour tous les jours de l'année. A cause du sujet cependant, le P. Dujardin l'a intégrée au second tome des Gloires de Marie, huitième des Oeuvres ascétiques, p. 201 ss.

III — *Sujets de méditation pour les neuvaines en l'honneur de la Sainte Vierge*

La neuvaine de méditations mentionnée ici appartient également au livre « Voie du Salut ». Chaque jour, l'auteur propose une explication de deux ou trois invocations des Litanies de la Sainte Vierge.

La lecture de ces développements révèle qu'en plusieurs endroits, le Saint contemple la Vierge Immaculée. Nous donnons à la suite, ces différents commentaires, dont chacun ne constitue qu'un point de méditation.

Le P. Dujardin ramène également ces textes au deuxième volume des Gloires de Marie, p. 180 ss.

IV — *Prière pour la Visite quotidienne à Marie*

Nous donnons les deux formules composées par saint Alphonse. La première est extraite de l'opuscule: « Visites au Saint Sacrement et à la Sainte Vierge. »

Nous reproduisons la traduction du P. F. Delerue, c.ss.r.

La seconde se trouve en Appendice au traité: « Exercices des Missions », traduction Dujardin, t. 16, p. 341 s.

V — *Consécration à Marie Immaculée*

Nous proposons les deux formules de saint Alphonse. L'une est individuelle, la seconde collective, pour toute une famille.

La consécration individuelle ne signale pas explicitement qu'elle s'adresse à l'Immaculée. Toutefois on la trouve immédiatement, dans les anciennes éditions des « Gloires de Marie », après la Petite couronne de l'Immaculée Conception. Le P. Dujardin donne ces deux formules au t. 8 des Oeuvres ascétiques, p. 217 s.

VI — *Dédicace de la Préparation à la mort,* traduction Dujardin, t. 1.

VII — *Cantiques*

N.B. On se rappellera que nous avons déjà reproduit le texte de la belle prière à l'Immaculée Conception, dans la seconde partie de ce volume, à la suite du sermon dogmatique.



— I —

PLÉNITUDE DE LA GRÂCE EN MARIE
AU MOMENT
DE SA CONCEPTION IMMACULÉE

L'âme la plus belle

Pour commencer, disons qu'entre toutes les âmes créées par Dieu, celle de Marie fut certainement la plus belle. Disons mieux: cette âme bénie est, après l'Incarnation du Verbe, l'œuvre la plus grande, la plus digne de lui que le Tout-Puissant ait faite en ce monde. « En Marie, dit saint Pierre Damien, nous voyons un chef-d'œuvre qui n'est surpassé que par Dieu seul [1]. » C'est pourquoi la divine grâce ne descendit pas en elle goutte à goutte comme sur les autres saints, mais, selon la prophétie de David, comme une pluie abondante sur une toison [2]. L'âme de Marie fut semblable à une toison de laine qui absorba heureusement, sans en rien perdre, toute cette pluie céleste, « toute la grâce du Saint-Esprit », explique saint Basile [3]. Aussi a-t-elle pu dire par la bouche de l'Ecclésiastique: Ma demeure est dans la plénitude des saints [4], c'est-à-dire, selon le commentaire de saint Bonaventure, « ce que les saints ne reçoivent qu'en partie, je le possède en plénitude [5] ». Et saint Vincent Ferrier, parlant de la sainteté de Marie avant sa naissance, affirme qu'elle était supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints [6].

---

1 Videbis quiquid majus est minus Virgine, solumque Opificem opus istud supergredi. Sermo in Nativitate B.M.V., sermon 44e dans les œuvres de saint Pierre Damien, mais dont l'auteur est le moine Nicolas, jadis secrétaire de saint Bernard.

2 Sicut pluvia in vellus. Ps. 71, 6.

3 Virgo sancta totam sibi hauserat Spiritus Sancti gratiam. Catena aurea Divi Thomæ, in Luc, I, 47.

4 In plenitudine sanctorum detensio mea. Eccl., 24, 16.

5 Totam teneo in plenitudine, quod alii sancti tenent in parte. De Assumptione B.M.V. sermo 4.

6 Fuit sanctificata super omnes sanctos et etiam angelos. In festo Nativitatis V. Mariæ. Sermo I, no 2.

La grâce de Marie surpasse celle des anges et des saints réunis

Et ce n'est pas seulement chaque saint en particulier que la bienheureuse Vierge surpassa dès lors en grâce, mais tous les saints et tous les anges ensemble, comme le prouve le savant Père François Pépé, de la Compagnie de Jésus, dans son bel ouvrage des Grandeurs de Jésus et de Marie [7]. Il assure que cette proposition, si glorieuse à notre Reine, est aujourd'hui communément admise et tenue pour certaine par les théologiens modernes, comme Carthagena, Suarez, Spinelli, Recupito, Guerra et beaucoup d'autres, lesquels ont traité expressément ce point, chose que les anciens n'avaient point faite. Il raconte même que la divine Mère envoya le Père Martin Guttierez remercier Suarez d'en avoir si bien établi la très grande probabilité. Enfin, le Père Segneri, dans son Dévot serviteur de Marie, atteste que l'École de Salamanque s'est prononcée en sa faveur.

Or, si cette proposition, communément admise, est certaine, il en est une autre, très probable elle aussi, suivant laquelle cette grâce, supérieure à celle de tous les anges et de tous les saints ensemble, Marie la reçut dès le premier instant de son immaculée conception. Cette seconde proposition, Suarez la soutient fortement [8] et à sa suite, les Pères Spinelli [9], Recupito [10] et de la Colombière [11]. Mais outre l'autorité des théologiens, il y a deux grandes et solides raisons qui suffisent, à elles seules, à la démontrer.

1ère raison: *parce que Marie est Mère de Dieu*

La première, c'est que Marie fut choisie de Dieu pour être la Mère du Verbe divin. Par le fait de cette élection, observe Denis le Chartreux [12], elle est entrée dans un ordre supérieur à toutes les créatures, attendu, remarque Suarez [13], que la dignité de Mère de Dieu appartient, en quelque sorte, à l'ordre de l'union hypostati-

---

[7] Francesco Pepe, Grandezze di Gesù e di Maria, Lezione 136.
[8] De Incarnatione, pars II, disput. 4, sectio I.
[9] Maria Deipara Thronus Dei, cap. IV, no 3.
[10] De Deo uno, pars II, lib. III, q. IX, no 27.
[11] Sermons prêchés devant son Altesse royale, la duchesse d'York, sermon XXVII, pour le jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.
[12] De dignitate et laudibus B.M.V. Lib. I, Procemium.
[13] Hæc dignitas Matris est alterius ordinis; pertinet enim quodammodo ad ordinem unionis hypostaticæ. De Incarnatione, pars II, disput, I, sectio 2.

que. Il est donc juste que dès le premier instant de sa vie, elle ait reçu des grâces d'un ordre également supérieur et qui surpassent incomparablement celles accordées à toutes les autres créatures.

Marie reçut une grâce selon sa dignité

Insistons sur cette preuve. Lorsque dans les conseils divins, il fut arrêté que le Verbe éternel se ferait homme, en ce même instant, on ne peut en douter, une Mère lui fut choisie pour qu'il en reçut la nature humaine, et cette Mère, c'est la sainte enfant dont nous célébrons la naissance. Or, enseigne saint Thomas, « Dieu donne à chacun une grâce proportionnée à la dignité à laquelle il le destine [14]. » Saint Paul d'ailleurs l'avait déjà enseigné en écrivant: Il nous a rendus capables d'être les ministres du testament nouveau [15], paroles qui signifient que les apôtres reçurent des grâces proportionnées au ministère sublime pour lequel ils étaient élus. Et saint Bernardin de Sienne ajoute que « Dieu ne destine jamais personne à un état, sans lui donner non seulement les aptitudes nécessaires, mais encore tous les dons requis pour le soutenir avec honneur [16] ». Si donc Marie était choisie pour devenir la Mère de Dieu, il était souverainement convenable que, dès le premier instant de sa vie, Dieu l'ornât d'une grâce immense et d'un ordre supérieur à celle de tous les anges et de tous les hommes ensemble, puisque cette grâce devait correspondre à l'immense et sublime dignité à laquelle Dieu la destinait. Tel est le raisonnement de tous les théologiens, à la suite de saint Thomas. « La Vierge, dit le Docteur angélique, fut choisie pour être la Mère de Dieu: Nul doute, par conséquent, que Dieu ne l'ait élevée par sa grâce à la hauteur de cette dignité [17]. »

Elle reçut la grâce en plénitude

Ainsi, bien avant d'être la Mère de Dieu, Marie était déjà ornée de la grâce correspondante à cette fonction sublime. « Il y eut dans la bienheureuse Vierge, dit encore le Docteur angélique,

---

[14] Illos quos Deus ad aliquid eligit, ita præparat et disponit, ut ad id ad quod eliguntur inveniantur idonei. Sum. Theol., III, q. XXVII, art. 4.

[15] Qui et idoneos nos fecit ministros novi Testamenti. II Cor. III, 6.

[16] Regula firma est in sacra theologia, quod quandocumque Deus aliquem elegit ad aliquem statum, omnia illi bona dispensat, quæ illi statui necessaria sunt et illum copiose decorant. Sermo de Purificatione B.V.M., art. 2, cap. I.

[17] Beata Virgo fuit electa divinitus ut esset Mater Dei. Et ideo non est dubitandum quod Deus per suam gratiam ad hoc eam idoneam reddidit. Sum. Theol., III, q. XXVII, art. 4.

comme une perfection préparatoire qui la rendit capable d'être la Mère de Dieu, et c'est à cela qu'il faut mesurer la grandeur de sa première grâce [18]. » En effet, quand nous disons que Marie avait la plénitude de la grâce, nous n'entendons pas dire que Dieu n'aurait pas pu créer une grâce plus grande. Même en Notre-Seigneur, la grâce habituelle n'était pas la plus grande possible, car telle est la puissance de Dieu, qu'après avoir répandu richesses sur richesses, il lui reste toujours de quoi donner encore. A la vérité, la capacité naturelle que possède la créature à recevoir les dons de Dieu est limitée, en sorte qu'elle peut se trouver entièrement remplie. Néanmoins cette capacité, en tant qu'elle est aux ordres de la puissance divine, ne connaît pas de limites, puisque Dieu peut toujours la remplir davantage en l'élargissant de plus en plus. Mais Dieu lui-même ne pouvait assigner à la grâce du Christ une fin plus noble que l'union personnelle avec le Verbe, or c'est à cette fin, que, selon l'ordre de la divine sagesse, la grâce du Christ répondait et qu'elle empruntait sa perfection.

Tel est l'enseignement de saint Thomas sur la plénitude de la grâce [19], et il en fait l'application à la sainte Vierge. « L'Ange, dit-il, l'appelle pleine de grâce, non pas que la grâce en elle fût la plus grande possible et pût produire tous les effets possibles, mais parce que Marie possédait toute la grâce que réclamait la dignité de Mère du Verbe à laquelle Dieu la destinait [20]. » D'où la règle posée par Benoit Fernandez: « Pour comprendre l'excellence de la grâce conférée à Marie, il faut la mesurer sur sa qualité de Mère de Dieu [21]. »

C'est donc en toute justice que David place au sommet des plus hautes montagnes les fondements de cette cité de Dieu qu'est Marie: *Ses fondements sont établis sur les saintes montagnes* [22], c'est-à-dire que la bienheureuse Vierge devait, dès le commencement de son existence, être plus élevée en grâce que tous les saints consommés en vertus. *Le Seigneur,* poursuit le Prophète, *aime les portes de Sion plus que tous les tabernacles de Jacob* [23]. Et voici la raison qu'il

---

[18] In Beata Virgine fuit perfectio quasi dispositiva, per quam reddebatur idonea ad hoc quod esset Mater Christi, et hæc fuit perfectio sanctificationis. Sum. Theol. III, q. XXVIII, art. 5.

[19] Sum. Theol., III, q. VII, art. 12.

[20] Sum. Theol., III, qu. VII, art. 10, ad 1um.

[21] Est igitur dignitas Matris Dei prima et summa regula, per quam metiendum erit quidquid Virgini a Deo collatum credimus. Commentarii in Genesim, cap. II, sectio 15, no 4.

[22] Fundamenta ejus in montibus sanctis. Ps. 86, 1.

[23] Diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob. Ibid.

en donne: Dieu devait se faire homme dans son sein virginal [24]. Il convenait donc que Dieu, en la créant, lui donnât une grâce correspondant à la dignité d'une Mère de Dieu.

Telle est aussi la pensée du prophète Isaie quand il représente la maison du Seigneur, c'est-à-dire Marie, comme une montagne qui s'élève au sommet de toutes les autres et vers laquelle toutes les nations devront accourir pour participer aux divines miséricordes: Il arrivera dans les derniers jours que la montagne préparée pour la demeure de Dieu sera établie sur la cime des montagnes; elle sera élevée au-dessus des collines et tous les peuples y affluеront [25]. « Marie, dit saint Grégoire, est une montagne placée sur les plus hauts sommets, parce que sa sublimité brille par-dessus tous les saints [26]. » « Elle est, ajoute saint Jean Damascène, cette montagne sur laquelle le Seigneur s'est complu à placer sa demeure [27]. » C'est encore pour cela que Marie est appelée, dans la sainte Écriture cyprès, mais cyprès planté sur la montagne de Sion; cèdre, mais cèdre élevé sur le Liban; olivier, mais olivier toujours en fleur; « comme le soleil surpasse en lumière les étoiles au point de les faire disparaître, ainsi la sainteté de l'auguste Vierge éclipse les mérites de toute la cour du ciel [28]. » Concluons par la parole si expressive de saint Bernard: « Sa sainteté fut si sublime qu'il ne convenait pas à Dieu d'avoir une autre mère que Marie, ni à Marie d'avoir un autre fils que Dieu [29]. »

2e raison: *parce qu'elle devait être la médiatrice des hommes*

La seconde raison qui prouve que Marie, dès le premier instant de son existence, surpassa en sainteté tous les saints ensemble, c'est le grand office de Médiatrice des hommes dont elle se trouva dès lors investie. C'est donc dès ce premier instant qu'elle dût recevoir un capital de grâces plus riche que celui de tous les hommes ensemble.

---

[24] Homo et homo natus est in ea. Ibid., v. 5.

[25] Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium et elevabitur super colles, et fluent ad eam omnes gentes. Is. 2, 2.

[26] Mons quippe in vertice montium fuit, quia altitudo Mariæ supra omnes sanctos refulsit. In I Reg. Expositiones, Lib. I, no 5.

[27] Homilia I[a], in Dormitionem B.M.V., no 12.

[28] Ita sol sibi rapit siderum positionem, ut sint quasi non sint, sic Virgo merita singulorum et omnium antecedit. Nicolaus, monachus, Sermo in Assumptionem B.M.V. Sermon 40 dans les œuvres de saint Pierre Damien.

[29] Neque enim filius alius Virginem, nec decuit Deum partus alter. In Assumptione B.M.V., sermo 4, no 5.

Opinion des théologiens

On sait que les saints Pères et les théologiens s'accordent à donner à Marie ce titre de Médiatrice, parce que, en vertu de sa puissante intercession et de son mérite de congruité, elle a procuré le salut de tous les hommes, en obtenant pour le monde perdu le grand bienfait de la Rédemption. Nous disons mérite de congruité, car Jésus-Christ seul est notre Médiateur par voie de justice et pour parler le langage des théologiens, par mérite de condignité, ayant offert ses mérites au Père éternel qui les accepta pour notre salut. Marie, au contraire, est Médiatrice de grâce, par voie de mérite de convenance et de simple intercession. Elle offrit ses mérites pour le salut du monde, et, disent les Docteurs avec saint Bonaventure [30], Dieu les agréa par faveur et en union avec les mérites de Jésus-Christ. « Sa main, dit Arnauld de Chartres, s'unit à la main de Jésus dans l'œuvre de notre Rédemption [31]. » Et Richard de Saint-Victor dit de même: « Elle désira, demanda, obtint le salut de tous. Mieux encore, le salut de tous s'opéra par elle [32]. » Aucun saint n'a donc reçu du ciel une grâce, un don de vie éternelle, qui ne lui ait été dispensé par Marie.

Sentiment de l'Église

C'est ce que la sainte Église veut nous faire entendre, lorsque, pour honorer la divine Mère, elle lui applique trois paroles de l'Ecclésiastique. Celle-ci d'abord: En moi est toute grâce de voie et de vérité [33]. De voie, parce que Marie nous dispense toutes les grâces nécessaires pour le voyage de la vie; de vérité, parce qu'elle nous donne la lumière de la vérité surnaturelle. Ensuite cette autre parole: En moi est toute espérance de vie et de vertu [34]: de vie, parce que nous espérons obtenir par Marie la vie de la grâce ici-bas et la vie de la gloire dans le ciel; de vertu, parce que par elle on acquiert toutes les vertus et spécialement les théologales, qui sont les vertus principales des saints. Enfin cette troisième parole: Je suis la mère du bel amour et de la crainte, et de la science, et de la sainte espé-

---

[30] In I Sententiarum, dist. 48, dub. 4.

[31] Cum Christo communem in salute mundi effectum habuit. De Laudibus B.M.V.

[32] Omnium salutem desideravit, quæsivit et obtinuit; imo salus omnium per ipsam facta est. Explicatio in Cantico canticorum, cap. XXVI.

[33] In me gratia omnis viæ et veritatis. Eccli. 24, 25.

[34] In me omnis spes vitæ et virtutis. Eccl. 24, 25.

rance [35], car Marie dispense à ses fidèles serviteurs les dons du divin amour, de la crainte filiale, de la lumière céleste et de la sainte confiance en Dieu. C'est donc l'enseignement de l'Église, conclut saint Bernard que Marie est la Médiatrice de notre salut et il s'écrie: « Exaltons, l'inventrice de la grâce, la médiatrice du salut, la réparatrice de tous les siècles ! Ainsi chante l'Église, ainsi m'a-t-elle appris à chanter moi-même [36]. »

Le salut de l'Ange

L'archange Gabriel avait appelé Marie pleine de grâce: Je vous salue, pleine de grâce, « parce que, commente saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, la grâce qui n'est accordée aux autres qu'avec mesure, lui fut donnée pleine et entière [37]. » Et cela, atteste saint Basile, afin qu'elle puisse être la digne Médiatrice entre les hommes et Dieu [38]. » En effet, observe saint Laurent Justinien, « si la Bienheureuse Vierge n'avait pas été toute remplie de la divine grâce, comment aurait-elle pu devenir l'échelle du paradis, l'avocate du monde, la parfaite médiatrice entre les hommes et Dieu [39] » ?

Voilà donc bien établie la preuve de notre seconde assertion. Si Marie reçut dès le principe, en qualité de future Mère de notre Rédempteur, l'office de Médiatrice de tous les hommes, sans en excepter les saints, il était bien nécessaire que dès le principe aussi, elle reçut une grâce supérieure à celle des saints eux-mêmes, pour qui elle devait intercéder. Je m'explique plus clairement: Si Marie devait, en intercédant pour tous les hommes, les rendre agréables à Dieu, elle avait besoin d'être elle-même plus sainte et plus chère à Dieu que tous les hommes ensemble. Quel moyen sans cela qu'elle pût intercéder pour tous ? Il est absolument nécessaire qu'un intercesseur soit plus cher au roi que tous ses sujets pour obtenir à tous la grâce de ce prince. « Si donc Marie, conclut saint Anselme,

---

[35] Ego sum mater pulchræ dilectionis, et timoris et agnitionis et sanctæ spei. Ibid. 5, 24.

[36] Magnifica gratiæ inventricem, mediatricem salutis, restauratricem sæculorum. Hæc mihi de illa cantat Ecclesia, et me eadem docuit decantare. Epistola 174, ad canonicos lugdunenses.

[37] Bene plena, quia cæteris per partes præstatur, Mariæ vero se tota infudit plenitudo gratiæ. De Assumptione B.M.V. Inséré dans les œuvres de saint Jérôme.

[38] Basile de Séleucie, Oratio 39, in SS. Deiparæ annuntiationem, no 5.

[39] Quomodo non est Maria plena gratiæ, quæ effecta est paradisi scala, interventrix mundi, Dei et hominum verissima mediatrix. Sermo in Annuntiatione B.M.V.

mérita de devenir la très digne réparatrice du monde perdu, c'est parce qu'elle fut la plus pure et la plus parfaite de toutes les créatures [40]. »

Marie, Médiatrice des Anges

Oui, dira quelqu'un, Marie fut la Médiatrice des hommes, mais comment peut-on l'appeler aussi la Médiatrice des Anges ? — Bon nombre de théologiens soutiennent que Notre-Seigneur mérita même aux anges fidèles la grâce de la persévérance. S'il en est ainsi, comme Jésus fut leur médiateur par mérite de condignité, on peut dire que Marie fut leur médiatrice par mérite de congruité, en accélérant par ses prières la venue du Rédempteur. Quoi qu'il en soit, on doit dire qu'en obtenant, à titre de convenance, d'être choisie pour Mère du Messie, elle mérita que les vides causés par la chute des démons fussent comblés, en sorte qu'à tout le moins, elle mérita aux anges cette gloire accidentelle de voir leurs ruines réparées. « C'est, dit Richard de Saint-Laurent, à la créature angélique comme à la créature humaine que s'intéressa la sainte Vierge. Elle releva les ruines des anges et rétablit les hommes dans les bonnes grâces de Dieu [41]. » Et saint Anselme l'avait déjà dit: « Par la bienheureuse Vierge, tout est rentré dans l'ordre primitif, tout a été réparé [42]. »

Conclusion

Médiatrice du monde, Mère future du Rédempteur, voilà donc ce qu'était cette céleste enfant, et voilà pourquoi, dès le premier instant de son existence, elle reçut une grâce supérieure à celle de tous les saints réunis. Aussi quel ravissant spectacle offrait au ciel et à la terre cette âme si belle, avant même que la bienheureuse enfant eût fait son apparition en ce monde ! Elle était la créature la plus aimable aux regards de Dieu et dès lors, élevée au comble de la grâce et du mérite, elle pouvait s'écrier dans la joie de son cœur:

---

[40] Pura sanctitas et sanctissima puritas purissimi pectoris ejus omnem omnis creaturæ puritatem sive sanctitatem transcendens, hoc meruit ut reparatrix perditi orbis dignissime fieret. Eadmer, Liber de excellentia Virginis Mariæ, cap. IX. Inséré dans les œuvres de saint Anselme, dont il fut le disciple préféré et le biographe.

[41] Utraque natura per hanc reparatur; et angelorum ruina per hanc restaurata est, et humana natura reconciliata. Explicatio in Cantico canticorum, cap. XXIII.

[42] Cuncta per hanc beatissimam Virginem in statum pristinum revocata sunt et restituta. De excellentia Virginis, cap. XI.

Je faisais que de naître, et déjà je plaisais au Très-Haut [43]. Et en même temps, elle était la créature la plus embrasée d'amour pour Dieu, elle l'aimait comme personne ne l'avait encore aimé. De telle sorte que si Marie était née immédiatement après son immaculée conception, elle serait venue au monde plus sainte et plus riche de mérites que tous les saints ensemble.

— II —

MÉDITATION POUR LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

I

Il était très convenable, pour chacune des trois personnes divines, que Marie fût préservée de la tache originelle.

Cela convenait à Dieu le Père, Marie étant sa Fille aînée. De même que Jésus-Christ fut le Premier-Né de Dieu [1]; ainsi Marie, destinée à être la Mère de Jésus-Christ, fut toujours considérée comme la première Fille adoptive de Dieu; c'est pourquoi le Seigneur l'a toujours possédée par sa grâce: *Dominus possedit me in initio viarum suarum.*[2] Il conevnait donc que le Père, pour l'honneur du Fils, préservât la Mère de toute souillure.

Une autre raison, c'est qu'il la destinait à écraser la tête du serpent infernal qui avait séduit l'homme, selon ce qui est écrit: *Ipsa conteret caput tuum.*[3] Comment donc eût-il pu permettre qu'elle en eût été d'abord l'esclave ?

Enfin, Marie était encore destinée à être l'Avocate des pécheurs; pour cela, aussi, il convenait que Dieu l'exemptât de toute faute, afin qu'elle ne parût point coupable du même péché que les hommes, pour lesquels elle devait intercéder.

---

43 Cum essem parvula, placui Altissimo. Commune festorum B.M.V., Noct. I, responsorium 2.

1 Col. 1, 15.

2 Prov. 8, 22.

3 Gen. 3, 15.

II

Il convenait à Dieu le Fils que Marie fût sans tache. C'est lui-même qui l'a choisie pour être sa Mère. On ne croira jamais qu'un fils, pouvant avoir pour mère une reine, préfère une esclave; comment donc peut-on penser que le Verbe éternel, pouvant avoir une Mère sans tache et toujours amie de Dieu, en ait préféré une souillée et quelque temps ennemie de Dieu ?

En outre, saint Augustin dit que la chair de Jésus-Christ est la chair de Marie: Caro Jesu caro est Mariæ.[4] Le Fils de Dieu aurait eu horreur de se revêtir de la chair d'une sainte Agnès, d'une sainte Gertrude, ou d'une sainte Thérèse par la raison que ces saintes vierges étaient, avant le baptême, souillées du péché originel, et que le démon aurait pu lui reprocher d'avoir une chair qui eût été un temps sous son pouvoir; mais il n'a point eu horreur de se faire homme dans le sein de Marie, comme le dit la Sainte Église: Non horruisti Virginis uterum; [5] parce que Marie a toujours été pure et sans tache.

Enfin, selon saint Thomas,[6] Marie a été préservée de tout péché actuel, même véniel, parce qu'autrement elle n'eût pas été digne Mère de Dieu; à combien plus forte raison n'a-t-elle donc pas dû être exemptée du péché originel, qui rend odieuse à Dieu !

III

Il convenait au Saint-Esprit que son Épouse la plus chère fût sans tache. Les hommes déchus par le péché devant être rachetés, il a voulu que son Épouse par excellence fût rachetée d'une manière plus noble, et il l'a préservée du péché. Et si Dieu préserva de la corruption le corps de Marie après sa mort, à combien plus forte raison devons-nous croire qu'il préserva son âme de la corruption du péché ! Aussi est-elle appelée, par l'Époux divin, « Jardin fermé et Fontaine scellée,[7] » parce que l'ennemi n'est jamais entré dans son âme bénie. De là encore ces éloges où elle est dite toute belle, toute pure, et Amie toujours fidèle: Tota pulchra es, Amica mea, et macula non est in te.[8]

---

[4] Lib. de Assumpt. c. 5.
[5] Hymn. Te Deum.
[6] P. 3, q. 27, a. 4.
[7] Cant. 4, 12.
[8] Ibid. 7.

Ah ! ma noble Souveraine ! je me réjouis de vous voir si chérie de Dieu à cause de votre pureté et de votre beauté; et je le remercie de vous avoir préservée de toute souillure. De grâce, ô ma Reine ! vous qui êtes si aimée de toute la Sainte Trinité, ne dédaignez pas de jeter les yeux sur mon âme souillée de tant de péchés, et de m'obtenir de Dieu le pardon de mes fautes et le salut éternel; regardez-moi et changez-moi. Par votre douceur, vous avez attiré tant de cœurs à votre amour ! attirez aussi mon cœur, afin qu'à l'avenir il n'aime plus que Dieu et vous. Vous savez que j'ai mis en vous toutes mes espérances, ô ma tendre Mère ! ne m'abandonnez pas; assistez-moi toujours de votre intercession pendant ma vie, et surtout à ma mort; faites que je meure en vous invoquant et en vous aimant, afin que j'aie le bonheur d'aller vous aimer éternellement dans le ciel.

— III —

SUJETS DE MÉDITATION
POUR LES NEUVAINES DE LA SAINTE VIERGE

I

MÈRE TRÈS PURE

Cette Mère-Vierge, toute blanche et toute pure, rend chastes et purs tous ses serviteurs. Saint Ambroise dit que la présence de Marie, même lorsqu'elle était encore sur la terre, faisait naître l'amour de la pureté dans ceux qui la voyaient: Tanta erat Mariæ gratia, ut, etiam quos viseret, integritatis insigne conferret.[1] Elle est appelée Lis entre les épines: Sicut lilium inter spinas, sic Amica mea inter filias.[2] Toutes les autres vierges, dit Denis le Chartreux,[3] sont des épines, ou pour elles-mêmes ou pour les autres; mais la Bienheureuse Vierge ne fut jamais une épine, ni pour elle-même ni pour les autres; car, à quiconque la regardait, elle n'inspirait que des affections pures et saintes. De plus, l'auteur qui a écrit la Vie

---

[1] Inst. virg. c. 7.
[2] Cant. 2, 2.
[3] In Cant. a. 8.

de saint Thomas d'Aquin, rapporte que le saint Docteur disait que les images mêmes de cette chaste Tourterelle éteignent les ardeurs de la concupiscence dans ceux qui les regardent avec dévotion; et le vénérable Jean d'Avila [4] atteste que bien des personnes, tentées contre la chasteté, se sont conservées pures par la dévotion à Marie. Oh ! combien grande est surtout la vertu du nom de Marie, pour vaincre toutes les tentations impures !

O très pure Marie ! délivrez-moi de ce vice; faites que je recoure toujours à vous dans les tentations, en ne cessant pas de vous invoquer jusqu'à ce que le danger soit éloigné.

II

MÈRE TOUJOURS VIERGE

Marie est cette Femme immaculée qui parut aux yeux de Dieu toute belle et sans aucune souillure: Tota pulchra es, Amica mea, et macula non est in te.[5] C'est pour cela qu'elle fut établie Médiatrice de paix à l'égard des pécheurs, comme la salue saint Éphrem: Ave, orbis Conciliatrix ! [6] et comme elle le déclare elle-même dans les Cantiques: Facta sum coram eo quasi pacem reperiens.[7] Saint Grégoire [8] dit que, si un sujet rebelle se présentait devant son prince offensé pour l'apaiser, il ne ferait que l'irriter davantage; ainsi, Marie étant destinée à traiter de la paix entre Dieu et les hommes, il ne convenait point qu'elle fût pécheresse ou complice de la désobéissance d'Adam: c'est pourquoi le Seigneur préserva Marie de toute tache de péché.

Ah ! ma Reine immaculée ! ô blanche Colombe, si chère à Dieu ! ne dédaignez point de jeter un regard sur les souillures et les plaies innombrables de mon âme; regardez-moi, et secourez-moi. Ce Dieu qui vous aime tant, ne vous refuse rien, et vous ne savez pas non plus refuser d'écouter celui qui vous invoque; ô Marie ! je recours à vous, ayez pitié de moi: Mater inviolata ! ora pro nobis.

---

[4] Audi fil. c. 14.
[5] Cant. 4, 7.
[6] De Laud. Dei Gen.
[7] Cant. 8, 10.
[8] Past. p. 1. c. 11.

III

MÈRE AIMABLE

Richard de Saint-Laurent dit que Dieu même a trouvé Marie tout aimable: Fuit Beata Virgo amabilis oculis ipsius Dei.[9] Oui, cette Vierge incomparable a paru si belle aux yeux du Seigneur, qu'il a été ravi de sa beauté: Quam pulchra es, Amica mea ! quam pulchra es ! [10] Il l'appelle son unique Colombe, son unique Parfaite [11]. Il est certain, comme le dit le Père Suarez,[12] que Dieu aime plus Marie, qu'il aime tous les autres Saints ensemble; et c'est avec raison, puisqu'elle a plus aimé Dieu, elle seule, que tous les hommes et tous les anges réunis.

O très belle Marie, ô très aimable Marie ! vous avez su gagner le cœur de Dieu; ah ! prenez aussi mon pauvre cœur, et rendez-moi saint. Je vous aime, et je me confie en vous. Mater amabilis ! ora pro nobis.

IV

VASE INSIGNE DE DÉVOTION

La dévotion, comme l'enseigne saint Thomas,[13] consiste dans une prompte soumission de notre volonté à celle de Dieu. Ce fut principalement cette vertu qui rendit si chère à Dieu sa très sainte Mère; et c'est ce que signifiait la réponse du Rédempteur à cette femme qui appelait bienheureux le sein qui l'avait porté: Quinimmo beati, qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud: [14] Heureux plutôt, lui dit-il, ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la pratiquent.

Notre-Seigneur a témoigné par là, observe le vénérable Bède, que la Sainte Vierge était plus heureuse d'avoir sa volonté unie à celle de Dieu, que d'être sa Mère. La fleur qui se tourne toujours vers le soleil, est un symbole frappant de Marie; la volonté de Dieu

---

9 De Laud. B. M. 1. 5.
10 Cant. 4, 1.
11 Cant. 6, 8.
12 De Inc. P. 2. d. 18. s. 4.
13 2. 2. q. 82. a. 1.
14 Luc. 11, 28.

fut l'unique but et la seule satisfaction de son cœur, selon ce qu'elle exprime dans son Cantique: Et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo.

O ma glorieuse Reine ! quel bonheur pour vous d'avoir été parfaitement et toujours unie à la volonté de Dieu ! obtenez-moi la grâce de passer le reste de mes jours dans une continuelle conformité à la volonté de Dieu.

V

ROSE MYSTIQUE

Il est dit de Marie, dans les sacrés Cantiques, qu'elle fut le Jardin fermé de Dieu: Hortus conclusus, soror mea sponsa.[15] Dans ce jardin, dit saint Bernard,[16] le Seigneur a planté toutes les fleurs qui ornent l'Église, entre autres, la violette de l'humilité, le lis de la pureté, et la rose de la charité. La rose vermeille est l'emblème de la charité, et Marie est appelée Rose à cause de l'ardente charité dont son cœur fut toujours embrasé envers Dieu et envers nous; telle est la pensée du pieux Idiot: Rosa rubicunda per Dei et proximi charitatem; nam igneus color designat charitatem.[17] Et en effet, où pourrions-nous trouver une avocate qui s'occupât plus de notre salut, et qui nous aimât plus, que Marie ? Elle seule, dit saint Augustin, a plus de sollicitude pour nous que tous les saints ensemble: Te solam, o Maria ! pro Sancta Ecclesia sollicitam præ omnibus Sanctis scimus.[18]

O ma tendre Mère! que ne puis-je vous aimer comme vous m'aimez ! Je ne veux cependant pas laisser de faire tout ce qui est en moi pour vous honorer et vous aimer; ma très douce Souveraine ! obtenez-moi la grâce de vous être fidèle.

VI

TOUR DE DAVID

Dans les Cantiques, Marie est comparée à la Tour de David [19]. Saint Bernardin dit que, comme la Tour de David était bâtie sur

[15] Cant. 4, 12.
[16] Depr. ad glor. V.
[17] Opus plen. de V. p. 14, cont. 43.
[18] Apud S. Bonav. Spec. B. V. lect. 6.
[19] Cant. 4, 4.

un lieu élevé, c'est-à-dire, sur le mont Sion, on compare Marie à cet édifice pour marquer l'élévation de cette sublime créature: Sion locus erat eminentissimus, sic Beata Virgo altissima.[20] Aussi est-il dit de Marie, dans les Psaumes, que les commencements de sa sainteté ont surpassé la hauteur des montagnes: Fundamenta ejus in montibus sanctis.[21] Saint Grégoire,[22] expliquant ce passage, assure que la Mère de Dieu fut plus parfaite dès les premiers moments de sa vie, que ne l'ont été les Saints à l'heure de leur mort.

O ma Reine et ma Mère ! je me réjouis de votre grandeur, et je serais prêt à donner ma vie pour empêcher que votre gloire ne fût diminuée le moins du monde, si cela pouvait être. Oh ! que ne puis-je obtenir, au prix de tout mon sang, que toutes les nations de la terre vous honorent et vous aiment comme vous le méritez !

VII

MAISON D'OR

L'or est le symbole de l'amour; ce qui fait appeler Marie, par Albert-le-Grand, le Temple d'or de la charité.[23] Et c'est avec raison, puisque, selon saint Thomas, de même que dans le Temple tout était couvert d'or, de même la belle âme de Marie fut remplie de sainteté: Nihil erat in Templo quod non auro tegeretur; nihil erat in Virgine, quod non sanctitate plenum esset.[24] Marie fut la Maison d'or que la Sagesse éternelle, c'est-à-dire, le Verbe divin, a choisie pour sa demeure sur la terre: Sapientia ædificavit sibi domum.[25] Cette Maison de Dieu, dit Richard de Saint-Laurent, est si riche, qu'elle peut remédier à toutes nos misères.[26]

O Marie ! vous aimez tant le Seigneur, que vous désirez de le voir aimé de tout le monde; eh bien ! voici la principale grâce que je vous demande et que j'espère de vous: obtenez-moi un grand amour pour Dieu.

---

[20] Pro Fest. V. M. s. 4. a. 2. c. 3.
[21] Ps. 86, 1.
[22] In I. Reg. 1.
[23] Bibl. Mar. III. Reg. n. 4.
[24] S. in Purif. ex Ep.
[25] Prov. 9, 1.
[26] De Laud. B. M. 1. 12.

— IV —

PRIÈRES

1 — *Prière pour la visite quotidienne à Marie*

Vierge très sainte, Vierge Immaculée, ô ma Mère, ô Marie, c'est à vous, Mère de mon Dieu, avocate, espérance et refuge des pécheurs, que je recours aujourd'hui, moi, le plus misérable des hommes. Je vous honore par-dessus toute créature, ô grande Reine; je vous remercie de toutes les grâces que vous m'avez accordées jusqu'ici, surtout de m'avoir préservé de l'enfer que j'ai tant de fois mérité. Je vous aime, ô Souveraine toute aimable, et parce que je vous aime, je vous promets de vous servir toujours avec fidélité et de faire tout mon possible pour porter mon prochain à vous aimer aussi. Je vous confie toutes mes espérances, toutes les affaires de mon salut. Daignez m'accepter pour votre serviteur et prenez-moi sous votre protection, ô Mère de miséricorde. Vous qui êtes si puissante auprès de Dieu, délivrez-moi de toutes les tentations, ou bien obtenez-moi la force de les vaincre jusqu'à la mort. De vous j'implore le véritable amour de Jésus-Christ, de vous j'espère la grâce de faire une bonne mort. O ma mère, au nom de votre amour pour Dieu, je vous en prie, secourez-moi toujours, mais surtout au dernier moment de ma vie. Ne m'abandonnez pas que vous ne me voyiez enfin sauvé, vous bénissant dans le ciel et chantant vos miséricordes pour toute l'éternité. Qu'il en soit ainsi, telle est mon espérance. Ainsi soit-il !

2 — *Autre prière semblable pour la visite*

O grande Reine du ciel, très sainte et Immaculée Vierge Marie ! moi misérable pécheur, je vous salue et vous honore comme la Mère de mon Dieu. Vous êtes, entre toutes les créatures, la plus belle, la plus sainte, la plus aimable, et la plus aimée du Seigneur; ma Souveraine ! je vous aime par-dessus toutes choses après Dieu, et je voudrais vous voir aimée de tout le monde. Je me réjouis extrêmement de toutes vos grandeurs, et je remercie le Seigneur de vous avoir tant glorifiée. Je vous remercie aussi, vous qui êtes ma Mère, de toutes les grâces que vous m'avez obtenues de Dieu dans tout le cours de ma vie. Je m'offre à vous pour être votre serviteur perpétuel, et je me place sous votre protection; je mets en vous toutes

mes espérances. Recevez-moi, ô ma Reine ! et ne me repoussez point comme je le mériterais. Je sais que vous êtes si puissante auprès de Dieu, qu'il ne vous refuse rien de ce que vous lui demandez; ô Mère de miséricorde ! ô Refuge des pécheurs ! je remets mon âme entre vos mains; de grâce, ayez pitié de moi; recommandez-moi à votre Fils, et obtenez-moi le pardon de tous mes péchés, l'amour de Dieu, et la sainte persévérance dans sa grâce jusqu'à la mort. Surtout je vous prie de m'obtenir la grâce de me recommander toujours à vous, spécialement quand je serai tenté d'offenser Dieu. Ne cessez pas de m'aider durant ma vie et à la mort; ma tendre Mère ! je me confie en vous: c'est à vous de me sauver par les mérites de Jésus, votre Fils, et par votre intercession. Ainsi j'espère, ainsi soit-il.

— V —

CONSÉCRATIONS

1 — *Consécration de soi-même à Marie*

Très sainte Vierge, Mère de Dieu, Marie, moi . . ., quoique très indigne d'être votre serviteur, excité néanmoins par votre admirable bonté, et mû par le désir de vous servir, je vous choisis aujourd'hui, en présence de mon ange gardien et de toute la cour céleste, pour ma souveraine spéciale, mon avocate et ma mère; je me propose fermement de vous aimer et de vous servir désormais, et de faire tout ce qui sera en moi afin que vous soyez aimée et servie des autres. Je vous supplie, ô Mère de Dieu, ma bonne et très aimable mère, par le sang de votre Fils qui a été répandu pour moi, de vouloir bien me recevoir comme votre fils et serviteur perpétuel; assistez-moi dans toutes mes pensées, mes paroles et mes actions, à tous les moments de ma vie; en sorte que tous mes pas et tous mes soupirs soient dirigés à la plus grande gloire de Dieu; faites par votre puissante intercession, que je n'offense plus jamais mon bien aimé Jésus, que je le glorifie et que je l'aime en cette vie, et que je vous aime aussi, ma chère et bien aimée mère, afin que je vous aime ensuite et que je jouisse de votre présence dans le paradis, durant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Marie, ma mère, je vous recommande mon âme, particulièrement à l'heure de ma mort.

2 — *Offrande d'une famille à Marie*

Vierge bénie, notre reine et Mère Immaculée, le refuge et la consolation de tous les malheureux, prosterné devant votre trône avec toute ma famille, je vous choisis pour ma souveraine, ma mère et mon avocate auprès de Dieu. Je me consacre pour toujours, avec ceux qui m'appartiennent, à votre service; et je vous prie, ô Mère de Dieu, de nous recevoir au nombre de vos serviteurs, en nous prenant sous votre protection, en nous secourant durant la vie, et surtout à l'heure de notre mort. O Mère de miséricorde, je vous établis la maîtresse et la gouvernante de toute ma maison, de mes parents, de mes intérêts et de mes affaires. Ne dédaignez point d'en prendre soin, et disposez de tout selon votre bon plaisir. Bénissez-moi donc avec toute ma famille, et ne permettez pas qu'aucun de nous offense jamais votre Fils. Défendez-nous dans les tentations, délivrez-nous dans les dangers, pourvoyez à nos besoins, conseillez-nous dans les doutes, consolez-nous dans les afflictions, assistez-nous dans les infirmités, et principalement dans les angoisses de la mort. Ne permettez pas que le démon se glorifie jamais de tenir sous son esclavage aucun de nous, qui vous sommes désormais consacrés; mais faites que nous allions tous au ciel pour vous remercier, et pour louer et aimer avec vous notre Rédempteur Jésus-Christ, durant toute l'éternité. Ainsi soit-il.



VI

Dédicace à Marie Immaculée

du livre « *Préparation à la Mort* »



À MARIE IMMACULÉE

Toujours Vierge,
Pleine de grâce,
Bénie entre tous les enfants d'Adam !
À la Colombe,
À la tourterelle, à la bien-aimée de Dieu;
Honneur du genre humain,
Délices de la Très Sainte Trinité;
Palais d'amour, modèle d'humilité,
Miroir de toutes les vertus;
Mère du bel amour, Mère de la sainte espérance,
Mère de la miséricorde;
Avocate des malheureux, soutien des faibles;
Lumière des aveugles, guérison des malades;
Ancre d'assurance, cité de refuge,
Porte du paradis;
Arche de vie, arc-en-ciel de paix, port de salut;
Étoile de la mer, océan de douceur;
Médiatrice des pécheurs, espoir des désespérés,
Ressource des délaissés;
Consolatrice des affligés, secours des moribonds,
Allégresse du monde !



Un affectionné et aimant serviteur,
Quoique vil et indigne,
Dédie humblement cet ouvrage.

VII

CANTIQUES

BEAUTÉ DE MARIE IMMACULÉE

1

Chantez, ô montagnes, ô vallée,
Source et fleuve, prairie et fleur !
Louez la VIERGE IMMACULÉE,
Le Chef-d'œuvre du Créateur.

2

Frais ruisseau, par un doux murmure,
Petits oiseaux, par vos concerts,
Louez l'auguste Créature,
Souveraine de l'univers.

3

Chantez : O Marie ! admirable
Est ta beauté, charme des cieux.
Béni soit l'Auteur adorable
D'un ouvrage si merveilleux !

4

Vrai Soleil par la flamme ardente
D'un cœur brûlant de charité !
Lune toute resplendissante
Par ta céleste pureté !

5

Rose et Lis, comme ces fleurs pures,
Tu répands partout ton odeur;
Tu n'as ni défauts ni souillures,
Et tout aimable est ta splendeur.

6

Ce qui te rend plus chère encore
A la divine Majesté,
C'est que ta beauté se décore
Et s'enrichit d'humilité.

7

Si chère à Dieu, belle Marie,
Douce et clémente aussi pour nous !
Pitié, par ton Fils, je t'en prie,
Pour ceux qui sont à tes genoux !

RECOURS À MARIE IMMACULÉE DANS LES TENTATIONS

Dans les tentations, saint Alphonse conseillait le recours à MARIE IMMACULÉE

Voici le cantique qu'il a composé pour ces occasions

1

Bonne Mère ! viens vite, accours;
Voici le serpent de l'abîme;
'Ne tarde plus, Mère, au secours !
Vois, il veut mordre sa victime.

2

Son aspect seul me fait frémir;
Je crains de devenir sa proie;
Que faire ? je le vois venir;
Je sens le souffle qu'il m'envoie.

3

D'effroi je pourrais défaillir,
Si tu ne viens vite à mon aide,
C'en est fait, sur moi va jaillir
Le mortel venin qu'il possède.

4

Cris et pleurs, tout est impuissant
Pour éloigner le monstre infâme;
Il reste fixe et menaçant,
Malgré les Saints que je réclame.

5

Sa gueule en feu vient de s'ouvrir;
Son dard en triangle s'allonge;
Mère ! il le dresse . . . Oh ! fais le fuir,
Avant qu'en mon cœur il le plonge.

6

Marie ! . . . ah ! c'est ton nom divin
Qui troubla son horrible face;
Il s'est évanoui soudain,
Comme au soleil se fond la glace.

7

Mais, reste encore auprès de moi.
Reste toujours, ô bonne Mère !
Comme le monstre a peur de toi,
Il n'approchera plus, j'espère.

ACHEVÉ D'IMPRIMER À
MONTRÉAL, CANADA, SUR
LES PRESSES DE THÉRIEN
FRÈRES LIMITÉE, LE 24
SEPTEMBRE 1954, FÊTE DE
NOTRE-DAME DE LA MERCI



LE CHŒUR DE LA BASILIQUE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Centre international de la dévotion à Sainte Anne,
mère de la Vierge Marie

Viva Gesù Maria Giuseppe e Teresa.

Sermone nel giorno dell'Annunciazione di Maria.

Invenisti gratiam apud Deum. S. Luc. c. 1.

O giorno felice, in cui l'Eterno Verbo dopo quattro mila anni, che 'l mondo viveva nelle sue miserie per lo peccato del primo uomo, venne e s'incarnò nel purissimo seno di Maria! E Voi o fortunata Verginella, che poteste colle vostre ~~...~~ virtù, e preghiere tirare dal Cielo nel vostro seno ~~...~~ in questo giorno il Figlio dell'Eterno Padre, al dire di S. Tom. da Villan. il quale ci fa sapere: Virgo suis precibus eum traxit e caelo. E S. Agostino applicando le parole de' Cantici al Divin Verbo, che parla a Maria: Averte oculos tuos, quia ipsi me avolare fecerunt. Caro... soggiunge il Santo: Unde avolare? nisi de sinu Patris in uterum Matris? ✠

✠ In questo giorno dunque, in cui Maria fu fatta Madre di Dio, è bene, che consideriamo per onore della Gran Madre ~~1mo quanto fu grande la Dignità di Maria, in esser fatta Madre di Dio. 2do Quanto fu grande la Grazia, che comunicò a Maria insieme colla sua Dignità.~~

~~...~~ Nel 1. Punto, quanto fu grande l'umiltà di Maria, per cui ~~... Madre di Dio~~ Dio l'elesse per sua Madre.

Nel 2. Punto, quanto ~~Dio grande~~ la fece grande per questa sua umiltà.

(Comincia dal foglio segn. # Non può fallire

~~Grandezza della Dignità di Maria in esser fatta Madre di Dio.~~

Punto II. ~~Quanto fu grande la Dignità di Maria in esser fatta Madre di Dio.~~ Quanto Dio fece grande Maria per la sua Umiltà.

Diceva S. Bernardo niente più desidero, e niente più temo, che parlare delle grandezze di Maria. Desidero, perchè l'amo, il Figlio e l'aggradisce ed Ella lo desidera? Temo, perchè la sua grandezza è sì immensa, che non può comprendersi: omnium encomiorum Virgo, dice S. Gio. Dam., legem excedere. Non può esser lodata ... con qualsivoglia lode. Se vuoi intendere qualche cosa della grandezza di Maria, dice S. Gregorio, mira la Dignità di Maria di Madre di Dio: Si vis Virginem cognoscere, in eius Filium oculos converte. ✠

✠ e S. Eucherio: Quaeris qualis Mater? Quaere prius qualis Filius.

È sentimento comune, che la Dignità di Madre di Dio è in certo modo infinita ed S. Tom.: Beata Virgo ex hoc, quod est Mater Dei habet...

Un sermon marial inédit de saint Alphonse

LIBRAIRIE ALPHONSIENNE

Basilique Sainte-Anne, P.Q.
Canada

Prix : $3.50 franco

TABLEAU AUTHENTIQUE DE
NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL-SECOURS
DANS L'ÉGLISE DES
RÉDEMPTORISTES, À ROME

Imp.-Litho. Canada
THÉRIEN FRÈRES LIMITÉE, MONTRÉAL

